Victor FOURNEL

LA FUITE DE LOUIS XVI

SUIVIE D'UNE ÉTUDE SUR
QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS À
L'ARRESTATION DE LOUIS XVI À VARENNES



Textes oubliés
Bibliothèque du Bois-Menez

LA FUITE DE LOUIS XVI

SUIVIE D'UNE ÉTUDE SUR

QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS À

L'ARRESTATION DE LOUIS XVI À VARENNES

ET DE SEPT *ANNEXES*

par Jérôme Pétion, Jean-Loup de Virieu
André Lesort et Ernest Beauguitte

Textes oubliés

Léon de La Sicotière
Louis XVII en Vendée
1895

Victor Fournel
La Fuite de Louis XVI
1868

Albert Gagnière et Joanny Bricaud
Cagliostro et la Franc-Maçonnerie
1886-1910

Lucien Misermont, G. Lenotre, Hector Fleischmann
Le Conventionnel Joseph Le Bon
1903-1915

Reproduction intégrale des textes originaux.

Tous ces volumes existent en éditions imprimées et numériques.
Ces dernières sont en accès totalement libre et gratuit.

Liste des liens sur :

http://textesoublies.monsite-orange.fr/

ISBN : 978-2-490135-06-6 (édition imprimées)
ISBN : 978-2-490135-05-9 (édition numérique)
ISSN : 2557-8715

Victor FOURNEL

LA FUITE DE

LOUIS XVI

SUIVIE D'UNE ÉTUDE SUR
QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS À
L'ARRESTATION DE LOUIS XVI À VARENNES



Textes oubliés
Bibliothèque du Bois-Menez

2018

***Le tirage de l'édition imprimée
a été strictement limité
à 40 exemplaires sur papier ivoire,
numérotés à la main.***

Exemplaire numéro

---

*La vignette illustrant la couverture et la page de titre
reproduit une estampe de* **Jean-Louis Prieur** *(1759-1795)*.

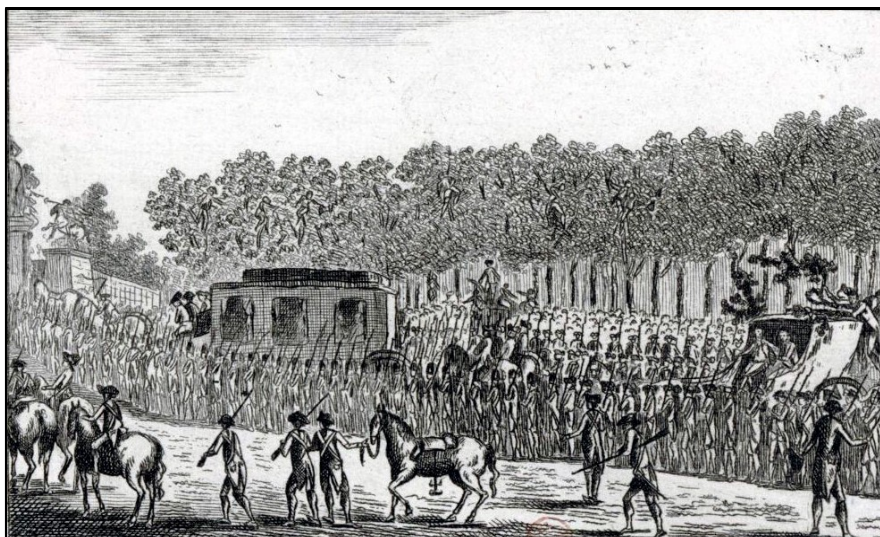
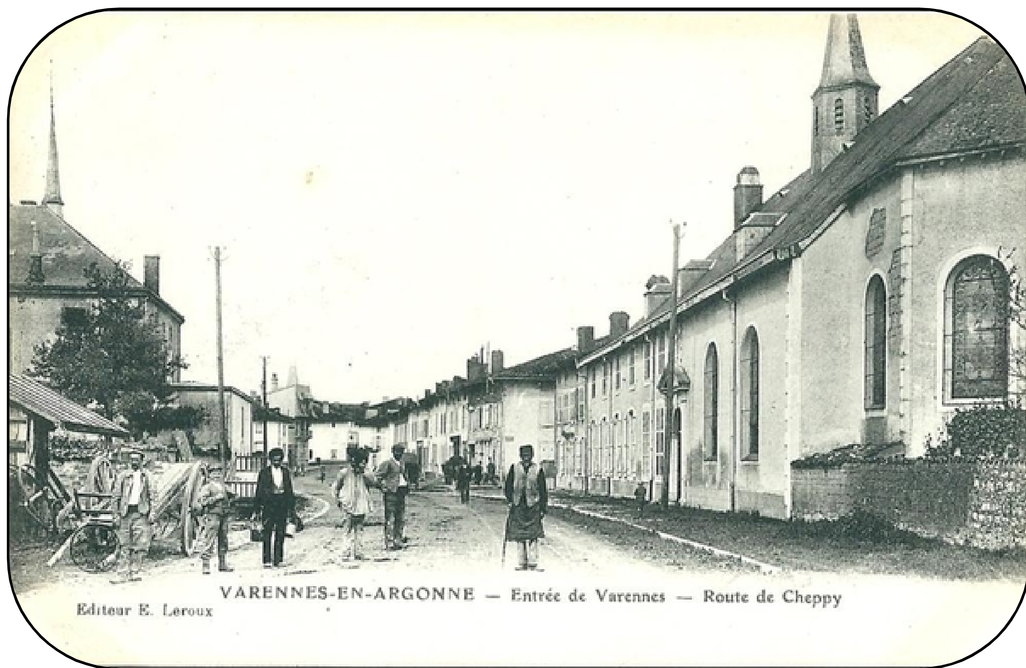


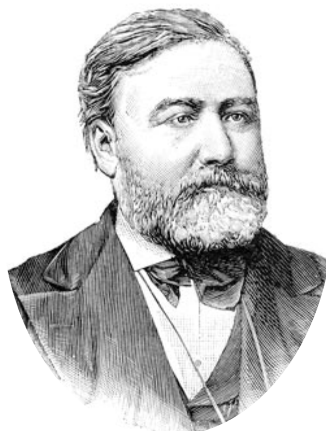
TABLE DES MATIÈRES

Avec, en préambule, une

NOTICE SUR L'AUTEUR

ANNEXES


VARENNES-EN-ARGONNE — Entrée de Varennes — Route de Cheppy
Editeur E. Leroux



NOTICE SUR L'AUTEUR

(extraite du *Correspondant* du 25 juillet 1894)

8 février 1829, Cheppy (Meuse)

7 juillet 1894, Tessé (Orne)

———

Pour la première fois, depuis vingt-trois ans, le nom de M. Victor Fournel, si justement aimé de nos lecteurs, manque à la fin de cette *Chronique*. Jamais, même souffrant, en villégiature ou en voyage, il ne s'était dérobé à la tâche mensuelle qu'il portait avec tant d'aisance, de belle humeur, de bon sens et de savoir. De loin comme de près, il suivait, en observateur curieux et attentif, le mouvement des choses, et c'est parfois de Belgique ou de Hollande, de Suisse ou d'Espagne, voire d'Algérie ou d'Égypte, qu'il nous envoyait ses impressions. Il aimait sa besogne, il y avait attaché son esprit et son cœur, et lui-même ne se serait plus compris séparé de ce *Correspondant*, dont il était devenu l'un des meilleurs et des plus intimes auxiliaires. Il y avait publié des articles d'art et de critique littéraire, des chapitres d'histoire et des romans ; mais son œuvre préférée, celle qui occupait avec le plus d'ardeur sa pensée et sa plume,

c'était ce *Courrier* mensuel où il racontait avec tant de charme et jugeait avec tant de sûreté les événements et les hommes.

Chaque année, durant la belle saison, il avait coutume d'aller en famille se détendre un peu sur quelque plage tranquille ou dans quelque campagne verdoyante et silencieuse. C'est à Bagnoles, sous les frais ombrages normands, qu'il avait cette fois choisi le lieu de son repos, et avant de quitter Paris, il y a trois semaines à peine, il était venu s'entendre avec sa chère revue sur l'ensemble de la prochaine chronique. Il était aimable et gai, comme d'ordinaire. Qui nous eût dit alors que nous étions si près de le perdre et que cette intelligence si vive était à la veille de s'éteindre…

À peine installé dans sa petite maison, il était frappé de pneumonie et, en peu d'heures, emporté par des accidents foudroyants que la science des médecins appelés en hâte et les soins éclairés d'un fils demeurèrent impuissants à conjurer. Est-il besoin d'ajouter que, selon l'inspiration de toute sa vie, il reçut la mort en chrétien et rendit à Dieu une âme qui, dans sa droiture, n'avait jamais servi que la cause de l'honneur et de la vérité.

Victor Fournel était né en 1829, à Cheppy, près de Varennes-en-Argonne, où fut arrêté Louis XVI, et tout de suite on voit là l'origine d'un des principaux ouvrages de l'historien, épris de patriotisme local et jaloux de mettre en œuvre les lieux de son enfance et les souvenirs particuliers de son berceau. Son livre sur *L'Événement de Varennes*, dépassant celui déjà si complet de M. Bimbenet, est le livre définitif sur la fuite et l'arrestation du malheureux roi ; dans une longue enquête, poursuivie durant des années sur place et dans nos archives, l'érudit avait tout fouillé, tout recueilli à ce sujet, et l'écrivain

avait mis son orgueil à en faire une œuvre digne tout au moins d'assurer son nom parmi ses compatriotes. Il a fait plus : il a laissé à notre histoire nationale un document qui est, nous le répétons, le dernier mot sur la question.

Issu d'une très honorable famille, et le quatrième de six enfants, dont deux seulement survivent aujourd'hui, Victor Fournel donna de bonne heure les marques d'un esprit ingénieux et original, et après des études faites avec distinction au séminaire de Verdun, il essaya quelque temps du professorat, puis, venu à Paris pour y perfectionner ses études en suivant les cours du collège Louis-le-Grand, il passa brillamment ses examens de baccalauréat et de licence ès lettres. Il se destinait alors à l'enseignement, selon le désir de sa famille, et il se préparait à la fois à l'École normale et au doctorat quand la vocation littéraire, qui s'agitait vaguement en lui, finit par l'emporter. Ce fut le succès obtenu par quelques articles anonymes publiés dans *L'Illustration* qui le décida.

À partir de ce moment (1854), il écrit sous son nom à la *Revue de Paris*, au *Musée des familles*, à l'*Athenæum*, dans plusieurs journaux, et pendant quarante ans, sa plume infatigable, menant de front les tâches les plus diverses, n'a cessé de produire, semant partout des articles substantiels, des œuvres d'imagination ou de critique, des études d'art ou des récits de voyages, des chroniques volantes ou des volumes d'histoire, tantôt sous son nom, tantôt sous les pseudonymes de Bernadille, d'Argus, d'Edmond Guérard, de Gaston de Varennes, auxquels son talent souple et ingénieux sut acquérir une notoriété rapide. Riche d'anecdotes (il en a publié un dictionnaire qui sera pillé longtemps !), il avait toujours un trait piquant, un mot spirituel à rappeler à propos des choses du présent, et personne n'excellait comme lui à rajeunir les vieilles

histoires, à conter avec agrément les mœurs et les curiosités du passé. Abondant, l'esprit meublé des connaissances les plus variées comme les plus solides, il était constamment prêt sur tous les sujets, et surtout il savait où trouver ce qui pouvait parfois manquer à sa vaste érudition. Il avait sous la main la clé des compartiments vides.

C'est ainsi qu'il put collaborer, successivement ou simultanément, au *Journal pour tous*, à la *Semaine des familles*, à la *Revue des questions historiques*, à *L'Ami de la religion*, au *Monde*, à la *Gazette de France*, au *Journal de Bruxelles*, au *Français*, au *Moniteur universel*, au *Correspondant*, tout en publiant une série d'ouvrages dont le nombre et la diversité eussent suffi à remplir plusieurs vies[1]. Laborieux jusqu'à l'imprudence, il restait parfois des semaines entières sans sortir de son cabinet, entouré de notes et de dossiers, parmi des milliers de volumes classés avec beaucoup d'ordre, et prolongeant même assez tard dans la nuit ce travail, non pas seulement de bénédictin, mais d'hercule. Nisard a écrit je ne sais où : « Le travail est la débauche des hommes rangés. » Ce fut la sienne, et nous lui en faisions souvent le reproche, dans notre propre intérêt, comme dans le sien.

---

[1] *Écrivains oubliés du dix-septième siècle. — De Malherbe à Bossuet. — De J.-B. Rousseau à André Chénier. — Les Contemporains de Molière. — Le Théâtre au dix-septième siècle. — L'Événement de Varennes. — Les Hommes du 14 juillet. — Le Vieux Paris : fêtes, jeux et spectacles. — Les Cris de Paris. — Les Rues du vieux Paris. — Types et caractères. — Curiosités théâtrales. — Dictionnaire encyclopédique d'anecdotes*, sous le pseudonyme d'Edmond Guérard. — *Figures d'hier et d'aujourd'hui. — Ce que l'on voit dans les rues de Paris. — Esquisses et croquis parisiens. — Du rôle des coups de bâton dans l'histoire littéraire. — Les Artistes français contemporains. — Théâtre choisi de Boursault*, avec notes et notice. — *Petites comédies rares et curieuses du dix-septième siècle*, avec notes et notice. — *Théâtre de Racine*, avec préface. — *Théâtre de Corneille*, avec préface.

Puis, dans le domaine du roman : *Marcelle de Sazerac. — Maman Capitaine. — L'ancêtre. — La confession d'un père. — La Victoire du mari. — Une idylle au Tyrol. — L'Oncle Antoine.*

Enfin : *Voyage hors de ma chambre. — Les Vacances d'un journaliste. — Promenades d'un touriste. — Aux pays du soleil.*

Et nous en oublions !

Quand il se décidait à sortir, c'était pour aller moissonner quelques nouveaux éléments d'études, à une exposition, à un concours, à un théâtre, ou bien avec un portefeuille gonflé de papiers sous le bras, aux Archives ou à la Bibliothèque.

Il fit longtemps la critique littéraire à la *Gazette de France* à côté d'Armand de Pontmartin, qui en était quelquefois jaloux, malgré tout son esprit étincelant et sa verve inépuisable. Pontmartin — *quia nominor Leo* — se réservait le feuilleton en laissant à son confrère le traditionnel article *Variétés* de la troisième page, mais il arrivait que beaucoup de lecteurs, après avoir admiré les fusées merveilleuses et l'éblouissant feu d'artifice du feuilleton, allaient chercher de la substance et du jugement à la troisième page.

M. Guizot m'a dit un jour — et dans une telle bouche, le mot a de la valeur : « J'estime que M. Fournel est le premier critique littéraire du temps. »

Comment M. Guizot lisait-il d'une façon aussi attentive et assidue les articles du collaborateur de la *Gazette* ? Le fait vaut la peine d'être indiqué. L'éminent directeur du journal, M. Gustave Janicot, dont l'esprit fin et l'œil fureteur sont en éveil sur toutes choses, voulant un jour se rendre compte des moindres détails administratifs de sa maison, découvrit que M. Guizot recevait gratuitement la *Gazette de France* depuis… 1822 !

Qui sait ? Ses héritiers la reçoivent peut-être encore… Je la reçois bien, au même titre, moi qui écris ces lignes, depuis trente-cinq ans…

Quand l'étonnant Pontmartin s'éteignit presque octogénaire, M. Janicot chercha quel successeur pouvait lui être donné sans déchéance d'aucune sorte, et il n'en trouva pas d'autre que Fournel. Mais déjà *Le Correspondant* l'absorbait de plus en plus, et après un règne assez court au feuilleton de la

Gazette, il passa le sceptre à un autre de ses collaborateurs, M. Edmond Biré, pour se consacrer désormais tout entier à notre revue.

Son premier article ici date du printemps de1857 [i. e. 1855], son dernier, du 10 juillet 1894, et dans ce long espace, à travers tant d'événements, où parfois les meilleurs esprits avaient peine à démêler la voie à suivre, Victor Fournel, touchant à tout, aux personnes comme aux choses, sut les mentionner et les juger avec le sens droit de sa nature, en des pages où l'ironie glisse sans amertume, où le trait pique sans blesser. Plein d'humour, il n'avait pas moins de bonhomie. Il était simple, naturel, enjoué, sans fiel ni pédanterie, bon enfant. Par-dessus tout, loyal et honnête. Les vilenies du temps l'indignaient, et il est des turpitudes qu'il ne parvenait même pas à comprendre.

C'était, en outre, un modeste, et je ne lui ai jamais connu qu'une ambition — très discrète, à peine avouée : celle du ruban rouge. Qui l'eût mieux justifié et plus dignement porté que ce rare écrivain et ce galant homme, dont le talent et la vie ont si hautement honoré la profession ?

Il avait épousé la fille d'un peintre distingué de la Restauration, M. Duchesne (de Gisors), renommé pour ses miniatures et ses émaux, peintre attitré de la cour de Charles X, puis de celle de Louis-Philippe, et qui fut chargé par le gouvernement de continuer la Galerie des rois, dans la collection célèbre des émaux de Petitot, au Louvre.

C'est un devoir affectueux pour nous d'offrir ici à sa respectable veuve et à ses dignes enfants l'hommage ému de nos sympathies et de nos regrets, en nous associant du fond du cœur aux paroles éloquentes prononcées par M. Chesnelong sur la tombe de notre ami, au milieu d'un cortège attestant, par

le nombre et la qualité, l’estime particulière et la profondeur des attachements qu’il s’était acquis parmi tous ceux qui pensent, qui écrivent et qui croient.



Jean-Baptiste Drouet
(1763-1824)





Dessin de Jean-Louis Prieur (1759-1795)
Gravé par Jean Duplessis-Bertaux (1747-1818)

LA FUITE DE LOUIS XVI

PREMIERS PROJETS — VOYAGE DE VARENNES — ARRESTATION

Parmi les événements de la Révolution française, il n'en est peut-être pas un qui ait fait l'objet d'un plus grand nombre de recherches et de travaux que la fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes, en juin 1791. On peut diviser en trois groupes principaux les documents, de nature très diverse et de valeur très inégale, qui s'y rapportent :

En première ligne, nous classerons les documents officiels, originaux et authentiques, qui forment les matériaux, les éléments essentiels d'information sur le sujet. Ce sont d'abord les papiers saisis sur ou chez les accusés, quand on chargea la Haute Cour nationale d'Orléans de juger les fauteurs de ce qu'on appelait alors, dans le style constitutionnel de l'époque, *l'enlèvement* du roi, et les pièces administratives et judiciaires qu'on y avait adjointes pour compléter le dossier. On sait que le procès n'eut pas lieu, à cause du décret d'amnistie rendu par l'Assemblée nationale, lorsque le roi eut accepté la Constitution ; mais les pièces étaient restées au greffe, et M. Bimbenet les a produites au jour en 1844[1]. Ce sont ensuite les procès-verbaux, lettres et autres pièces tirés des archives de la municipalité de Varennes, que nous croyons avoir été le premier à publier dans leur ensemble[2]. On y peut ajouter les détails don-

[1] *Relation fidèle de la fuite du roi Louis XVI et de sa famille à Varennes*. Dentu, 1 vol. in-12.
[2] *Études sur quelques documents inédits relatifs à l'arrestation,* etc. (*Correspondant* du 25 avril 1855 [et p. 171 du présent ouvrage].)

nés par Drouet et, avant lui, par le chirurgien Mangin, à la barre de l'Assemblée nationale, la lettre écrite par le marquis de Bouillé à la même Assemblée, après l'événement, et quelques documents analogues qui offrent jusqu'à un certain point, par leur nature propre ou en raison des circonstances dans lesquelles ils se sont produits, le même caractère officiel, ce qui ne veut pas dire, à beaucoup près, qu'il faille les admettre sans contrôle.

Viennent ensuite les relations contemporaines, écrites à des dates très différentes, par les personnes qui prirent part à la fuite ou à l'arrestation, qui s'y trouvèrent mêlées directement ou indirectement, soit comme témoins, soit comme acteurs, ou que diverses causes mirent en mesure d'obtenir des témoins et des acteurs eux-mêmes des renseignements particuliers, qu'ils nous ont transmis. Ces relations n'ont pas été toutes publiées isolément. La première, par l'importance et le caractère de l'*auteur*, c'est le touchant et naïf récit de Madame Royale, confiée par elle au fidèle Weber, frère de lait et valet de chambre de Marie-Antoinette, qui l'inséra dans ses *Mémoires* en 1806 ; on y peut joindre les informations sommaires qui se trouvent dispersées dans la correspondance de la reine et de Madame Élisabeth. Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, a laissé sur cette catastrophe des *Mémoires* inédits[1], dont quelques fragments ont été donnés par M. de Beauchesne et par M. Ancelon, dans les ouvrages que nous mentionnons plus loin. On a aussi les relations de deux des gardes du corps qui accompagnèrent la famille royale dans sa fuite, MM. de Valori et de Moustier ; celles du marquis de Bouillé (dans ses *Mémoires*) et du comte Louis, son fils ; du capitaine Deslon, des comtes Ch. de Raigecourt, de Damas, du duc de Choiseul, en-

[1] Ils ont été publiés en mai 1883 (Paris, Plon, 2 vol.). (N. D. É.)

fin de Goguelat, qui tous prirent une part plus ou moins large à l'événement[1]. Weber a également mis en lumières, dans ses *Mémoires*, la *Relation du Voyage de Varennes*, écrite par M. de Fontanges, archevêque de Toulouse et membre de l'Assemblée constituante, pour le marquis de Bombelles, d'après ses conversations avec la reine, M. de Bouillé et d'autres personnes placées à la source des faits. Ce groupe se complète par le nom de Pétion, qui escorta le roi à son retour, depuis les environs d'Épernay jusqu'à Paris, et dont le récit, tiré des Archives, a été publié pour la première fois par M. Mortimer-Ternaux dans son *Histoire de la Terreur* ; puis par celui de Scévole Cazotte, dont le *Témoignage d'un royaliste* éclaire vivement quelques particularités du retour.

Mais ces documents n'offrent pas, à beaucoup près, les garanties toutes spéciales d'exactitude qu'ils sembleraient devoir présenter. Le récit de Marie-Charlotte de France, écrit d'après les souvenirs confus d'un enfant, et d'ailleurs très court, ne porte qu'une lumière insuffisante sur ce dramatique épisode de la Révolution. Celui de M. de Fontanges, très remarquable et un des mieux informés jusqu'au moment où le roi quitte Paris, fourmille d'erreurs, parfois grossières, dans la partie subséquente, où les éléments certains d'instruction lui ont manqué. Celui de Mme de Tourzel serait fort précieux sans doute, bien qu'incomplet et restreint à ce qu'elle a vu et su par elle-même, si nous l'avions en entier. Quant aux autres, bornons-nous à dire que les contradictions, les incertitudes, les lacunes, les erreurs matérielles et évidentes qu'on y peut signaler en si grand nombre, suffiraient à les rendre suspects, lors même qu'ils ne le

---

[1] Le *Mémoire* du marquis de Bouillé (comte Louis), suivi de pièces justificatives et d'une correspondance avec le duc de Choiseul sur le même sujet ; la *Relation* de M. Deslon ; l'*Exposé* de M. de Raigecourt ; le *Rapport* de M. de Damas et le *Précis historique* de M. de Valori, ont été réunis en un volume, sous le titre de *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, par Berville et Barrière (1823, in-8°).

seraient pas davantage encore par le sentiment personnel qui les a dictés et qui les domine. Composés probablement, pour la plupart, et certainement publiés longtemps après l'événement, ce sont moins, à quelques exceptions près, des mémoires historiques, préoccupés de la seule exactitude, que des apologies personnelles et de vrais plaidoyers, dont les auteurs songent surtout à leur rôle et à leur gloire, visent à mettre leur intelligence ou leur dévouement dans tout son jour, à écarter d'eux la responsabilité de la catastrophe pour la rejeter sur d'autres, bref à accuser et à se défendre. Les *Mémoires* du marquis de Bouillé soulevèrent les réclamations du duc de Choiseul, et une polémique s'engagea par lettres entre eux. La *Relation* publiée ensuite par M. de Choiseul, fut un nouvel acte, plus important, de cette polémique, une défense personnelle et une réfutation, en même temps qu'une attaque. Le marquis de Bouillé était mort ; mais son fils, le comte Louis, releva le gant, et répliqua par son propre *Mémoire*, qui offre le même caractère apologétique, et retourne au duc de Choiseul ses accusations. Il en est également ainsi pour le récit de Goguelat, qui s'en prend d'ailleurs à tout le monde, et les autres relations ne sont, pour ainsi dire, que des pièces justificatives, invoquées tour à tour par les principaux adversaires.

Il était nécessaire de donner ces explications préalables pour montrer comment il se fait que ces documents, revêtus d'une sorte de cachet authentique, qu'on croirait devoir être si précieux, et qui le sont, en effet, à tant d'égards, ont contribué souvent à embrouiller la question au lieu de l'éclaircir, à accroître l'embarras et l'incertitude de ceux auxquels ils paraissaient promettre la vérité définitive, et comment il est resté tant à faire après un tel concours de déclarations et de témoignages sur tous les points de la cause.

Indépendamment de ces relations spéciales, un grand nombre de contemporains, placés à portée de l'événement, nous ont transmis dans leurs récits et souvenirs, sans compter les journaux de l'époque, des renseignements qu'il ne faut pas négliger. Il me suffira de rappeler ici les *Mémoires* de Weber, que j'ai déjà cités, ceux de Mme Campan, de Bertrand de Molleville, d'Augeard, secrétaire des commandements de la reine[1], du député Ferrières, de Bailly, de La Fayette, ceux de Malouet, qui viennent de paraître pour la première fois, les *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine*, par Lafont d'Aussonne, et bien d'autres que feront connaître pour la plupart nos citations[2]. Ces publications se rattachent naturellement au même groupe, dont elles forment, pour ainsi dire, le corps de réserve.

Il y a enfin les nombreux travaux d'histoire et d'érudition composés depuis lors sur le même sujet. Bien des écrivains se sont efforcés d'élucider la question, par l'étude, le contrôle et le rapprochement des témoignages. Je ne parle pas des histoires de la Révolution, où le récit de la fuite à Varennes n'occupe nécessairement qu'une place restreinte et auxquelles il ne faut, en général, rien demander de neuf ni de complet sur ce point précis. Les biographes de Marie-Antoinette, de Louis XVI, et de Louis XVII, M. de Beauchesne surtout, s'en sont occupés plus au long, et quelques-uns avec un esprit critique qui donne à cette partie de leur travail une valeur particulière. Mais le contingent principal de ce troisième groupe se compose des ouvrages spéciaux publiés sur la fuite et l'arrestation du roi, par le comte de Sèze en 1843[3], par M. Bimbenet en 1844 et en

---

[1] Récemment publiés par M. Bavoux (Plon, 1866 ; 1 vol. in-8°).
[2] Je laisse de côté, bien entendu, les ouvrages apocryphes, comme les *Souvenirs de Léonard*, coiffeur de la reine, etc.
[3] *Histoire de l'événement de Varennes*, Dentu, 1 vol. in-8°.

1868[1], et par M. Ancelon en 1866[2]. Mentionnons même, pour ne rien oublier, la *Route de Varennes*, de M. Alexandre Dumas[3], qui, après avoir déjà conté l'événement à sa manière dans son *Histoire de Louis XVI* et dans le roman de la *Comtesse de Charny*, n'a fait qu'un roman de plus en pensant écrire un livre d'histoire.

Il est à croire que maintenant la période des découvertes est à peu près épuisée. Nous sommes en présence d'une masse énorme de documents, — *rudis, indigestaque moles,* — au milieu desquels il s'agit d'introduire l'ordre et la clarté, de faire un choix et d'établir une concordance. Après les derniers et importants travaux que nous venons de signaler, le moment nous semble arrivé d'établir les résultats acquis et de résumer définitivement, dans les limites qui nous sont permises, l'état de la question.

Nous parcourrons successivement, dans leur ordre naturel, les diverses étapes du sujet : la période antérieure au départ, le départ et les divers épisodes de la fuite jusqu'à Varennes, l'arrestation et le séjour à Varennes, enfin le retour à Paris. On comprendra que, pour mieux atteindre le but spécial de ce travail, nous prenions souvent la forme de la discussion plutôt que celle de l'exposé, en glissant sur les faits patents et incontestables, et en intervertissant au besoin l'ordre chronologique, pour grouper et éclairer les uns par les autres les points les plus obscurs ou les plus controversés.

---

[1] Cette deuxième édition de l'ouvrage de M. Bimbenet, qui a paru sous un titre nouveau (*Fuite de Louis XVI à Varennes*, etc. ; Didier, 1 vol. in-8°), a été augmentée de pièces inédites. Elle se divise naturellement en deux parties : le récit de l'auteur et les documents de la Haute Cour.

[2] *La Vérité sur la fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes*, Dentu, 1 vol. in-8°.

[3] Lévy, 1 vol. in-18, 1860.

I

LES PREMIERS PROJETS

La première période ne comprend pas seulement les préparatifs du départ, elle en comprend aussi tous les préliminaires et les antécédents ; elle doit démêler les germes et suivre pas à pas les progrès de cette idée de fuite, depuis le jour où on la voit apparaître, confuse et indécise encore, dans l'esprit du couple royal, en notant au passage les tentatives, ou du moins les projets qui précédèrent le plan définitif. C'est la partie la plus neuve et la moins connue du sujet ; je ne crois pas qu'on l'ait encore traitée dans son ensemble, et que personne, avant nous, se soit avisé de recueillir, pour les rapprocher en les dégageant, tous ces témoignages qui constituent, pour ainsi dire, la préface naturelle de l'événement de Varennes. On me permettra donc de m'attacher tout particulièrement à ces débuts de la question.

On découvre les premières traces des idées de départ, qui n'étaient pas encore, à proprement parler, des idées de fuite, près de deux années avant leur réalisation. La foudroyante succession d'événements qui se précipitèrent à partir de la constitution du tiers en Assemblée nationale et qui parurent bien vite menacer la monarchie elle-même, ne tardèrent pas, dès qu'il ne fut plus permis de mettre en doute leur marche fatale et irrésistible, à tourner l'esprit du roi et de la reine vers le projet de quitter le centre du mouvement révolutionnaire, non seulement pour se soustraire, eux et les leurs, aux périls chaque jour grandissants, mais pour mieux dominer la situation

à distance. Les dévouements, plus zélés parfois qu'éclairés, qui s'agitaient autour d'eux, ne leur laissèrent point attendre ce conseil, en faisant valoir à la fois la sécurité de leurs personnes et celle du royaume, les uns dans des vues loyales, chevaleresques et désintéressées, les autres dans des vues politiques, d'autres encore par peur ou par calcul, ou inspirés par le sentiment qui devait bientôt pousser tant de gentilshommes à une émigration hâtive.

Plus tard, aux amis de la royauté qui poussaient à la fuite comme à un moyen de salut, devaient se joindre bon nombre de ses ennemis, impatients de la voir provoquer ainsi d'elle-même sa propre déchéance, et de profiter de cette détermination périlleuse soit pour abolir la monarchie en l'absence de ses représentants, et pouvoir proclamer la République sans brusque secousse, comme par le cours naturel des choses, soit pour faire tomber le souverain dans un piège, d'où il ne sortirait qu'humilié, captif et dégradé, si même il en sortait. Mais, en ce moment, on n'en était pas encore arrivé là, et les royalistes seuls caressaient l'idée d'un départ.

C'est la prise de la Bastille et les excès dont elle fut accompagnée, qui paraissent avoir donné naissance aux premiers projets ; du moins est-ce vers cette date que l'opinion publique commence à s'en préoccuper. Le *Moniteur* constate que, peu de temps après la victoire populaire, des membres influents de l'Assemblée voyaient déjà Louis XVI traversant le royaume pour aller planter son drapeau à Metz, au milieu des gens de guerre[1]. Le maréchal de Broglie, dit-on, voulait le conduire dans cette ville, et le plan avait même paru un moment arrêté. Il est certain du moins qu'à partir de cette époque des desseins semblables s'agitèrent continuellement autour de lui, suggérés

---

[1] Comte de Sèze, *Histoire de l'événement de Varennes*, p. 4.

et répétés sous toutes les formes, et surtout que les bruits de la fuite du roi, reposant en partie sur un fondement solide, en partie sur la crédulité proverbiale de la foule et sur l'exploitation des gens qui avaient intérêt à propager ces rumeurs, passèrent pour ainsi dire à l'état chronique. Le peuple sentait que la situation du souverain devenait intolérable et impossible, et sa facilité à accueillir toutes les nouvelles de cette nature, même les plus extravagantes, les plus dénuées de preuves, les plus invraisemblables, était un aveu implicite des torts qu'il se reconnaissait envers lui.

« Depuis le commencement de septembre, écrit Mme Campan dans ses *Mémoires*[1], on ne cessait de faire circuler dans le peuple que le roi projetait de se retirer, avec sa famille et ses ministres, dans quelque place forte. » Et ce passage est confirmé par une foule d'autres, que nous trouvons dans divers écrits du temps. Ce n'était pas seulement le maréchal de Broglie, c'était le baron de Breteuil, non moins suspect au peuple, qui devait conduire le roi à Metz ; car Metz est toujours, dans cette première phase, la ville choisie pour servir de retraite au roi. D'Estaing donnait une sorte de consécration à ce bruit par sa fameuse lettre du 14 septembre, écrite à la reine pour la détourner du voyage de Metz[2], et le 16, Mme de Ségur exprimait devant G. Morris, envoyé des États-Unis en France, la crainte que le roi ne prît la fuite, événement dont elle redoutait les conséquences[3]. Dès lors, les avis affluaient déjà à la municipalité de Paris et à l'état-major de la Garde nationale, annonçant l'*enlèvement* du roi par les aristocrates et entrant dans les détails les plus minutieux sur ce grand complot, dans des

1 Édition Barrière, in-12, p. 249.
2 *Mémoires* de Ferrière, liv. IV. *Mémoires, correspondance et manuscrits* de La Fayette, t. II, p. 327.
3 *Mémorial* de G. Morris, t. I, p. 626.

dénonciations dont La Fayette nous a conservé lui-même une des plus curieuses[1].

Le numéro XI des *Révolutions de Paris* (22 sept.) parlait ouvertement de cette intrigue des adversaires de la Révolution pour enlever Louis XVI, et le passage où il s'exprime ainsi a d'autant plus de signification, que ce journal avait surtout pour spécialité de recueillir les bruits publics : « ... On dit, écrivait Prudhomme, que les officiers municipaux de Versailles, soumis aux grands et aux ministres, n'ont demandé mille hommes de troupes que pour s'empresser de leur obéir. On dit que ces mille hommes doivent favoriser le départ du roi pour la ville de Metz. On dit que de là le roi rentrerait dans son royaume à la tête de l'armée des confédérés. Comment croire à de telles invraisemblances ? Pourtant on parle de se transporter à Versailles, les citoyens du Palais-Royal sont agités... L'on n'agite rien moins que de traîner des canons », etc.

N'entendez-vous pas déjà dans ces dernières paroles le tocsin des 5 et 6 octobre ?

Cette idée était si répandue, si enracinée dès lors dans l'esprit du peuple, que non seulement rien ne pouvait la combattre, mais que tout lui semblait la confirmer, et qu'il interprétait dans le sens de ses craintes les faits mêmes qui eussent dû le rassurer. Le 21 septembre, on apprenait que le roi avait envoyé à la Monnaie toute sa vaisselle plate et son argenterie, pour en faire un don patriotique à la nation ; mais, tandis que l'Assemblée se sentait émue en présence de ce sacrifice accompli avec la plus entière simplicité, et que Barrère, à la tribune et dans son journal, glorifiait le monarque avec son emphase habituelle, les esprits défiants voyaient dans cette

[1] Voir ses *Mémoires*, t. II, p. 329 (note).

démarche l'intention de se procurer des moyens de fuite et de séduction[1].

Cette rumeur opiniâtre, qui servira de prétexte et d'explication à la plupart des autres mouvements populaires contre la royauté, explique aussi en grande partie, — on a déjà pu le pressentir par ce qui précède, — les scènes du 6 octobre et le retour forcé du roi à Paris. Cette multitude qui l'escorta tumultueusement depuis le château de Versailles jusqu'au palais des Tuileries, voulait surtout ramener en lieu de sûreté, sous ses regards et à portée de sa surveillance incessante, l'otage de la Révolution. Beaucoup étaient persuadés qu'il devait ce jour-là s'enfuir aux frontières, et que leur vigilance avait prévenu ce projet[2]. Aux premiers symptômes de cette terrible émeute, le roi avait été assailli de conseils pressants qui le poussaient à fuir. On disait que, jusqu'à deux heures du matin, dans la nuit du 5 au 6, Louis XVI était resté indécis, ce qui expliquait le séjour du duc de Guiche dans le jardin avec son détachement, puis son renvoi subit, et on parlait, à l'appui des bruits d'évasion, de mystérieuses voitures chargées d'effets, qui s'étaient présentées pour sortir par la porte de l'Orangerie, et que des gardes nationaux de Versailles avaient fait rentrer en refermant la grille[3].

Quelques jours après le 6 octobre, des propositions formelles, relatives à une évasion, furent adressées à la reine, dont la présence et le rôle au fameux banquet des gardes du corps avaient exaspéré la fureur populaire, et qui avait été,

---

[1] Supplément aux *Mémoires* de Bailly, p. 19. Le membre de l'Assemblée dont les notes inédites forment ce supplément, paraît pencher lui-même vers cette interprétation.

[2] *Mémoires* de Mme Campan, p. 257. Fantin-Desodoards, *Histoire philosophique de la Révolution de France*, 1796, p. 71-3 : « On fut persuadé, dit ce dernier, que la reine était à la tête du projet d'enlever le roi. »

[3] *Mémoires* de La Fayette, t. II, p. 847 (note) ; de Bailly, t. III, p. 96. Voir aussi Beaulieu, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. II, p. 196. Beaulieu prétend que M. de Saint-Priest avait déterminé le roi à partir pour Rambouillet, et que tout était prêt pour assurer sa retraite, mais qu'il recula au dernier moment.

dans l'invasion du château, l'objet tout particulier des démonstrations les plus odieuses. On trouve mentionnés à cette date, dans les *Mémoires* de Mme Campan et d'Augeard, deux plans qu'on est tenté de confondre l'un avec l'autre, à cause de l'analogie du point principal et de la ressemblance des raisons qui les firent échouer. Quoi qu'il en soit, il ne s'agissait, des deux côtés, que du départ de Marie-Antoinette seule. Suivant le récit de Mme Campan[1], ce fut la duchesse de Luynes qui « vint proposer à la reine, d'après l'avis d'un comité de constitutionnels, de s'éloigner pour quelque temps de la France, afin de laisser achever la Constitution, sans que les patriotes pussent l'accuser de s'y opposer auprès du roi ». Tout en appréciant les bonnes intentions de la duchesse, Marie-Antoinette répondit que jamais elle ne quitterait son époux et son fils. Quant à Augeard, secrétaire des commandements de la reine, il raconte qu'il s'ouvrit à elle d'un projet tout à fait semblable, dans une conversation dont on peut fixer approximativement la date au 9 ou au 10 octobre. Déjà, dès le mois de mai précédent, Augeard avait conseillé au roi d'aller s'établir à Compiègne, sous la garde d'un camp de trente mille hommes. Mais, en ce moment, ce n'était plus dans l'éloignement de Louis XVI lui-même qu'il voyait le salut de la monarchie, et son plan, comme celui dont la duchesse de Luynes s'était faite l'intermédiaire, dut être à la pauvre reine un témoignage à la fois bien naïf et bien cruel de toutes les haines et de toutes les défiances du peuple contre celle qu'on appelait déjà l'*Autrichienne*, et dont l'éloignement était considéré, même par ses amis, comme nécessaire pour désarmer la Révolution :

« Je ne connais qu'un seul moyen, lui dit-il, et il est infaillible, pour sauver les jours du roi, les vôtres, ceux de vos enfants, Madame, et ceux

---

[1] *Mémoires*, p. 259.

de l'Empire ; c'est de vous en aller avec Mme Royale et M. le Dauphin, habillé en petite fille, non pas en reine, non pas en princesse, mais en simple particulière... Vous déjouerez les factieux et le duc d'Orléans. On ne pourra plus vous accuser de vous opposer à la nouvelle Constitution qu'on veut donner à la France, et vos jours seront sauvés[1]. »

Le lecteur sera frappé sans doute, comme nous, de la ressemblance de cette raison constitutionnelle avec celle que mettait en avant la duchesse de Luynes. Il sera frappé aussi, surtout dans les pages suivantes, des analogies que présentait le projet d'Augeard, dans ses moyens d'exécution, avec celui qui s'accomplit en juin 1791. Il développe la marche à suivre, les précautions à prendre pour les voitures, le déguisement et le passeport, la façon d'éviter Reims, où la reine a peur d'être reconnue, et d'arriver à la frontière sans passer par les villes ; mais il insiste surtout sur la nécessité de faire en sorte que personne ne puisse accuser le roi d'avoir connu son départ. La voyant indécise, il achète les cartes de Cassini pour Reims et Montmédy, qu'il remet, avec l'itinéraire, à Mme Thibault, première femme de chambre de Marie-Antoinette. La reine, ébranlée, ne changea d'avis que le 19, par suite du départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre : dès lors, elle se croyait plus en sûreté, et elle déclara que son devoir était de ne point quitter le roi. Mais, en même temps, elle lui demanda de rédiger un mémoire, pour le cas où elle se déciderait à prendre ce parti, de concert avec Louis XVI. Trahi par le commis auquel il avait dicté ses notes et son plan, Augeard se vit arrêté dans la nuit et jeté en prison ; il y resta cent trente-six jours, fut élargi provisoirement le 9 mars 1790, et enfin acquitté par le Tribunal du Châtelet le 30 mars suivant[2].

---

[1] *Mémoires* d'Augeard, p. 193-200.

[2] *Mémoires*, p. 206-230. Cet exposé sommaire peut servir à rectifier les détails donnés sur le plan d'Augeard par les diverses biographies. On voit que ce n'est pas seulement trois mois

La suite des *Mémoires* d'Augeard accuse plus singulièrement encore de curieuses coïncidences entre son projet et celui qui fut mis plus tard à exécution. Augeard avait des terres et un château à Buzancy, bourg situé à cinq lieues de Varennes. Il s'y retira à la suite de son acquittement, avec sa fille, malade de la poitrine, qu'il établit bientôt à Varennes même, pour la faire soigner par un médecin du lieu. Il allait l'y voir deux fois par semaine, mais elle mourut dans cette petite ville à la fin de juin 1790. Quelque temps après, revenant de Paris où il était allé passer huit jours pour une affaire de famille, il apprend que la populace a forcé son château de Buzancy pour le saisir, se tient caché à Varennes chez l'évêque de Tricomie[1], qui l'informe qu'il a vu entre les mains du maire une lettre de George, député du pays à l'Assemblée nationale, donnant le conseil de le faire arrêter s'il repassait par la ville ; puis, dans la nuit, il part et franchit la frontière. J'ai donné ces détails, en apparence étrangers au sujet de cet article, pour montrer par quelle sorte de fatalité le nom de Varennes, avec le rôle qu'il joue dans cette dernière partie de la biographie d'Augeard, se trouvait comme mêlé d'avance aux projets d'évasion de la famille royale.

Malgré l'acquittement d'Augeard, son arrestation et son procès avaient naturellement contribué à répandre de plus en plus dans le peuple les craintes relatives à la fuite du roi. Il était détenu depuis deux mois, quand eut lieu la mystérieuse affaire du marquis de Favras, qui n'a jamais été bien éclaircie. Parmi les nombreuses accusations qui pesaient sur Favras,

---

avant la fuite de Louis XVI qu'il fut renvoyé absous, comme le dit la *Biographie des contemporains* par Rabbe. On l'accusait d'avoir voulu enlever *le roi*, et le conduire à Metz ; il n'est pas question de Metz dans ses *Mémoires*, et le roi était formellement excepté du plan d'évasion.

[1] Cet évêque *in partibus* se nommait Perreau (*Almanach royal* de 1789). Je ne sais comment il se trouvait à Varennes, où son séjour n'a point laissé de traces.

l'enlèvement du roi ne pouvait manquer de tenir place. Il devait, disait-on, après avoir introduit dans Paris des brigands chargés d'assassiner Bailly, La Fayette et Necker, s'emparer de Louis XVI, et l'entraîner à Péronne, suivant les uns, à Metz, selon les autres, pour le mettre à la tête des troupes contre-révolutionnaires. Le supplice de Favras vint donner satisfaction à la fureur du peuple, mais on conçoit tout ce que cette affaire ajouta à la violence de ses soupçons. Favras passait pour un agent secret de Monsieur, déjà mêlé plusieurs fois par la rumeur publique à ces projets de fuite, et qui crut devoir venir se justifier à l'Hôtel de Ville de toute complicité dans l'affaire[1]. On a voulu même associer au complot le nom de la reine, dont, suivant un récit trop peu autorisé, Favras aurait exigé la participation[2].

L'année 1790, en aggravant les périls de la royauté, allait multiplier encore les projets d'évasion et les alarmes de l'opinion toujours en éveil. Plus le peuple sentait la situation impossible faite à Louis XVI, captif dans son palais, esclave de l'Assemblée et de ses sujets, plus redoublaient ses défiances ombrageuses, mais plus aussi devait se développer et s'accroître, dans l'âme des prisonniers royaux, le besoin de se soustraire à la surveillance injurieuse et brutale de leurs geôliers. Vrai cercle vicieux, où les effets et les causes se mêlaient sans cesse et changeaient de place à tour de rôle. Mme Campan rapporte une nouvelle proposition d'*enlèvement* que le comte d'Inisdal fit transmettre au roi par M. Campan, son beau-père, en mars 1790 : toutes les mesures étaient prises, on ne demandait que le consentement positif de Louis XVI, qui refusa

[1] *Souvenirs* de Dumont, p. 216-7. *Mémoires* de La Fayette, t. II, p. 392. Prudhomme, *Révolutions de Paris*. Beaulieu, *Essais historiques*, t. II, p. 280.
[2] Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. III, p. 89. *Correspondance de Mirabeau*, t. II, p. 515, 521.

de l'accorder[1]. À l'en croire, la reine pensait qu'on interpréterait la réponse du roi, dans les termes où elle s'était produite, comme un consentement tacite, « et simplement comme un refus de participer à l'entreprise ». Elle ajoute que, dans cette idée, Marie-Antoinette resta jusqu'à minuit, à préparer ses cassettes, et lui ordonna de ne point se coucher. Il est difficile d'admettre, pourtant, que la reine ne fut pas mieux instruite des intentions de son époux, qu'elle se fût si complètement trompée à sa réponse, et qu'elle se résignât à partir de la sorte, au hasard d'une aventure aussi romanesque. Lors même qu'elle eût été avertie et que les conjurés eussent combiné d'abord le plan avec elle, on aurait peine à comprendre un pareil projet, si brusquement présenté, par l'entremise d'une personne qui n'était point de l'intimité du roi. Mais nous ne pouvons guère douter que, dès cette époque, la reine ne fût plus déterminée à ce parti que son mari : « Il faudra pourtant bien s'enfuir », disait-elle, peu de temps après, à sa première femme.

Quoi qu'en paraisse croire M. de Fontanges[2], on est autorisé à penser que la reine fut conquise la première à l'idée de l'évasion, et que c'est par elle que cette idée passa dans l'esprit du roi. Il est bien vrai, comme il l'écrit, que Louis XVI refusa constamment de se rendre, pendant les années 1789 et 1790, aux instances de ses serviteurs les plus dévoués, malgré les circonstances parfois les plus propices, et il peut l'être aussi que, lorsque lui-même en parlait à la reine, elle lui fermait la bouche en déclarant que le roi avait pris son parti et qu'il était inutile d'insister. Mais en ajoutant que, au moment où il se décida enfin à la fuite, vers la fin de 1790, et s'en ouvrit à elle, il eut à vaincre ses répugnances, il avance une opinion contraire à

---

[1] *Mémoires*, p. 267-8. Le duc de Choiseul mentionne, juste à la même date, une autre proposition, qu'il considère à tort comme la première. (*Relation,* p. 27.)

[2] Voir sa *Relation* dans les *Mémoires* de Weber, édition Barrière, p. 319.

toutes les vraisemblances comme à tous les faits. Si l'un des deux époux eut à combattre les résistances et les indécisions, ce rôle appartint certainement à Marie-Antoinette[1], peut-être connaissant et redoutant l'irrésolution de Louis XVI, qui « penchait pour son évasion lorsqu'il était poussé à bout par quelque nouvelle attaque de l'Assemblée », mais qui « n'en voulait plus entendre parler aussitôt qu'elle le laissait tranquille[2] », s'est-elle effacée par calcul, sans chercher ostensiblement à « l'affermir dans l'idée de fuir » ; peut-être, comme le dit encore Fontanges, n'a-t-elle consenti à s'en occuper d'une façon sérieuse « qu'à ses instances réitérées, et lorsqu'elle se fut bien convaincue que son parti était pris irrévocablement ». C'était une manière d'engager le roi, — de le *piquer au jeu*, — si l'on me passe en si grave sujet cette locution familière. La reine était l'esprit viril et politique de la famille royale. De bonne heure sa clairvoyance ne lui avait plus permis de s'abuser sur la situation et ses suites inévitables, et son influence était grande sur l'esprit de son mari, bien qu'il lui échappât souvent par son indécision, notamment sur cette question de la fuite, dont il sentait toute la gravité[3]. Durant ces premières années de la Révolution, son rôle fut sans cesse de combattre les tergiversations de Louis XVI, porté à l'expectative, faible, irrésolu, timide, quoiqu'il pous-

[1] Le marquis de Bouillé (comte Louis) indique nettement cette différence d'attitude entre le roi et la reine ; il ajoute que ce fut d'après le désir de celle-ci que le comte de Fersen fit parvenir à Louis XVI « le projet de sa délivrance », et que ce fut « pressé par les instances de la reine » qu'il témoigna enfin approuver l'idée en principe. (*Mémoire*, p. 18-19.)

[2] *Souvenirs* de Dumont, p. 216.

[3] *Correspondance de Mirabeau et de La Marck*, t. I, p. 124-5. Ce passage peut prouver qu'il ne faut pas exagérer l'influence de la reine, étant donné le caractère de Louis XVI, mais il prouverait plus encore que la résolution formelle ne put venir du roi. Dans son grand *Mémoire* pour la cour (décembre 1790), Mirabeau indique parmi les obstacles l'indécision du roi, qui « peut être surmontée par la reine », et on le voit toujours préoccupé d'arriver à la confiance de l'un en obtenant celle de l'autre. Le baron de Breteuil, quand il forma son plan, recommanda à son agent l'évêque de Pamiers, de le présenter à la reine, dont il attendait plus de résolution que du roi. « Son ascendant sur l'esprit de Louis XVI était certain », et pourtant, dans le but d'assurer le consentement du roi, ajoute Droz comme pour répondre à M. de Fontanges, « elle voulut attendre qu'il la consultât ». (*Histoire du règne de Louis XVI*, t. III, p. 322.)

sât le courage moral jusqu'à l'héroïsme, et toujours enclin à n'opposer aux coups répétés de ses ennemis que la résistance passive et la force d'inertie. L'article de la Constitution qui, répondant aux préoccupations publiques, interdisait au roi de s'éloigner à plus de vingt lieues du Corps législatif, venait encore accroître son irrésolution naturelle. Mais Marie-Antoinette, épouse et mère avant même d'être reine, obéissait à la fois aux instincts de son sexe et aux affections de son cœur, autant qu'aux prophétiques appréhensions de son intelligence très nette et très déliée, en préférant le salut certain des êtres qui lui étaient chers à la problématique conservation d'un lambeau de trône, véritable épave de naufragé, dont chaque heure, chaque flot faisaient tomber un nouveau débris, et qu'on n'avait chance de reconquérir qu'en le quittant. Il est permis d'ajouter que son origine étrangère devait contribuer aussi à lui faire envisager la fuite avec moins d'effroi. Se réfugier aux frontières, c'était, pour Louis XVI, courir la périlleuse aventure de risquer la couronne qu'il tenait de ses pères ; pour Marie-Antoinette, c'était se rapprocher de son pays natal, de l'empire et de l'empereur son frère ; c'était enfin, tout en mettant à l'abri ceux qu'elle aimait, se retrouver encore en famille. Joignez-y les instances des siens, qui lui arrivaient du dehors, la conjurant de prévenir par la fuite le dénouement fatal, et l'on comprendra de plus en plus toute l'invraisemblance de l'assertion de Fontanges.

Aussi était-ce naturellement à elle que la rumeur publique attribuait les projets et que venaient s'adresser de préférence les plans d'évasion ; à elle aussi le comte d'Estaing avait adressé la lettre où il signalait la fuite du roi comme devant déchaîner la guerre civile. Au mois de juin 1790, de nouveaux plans lui parvinrent, et elle en communiqua un à Mme Campan dont la réussite paraissait infaillible. Le séjour de la cour à

Saint-Cloud, pendant l'été, venait de rétablir d'une façon presque inespérée les facilités d'évasion qu'on avait perdues depuis le départ de Versailles. Rien n'était plus aisé que de profiter d'une promenade aux environs pour s'enfuir[1]. Mais ce projet fut ajourné comme les précédents[2].

Il est inutile de s'appesantir davantage sur ces plans restés sans commencement d'exécution. Tous les historiens sont d'accord sur ce point : tous s'accordent à dire que la famille royale, sans excepter Mme Élisabeth, était entourée d'hommes à projets, multipliant les avis et les mémoires, signalant leur zèle à l'envi, et combinant sans cesse pour elle de nouveaux moyens d'évasion, pendant tout le cours de cette année 1790[3]. Mais à ces obsessions vint bientôt s'ajouter une autorité plus forte, celle d'un ancien ennemi rallié aux intérêts royaux, et dont le génie et l'empire sur la Révolution semblaient seuls capables de sauver la monarchie, qu'il avait plus que tout autre concouru à ébranler.

Mirabeau était entré en rapports suivis avec la cour dans les premiers jours du mois de mai 1790. À la suite des journées d'octobre, il avait rédigé un *Mémoire*, où il démontrait avec cha-

---

[1] *Mémoires* de Hannet Cléry, t. I, p. 187. *Relation* de Fontanges, dans Weber, p. 319.

[2] *Mémoires*, p. 273-4. Suivant Lafont d'Aussonne, on devait s'échapper de nuit par Ville-d'Avray, pour s'embarquer sur une escadre mouillée devant Le Havre ; mais la reine s'effraya en voyant le nom du vice-amiral Barède Saint-Leu, fils naturel du duc d'Orléans, en tête de la liste des officiers de l'escadre (*Mémoires secrets*, p. 132). À propos de ce séjour à Saint-Cloud, qui inquiéta fort les patriotes et excita au plus haut point la vigilance de la presse révolutionnaire, voir surtout dans l'*Orateur du peuple* de Martel (Fréron, n° 48) la *Grande dénonciation du départ de Louis XVI pour Rouen, avec la famille royale et les ministres*, particulièrement avec Guignard de Saint-Priest, le bouc émissaire des jacobins, qu'ils ne manquent pas de mettre toujours en avant dans ces projets d'évasion.

[3] Hue, 3e édition, p. 220 ; Weber, p. 312 ; Mme Campan, p. 282, etc. Jusqu'au dernier moment, les projets abondèrent autour du roi ; et en avril 1791, le général Heyman, commandant à Metz sous Bouillé, proposait encore à la reine « un plan concerté avec le duc de Biron, pour faire sortir le roi et la famille royale de Paris, et le mettre en sûreté dans une des places du commandement de Bouillé, ou en Alsace ». (*Mémoires* de Bouillé, éd. Barrière, p. 250.) La Fayette, en citant ce passage dans ses observations sur les *Mémoires* de Bouillé, remarque que Heyman était du parti d'Orléans : « Tout le monde s'en méfiait », dit le duc de Choiseul dans sa *Relation* (p. 61). Faut-il croire qu'il voulait servir l'ambition secrète de son chef par l'éloignement du roi, où plusieurs partis trouvaient d'ailleurs leur intérêt ?

leur la nécessité de prendre des mesures énergiques, et pressait le roi de quitter Paris, tout en insistant sur l'imprudence qu'il y aurait à sortir de France et à se séparer de la Révolution pour recourir aux armes contre son peuple. Il lui conseillait de se retirer en Normandie, « province fidèle et affectionnée, contiguë à la Bretagne et à l'Anjou, sur lesquelles on peut compter, et toutes les deux *éloignées des frontières* », et là d'en appeler aux Français par des proclamations rassurantes. Mais le comte de La Marck, à qui Mirabeau avait remis ce *Mémoire*, n'osa le porter directement aux Tuileries, où on était alors très irrité contre le grand orateur ; il se borna à le présenter à Monsieur, qui ne jugea pas non plus à propos d'en informer le roi[1]. Quelques mois après, les relations furent enfin nouées d'une façon active et directe entre Mirabeau et la cour, par l'intermédiaire de son ami le comte de La Marck et du comte de Mercy : la première lettre de Mirabeau au roi, dans laquelle il promettait de consacrer au salut de la monarchie, mais non au succès de la Contre-Révolution, toute sa loyauté, son zèle, son activité et son courage, est du 10 mai 1790. Mirabeau rédigea d'abord pour la cour une série de *Notes*, où la question du départ du souverain ne se trouve pas abordée. Le 3 juillet, il eut avec la reine et le roi, à Saint-Cloud, une entrevue secrète, d'où il sortit animé d'un zèle plus ardent encore : « Il ne cessait de me dire et de me répéter dans ses *Notes*, écrit le comte de La Marck, presqu'aussitôt après avoir raconté cette entrevue, qu'il fallait absolument que le roi... sortît de Paris, où il devait s'attendre, s'il y restait, aux plus déplorables excès contre lui et contre la famille royale[2]. »

C'est dans sa *douzième* et sa *treizième Notes pour la cour*, datées du 17 et du 26 juillet, que Mirabeau revient, mais en la

---

[1] *Correspondance de Mirabeau avec le comte de La Marck*, t. I, p. 119-125, 139.
[2] *Correspondance de Mirabeau avec le comte de La Marck*, t. I, p. 93.

modifiant, à cette idée du départ de Paris, qu'il avait déjà mise en avant pour la première fois dans son *Mémoire* du 15 octobre 1789. Il ne s'agit alors que de se retirer à Fontainebleau, pour s'y installer *légalement*, sous la protection des troupes, après en avoir avisé l'Assemblée nationale[1] ; au fond, ce n'est qu'un déplacement du siège du pouvoir exécutif. Dans les *Notes* suivantes, on ne trouve plus trace directe du projet, bien que Mirabeau insiste toujours sur la nécessité de *travailler* l'esprit des provinces, non seulement pour y créer un contrepoids et un point d'appui à la résistance, mais aussi sans doute pour y « disposer les esprits à voir le roi voyager dans le royaume[2] ». Mais le comte de La Marck supplée à cette lacune dans les papiers relatifs à ses relations avec Mirabeau, au moyen desquels l'éditeur de la *Correspondance* a composé son Introduction. Mirabeau avait remis, à la date du 23 décembre 1790, la plus longue et la plus importante de ses *Notes pour la cour* : c'était un plan complet et très détaillé sur les moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale. Après l'avoir mentionné dans ses souvenirs, le comte de La Marck écrit : « À force de revenir à la charge près du roi, nous parvînmes à lui faire adopter le grand plan de Mirabeau... et aussi le projet de sortir de Paris avec toute la famille royale[3]. » Seulement il ne pouvait plus être question de Fontainebleau, ni d'aucune autre ville ouverte, où l'on n'aurait pu organiser, en cas de besoin, un système de défense. On voyait maintenant la nécessité de se retirer dans une ville fortifiée, et sur la frontière : « Il fallait ou partir, ou succomber... Mirabeau aurait préféré que Louis XVI sortît publiquement et en roi », en évitant toute apparence de fuite, et sur ce point il était resté fidèle à sa première idée :

---

[1] *Idem*, t. II, p. 104-108, 116.
[2] La Marck insiste sur ce point dans une de ses lettres, t. III, p. 68.
[3] *Idem*, t. I, p. 236.

« Une simple course à Compiègne, qu'on eût pu changer en un voyage plus éloigné, s'il eût été nécessaire, nous semblait à tous ce qu'il y avait de mieux[1]. » Sous l'influence de ces conseils incessamment répétés, et sous la pression de périls toujours grandissants, on voit peu à peu l'idée pénétrer sérieusement et enfin s'établir à poste fixe, si je puis ainsi dire, dans l'esprit de Louis XVI. Mais sur ce point, l'exposé du comte de La Marck n'a ni toute la netteté, ni toute la précision désirables, et si la résolution définitive du roi ne date (ou ne fut connue par lui) que d'une époque postérieure au 23 décembre, il n'avait pas attendu ce moment, comme paraît le croire et le dire l'ami de Mirabeau[2], pour demander au marquis de Bouillé de se faire l'instrument du projet de fuite, puisque nous savons très péremptoirement, par les *Mémoires* de celui-ci, qu'il avait reçu deux mois au moins auparavant les premières ouvertures du roi à ce sujet.

S'il est permis de croire que l'influence des conseils de Mirabeau fut prépondérante pour convaincre Louis XVI, il est probable aussi que l'impression de ces mêmes conseils ne fut point étrangère au choix fait par la famille royale du marquis de Bouillé. Dans sa première *Note pour la cour* (1er juin 1790), Mirabeau avait conseillé d'opposer à l'influence de La Fayette celle de ce lieutenant général, « pur de toutes les souillures que l'autre a contractées, plus estimé que lui de l'armée, plus indépendant ». Quand on prit le parti suggéré par Mirabeau, on songea naturellement à l'homme que ses éloges semblaient avoir indiqué d'avance comme l'instrument le plus sûr pour une si périlleuse entreprise, et que, d'ailleurs, désignait suffisam-

[1] *Ibid.*, t. I, p. 236-7, 244-5. *Mémoires* de Bouillé, p. 228. On peut comparer le récit de Dumont, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau* (p. 207-15) ; il n'est pas tout à fait d'accord, mais Dumont accuse lui-même en cet endroit l'imperfection de ses souvenirs.

[2] *Correspondance de La Marck et de Mirabeau*, t. I, p. 237.

ment déjà l'énergique habileté qu'il avait mise à prévenir l'insurrection militaire de Metz et à réprimer celle de Nancy. Depuis longtemps Louis XVI considérait le marquis de Bouillé comme l'un des principaux appuis de la royauté ; il lui avait écrit, après l'affaire de Nancy : « Soignez votre popularité ; elle peut m'être utile et au royaume[1]. » Et sa présence sur les frontières de l'Est, c'est-à-dire sur le point même que la plupart des plans montraient au roi comme son asile naturel, qui était à la fois le moins éloigné de Paris et le plus rapproché des terres de l'empereur, achevait de le lui signaler.

Vers la fin d'octobre 1790, le roi envoie au marquis de Bouillé l'évêque de Pamiers, M. d'Agoult, qui arrive près de lui le 26, pour lui exposer de vive voix le projet qu'il avait de sortir de Paris et de se retirer dans une des places frontières de son commandement, à son choix. Bouillé avait formé un autre plan, mais il se soumet à celui qu'on lui communique, tout en le trouvant fort hasardé. À partir de ce moment, une correspondance secrète s'engage et se poursuit pendant huit mois, entre le marquis et le comte de Bouillé, d'une part ; la famille royale, l'évêque de Pamiers et le comte de Fersen, de l'autre. Cette correspondance était basée sur différentes combinaisons de chiffres et sur l'emploi d'un vocabulaire de convention[2], qui contenait plusieurs noms pour désigner les mêmes personnes ou les mêmes choses, afin de mieux dérouter ceux qui les auraient surprises. Dès le commencement de novembre, Bouillé écrit une première lettre où, après avoir renouvelé ses représentations respectueuses, mêlées à ses protestations de dévouement, il propose le choix entre trois places fortes :

[1] *Mémoire* du comte Louis, p. 20.

[2] On trouvera les détails les plus complets et les plus curieux là-dessus dans Bimbenet, *Fuite de Louis XVI*, p. 46 et suivantes. Voir aussi particulièrement le *Mémoire* du comte Louis, p. 43.

Montmédy, Besançon et Valenciennes. Le roi se décide pour Montmédy, située « sur l'extrême frontière, à un mille du pays autrichien, à seize de Luxembourg, qui pouvait être d'une grande utilité[1] ». Besançon, plus éloigné de Paris, ne présentait pas les mêmes avantages, et, d'ailleurs, « il fallait choisir entre les villes de la frontière du Nord ou de l'Est, puisque c'était sur cette frontière que se trouvaient réunies les forteresses et l'armée[2] ». Quant à Valenciennes, elle n'était pas dans le commandement du marquis de Bouillé, mais, comme toutes les villes fortes du Nord, dans celui du comte de Rochambeau, dont le roi se défiait, à cause des idées républicaines qu'il avait rapportées d'Amérique et de son dévouement absolu à La Fayette[3].

C'est un peu après cette époque qu'on aperçoit pour la première fois, dans la correspondance de Marie-Antoinette, la première allusion, bien vague encore, à ce projet de fuite : « Il est impossible dans ce moment d'agir ni de sortir d'ici », écrivait-elle le 19 décembre à son frère Léopold II. Çà et là se rencontrent d'autres traces non moins vagues, et qu'il est inutile de relever.

La famille royale se rendrait donc à Montmédy. Mais il fallait déterminer la route. À la fin de janvier 91, Louis XVI demande sur ce point l'avis de Bouillé, qui lui répond qu'il y a deux routes : l'une par Reims et Stenay ; l'autre par Châlons, Sainte-Menehould, Clermont, et après cette dernière petite ville, Varennes ou Verdun. Verdun offrait, suivant Bouillé, l'inconvénient d'une garnison, d'un peuple et d'une municipalité également détestables ; mais Varennes, situé en dehors de la grande route, avait celui de ne point posséder de poste. Cet inconvé-

---

[1] Bouillé, *Mémoires*, p. 215-6, 220-1. Le comte Louis, p. 21, 23, etc.
[2] *Correspondance de Mirabeau avec La Marck*, t. I, p. 237.
[3] *Id.*, *ibid.* et *Mémoire* du comte Louis, p. 38.

nient parut au roi moins à redouter que le passage par Verdun ou par Reims, la ville du sacre, dans laquelle il craignait d'être reconnu.

Il semble qu'à ce moment il y ait eu une hésitation nouvelle dans l'esprit du roi. Vers les premiers jours de février, c'est-à-dire très peu de temps, à coup sûr, après avoir répondu à Bouillé qu'il choisissait la route de Varennes, pour se rendre à Montmédy, il lui écrit pour le prévenir de la visite du comte de La Marck, qui va lui porter une proposition faite par Mirabeau et M. de Montmorin. Le comte de La Marck arrive à Metz, le 6 février, et lui confie le plan de Mirabeau[1]. En confrontant les récits qui ont été laissés de cette entrevue par chacun des deux interlocuteurs[2], on retrouve aisément, sous quelques légères divergences de détail, l'analogie parfaite du fond. C'est le projet de Mirabeau qui se combine avec celui de Bouillé. Les deux actions se réunissent et se fondent, mais en laissant dominer le plan du premier. Le roi et la famille royale doivent être remis, à Compiègne ou à Fontainebleau, au général qui les environnera de ses meilleures troupes, tandis que les départements présenteront une adresse pour la dissolution de l'Assemblée, la convocation d'une nouvelle, la restauration du pouvoir royal, et que cette action sera appuyée par le peuple de Paris lui-même, délivré de l'oppression que lui font subir les meneurs jacobins. Seulement, même dans les *Mémoires* de Bouillé, qui a résumé le plus brièvement, mais le plus nettement, les propositions apportées par La Marck, on ne voit pas au juste si le roi doit rester à Compiègne ou à Fontainebleau, ou s'il doit être conduit de là

---

[1] La Marck ignorait toute la correspondance antérieure du roi avec Bouillé : les deux plans se développaient parallèlement à l'écart l'un de l'autre. Il paraît croire que Bouillé ne reçut les premières confidences que par lui, pendant ce voyage, et la réserve de Bouillé sur ce point dut le confirmer dans cette croyance. Peut-être au fond de cette réserve, comme de la discrétion du roi, y avait-il un reste de défiance contre Mirabeau.
[2] *Correspondance de Mirabeau*, t. I, p. 238-44 ; *Mémoires* de Bouillé, p. 226-8.

à une place frontière, sous l'escorte des troupes. D'après ce qu'on sait des idées exprimées antérieurement par Mirabeau et aussi par le roi, on doit croire que cette éventualité était prévue comme possible, même comme probable, et qu'on se réservait d'agir selon les événements.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'approbation chaleureuse donnée par le marquis à ce projet[1], qu'il trouve préférable à celui d'une retraite directe à Montmédy, il n'eut pas de suite. Dès la première moitié du mois de mars suivant, le roi écrivit de nouveau à Bouillé, dans le même sens qu'avant la visite du comte de La Marck, et pour lui demander d'établir une *chaîne de postes* depuis Châlons jusqu'à Montmédy. Il faut suivre pas à pas, dans les *Mémoires* de celui-ci, le mouvement de cette correspondance, les mesures qu'il suggère et qu'il prend, les avertissements qu'il donne, les craintes qu'il exprime. Il revient sans cesse à ses objections et à ses angoisses. Le projet que le roi lui a communiqué de partir avec sa famille dans une seule voiture faite exprès, l'établissement d'une chaîne de postes, le passage par Varennes, tout lui est matière à représentations et à prévisions sinistres, qu'il a peut-être exagérées un peu après coup. Mais le roi persiste, ne se rendant qu'à des observations secondaires, et promettant seulement d'attendre, pour partir, que l'empereur eût fait avancer un corps de troupes sur la frontière de Luxembourg[2].

Évidemment, le parti du roi était pris d'autre part. L'influence de Bouillé se brisait ici contre celle du baron de Bre-

---

[1] On voit qu'il faut rectifier sur ce point le récit de Malouet dans ses *Mémoires* récemment publiés. Suivant lui (t. II, p. 25-6), le marquis de Bouillé se serait à peu près rencontré avec les plans de Mirabeau sans en avoir connaissance, ce qui est possible pour l'origine, quoique Malouet se trompe en faisant remonter le projet de Bouillé à la mort de Mirabeau seulement ; mais ce qui n'est pas possible, c'est d'admettre qu'il les ait toujours ignorés ; « que ni le roi, ni M. de Montmorin ne lui en avaient rien écrit, et qu'ils lui avaient fait savoir seulement, par un envoyé, que Mirabeau s'occupait des moyens de servir le roi ».

[2] *Mémoires*, p. 240-1, 245-6. Ce dernier point, toujours promis, toujours reculé, ne reçut même jamais, à vrai dire, le moindre commencement d'exécution.

teuil, qui paraît avoir été le principal inspirateur du projet définitivement mis à exécution, bien que, par sa lettre écrite à l'Assemblée nationale au lendemain de l'arrestation, le marquis, dans un mouvement chevaleresque et afin d'opérer une diversion avantageuse au roi, ait revendiqué la responsabilité pour lui seul. Ce personnage, actif, remuant, ambitieux, alors réfugié en Suisse, avait conservé la confiance particulière de Louis XVI, qui l'avait chargé de plusieurs missions importantes près des cours étrangères, et entretenait une correspondance avec lui. Il jouissait aussi d'une grande influence sur l'esprit de la reine. La part considérable et directe qu'il prit à la résolution du roi et à l'organisation du projet de fuite est attestée par presque tous les documents contemporains, qui associent toujours son nom à celui du marquis de Bouillé, comme il y fut associé aussi dans l'opinion populaire[1]. Suivant Marie-Antoinette, on se serait adressé à lui en même temps qu'au marquis, — ce qui n'est sans doute qu'une tournure de phrase signifiant simplement leur participation commune. Suivant le comte Louis de Bouillé, c'est le baron de Breteuil qui aurait concerté lui-même le projet en Suisse, à Soleure, avec l'évêque de Pamiers, et le leur aurait communiqué par l'intermédiaire de ce personnage, au mois d'octobre 1790. Ferrières et beaucoup d'autres confirment cette part prépondérante prise par Breteuil au projet dès l'origine. On se rappelle que c'est à la fin du même mois que M. d'Agoult fut envoyé au marquis de Bouillé pour lui porter les premières ouvertures, et il n'aurait fait ainsi que lui transmettre le plan du baron de Breteuil, dont il était l'ami, le confident et le bras droit. Les documents, si formels pour attribuer à celui-ci une large

[1] Hue, *Dernières années*, p. 220. *Mémoire* du comte Louis de Bouillé, p. 1. Lettre de Marie-Antoinette à Léopold du 22 mai 1791. *Correspondance secrète inédite*, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 540. *Mémoires* de Bertrand de Moleville, p. 373 ; de Ferrières, t. II, p. 321-3, etc.

part au projet, le sont beaucoup moins sur les détails particuliers de ce projet ; mais il est facile d'y suppléer par voie indirecte, et ce n'est pas dépasser les limites de l'induction la plus légitime que de chercher ce plan dans celui que déroulent peu à peu les lettres de Louis XVI à Bouillé, et d'attribuer à son influence, ainsi qu'à celle du comte de Fersen, — qui fut très activement mêlé à tous les préparatifs et semble même s'attribuer, en un billet au baron de Taube, la principale part dans la conception[1], — la persistance du roi sur les points que celui-ci essaye vainement de combattre.

Ainsi, pour résumer les points acquis jusqu'à présent, c'est au mois d'octobre 1790 que l'irrésolution du roi commence à cesser sous l'action des conseils du baron de Breteuil, et qu'il fait la première démarche significative relativement à sa fuite. C'est en décembre de la même année que, par l'influence de Mirabeau, du comte de La Marck et de son entourage, son parti paraît définitivement arrêté[2], autant qu'il pouvait l'être avec un caractère aussi irrésolu et qui puisait toujours dans chaque nouvel événement des motifs de fluctuations nouvelles. C'est en février ou, au plus tard, dans la première moitié de mars 1791, peut-être après l'émeute de Vincennes et la journée des *Chevaliers du poignard* (28 février) causées encore par des bruits relatifs à sa fuite[3], que la route de Varennes est définiti-

[1] « Tout ce que je vous ai dit que j'avais imaginé pour procurer le départ du roi et de la reine est devenu un projet réel. » (Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, t. II, p. 137.)

[2] Les lettres de Mme Élisabeth, du 24 octobre et du 6 novembre, à Mme de Raigecourt, où elle parle à mots couverts des projets de fuite, prouvent qu'il y avait pourtant toujours des hésitations dans l'esprit du roi, ou que du moins il n'avait pas encore manifesté sa décision définitive. (*Correspondance de Mme Élisabeth*, p. 199, 201.)

[3] On prétendait qu'un souterrain communiquait des Tuileries au château de Vincennes ; que les travaux de réparation entrepris à ce château avaient pour but d'en faire une forteresse où l'on voulait transporter le roi, etc. (*Mémoire* de Ferrières, t. II, p. 238-9 ; l'abbé de Montgaillard, *Histoire de France*, t. II, p. 285.) Dans le premier interrogatoire de Mme Élisabeth, la journée de Vincennes est représentée comme n'ayant été imaginée que pour faire diversion à la nouvelle évasion que voulaient favoriser les *Chevaliers du poignard*. (Campardon, *Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 317.) Voir encore la *Grande colère du Père Duchesne contre la*

vement adoptée. L'arrestation, d'abord à Moret, puis à Arnay-le-Duc, le 19 février, de Mesdames Adélaïde et Victoire, qui fut comme un prélude et une première répétition, mais tout à fait bénigne, de l'événement de Varennes, dut être à la fois, pour la famille royale, une exhortation et un avertissement. Mirabeau, dans sa cinquantième *Note pour la cour*, avait déconseillé fortement le voyage de Mesdames, en représentant qu'il deviendrait la cause de mille dangers nouveaux pour Leurs Majestés, et que les malveillants présenteraient ce départ « comme le présage certain de celui du roi[1] ». Il ne se trompait point. Le mystère même dont on avait voulu l'entourer, au lieu de l'annoncer d'avance et publiquement, comme une chose toute simple, causa une grande fermentation dans Paris. Il avait été découvert et dénoncé par les Jacobins, dont les émissaires, envoyés aux écuries de Versailles, y avaient trouvé des préparatifs de voyage et des voitures dont on effaçait les armoiries[2]. Barnave, à la tribune de l'Assemblée, annonça qu'il était question du départ d'un autre personnage, et, à la suite de son discours, une émeute populaire força Monsieur d'aller s'établir aux Tuileries, afin de concentrer tous les prisonniers sous une surveillance unique : « On répandit parmi le peuple que le reste de la famille royale allait suivre ; que la reine avait fait sauver M. le Dauphin ; qu'elle montrait, à sa place, un enfant de M. de Saint-Sauveur, ressemblant fort au jeune prince[3] », etc., etc. Un décret de l'Assemblée, rendu sur la proposition de Mirabeau, ordonna de leur laisser continuer leur voyage, puisqu'aucune loi ne s'y opposait. Le comte de La Marck en tire une conclusion

---

femme Capet qui voulait se faire enlever avec le gros Louis par La Fayette et les Chevaliers du poignard.

[1] *Correspondance*, etc., t. III, p. 38.

[2] *Id.*, lettre de La Marck à Mercy, t. III, p. 44-5.

[3] *Mémoires* de Ferrières, t. II, p. 231. Voir aussi les numéros du *Père Duchesne* à cette date. (Hatin, *Histoire de la presse*, t. VI, p. 505.)

singulièrement optimiste, dans une lettre à Mercy : « L’obstination de Mesdames à partir a prouvé que, si le roi les imitait, il obtiendrait probablement le même succès. Il n’aurait qu’à annoncer bien positivement qu’il veut sortir de Paris, fixer le jour de sa sortie et persister avec énergie dans sa résolution. Il faudrait bien qu’on le laissât faire. » On reconnaît là encore l’influence des idées de Mirabeau, qui voulait que le départ de Louis XVI n’eût rien de commun avec une fuite. Mais il était plus naturel de conclure de cet épisode, de la fermentation qu’il avait causée, dans la rue, dans les clubs et à l’Assemblée, de l’émeute du Luxembourg et de l’attitude de la commune d’Arnay-le-Duc, qui avait essayé de résister au décret de la Constituante même, et aux yeux de laquelle le passeport signé du roi avait été sans valeur, que le départ de celui-ci, soit public, soit clandestin, était devenu beaucoup plus difficile encore qu’auparavant, par le redoublement de l’irritation et de la surveillance populaire. L’affaire du 18 avril allait se charger de le démontrer, en donnant un prompt démenti à l’opinion de La Marck.

On sait que, ce jour-là, le roi voulant se rendre à Saint-Cloud avec sa famille, fut arrêté par la populace, et forcé, au milieu des outrages les plus ignobles, de rentrer au palais des Tuileries, changé définitivement en prison : « J’appris de Paris, deux jours après, dit Augeard, que cette insurrection avait été suscitée parce qu’on avait appris que leur intention était de se rendre de Saint-Cloud à Valenciennes[1]. » Ainsi, cette vague

---

[1] *Mémoires*, p. 268. Voir aussi l’*Histoire de la Révolution*, par l’abbé de Montgaillard, t. II, et par *Deux amis de la liberté* [Kerverseau et Clavelin], t. VI ; *Mémoires* de Georgel, t. III, p. 132 ; de La Fayette, t. III, p. 65 (note) ; de M[me] Campan, p. 286 ; du comte Louis, p. 57. Ferrières lui-même écrit que si, dans cette circonstance, le roi eût obtenu « la permission de sortir de Paris, le projet était de l’amener à Metz ». (T. II, p. 260.) D’après l’*Ami du peuple*, de Marat, c’est à Bruxelles qu’il devait se rendre. (Hatin, *Histoire de la presse*, t. VI, p. 101.) Tous les journaux révolutionnaires partageaient cette croyance. Du reste, les dénonciations contre les complots d’enlèvement du roi reviennent à satiété dans les *Révolutions de Paris*, l’*Orateur du peuple*, l’*Observateur*, etc., etc.

rumeur des projets d'évasion qui ne cessait de circuler parmi le peuple, se précisait cette fois en se fixant sur l'une des trois forteresses qui avaient été jadis indiquées par le marquis de Bouillé. Bien plus, lorsque, le lendemain, le roi vint se plaindre à l'Assemblée nationale de la violence qu'on lui avait faite, celle-ci prouva, en passant à l'ordre du jour, qu'elle n'était pas éloignée de partager la croyance de la foule, ou, du moins, que cette croyance avait pris une sorte d'unanimité qui ne permettait plus de lui résister en face[1].

À ces scènes tragiques se mêlaient les scènes les plus burlesques. Le peuple, surexcité par les déclamations furieuses des journaux jacobins, qui lui montraient le bois de Boulogne rempli d'aristocrates à la cocarde blanche attendant le roi pour le transporter au milieu de l'armée autrichienne, exerçait sa surveillance avec une rigueur d'autant plus inouïe que sa crédulité accueillait sans contrôle les plus extravagants soupçons. Il suffisait d'une charrette chargée de paille qui venait s'arrêter devant une maison du faubourg Saint-Honoré, pour mettre toutes les imaginations des patriotes en campagne. Cette charrette était destinée à l'évasion du roi, qu'on allait faire sortir de Paris, caché sous les bottes de paille. L'alarme se répandait dans le quartier. Un commissaire de section arrivait, escorté d'un détachement de gardes nationaux, pour investir la maison où se donnait un concert. Il la visitait de fond en comble, faisait décharger la charrette et ne trouvait rien. Mais le peuple, craignant d'être dupe, voulait voir par lui-même, recommençait les recherches, comptait et déliait les bottes de paille, et finissait par exiger que toutes les personnes qui se trouvaient là allassent à pied, entre deux haies de patriotes, regagner leurs voitures au bout de la rue[2].

---

[1] L'abbé Georgel, *Mémoires*, t. III, p. 134.
[2] Ferrières, *Mémoires*, t. II, p. 264, 268.

Le 20 avril, Marie-Antoinette écrivait à Mercy : « L'événement qui vient de se passer nous confirme plus que jamais dans nos projets... Notre position est affreuse ! il faut absolument la fuir dans le mois prochain. Le roi le désire encore plus que moi. » Et elle lui demandait de faire partir, sous un prétexte quelconque, quinze mille hommes à Arlon et Virton, et autant à Mons, afin de donner à M. de Bouillé le moyen de rassembler des troupes et des munitions à Montmédy[1]. Dans les lettres postérieures, elle revient plusieurs fois sur cette recommandation à Mercy qui, tout en approuvant en principe le projet de fuite, qu'il avait développé lui-même dans une lettre du 29 mars précédent, et en prenant pour sa part, autant qu'il le peut, les mesures qui lui sont indiquées, répond sans cesse par l'expression de ses inquiétudes et par des recommandations de prudence.

Une autre raison s'était encore mêlée aux craintes d'évasion pour pousser la populace à faire rentrer le roi aux Tuileries dans la journée du 18 avril. Il n'avait aucunement l'intention de s'enfuir à Valenciennes ni à Metz, mais il se rendait à Saint-Cloud surtout dans un but religieux : « On veut forcer le roi, écrivait Madame Élisabeth, à renvoyer les prêtres de sa chapelle et à leur faire prêter le serment, ou à faire ses Pâques à la paroisse (en recourant à un prêtre constitutionnel). Voilà la raison de l'insurrection[2]. » En forçant Louis XVI à accepter la Constitution civile du clergé, et en blessant sa conscience de chrétien, qui ne pouvait plus conserver de doute après le bref du pape relatif à cette question, on lui avait porté

---

[1] D'Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II*, p. 155-6. Je ne cite pas une lettre plus explicite, de la même date, à Léopold, donnée dans le recueil de M. d'Hunolstein, non plus qu'une autre à Mercy, du 6 mai, dans le même recueil, parce qu'elles rentrent parmi celles qui sont au moins fort suspectes d'être apocryphes.

[2] Voir là-dessus les *Essais historiques* de Beaulieu, t. II, p. 476, et *Louis XVI*, par M. de Falloux, 3e édition, p. 222-3.

un coup plus sensible que les insultes dont on l'avait abreuvé, que la perte même de ses prérogatives et de ses droits, sans en excepter le droit de grâce, qu'on allait bientôt lui enlever. C'est le jour, surtout, où il vit que sa foi même n'était plus libre, que la situation dut lui paraître absolument intolérable[1]. Dès lors toute hésitation, s'il lui en fût resté encore, eût subitement disparu. L'émeute du 18 avril exerça certainement une influence décisive sur le départ du roi[2], comme on le voit dans la lettre qu'il laissa, lors de son départ pour l'Assemblée nationale, non seulement parce qu'elle lui prouva qu'il était bien réellement prisonnier, dans toute la force du terme, mais en lui montrant surtout qu'on s'en prenait violemment à sa conscience, après s'être attaqué à son pouvoir, à sa dignité et à sa famille.

Mirabeau était mort le 2 avril, et cette catastrophe, en privant le roi de l'appui sur lequel il avait fini par compter et en le désarmant de son plus puissant auxiliaire contre la Révolution, prêta assurément aussi une nouvelle force à ce conseil de quitter Paris pour s'appuyer sur la province, qui faisait, pour ainsi dire, d'après le comte de La Marck, la base de son système. Mais, en même temps, elle le rallia tout à fait au seul plan qui restât debout, c'est-à-dire à celui qui avait été concerté avec M. de Bouillé, dont il s'occupa d'une façon plus pressante que jamais, en ayant la prudence de le cacher à ceux même qui avaient eu part aux plans de Mirabeau[3].

---

[1] Le roi avait sanctionné la Constitution civile du clergé le 24 août 1790, le décret qui obligeait les ecclésiastiques à prêter le serment, le 30 décembre suivant, et celui qui ordonnait de dresser la liste des jureurs et des réfractaires, le 20 mars 91 : il semblait être ainsi devenu le complice de la persécution dirigée contre les prêtres non assermentés. Le bref que le pape lui adressa le 22 septembre 90, et celui du 13 avril 91, adressé aux cardinaux, archevêques et évêques, au chapitre, au clergé et au peuple du royaume de France, durent naturellement accroître encore les remords de Louis XVI : « J'aimerais mieux être *roi de Metz* que de demeurer roi de France dans une pareille position ; mais cela finira bientôt », avait-il dit au comte de Fersen, le jour où il avait sanctionné le décret relatif au serment civil. (*Mémoire* du comte Louis, p. 26. Droz, *Histoire de Louis XVI*, t. III, p. 299.)

[2] Elle faillit même le décider à brusquer ses projets. (*Mémoire* du comte Louis, p. 58.)

[3] Malouet, *Mémoires*, t. II, p. 58.

de Vinck

De Par Le Roy



A tous Officiers civils et militaires, chargés de surveiller et de maintenir l'ordre public dans les différens Départemens du Royaume, et à tous autres qu'il appartiendra; Salut. Nous vous mandons et ordonnons que vous ayiez à laisser librement passer la Baronne de Korff allant à Francfort avec deux enfants, une femme et un valet de chambre et trois domestiques

sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement, le présent Passeport valable pour un Mois seulement.

Donné à Paris le 5. Juin 1791



Louis

Par Le Roy

Montmorin

Gratis.

Passeport de la baronne de Korff
utilisé par la famille royale durant son voyage.
(*Collection de Vinck à la BnF.*)

La baronne de Korff, amie de Fersen, en relations avec le marquis et le comte de Bouillé, fut intimement mêlée aux préparatifs de ce voyage.

II
L'ORGANISATION

Une fois le projet et la route définitivement arrêtés, il restait à organiser les préparatifs du départ. Ces préparatifs devaient se poursuivre de plusieurs côtés à la fois : au-dehors et au-dedans, à Paris, sur le chemin de Montmédy et sur la frontière. Tandis que Bouillé, malgré le trouble apporté dans ses mesures par la nomination du nouveau ministre de la Guerre, Duportail, créature de La Fayette, prenait toutes les précautions nécessaires, et s'occupait à masser sur Montmédy un appareil militaire capable de protéger le roi, en annonçant tout haut la nécessité de porter des troupes à la frontière, pour tenir en observation et en respect celles de l'empereur, puis à échelonner sur la route, sous prétexte d'escorter un trésor destiné à payer ces troupes, les détachements chargés de lui faire escorte[1], le roi et la reine agissaient de leur côté, au milieu des difficultés les plus grandes.

Plusieurs points devaient les occuper particulièrement : le choix des personnes qui les accompagneraient, le passeport et les déguisements, les moyens de transport et les objets qu'ils emporteraient avec eux, enfin les précautions à prendre pour tromper la surveillance de leurs geôliers et s'échapper des Tuileries. Nous allons passer successivement, mais très sommairement, tous ces points en revue, en nous appliquant

---

[1] Voir sur ces mouvements de troupes, outre les *Mémoires* de Bouillé, Bimbenet, *Fuite de Louis XVI*, p. 56 et suivantes. Le roi, en lui donnant son autorisation, lui avait envoyé pour les dépenses indispensables, près d'un million en assignats, dont le compte rendu figure à la suite de la *Relation* du duc de Choiseul, p. 118.

exclusivement à résumer et à grouper avec netteté les renseignements disséminés çà et là.

Bouillé avait conseillé au roi de se faire accompagner par le marquis d'Agoult, ancien major des Gardes françaises, homme de tête et de courage. Le roi l'avait promis formellement d'abord, et jusque vers les derniers temps on crut qu'il en serait ainsi[1] ; mais, pour pouvoir emmener le marquis dans la voiture, il eût fallu se séparer de Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, que sa charge attachait indissolublement à eux, et dont le dévouement n'eût pas abdiqué ce privilège dans une circonstance si périlleuse. Le roi se contenta de demander au comte d'Agoult[2], ancien aide-major de cour, de lui désigner trois gardes du corps, parmi ceux qui avaient été licenciés après les journées d'octobre 1789, et celui-ci lui désigna MM. de Malden, de Moustier et de Valori.

Le chevalier de Coigny eût voulu qu'au lieu de ces gardes, choisis surtout pour leur force physique et leur aptitude à soutenir de longues courses à franc étrier, et dont il estimait d'ailleurs la bravoure et la fidélité, on s'adressât à des personnes de tête, capables à l'occasion de prendre des partis décisifs et connaissant parfaitement les routes[3]. Le roi s'en tint

---

[1] *Rapport* du comte de Damas, p. 207.

[2] Sans doute le comte, ou plutôt le vicomte Antoine-Jean, frère cadet de l'évêque de Pamiers, dont le marquis d'Agoult était le frère aîné. M. de Valori désigne formellement le *comte* d'Agoult comme celui qui fut chargé de choisir les trois gardes du corps ; M. de Bouillé, comme M. de Damas, non moins formellement le *marquis* d'Agoult comme celui qui devait accompagner le roi. Il n'est donc pas permis de confondre ces deux personnages, quoiqu'on soit porté tout d'abord à le faire, à cause de la communauté des noms, des circonstances où on les voit figurer, et des charges qu'ils avaient occupées tous deux dans les gardes du corps. Ce qui se prête encore à cette confusion, c'est celle que plusieurs historiens ont apportée dans leurs titres, ou la négligence qu'ils ont mise à les distinguer l'un de l'autre. Mme de Tourzel nomme simplement ce dernier *M. Dagout*. (Ancelon, *La Vérité sur la fuite…*, p. 20.) On voit parfaitement dans la *Relation* du duc de Choiseul (p. 45-6) que ce sont deux personnages différents, et l'interrogatoire de M. de Moustier, qui est le plus net sur ce point, prouve qu'il y avait au moins quatre d'Agoult dans les gardes du corps. (Bimbenet, *Pièces justificatives*, p. 112.)

[3] Mme de Tourzel, citée par M. de Beauchesne, *Louis XVII*, t. I, p. 142, et Ancelon, p. 21.

à ses trois gardes, à qui l'on procura les moyens de s'introduire secrètement aux Tuileries pour s'y concerter avec la famille royale, et qui reçurent l'ordre de se pourvoir d'une veste jaune taillée dans la forme de celle des courriers et de se tenir prêts. Les armes devaient se trouver dans la voiture de départ[1].

Quant aux moyens de transport, on sait, et nous l'avons déjà dit, que le roi avait annoncé au marquis de Bouillé, dès la première moitié de mars, son intention de partir « avec sa famille dans une seule voiture, qu'il ferait faire exprès », et qu'il avait persisté dans cette résolution, malgré les observations de Bouillé, qui lui en démontrait l'imprudence, et lui conseillait de se servir plutôt de deux diligences anglaises[2]. Le comte Louis avait proposé, dans les premiers jours de janvier 91, lors de son voyage à Paris, que, pour diminuer le danger, on le divisât, en faisant partir d'abord la reine seule avec le Dauphin. Mais cette proposition avait déplu surtout à Marie-Antoinette, qui lui avait fait répondre, ajoute-t-il : « Si l'on veut nous sauver, il faut que ce soit tous ensemble, ou pas du tout[3]. » Au contraire, suivant M. de Fontanges, qui, comme nous l'avons dit, paraît avoir été très au courant de toutes les particularités qui précédèrent la fuite, « la reine avait proposé d'envoyer les enfants avec leur tante par la route de Flandre, et de s'en aller tous deux seuls par celle de Montmédy ; quelque raisonnable que fût cette idée, quelque fortes que fussent les raisons par lesquelles la reine l'appuya, le roi ne voulut jamais consentir à séparer son sort de celui de ses enfants[4] ». Faut-il croire que c'est de son mari surtout que la reine ne voulait pas être séparée, soit parce que la personne du roi était la plus précieuse et que là devait se con-

[1] M. de Valori, *Précis*, p. 251.
[2] Bouillé, *Mémoires*, p. 240.
[3] *Mémoire* du comte Louis, p. 39.
[4] *Relation*, dans les *Mémoires* de Weber, p. 330.

centrer le péril, soit parce qu'elle craignait particulièrement sa faiblesse et sa bonhomie dans un cas aussi grave ? Quoi qu'il en soit, on comprend que ce dernier parti ait été définitivement adopté, et si ce fut une imprudence, rien n'était plus naturel que le sentiment qui la fit commettre.

Madame Élisabeth avait été sollicitée plusieurs fois aussi de partir séparément, comme l'avait fait celui de ses frères pour lequel elle éprouvait un entraînement particulier, le comte d'Artois. On s'étonnait qu'elle ne suivît pas l'exemple de ses tantes. Mais on voit dans ses lettres qu'elle ne pouvait se résoudre à quitter le roi et la reine.

Il fallait donc se procurer une voiture assez grande pour contenir Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, les deux enfants de France et Mme de Tourzel, que son titre attachait aux côtés de ceux-ci, et qu'on ne semble pas avoir eu sérieusement le dessein d'en séparer. Le soin de commander cette voiture et d'en surveiller la construction fut confié à la baronne de Korff et à M. de Fersen.

M. de Fersen était un gentilhomme natif de Suède, propriétaire du régiment Royal-Suédois, au service de la France, et qui, séduit par les malheurs, le caractère et la beauté de la reine, rempli d'un dévouement chevaleresque pour la famille royale, brûlait de la sauver. Il fut étroitement associé non seulement aux préparatifs, mais à toutes les délibérations du projet, comme on le voit surtout par le *Mémoire* du comte Louis de Bouillé. La baronne de Korff, grande dame russe, qui se trouvait alors à Paris avec sa mère et sa sœur, Mme et Mlle de Stegleman, était liée avec M. de Fersen et reçue aux Tuileries. Ce fut elle qui, le 22 décembre 1790, commanda au carrossier Jean Louis, rue de la Planche, faubourg Saint-Germain, une berline de voyage pour la Russie, en annonçant qu'*on* en était

très pressé, et qu'un *Monsieur*, qui n'était autre que M. de Fersen, viendrait surveiller le travail des ouvriers. Malgré toute la hâte du fabricant, la berline ne fut mise *en état de rouler* que le 12 mars 1791 ; et d'après le mémoire, remis le 26 mars, elle coûtait la somme énorme, surtout pour le temps, de 5,944 livres. Ce chiffre indique suffisamment avec quel soin et même quel luxe avait été confectionnée cette voiture, que, par un respect bien inopportun pour l'étiquette, on avait voulu rendre digne de la famille royale. Rien n'y manquait de ce qui pouvait être réclamé par l'élégance et le confortable[1]. Mais, bien que réclamée d'abord avec instance pour la fin de février et terminée le 12 mars, elle ne fut essayée que le 4 juin, par ordre de M[me] de Korff, qui la fit atteler de quatre chevaux et conduire ainsi, chargée de cinq cents livres pesant et de cinq personnes, jusqu'à Châtillon près Paris. Le 19 juin seulement, le carrossier reçut l'ordre de la faire conduire chez le comte de Fersen, rue du Faubourg Saint-Honoré, où on la laissa dans la cour, exposée à tous les regards, comme elle l'avait déjà été dans ces deux voyages, exécutés en plein jour[2]. Cette voiture passait pour devoir être conduite en Russie aux personnes qui l'avaient commandée, et M[me] de Korff, qui avait donné sa propre berline à réparer au même carrossier, au commencement d'avril, pour partir elle-même, expliquait ses retards par une maladie de sa mère.

Le 5 juin, M[me] de Korff se fit délivrer des passeports, l'un pour elle-même, l'autre pour sa mère M[me] de Stegleman, toutes deux se rendant, avec leur suite, à Francfort. Puis, quelques jours après, M[me] de Korff écrivit à M. de Fersen que, par suite d'une étourderie, elle avait brûlé le passeport de sa mère, en

[1] Voir la description de cette voiture dans le *Louis XVII* de M. de Beauchesne, t. I, p. 88 (note), et Bimbenet, p. 20.
[2] Déposition de Jean Louis, dans Bimbenet, *Pièces justificatives*, p. 51.

réclamant son intervention pour le faire remplacer, ce qu'elle obtint. « On pourrait s'étonner, dit à ce propos M. Bimbenet, que le passeport représenté par le roi (à Varennes) fût au nom de Mme de Korff, et croire qu'il devait être au nom de Mme de Stegleman, puisque c'était le sien qui était censé avoir été remplacé : mais il est probable que Mme de Korff voyagea sous le nom de Mme de Stegleman. » C'est, en effet, la seule explication possible ; elle n'est cependant pas très nette et laisse subsister quelques ombres. De deux choses l'une : ou la mère et la fille, voyageant ensemble, ne devaient se servir que d'un seul passeport, au nom de Mme de Stegleman, rédigé de façon à couvrir toute la famille[1], et alors on ne comprend pas pourquoi la baronne de Korff s'est crue obligée d'en redemander un second au même nom ; ou elles se sont servies de deux passeports, rédigés dans les mêmes termes et avec les mêmes noms, ce qui était impraticable si elles voyageaient ensemble, et au moins imprudent si elles voyageaient séparément, puisqu'elles devaient suivre nécessairement une route analogue, pour gagner Francfort par Metz, comme l'indiquait ce passeport. Si la raison que la baronne de Korff mit en avant pour réclamer un autre passeport était un artifice, on se demande pourquoi elle n'a pas pris la marche la plus simple et la plus sûre, en supposant que le passeport brûlé était celui qui portait son propre nom et qu'elle voulait donner au roi, et l'on est presque tenté de croire que l'accident dont elle se plaint lui était réellement arrivé[2].

---

[1] Ce passeport, tel qu'il était demandé par l'ambassadeur de Russie, M. de Simolin, devait désigner « Mme de Steglemann, sa fille, sa femme de chambre, valet de chambre et deux laquais ». (Bimbenet, p. 34.)
[2] Outre Bimbenet, voir la *Relation* de M. de Fontanges, dans les *Mémoires* de Weber, p. 331. Mme de Korff partit le 17 juin et suivit la même route que le roi, sans qu'on lui demandât une seule fois de montrer son passeport ; ainsi furent tranchées toutes les difficultés, s'il y en avait.

Le passeport délivré à la baronne de Korff, et transmis par elle au roi, était ainsi conçu :

« DE PAR LE ROY,

À tous officiers civils et militaires chargés de surveiller et de maintenir l'ordre public dans les différens départemens du royaume, et à tous autres qu'il appartiendra, salut.

Nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à laisser librement passer la baronne de Korff, allant à Francfort avec deux enfans, une femme et un valet de chambre, et trois domestiques, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement. Le présent passeport valable pour un mois seulement.

Donné à Paris, le 5 juin 1791.

LOUIS.

Par le Roy, MONTMORIN. »

Ce passeport, non conforme aux termes de la demande de M. de Simolin[1], mais modifié peut-être d'après les indications verbales ou écrites transmises par M. de Fersen lui-même, s'adaptait parfaitement à la famille royale et à sa suite. Mme de Tourzel devait représenter la baronne ; Marie-Antoinette et Louis XVI, la femme et le valet de chambre. Les trois gardes du corps étaient les trois domestiques. Nous reviendrons, au moment du départ, sur les noms et les déguisements adoptés en conséquence.

« Quatre ou cinq mois avant le funeste voyage de Varennes, raconte Mme Campan[2], la reine en commença mystérieusement les apprêts. Elle désira se faire précéder par beaucoup de choses inutiles dans des temps ordinaires, mais qu'il eût été plus prudent de regarder alors comme superflues. Je reçus l'ordre de préparer, de la manière la

[1] Voir Bimbenet, p. 34.
[2] *Mémoires*, édition Barrière, *Éclaircissements historiques*, p. 464.

plus secrète, un trousseau complet pour la reine, Madame, sa fille, et M. le Dauphin... Un nécessaire énorme pour sa dimension, et qui contenait depuis une bassinoire jusqu'à une écuelle d'argent, parut un meuble dont on ne pouvait se passer. La reine chercha un moyen de faire parvenir à Bruxelles son nécessaire. Elle l'avait commandé à l'époque des premières insurrections, en 1789, pour lui servir en *cas de fuite précipitée*. Le moment d'en faire usage était arrivé : elle ne voulait pas en être privée. » Mme Campan multiplie en vain les objections. La reine croit obvier à tout soupçon en se faisant demander de la part de l'archiduchesse, par le chargé d'affaires à Vienne, un nécessaire semblable en tout au sien, et elle donne publiquement à Mme Campan le soin de faire exécuter cette commission : « Je pressais vainement l'ouvrier de livrer son ouvrage ; il demandait encore deux mois pour le rendre, et le moment fixé pour le départ approchait. La reine... pensa qu'ayant effectivement commandé un nécessaire, sous le prétexte d'en faire présent à Madame sa sœur, elle pouvait feindre le désir de l'en faire jouir plus vite en lui envoyant le sien, et m'ordonna de le faire partir. »

Cette histoire presque invraisemblable est confirmée par une lettre de Marie-Antoinette à Mercy, du 4 juin : « Mme de Beaumont partant demain au soir, je profite de cette occasion pour vous parler du nécessaire que vous avez demandé au nom de ma sœur (Marie-Christine). Comme elle va arriver et que celui que j'ai commandé pour elle ne sera fait que dans six semaines, il est instant, je crois, de faire partir le mien en attendant. M. de Blumendorff sera donc chargé de vous le faire passer d'ici huit ou dix jours : il faut ce temps pour ôter de toutes les pièces d'argenterie mon chiffre, qui suffirait pour faire annoncer, au cas qu'on visite, que c'est le signal et la preuve que je vais m'en aller[1]. »

La reine s'occupa aussi de ses diamants. Elle emballa, au dire de Mme Campan, tout ce qu'elle possédait en diamants, ru-

[1] *Recueil* d'Arneth, p. 170.

bis et perles, dans une petite caisse, qui fut remise à son coiffeur Léonard, chargé de les transporter hors de France en lieu de sûreté[1]. Il semblerait, d'après les précautions prises pour ces diamants et pour le nécessaire que nous avons vu plus haut envoyé à Bruxelles, que la reine se réservât, tout au moins gardât l'arrière-pensée de franchir la frontière, afin de se mettre, ou plutôt de mettre ses enfants à l'abri de tout péril. Rien n'est plus douteux toutefois, si l'on prouve que le roi n'avait nullement cette intention pour lui-même, car on sait la répugnance qu'éprouvait Marie-Antoinette à séparer son sort, fût-ce momentanément, de celui de Louis XVI.

Or, quoi qu'on ait pu croire ou dire, il est certain que le roi ne voulait réellement que se retirer dans une ville frontière, d'où, soustrait à la tyrannie de Paris et du jacobinisme, en sûreté au milieu de troupes fidèles, appuyé sur le mouvement des populations qui se seraient prononcées en sa faveur, il aurait pu traiter avec l'Assemblée et l'amener à un accommodement raisonnable. En vain voudrait-on tirer un argument du tracé au crayon qui accompagnait le passeport et qui fut compris avec lui parmi les pièces à conviction envoyées à la Haute Cour d'Orléans, et où les principaux points de la route se trouvaient marqués depuis Paris jusques et y compris Luxembourg. Il suffit de jeter les yeux sur ce plan très sommaire[2], qui trace également la bifurcation de la route à Clermont et sa continuation par Verdun et Metz, pour s'apercevoir que c'est un simple *memento*, auquel on ne saurait attribuer la valeur d'un document sérieux. Le nom de Luxembourg peut être placé là, après celui de Montmédy, uniquement comme indication géographique, pour rendre en quelque sorte plus visible le point précis de la frontière, pour marquer l'endroit le plus rapproché où devaient

---

[1] Mme Campan, *Mémoires*, p. 465-6.
[2] M. Bimbenet en a donné le *fac-similé*.

se tenir les soldats de l'empereur, espèce de garde de sûreté supplémentaire, demandée par les lettres de la reine à son frère, dans le but de justifier d'abord et, au besoin, d'appuyer ensuite, comme l'eût voulu surtout le parti de l'émigration et des princes, le mouvement des troupes de Bouillé à Montmédy. Un mot écrit par un crayon anonyme sur un chiffon de papier et qui s'explique de dix façons plus simples les unes que les autres, ne peut prévaloir contre tous les témoignages et toutes les preuves qui s'accordent à affirmer clairement la volonté de Louis XVI.

La Constitution votée par l'Assemblée, comme si elle eût prévu le cas de la fuite du roi et voulu exprimer ses défiances, avait décrété, par l'article 7 du chapitre 2 : « Si le roi, étant sorti du royaume, n'y rentrait pas après l'invitation qui lui en sera faite par le Corps législatif, et dans le délai qui sera fixé par la proclamation, lequel ne pourra être moindre de deux mois, il sera censé avoir abdiqué la royauté. »

Louis XVI n'avait encore accepté la Constitution que dans ses bases et ses principes : il n'en devait pas moins éviter avec soin de se mettre dans le cas prévu, et, tout en poursuivant son projet de fuite, on le voit toujours préoccupé de ne prendre aucun parti qui puisse, même en apparence, le faire tomber sous le coup de l'abdication. C'est ainsi, par exemple, qu'il refusa d'adopter un itinéraire suivant lequel il aurait fallu sortir un moment par la Flandre, puis rentrer par les Ardennes, après avoir traversé une portion du territoire autrichien, parce qu'il ne voulait pas quitter une minute le sol français[1]. Sortir du royaume, c'est ce qu'il craignait le plus après une guerre civile, dit M. de Bouillé, qui eût bien voulu ne pas trouver en lui une résolution si nettement arrêtée sur ce point. Il avait puisé, écrit-il encore,

[1] *Mémoires* du marquis de Bouillé, p. 241, et du comte Louis, p. 42.

dans la lecture de l'histoire de Jacques II et de Charles I[er] et des causes de leur chute, dont il parlait souvent, une très grande répugnance à sortir de France, et à se mettre à la tête de ses troupes[1], car tel était son caractère qu'il trouvait de nouveaux motifs de faiblesse et de résignation dans ce qui eût poussé tout autre aux partis vigoureux et aux résolutions extrêmes.

Le comte de La Marck, en notant la victoire remportée sur les incertitudes de l'esprit du roi par ses instances et celles de Mirabeau, quand ils parviennent à lui faire adopter le projet de quitter Paris, ne manque pas d'ajouter la déclaration qu'il fit en même temps, à savoir « qu'en tout cas jamais aucune considération ne serait assez puissante pour le faire sortir de France ». Tous les témoignages sérieux, tous ceux qui viennent de personnages impartiaux et que leur position mettait en état d'être bien informés, sont unanimes sur cette ferme intention du roi de s'arrêter dans une place forte de la frontière, et sur son constant désir d'arriver à un accommodement sans guerre civile ni étrangère[2]. L'attitude d'une grande partie de l'Assemblée, le jour où elle apprit le départ avant d'avoir appris l'arrestation, donne à croire que le calcul eût bien pu ne pas se trouver trompé, et que tout espoir d'un accommodement avec la majorité n'était pas perdu[3]. Tout cela prête une grande force aux déclarations de la reine, d'abord devant les commissaires de l'Assemblée, au retour du lamentable voyage, puis dans son procès devant le Tribunal révolutionnaire, déclarations confirmées par celles de Madame Élisabeth[4] : qu'elle était sûre de la

---

[1] Bouillé, *Mémoires*, p. 223 (note), 241, 245.

[2] Voir en particulier Augeard, *Mémoires secrets*, p. 269 ; Malouet, *Mémoires*, t. II, p. 31, 60-64 ; *Relation* de Choiseul, p. 30 et 35.

[3] *Souvenirs* de Dumont, p. 316, 321. *Relation* de Fontanges, dans Weber, p. 338 ; du duc de Choiseul, p. 35.

[4] Campardon, *Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 115, 316.

ferme résolution que le roi avait prise de ne pas quitter le royaume, ajoutant que, s'il l'avait voulu faire, « elle aurait employé tous les moyens possibles pour l'en empêcher ».

Afin de déjouer la surveillance très active dont on était l'objet dans l'intérieur du château des Tuileries, afin de pouvoir se réunir les uns aux autres sans passer par les voies de communication ordinaires, et fuir en échappant aux regards des geôliers, il avait fallu, longtemps à l'avance, se préparer des issues secrètes. Dès janvier, on avait pratiqué dans la boiserie de l'appartement de Madame Élisabeth une porte très artistement cachée, par où elle pouvait pénétrer dans l'appartement de la reine ; à une extrémité de son lit existait encore une autre porte, difficile à découvrir, qui communiquait par un cabinet noir à la salle des Gardes. Des dispositions analogues furent prises, mais plus tard, sous des prétextes adroitement choisis, dans l'appartement de Madame. On l'agrandit en y adjoignant la chambre d'une femme de service, où se trouvait une porte communiquant avec l'appartement du duc de Villequier, devenu libre par l'émigration de ce gentilhomme. Cet appartement avait deux issues, l'une sur la cour des Princes, l'autre sur la cour Royale, dégarnies de sentinelles à cause du départ du duc. Les sentinelles des cours étaient accoutumées à voir sortir beaucoup de monde à la fois, surtout vers onze heures du soir, quand le service était fini. Enfin on pensa encore à se ménager la possibilité de passer par une porte abandonnée, qu'on prit soin de masquer à l'aide d'un meuble[1].

Mais tant de dispositions n'avaient pu se prendre et tant de préparatifs se poursuivre de divers côtés sans qu'il en transpirât rien au-dehors. Surtout dans l'état des esprits, tenus sans cesse en éveil, et pour qui les projets d'évasion du roi n'avaient

---

[1] Bimbenet, p. 26-28, et dans les *Pièces justificatives*, les dépositions correspondantes. *Relation* de M. de Fontanges, p. 304-5. M. de Beauchesne, *Louis XVII*, t. I, p. 90.

cessé, depuis le lendemain du 6 octobre, d'être une idée fixe, les oreilles et les yeux étaient partout en éveil. La moindre indiscrétion, la moindre imprudence pouvait devenir mortelle. Furent-elles toujours évitées cependant ? Était-il même possible de les éviter toujours ?

Au point où nous sommes arrivés, c'est-à-dire à la veille même de la fuite, le moment est venu de relever toutes ces imprudences et ces indiscrétions qui, à l'heure du départ, entouraient déjà la famille royale, à son insu, d'un réseau de périls invisibles, et qui, compliquées en dépit de toutes les précautions, par les fautes, les erreurs et les accidents inévitables dans une entreprise si difficile, allaient en amener le déplorable échec.

D'abord, il n'est pas inutile de dresser aussi nettement que possible l'état des personnes qui avaient été mises d'avance au courant du projet de fuite. En principe, et dans les intentions du roi et de la reine, le nombre des confidents était réduit au chiffre de deux ou trois indispensables, qui étaient moins encore les confidents que les conseillers, les auxiliaires et les *complices* de l'évasion. Dans sa lettre du 22 mai à Léopold II, qui est la plus explicite sur ce sujet, Marie-Antoinette écrit : « Nous avons toujours compté et pensé à nous retirer de la position affreuse où nous sommes, et pour cela nous nous sommes adressés à M. de Bouillé d'une part, et au baron de Breteuil de l'autre. *Il n'y a qu'eux deux dans la confidence, et une troisième personne ici*, qui s'est chargée des préparatifs du départ et de notre correspondance[1]. » Cette troisième personne, la seule à Paris, suivant la reine, qui fût dans la confidence, est évidemment M. de Fersen. Partout, dans la correspondance de Marie-Antoinette, on la voit également pénétrée de la nécessité de la

[1] *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II,* correspondance publiée par M. d'Arneth, p. 165.

prudence et résolue à la circonspection la plus absolue. Dans la même lettre, et dans la lettre suivante (du 1er juin), elle déclare que, jusqu'au dernier moment, tout sera caché aux princes et au comte d'Artois, à cause de leur indiscrétion et des hommes qui les entourent, surtout Calonne et le prince de Condé[1]. Mais la réalité, on va le voir, n'était pas absolument conforme aux paroles. Déjà, près de deux mois avant cette date, Fersen écrivait au baron de Taube : « Personne n'est dans la confidence, sauf *quatre Français*, dont trois sont à l'étranger[2]. » Avec Fersen, cela faisait donc au moins cinq personnes, sans parler de son correspondant lui-même. À mesure surtout qu'on se rapprochait du jour de l'exécution, le nombre de ceux qu'il fallait associer au secret, ou qu'on ne pouvait en écarter, et qui s'y trouvaient mêlés directement ou indirectement, d'une façon complète ou incomplète, allait s'accroissant toujours, tant à Paris qu'au-dehors, en France et à l'étranger.

À l'étranger, il faut joindre au baron de Breteuil, du moins à la date du 1er juin, le marquis de Bombelles[3], qui remplissait alors des missions secrètes près les cours étrangères comme le baron lui-même, et, bien avant cette date, le comte de Mercy, qui toutefois n'était au courant que d'une manière vague et générale, sans avoir été spécialement instruit du projet qui fut mis à exécution le 21 juin. La correspondance entre Marie-

[1] La mission secrète de M. de Durfort près du comte d'Artois et de Calonne, qui avait formé un plan pour la délivrance du roi par le concours des armées étrangères, avait pourtant déjà eu lieu (28 avril au 27 mai) ; seulement la réponse rapportée par lui et l'invincible répugnance du roi à suivre la ligne de conduite qu'elle lui traçait, ne firent que l'affermir dans le projet auquel il revenait toujours, après ses hésitations et ses tâtonnements nouveaux. (Lacretelle, *Assemblée constituante*, t. II, p. 287. Droz, *Histoire de Louis XVI*, t. III, p. 380-99.) De même que la mission de Durfort près du comte d'Artois avait été cachée à MM. de Breteuil et Bouillé, le plan de ceux-ci n'avait pas été révélé à l'ambassadeur ni au prince.

[2] Geffroy, *Gustave III*, t. II, p. 137.

[3] *Recueil* d'Arneth, p. 168 : « M. de Bombelles doit vous avoir été envoyé par le baron de Breteuil, écrit Marie-Antoinette à Léopold II ; vous pouvez accorder toute confiance à ce qu'il vous dira de notre part. » Il ne paraît pas possible, à cette date, en rapprochant le nom de Bombelles de celui qui l'envoie et de celui à qui on l'envoie, qu'il puisse s'agir ici d'autre chose que de la fuite, qui d'ailleurs remplit toute la lettre.

Antoinette et le comte de Mercy roule presque exclusivement, à partir de la fin de mars 1791, sur la fuite et sur les précautions à prendre dans cette conjoncture, mais en termes qui prouvent qu'on ne lui avait pas fait les dernières confidences. Le 29 mars, il écrit : « Aussi longtemps qu'on ne sera pas en lieu de sûreté, aucune tentative étrangère ne peut devenir efficace », et il développe ce thème. « Tout se réduit à savoir : 1° si une évasion de Paris peut s'exécuter avec sûreté ; 2° si on a un lieu de retraite sur lequel on puisse compter ; 3° si on est assuré d'un parti considérable, de quelques troupes fidèles, d'une province dévouée et d'une somme suffisante. » Le 20 avril, Marie-Antoinette lui écrit : « L'événement qui vient de se passer (l'émeute pour empêcher le roi de se rendre à Saint-Cloud), nous confirme plus que jamais dans nos projets... Mais avant d'agir, il est essentiel de savoir si vous pouvez faire porter, sous un prétexte quelconque, 15,000 hommes à Arlon, à Virton, et autant à Mons. M. de Bouillé le désire fort, parce que cela lui donnerait moyen de rassembler des troupes et des munitions à Montmédy. » C'est principalement sur ce point que va rouler désormais la correspondance entre la reine et le comte, et c'est à cet objet essentiel du mouvement des soldats autrichiens sur la frontière qu'elle va l'employer lui-même. Dans ses lettres du 21 avril et du 11 mai, Mercy se montre effrayé des risques d'un projet d'évasion, et insiste sur la nécessité de la réflexion et de la prudence. Celle que lui écrit la reine le 4 juin (voir plus haut), prouve qu'elle lui laissait croire à l'histoire du nécessaire demandé par l'archiduchesse Marie-Christine, sans lui apprendre que c'était un moyen imaginé par elle pour faire partir le sien. Il y a deux lettres de Mercy à la reine, datées du 9 juin : la dernière, courte, mystérieuse, inquiète et inquiétante ; la première qui, après avoir rendu compte des mesures prises et des obs-

tacles que rencontre le libre mouvement des troupes sur la frontière, se termine ainsi : « *S'il* s'agit d'évasion, il faudrait partir de Saint-Cloud, prendre des routes détournées, éviter Péronne, tomber sur Montmédy, avoir des pelotons d'affidés sur la route. Si ce plan a lieu, et que l'on soit averti à temps, on pourrait faire battre l'estrade à quelques divisions de houzards vers Montmédy. » Ce passage indique exactement dans quelles proportions Mercy était instruit : il savait beaucoup, il soupçonnait davantage, il se rendait parfaitement compte qu'il ne pouvait être question d'autre chose, et même les points où on lui demandait de porter les troupes lui avaient démontré que le lieu de la retraite était Montmédy, mais pourtant il n'avait à cet égard aucun renseignement positif.

Ajoutons aussi à notre liste l'empereur Léopold II. La lettre de Marie-Antoinette, en date du 22 mai, citée plus haut, lui dit en propres termes : « Nous devons aller à Montmédy. M. de Bouillé s'est chargé des munitions et des troupes », etc. Le 12 juin, Léopold fait encore de nouvelles recommandations à la reine pour la prudente exécution du plan. Puis on ne retrouve plus de lettre de lui avant le 2 juillet, où il écrit à Marie-Antoinette qu'il a appris son *arrêt à Vannières* (sic) et sa délivrance. Le 5, il adresse à Louis XVI et à la reine de nouvelles lettres, qui prouvent que la vérité ne lui était pas encore parvenue, et qu'il croyait celui-là en sûreté à Metz, et celle-ci à Luxembourg[1].

D'autres souverains encore avaient été mis plus ou moins complètement et directement dans la confidence, par exemple, le roi de Suède Gustave III, tenu au courant par le baron de Breteuil, et certainement par Fersen[2], à qui le baron suédois de Taube, alors à Paris, comme tant d'autres de ses compatriotes,

---

[1] *Recueil* d'Arneth, p. 153, 183.
[2] Geffroy, *Gustave III*, t. II, p. 136-140.

servait souvent d'intermédiaire. On parlait ouvertement de l'évasion prochaine à la cour d'Angleterre, pendant le mois de juin, et le prince de Galles en entretenait son entourage[1], — le prince de Galles, ami intime du duc d'Orléans, qui semble avoir été pour le moins aussi bien instruit que lui-même[2]. On n'en parlait pas moins ouvertement parmi les émigrés, et Augeard raconte qu'il fut informé du projet le 18 juin, à Bruxelles, où il s'était réfugié[3]. Ce trait est caractéristique et montre jusqu'où s'étendait la divulgation du secret, en dehors des informations directes, par le seul fait d'une situation fatale, du nombre de personnes qu'il avait fallu employer, des mesures minutieuses et quelquefois superflues prises en vue de l'évasion. Il est à croire que bien d'autres encore, et notamment d'autres souverains, avaient été mis au courant de la même manière. Les *complices* ne se croyaient pas tenus à une discrétion aussi absolue passé la frontière, et le secret débordait ainsi de toutes parts.

Au-dedans, il s'en fallait de beaucoup que Bouillé et Fersen fussent restés les seuls instruits. Sans parler du comte de La Marck, qui avait été le dépositaire des plans de Mirabeau, ni de M. de Montmorin, qui les avait connus également et se trouve même présenté comme leur co-auteur lors de l'envoi de La Marck à Bouillé en février 1791 (voir plus haut), mais qui fut certainement tenu à l'écart du plan définitif, parce que le roi craignait de compromettre son ministre[4], nous allons énumérer ceux dont les noms ressortent le plus clairement des divers documents contemporains.

---

[1] Bimbenet, p. 8.
[2] Bimbenet, p. 12 et les *Pièces justificatives* correspondantes.
[3] *Mémoires*, p. 268.
[4] Malouet, *Mémoires*, t. II, p. 60. Du reste, tous les documents, sans exception, sont d'accord sur ce point.

C'est d'abord l'évêque de Pamiers, M. d'Agoult, député à Bouillé, on s'en souvient, vers la fin d'octobre 1790, et qui resta mêlé, nous l'avons dit, à la correspondance secrète relative au projet ; mais il s'était retiré en Suisse avant la mise à exécution.

Quand M. d'Agoult s'aboucha avec Bouillé, l'exécution du projet devait avoir lieu au printemps prochain, et on sait qu'elle subit un grand nombre de retards successifs. À la fin de janvier, elle est pour mars ou avril. Dans la première moitié de mars, elle est reculée jusqu'à la fin d'avril ou au commencement de mai. Peu après, il n'est plus question que de cette dernière date. Puis, dans les premiers jours de mai, on parle du 15 juin. Le 27 mai, on s'arrête à la date du 19 juin, et enfin le 14 juin, on la recule au 20[1], ce qui força à donner contrordre pour les mouvements de troupes déjà commencés. Bouillé, afin de prendre toutes les mesures et ne voulant pas se rendre lui-même à Paris, dut employer des agents dont il fut impossible de ne pas mettre quelques-uns, les plus indispensables et les plus sûrs, au courant du projet. Au premier rang, il faut nommer ses fils, particulièrement le comte Louis, qui fit un voyage à Paris à la fin de décembre 1790, pour traiter directement de l'affaire avec le roi, malgré sa jeunesse[2], puis M. de Goguelat et le duc de Choiseul. Goguelat, officier d'état-major, était un homme énergique, d'un zèle un peu intempérant et d'une exaltation compromettante, qui s'était acquis une célébrité particulière en

[1] Bouillé, *Mémoires*, p. 216, 222, 240, 243, 251, 252, 254. Les explications du comte Louis (p. 69-70) sur ces retards successifs diffèrent par quelques variantes de celles de son père. On peut les comparer. D'après son récit, l'un de ces délais fut réclamé par le marquis de Bouillé lui-même : le roi ne demandait pas mieux que d'accueillir cette requête, comme il n'eût pas mieux demandé peut-être que de reculer au moment décisif. Voir aussi, sur les indécisions qui persistèrent ou reparurent jusque dans les derniers temps, une lettre de Mme Élisabeth du 11 mai 91. (*Correspondance*, p. 272.) M. Bimbenet cite encore, comme révélant une grande hésitation persistante sur le mode de fuite, une lettre de la reine à M. de Fersen, en date du 17 juin ; mais il en donne une explication un peu arbitraire. (*Fuite de Louis XVI*, p. XXV.)

[2] *Mémoire* du comte Louis, p. 24 et suivantes.

insultant le duc d'Orléans dans les appartements du roi, et avait déjà été chargé, auparavant, de plusieurs missions secrètes[1]. Il jouissait de la faveur de la reine, qui comptait sur son dévouement[2]. Dans le courant d'avril, Bouillé le fit partir pour Paris, avec une lettre en chiffres pour le roi, auquel il le chargea d'expliquer les dispositions générales qu'il avait prises, de demander les ordres de Sa Majesté et de venir les lui porter. Cet officier, appartenant au corps des ingénieurs géographes militaires, fut chargé, en outre, de reconnaître la route et le pays, de Montmédy à Châlons, dans le plus grand détail, ce qui rentrait dans sa spécialité, et jusqu'au dernier moment il fut employé comme intermédiaire entre le roi et le marquis. Quant au duc de Choiseul, colonel du régiment Royal, en garnison à Commercy, mis également en avant par M. de Bouillé lui-même, Louis XVI demanda, par une lettre en date du 27 mai, qu'il lui fût envoyé avec M. de Goguelat, pour lui donner les derniers renseignements dont il avait besoin, et il reçut la mission d'aller attendre à Paris le départ du roi, qu'il devait précéder de douze heures[3].

Le duc de Choiseul dit qu'il fut instruit du projet deux mois avant le départ, c'est-à-dire vers la fin d'avril[4], et il est certain que, dans les premiers jours de juin, il s'en ouvrit au comte de Damas, par l'ordre du marquis de Bouillé. Le comte de Damas était colonel des dragons de Monsieur campés à Saint-Mihiel. Il a raconté[5] et l'on verra par la suite la part considérable qu'il fut chargé de prendre à l'exécution du plan. Comme Choiseul et

---

[1] Voir, dans le *Recueil* d'Arneth, t. II, une lettre de créance de Louis XVI et de Marie-Antoinette qui l'accrédite auprès de François II.

[2] M[me] Campan, *Mémoires*, p. 282.

[3] Bouillé, *Mémoires*, p. 250-3. Comte Louis, p. 66 et suivantes. Duc de Choiseul, p. 39-43.

[4] *Relation*, p. 36. Ce fut au commencement de mai, selon le comte Louis. Les deux dates diffèrent peu.

[5] *Rapport* du comte Ch. de Damas dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, p. 203. Le duc de Choiseul confirme ce récit dans sa *Relation*, p. 28, 37.

Goguelat « devaient, sur toute la route du roi, avant et pendant le voyage, courir d'un poste à un autre, être toujours en mouvement, il parut essentiel de s'ouvrir à un autre officier qui, par le service auquel on l'appliquerait, se trouverait placé comme au centre de l'action », c'est-à-dire à Clermont[1]. Les nécessités de l'entreprise, celles qui résultaient surtout de la complication des mouvements de troupes destinées à protéger la fuite, avaient même forcé M. de Bouillé à faire descendre ce grave secret jusqu'à des officiers d'un rang presque subalterne : il est certain, par exemple, que M. d'Andoins (ou Dandoins), chef d'escadron au régiment Royal, qui devait garder avec quarante dragons le poste important de Sainte-Menehould, fut également mis dans la confidence[2].

L'archevêque de Toulouse, M. de Fontanges, l'un des conseillers les mieux écoutés de la reine, son ancien aumônier, avait reçu d'elle une demi-confidence dans les premiers mois de l'année 1791, et, au commencement de mai, cette demi-confidence avait été confirmée par une autre, tout aussi vague sur le fond même du projet, mais qui pourtant ne lui laissa plus de doute[3]. Il n'est pas permis de douter non plus que le chevalier de Coigny n'eût été admis au secret : la tournure du chevalier offrait une certaine ressemblance avec celle du roi, et, pendant les quinze jours qui précédèrent le départ, on avait pris la précaution de le faire sortir par la grande porte des Tuileries, afin que, le moment venu, les soupçons ne fussent pas éveillés par la sortie du roi lui-même[4]. Enfin la première femme de la reine, M[me] Campan, soit confiance absolue en son dévouement, comme il résulterait de ses *Mémoires*, soit par politique et

---

[1] De Sèze, *Histoire de l'événement de Varennes*, p. 38.
[2] Bimbenet, p. 56. *Rapport* de Damas, p. 209. *Relation* de Choiseul, p. 60.
[3] *Relation*, dans les *Mémoires* de Weber, p. 322, 324.
[4] M. de Beauchesne, *Louis XVII*, t. I, p. 96 et 141. Voir aussi plus haut.

pour la flatter, en ayant l'air de l'associer à un projet dont on ne pouvait lui dérober la connaissance, suivant quelques royalistes qui ont dépeint son rôle auprès de la reine sous d'assez noires couleurs[1], fut associée activement, dès le mois de mars, aux préparatifs du départ, chargée surtout de se procurer le trousseau que Marie-Antoinette voulait emporter pour elle et ses enfants, de la commande et de l'envoi du nécessaire, de l'emballage des diamants.

On pourrait être tenté d'ajouter beaucoup d'autres noms encore à cette liste, mais la certitude n'est plus la même en ce qui les concerne. Il est évident, par exemple, que la multitude des mesures, quelquefois inutiles ou dangereuses, prises par la reine, dût avoir pour conséquence naturelle de faire soupçonner le projet aux personnes dont elle employait le concours, sans qu'on puisse dire qu'elle les ait directement et formellement instruites. Presque tout son entourage rentre dans cette catégorie, depuis son valet de chambre, M. de La Borde, jusqu'à son coiffeur Léonard, chargé d'emporter ses diamants à Bruxelles, et qui fut du moins, on ne sait trop pourquoi, mis imprudemment dans la confidence par le duc de Choiseul pendant la route qu'ils firent ensemble[2]. Au dernier moment, on se relâchait de la discrétion. Il semble que la baronne de Korff, si intimement mêlée à tous les préparatifs, amie intime de Fersen, toute dévouée à la cour et qui servait d'intermédiaire aux deux Bouillé pour leur correspondance avec le roi[3], a dû connaître aussi ce qui se préparait.

Ici se présente la question de savoir si le vicomte Antoine d'Agoult (pour ne point parler du marquis, à propos duquel on en est plus complètement encore réduit aux conjectures) et si

[1] Voir en particulier les *Mémoires secrets* de Lafont d'Aussonne, chapitre 31.
[2] *Relation* du duc de Choiseul, p. 74. *Mémoire* du comte Louis, p. 93 (note), 115-6.
[3] *Mémoires* de Bertrand de Molleville, t. I, p. 374 ; du comte Louis, p. 43.

les trois gardes du corps désignés par lui au roi furent initiés au secret de la fuite. Parlons d'abord du vicomte. Les opinions diffèrent. La négative est particulièrement soutenue par Mme de Tourzel dans son *Mémoire inédit* que cite M. Ancelon, et par M. Ancelon lui-même[1]. Mais cette version, surtout telle qu'elle est présentée, donne lieu à plus d'une objection sérieuse. Mme de Tourzel dit que le roi demanda à M. d'Agoult trois gardes du corps « pour porter des lettres aux princes, ses frères » ; elle oublie qu'à cette époque le comte d'Artois était le seul des frères de Louis XVI qui se trouvât éloigné de lui. Il est bien difficile d'admettre aussi que le peu de soin qu'il porta dans le choix de ces gardes du corps prouve surabondamment son ignorance du projet, et qu'il ait donné « les trois premiers qui se trouvèrent sous sa main[2] ». Lorsqu'il lui demandait des hommes de confiance pour une mission si délicate et si dangereuse, le roi ne pouvait s'exposer à ce qu'il compromît l'entreprise, la vie même de la reine et de ses enfants, en lui désignant les premiers auxiliaires venus. Si l'on songe surtout que le vicomte d'Agoult était frère de cet évêque de Pamiers que nous avons vu associé l'un des premiers au secret et chargé de le transmettre à M. de Bouillé ; que son nom, comme son titre, répondait de sa discrétion, on aura peine à comprendre qu'on l'eût si complètement tenu à l'écart de toute confidence précisément dans la grave conjoncture où une défiance pareille pouvait produire des conséquences si terribles, et l'on sera fort tenté d'en croire pour cette fois M. de Valori, qui dit formellement que « le projet du départ fut confié par Sa Majesté même à M. le comte d'Agoult[3] ».

---

[1] *La Vérité sur la fuite et l'arrestation de Louis XVI…*, p. 20-1.
[2] Ancelon, p. 21.
[3] *Précis historique*, p. 249.

Mais le témoignage de M. de Valori est plus suspect sur la question personnelle, et en ce qui concerne les gardes du corps, la négative n'est pas douteuse, quoiqu'il en ait pu dire. Sa mémoire s'est complaisamment trompée sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Il est implicitement contredit par M. de Moustier, qui raconte les faits sans mentionner en rien la prétendue confidence du roi et de la reine aux trois gardes du corps, explicitement par le duc de Choiseul, qui affirme que pas un ne connut le but du service qu'on réclamait d'eux, et par tous les historiens. Lui-même, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir après le retour à Paris, avait sur ce point dit le contraire de ce qu'il devait imprimer trente-deux ans plus tard, ce qui ne saurait, il est vrai, être considéré comme un argument concluant. Que les trois gardes du corps aient facilement percé le secret à jour, et deviné tout de suite, d'après les paroles du roi[1] et les recommandations qui leur étaient faites, de quoi il s'agissait, c'est autre chose et l'on n'en peut guère douter[2].

Le doute est d'autant moins permis que les *indiscrétions*, sans parler des *imprudences*, qui compromirent si gravement le

---

[1] Le roi ne les connaissait pas même de vue, dit le duc de Lévis (*Souvenirs et portraits*, 1813, in-8°, p. 131), en reprochant à M. de Fersen de l'avoir laissé avec *deux* gardes du corps d'un grade inférieur. Il ne les connaissait pas de vue avant leur désignation par M. d'Agoult, mais il les avait reçus avant le départ.

[2] Le décret d'accusation rendu le 15 juillet par l'Assemblée nationale déclare « qu'il résulte des pièces... que les sieurs Heyman, Klinglin et d'Hoffelize, maréchaux de camp dans l'armée de M. de Bouillé ; Desoteux, adjudant-général..., Mandel, lieutenant-colonel du Royal-Allemand..., sont prévenus d'avoir eu connaissance du complot ». Ce qui résulte seulement des pièces, en l'absence des débats, c'est qu'ils furent employés par M. de Bouillé à exécuter ses ordres, et on ne voit pas qu'ils aient été informés du but avant le dernier jour. Le comte Louis dit expressément qu'ils ne le furent que le 21 juin au matin. (*Mémoires*, p. 86, 88.) Heyman avait, quelque temps auparavant, comme nous l'avons vu, fait lui-même une proposition qui ne fut pas acceptée. On se défiait particulièrement de lui, comme nous l'avons déjà dit, et un passage du *Mémoire* du comte Louis (p. 88) prouve qu'on ne devait guère être plus disposé à donner à Mandel un pareil témoignage de confiance. Au lendemain du voyage, le marquis de Bonnay fut accusé par le Comité des recherches d'avoir connu et favorisé la fuite : il se justifia à la tribune. La Fayette, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 75), range M. de La Porte, intendant de la liste civile, avec les trois gardes du corps, parmi ceux qui étaient *vraisemblablement* confidents du projet ; mais cette assertion sans preuve n'a aucune autorité.

succès de la fuite, avant même qu'elle ne fût commencée, vinrent surtout du côté des gardes du corps. M. de Moustier n'avait pu se tenir de faire des confidences à une dame Préville, et il faut voir, dans les dépositions recueillies pour l'information de l'affaire, quel chemin rapide avaient fait de bouche en bouche ces confidences, devenues aussitôt un objet de commérages entre cuisinières, portières et gouvernantes[1]. Bien d'autres imprudences et d'autres indiscrétions furent commises, sans qu'on puisse pourtant en imputer une seule à ceux qui avaient été directement associés au projet : c'étaient, par exemple, deux des gardes du corps qui se présentaient successivement chez le même marchand pour lui commander le même habit jaune, doublé de bleu, coupé en forme de veste de chasse ; c'était un garçon de café qui, en allant voir sa femme, au service de la comtesse de Provence, belle-sœur de la reine, apprenait que Monsieur et Madame allaient quitter Paris, et « que le roi serait peut-être de la partie » ; il exigeait qu'on l'emmenât, et donnait congé à son patron en lui annonçant la cause de son départ. Aussitôt le limonadier faisait une déclaration devant le commissaire de police (19 juin), et le même jour, une autre déclaration mystérieuse portait encore à la police un témoignage analogue, qui ne pouvait manquer d'exciter son attention[2].

D'autres dénonciations s'étaient produites, venant du palais même des Tuileries. Le roi était trahi par les trois cinquièmes des personnes qui l'entouraient[3]. « Après le retour de Varennes, dit Mme Campan[4], le maire de Paris remit à la reine une dénonciation de la femme de garde-robe, datée du 21 mai (sa

---

[1] Bimbenet, *Pièces justificatives*, p. 37-9.
[2] *Id.*, p. 23-25 et *Pièces justificatives* correspondantes, p. 149-51.
[3] *Mémoire* de M. de La Porte, intendant de la liste civile, à Louis XVI, 13 mars (90), résumant une conversation avec Mirabeau.
[4] *Mémoires*, p. 288, et *Mémoire* du comte Louis, p. 67.

première dénonciation remontait au 15, comme Mme Campan le raconte dans son autre version du *Voyage de Varennes*), où elle déclarait qu'il se faisait des préparatifs aux Tuileries pour un départ », dont elle avait surpris les apprêts grâce à un espionnage incessant. Cette femme, aimée de Marie-Antoinette, près de laquelle elle était placée depuis son mariage avec le Dauphin, pour son adresse et son intelligence, jouissait par son emploi d'un revenu de plus de douze mille francs. Elle était en rapport avec des députés du tiers et avait pour amant M. de Gouvion, aide de camp de La Fayette. Mme Campan se plaint avec amertume de son ingratitude et de sa bassesse. Suivant Lafont d'Aussonne, au contraire, la femme de garde-robe (elle se nommait Mme de Rochereuil[1]), d'abord fidèle, mais n'ayant pas la tête bien solide, aurait été poussée à la délation par les hauteurs et les mauvais procédés de Mme Campan, qui avait sans motif indisposé la reine contre elle, et serait morte de chagrin et de remords[2].

Quoi qu'il en soit, les avis, directs ou indirects, affluaient donc à l'autorité. Les journaux aristocratiques, comme les journaux démocratiques, s'il faut en croire les *Deux amis de la liberté*[3], prédisaient le départ du roi, ces derniers surtout, et plusieurs feuilles jacobines l'avaient dénoncé plus de quinze jours avant qu'il n'eût lieu. Fréron signalait ce projet à la vigilance de l'autorité dans l'*Orateur du peuple*, et une lettre de Francfort, insérée à cette époque dans le *Moniteur*[4], démontrait jusqu'où ces rumeurs s'étaient propagées. Il n'était, pour ainsi dire, question d'autre chose dans les conversations de l'Assemblée,

---

[1] Ferrières l'appelle Mme de Ronchreuil.
[2] *Mémoires secrets et universels*, p. 138-9.
[3] *Histoire de la Révolution*, t. VI. (N. D. A.) Les auteurs de cet ouvrage sont Kerverseau et Clavelin. Ce dernier en est également l'éditeur. (N. D. É.)
[4] *Mémoires de M. le comte de Montlosier*, t. II, p. 145. Droz, *Histoire de Louis XVI*, t. III, p. 399. *Moniteur* du 30 mai et du 2 juin 1791.

et le Comité de surveillance se tenait sur ses gardes, malgré la lettre du roi (à laquelle on eut soin de donner la plus grande publicité possible), pour protester contre ces complots d’évasion que lui prêtait la malveillance. Les ennemis de la royauté plongeaient de toutes parts jusqu’au cœur du château et avaient de nombreuses intelligences dans la place. Non seulement sa domesticité, mais les gardes du corps même chargés de protéger sa fuite, étaient directement ou indirectement en rapports avec ceux qui avaient intérêt à l’empêcher.

« C’est au point, lit-on dans l’*Histoire de Marie-Antoinette* par M. de Lescure, qu’on en vient à se demander si M. Bailly et M. de La Fayette n’eussent pas dû empêcher, par leurs conseils, l’exécution d’un projet funeste, dont ils eurent certainement connaissance. » Les conseils de tous deux, du second surtout, n’étaient pas de ceux qui avaient quelque chance de se faire écouter du roi, à supposer qu’ils eussent pu ou désiré se faire entendre. Mais Bailly et La Fayette eurent-ils *certainement connaissance* du projet, et doit-on les adjoindre à ceux dont j’ai tout à l’heure essayé de dresser la liste incomplète ? Oui, suivant bon nombre de leurs ennemis et de leurs accusateurs, suivant quelques historiens généralement passionnés ou partiaux, suivant la rumeur populaire et l’acte d’accusation de Marie-Antoinette, qui les accuse formellement d’avoir l’un et l’autre favorisé l’évasion de tout leur pouvoir. Non, suivant la raison, le bon sens et la vérité.

Ils eurent connaissance des bruits et des dénonciations, mais il y a loin de là à avoir proprement connaissance du projet. Il est permis de dire que la multitude même et la ténacité de ces rumeurs, leur continuité, leur persistance, en détruisaient jusqu’à un certain point la signification pour n’en plus laisser voir que le parti pris. L’atmosphère en était saturée à ce point qu’on

les respirait sans y faire attention. « D'un autre côté, les journaux démagogiques avaient tous les jours, depuis deux ans, tellement dénoncé la fuite immédiate du roi, les avertissements imaginaires se succédaient si fréquemment, qu'on avait fini par ne plus y croire[1]. »

Cependant, si le maire de Paris dut prendre d'abord les avis qu'il recevait comme des bruits sans consistance et sans fondement sérieux, nés de l'exaltation de l'opinion publique, et qui ressemblaient à tous ceux dont il avait été assiégé jusqu'alors, il paraît certain qu'il finit par s'émouvoir, plus que La Fayette lui-même, devant leur multiplicité et leur précision. Auparavant il envoyait au Comité des recherches tous les renseignements qui lui parvenaient. Le 20, inquiet du redoublement des bruits, il fit venir chez lui, où il était retenu par une maladie, trois officiers municipaux du voisinage pour conférer avec eux, envoya chercher La Fayette, lui communiqua tout, et le pria de se rendre à l'instant aux Tuileries pour vérifier l'état des choses et prendre les précautions nécessaires. Bailly a raconté lui-même tous ces détails en termes qui n'ont pas été démentis et qui restent acquis[2]. On voit que, s'il eut connaissance du projet, ce ne fut point par ses conseils qu'il songea à en empêcher l'exécution.

Quant à La Fayette, la même question, débattue souvent, mais autrefois plutôt qu'aujourd'hui, et résolue en sens contradictoires, mérite un examen un peu plus approfondi.

Cette prétendue complicité du commandant de la Garde nationale dans l'évasion du roi fut un thème exploité par les passions politiques, les rivalités et les haines, qui se préoccupent peu de la vérité et de la vraisemblance. Une rumeur analogue, plus évidemment absurde, s'était produite lors de la

---

[1] *Mémoires, correspondance et manuscrits de La Fayette*, t. III, p. 74.
[2] *Bailly à ses concitoyens*, à la suite du tome Ier de ses *Mémoires*.

tentative de voyage à Saint-Cloud[1] ; il avait déjà même été accusé en pleine Assemblée constituante, le 12 mai précédent, de vouloir enlever le roi[2], et le jour où l'on apprit le départ, Rewbell, arrêté par Barnave, exprima encore à ce propos quelques soupçons sur La Fayette[3]. Mais c'est surtout dans le peuple que ces soupçons éclatèrent avec une impétueuse violence. Les accusations ne se bornèrent pas d'ailleurs au maire de Paris et au général de la Garde nationale, elles atteignirent aussi plusieurs autres membres de l'Assemblée, les Lameth, Duport, d'André et jusqu'à Barnave. Comme il arrive toujours, on éprouvait le besoin de chercher des complices, de trouver des coupables, et l'explosion du mécontentement populaire atteignait pour ainsi dire au hasard, dans le premier moment, tout ce qui se trouvait à sa portée.

Mais pour La Fayette, si bizarre que la chose puisse nous sembler aujourd'hui, ce ne fut pas seulement une affaire de premier moment et de premier mouvement : cette opinion persista longtemps, au moins sous forme d'hypothèse et d'insinuation ; elle ne resta pas enfermée dans le peuple, mais on la trouve dans beaucoup d'écrivains autorisés, dont les uns prétendent lui en faire un éloge, et les autres un titre d'accusation. Cela paraît plus étonnant. Il faut avoir pénétré à fond dans l'examen des sources relatives à la fuite du roi, pour savoir à quel point cette idée de la complicité de La Fayette, qui nous paraît d'une si fabuleuse invraisemblance, fut alors répandue. Plusieurs vont jusqu'à dire en propres termes qu'il reçut la confidence du projet et qu'il s'y était laissé formellement associer : « Le prince de Galles, lit-on dans une lettre adressée le 17 juin 1791 à M. de Fersen par une personne émigrée à

---

[1] L'abbé Georgel, *Mémoires*, t. II, p. 32.
[2] *Journal de Paris*, du 14 mai. *Mémoires* de La Fayette, t. II, p. 400.
[3] *Moniteur* du 22 juin. Beaulieu, *Essais historiques*, t. II, p. 505-7.

Londres, m'a ajouté, sur tout ce qu'on annonce ici..., qu'il ne saurait blâmer la personne à laquelle vous vous êtes attaché de se servir de La Fa... et des autres pour se tirer d'où elle est ; qu'à sa place il en ferait autant[1]. » Augeard, secrétaire des commandements de la reine, s'exprime plus nettement encore : « La reine s'était confiée à M. de La Fayette, en lui demandant de fermer seulement les yeux sur son départ s'il en avait connaissance ; il le lui promit, mais envoya son aide de camp avec ordre de ramener le roi à Paris dans le cas qu'il serait arrêté sur sa route[2]. » Enfin, pour nous borner là, l'abbé Georgel raconte aussi dans ses *Mémoires*[3] qu'on a prétendu que Marie-Antoinette, voyant l'impossibilité d'échapper à la surveillance du général, l'avait mis dans sa confidence, en achetant son silence pour le cas du succès, et en s'engageant à ne pas prononcer un seul mot qui pût le compromettre en cas d'insuccès. Il avait été convenu, ajoute-t-il, que La Fayette laisserait écouler douze à quinze heures avant d'avertir de la fuite, et il eut l'art de persuader qu'il avait pris les plus minutieuses précautions pour la prévenir.

La Fayette, répondant à ces accusations de complicité dans ses *Mémoires*, fait remarquer que Bailly et lui « étaient naturellement les deux hommes de France à qui la cour devait le moins confier un projet de ce genre, dont l'objet était de la soustraire à leur influence et à leur garde, et dont le premier effet, *prévu par les fugitifs* (ces mots sont de trop), devait être le massacre du maire et du commandant général, de celui-ci surtout, qui eut besoin de toute sa fermeté pour redevenir, en un instant, plus puissant que jamais dans la capitale ». (La Fayette

---

[1] Bimbenet, p. 8.
[2] *Mémoires* d'Augeard, p. 274 (note).
[3] Tome III, p. 140, 152. Voir encore l'abbé de Montgaillard, t. II, et Toulongeon, *Histoire de France depuis la Révolution*, t. I, p. 192.

se flatte ; il ne redevint pas plus puissant que jamais, et sa popularité ne se releva point entièrement du coup.) Il ajoute « qu'une semblable inculpation, faite à la fois par les royalistes et les jacobins, se détruisait par la contradiction même des motifs qu'on supposait à La Fayette ». Il invoque, mais avec un certain dédain, « la déposition des mourants, le témoignage de divers adversaires et nommément de M. de Bouillé », qui ont joint « toutes les preuves morales et matérielles à la conviction qu'auraient dû produire, avec la moindre réflexion, la situation où était alors La Fayette et son caractère personnel[1] ».

On ne saurait rien dire de plus significatif pour prouver une chose qui semble si évidente par elle-même, et qu'on ne peut se dispenser pourtant de discuter, à cause de la façon étroite et intime dont la question est mêlée à celle qui nous occupe. Il suffit d'y ajouter un seul mot, peut-être plus concluant encore : c'est qu'il n'était personne dont la reine se défiât plus que de La Fayette. Les témoignages de l'aversion et de l'antipathie qu'elle ressentait pour lui, comme toute la famille royale, abondent tellement alors que, pour croire qu'elle eût surmonté ces sentiments, il faudrait des preuves plus positives et venues de plus haut[2]. La correspondance de M. de Fersen ne fait que rapporter un commérage d'émigration, et l'abbé Georgel un simple bruit, comme il en naissait alors par milliers, et qui s'explique aisément par la fureur et le dépit des patriotes. Il était naturel qu'en faisant retomber la responsabilité de la fuite sur le *gardien* du roi, sur celui qui s'était porté garant qu'il ne partirait pas, on allât jusqu'à l'accuser de connivence. La Fayette, d'ailleurs,

---

[1] *Mémoires*, t. III, p. 98. On peut voir également le *Mémoire* du marquis de Bouillé (comte Louis), qui, d'un point de vue opposé, arrive à la même conclusion (p. 90-1).

[2] Aussi, à la question qui lui fut posée à ce sujet par le Tribunal révolutionnaire, la reine répondit-elle que ces deux personnes « eussent été les dernières qu'ils auraient employées ». Le roi et la reine s'exprimaient, au mois d'avril 1791, sur le compte de La Fayette, en termes bien autrement énergiques encore, dans les instructions remises à M. de Durfort pour le comte d'Artois. (*Mémoires* de Montlosier, t. II, p. 140.)

n'était pas un homme à acheter, et si l'on peut contester son intelligence politique, il faut reconnaître son honnêteté. Augeard, lui, n'était plus alors en France, et ses *Mémoires*, si curieux sur les projets primitifs d'évasion, commettent plus d'une erreur en ce qui concerne la fuite et l'arrestation de la famille royale.

On sait que Bouillé était lié avec La Fayette, son parent. Ses *Mémoires* semblent porter quelques traces, très vagues et à peine saisissables, de tentatives faites par lui, afin de savoir si et jusqu'à quel point l'on pouvait compter sur le concours de La Fayette ; mais il y a là moins un fait précis qu'un désir, un espoir bientôt déçu[1]. Malouet est plus explicite :

« Le marquis de Bouillé, dit-il, sans avoir connaissance du plan de Mirabeau, en conçut un à peu près pareil, et entra, dans cette intention, en correspondance avec M. de La Fayette, qui eut le tort de se défier de lui et de ne pas le seconder... M. de Bouillé m'a dit qu'après la mort de Mirabeau, n'ayant pu décider M. de La Fayette à se mettre à la tête du parti royaliste, il avait prié le roi de s'y mettre lui-même, et que le voyage de Varennes n'avait pas d'autre objet[2]. »

Un peu plus loin, Malouet développe un plan combiné avec l'abbé Raynal :

« Un appel, au nom du roi, à tous les propriétaires, un rassemblement de troupes d'élite à vingt lieues de Paris, et une déclaration dans le sens des cahiers : ce dernier point seulement à concerter avec MM. de La Fayette et Barnave ; et, dans le cas où ils y acquiesceraient, la retraite du roi hors de la capitale leur serait proposée. Je prenais sur mon compte toutes ces communications, qui auraient pu compromettre M. de Montmorin. Cependant il me dit qu'il s'en chargerait volontiers, et que, même la réponse de MM. de La Fayette et Barnave étant négative, il se

---

[1] *Mémoires* de Bouillé, p. 226-240. Voir aussi le *Mémoire* du comte Louis, et sa conversation avec La Fayette, p. 32.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 26, 31.

fierait à leur loyauté ; mais que..., d'après l'éloignement qu'il connaissait au roi pour tous les deux, il doutait encore plus que Sa Majesté approuvât mon projet. En effet, le roi dit *non* assez sèchement... Je sais que la répugnance du roi et de la reine pour M. de La Fayette était extrême ; mais ils ne pouvaient pas ignorer que M. de Bouillé s'était adressé d'abord à lui, parce qu'il avait jugé son concours nécessaire, et parce qu'il ne le considérait pas comme un ennemi personnel du roi et de la royauté. Les évasions, les réticences de M. de La Fayette n'étaient donc pas une opposition manifeste : il n'était pas sûr que son cousin agît au nom du roi, qu'il y eût un plan complet de conciliation ; il pouvait craindre dans M. de Bouillé un aristocrate masqué qui le compromettait. Il aurait eu beaucoup plus de confiance dans M. de Montmorin et même en moi, si nous lui avions présenté des bases fixes. Il avait plus d'expérience et de lumières sur la Révolution, il devait être plus pressé d'en finir qu'en 1789. »

C'est dans ces paroles de Malouet, je crois, qu'il faut chercher l'exacte mesure de la vérité : il explique très bien les raisons qui pouvaient pousser à se confier à M. de La Fayette, les motifs qui restaient encore d'espérer son concours, s'il avait été autorisé à le requérir. Il parle d'une tentative directe faite par Bouillé sur La Fayette, non pour le décider à entrer dans le complot de la fuite, mais, ce qui est plus vraisemblable, parce qu'il s'agit là d'une proposition conçue en termes plus généraux et moins compromettants, pour le décider « à se mettre à la tête du parti royaliste », et à entrer dans un plan pareil à celui de Mirabeau, ce qu'il ne faut pas entendre spécialement, comme on le voit par les passages suivants, de la partie de ce plan qui a trait à l'éloignement du roi[1]. Il est certain qu'il y eut bien des tâtonnements, bien des désirs, des espérances, peut-être même

[1] M. de Montlosier nous apprend, dans ses *Mémoires*, que le marquis de Bouillé avait conçu de son côté, avant que le roi ne lui confiât l'exécution du projet de Breteuil, un plan qui se rapprochait de celui de Mirabeau et de Montmorin, et où il ne s'agissait pas de *fuite*. (*Mémoires*, t. II, p. 136, 157.) C'est peut-être de celui-là qu'il est question.

des essais indirects et détournés pour gagner La Fayette au projet d'évasion. Mais il est impossible de croire que le roi et la reine se soient confiés à lui et il s'en faut même que rien ne prouve, comme le veut une autre version d'ailleurs moins invraisemblable, qu'il ait eu une connaissance positive du complot. Le chef militaire du parti constitutionnel, celui de tous les partis qui était ou se croyait le plus intéressé à garder la personne royale ; l'homme qui avait répondu *sur sa tête* que le roi ne quitterait point Paris[1], et qui ne pouvait ignorer quel coup mortel porterait à sa popularité, déjà ébranlée, une fuite dont on le rendrait naturellement responsable, eût fait une chose contraire à tout ce qu'il était logique d'attendre de lui, en favorisant secrètement un départ dont il eût été nettement instruit, comme le firent croire alors quelques circonstances, et, en particulier, ce qu'il y avait d'obscur ou d'inexplicable dans la déposition et le *Rapport* de son aide de camp, M. de Gouvion[2].

---

[1] Il prétend dans ses *Mémoires* (t. III, p. 76) que c'est après avoir parlé franchement au roi des bruits qui couraient et qui s'étaient plus généralement renouvelés depuis quelques jours, et avoir reçu en retour les assurances les plus positives, qu'il crut pouvoir se prononcer si catégoriquement, et il ajoute même que sa confiance était telle qu'il éprouvait quelques remords de prendre des précautions.

[2] Toulongeon, *Histoire de France depuis la Révolution*, in-4°, t. I, p. 185. *Relation* de Fontanges, dans Weber, p. 335. Royou raconte aussi, dans son *Histoire de France*, t. VI, p. 291, que la veille de la fuite, M. de Gouvion fit venir aux Tuileries un chef de légion et trois commandants de bataillon, connus par leur dévouement à la monarchie et qu'il les chargea, au moins indirectement, de favoriser l'évasion, en leur disant : « Le roi et sa famille, dont la vie est menacée chaque jour par la populace, quitteront le château incessamment. On ne peut les en blâmer ; ils y sont contraints. » Il serait facile d'expliquer de bien des manières cette démarche, dont Royou a négligé de donner les garants, et qu'il ne présente pas d'ailleurs comme une preuve que La Fayette ait connu l'instant précis de l'événement. C'est au lecteur à tenir compte de tout cela dans la mesure convenable. Si l'on voulait s'en rapporter à la plupart de ces témoignages, dont il est parfois difficile d'apprécier la valeur, Gouvion en sortirait plus *compromis* que La Fayette. Il a déclaré lui-même à l'Assemblée qu'il avait reçu dès la veille de la Pentecôte, l'avis que le roi allait partir, et qu'il devait précisément s'échapper par la porte de l'appartement Villequier. Mme de Tourzel, citée par M. Ancelon (p. 30) dit que le roi, en partant, « donna verbalement la permission de proposer à M. de Gouvion, si on le rencontrait, de favoriser le départ de Leurs Majestés et de les suivre ». Il est à remarquer que, dans les dénonciations dont il parla à l'Assemblée, il était question de la fuite de la reine et du Dauphin seulement, et cela ferait comprendre l'opinion exprimée par Toulongeon sur La Fayette (*Histoire de France*, t. I, p. 192), et que nous croyons devoir rapporter comme une nouvelle explication, plus plausible que bien d'autres, de ce problème historique : « Ce qui est possible et probable, c'est qu'il eût fermé les yeux sur le départ de la reine, et que

Mistress Elliott, dont la parole, d'ailleurs, est sans aucune portée, exprime une nuance différente de l'opinion en écrivant dans ses *Mémoires*[1] : « Je suis bien sûre que La Fayette avait connaissance de ce projet, et que la crainte lui fit ensuite trahir le roi. » Suivant d'autres même, ce ne serait pas seulement de pusillanimité, mais de perfidie que La Fayette aurait fait preuve en cette circonstance, et il n'aurait laissé partir le roi que pour l'attirer dans un piège et le faire arrêter[2]. Le récit des événements comme le caractère du personnage répond suffisamment à cette hypothèse hardie. La vérité est sans doute la même pour le commandant en chef de la Garde nationale que pour le maire de Paris, avec toutes les nuances et toutes les distinctions qu'on voudra supposer et qu'autorise la situation spéciale de La Fayette. Il était placé, pour ainsi dire, au centre où venaient aboutir les rapports et les dénonciations, et son aide de camp, M. de Gouvion, étroitement lié non seulement avec la femme de garde-robe, mais avec l'un des gardes du corps, M. de Valori[3], s'était trouvé à même de recueillir un grand nombre d'indices. Tout cela est vrai, à la condition de reconnaître qu'il n'avait probablement que des craintes ou des soupçons, sans aucune certitude, au moins pour le moment précis du départ et le plan suivi, et que ces soupçons paraissent s'être évanouis assez vite, tant par suite de l'attitude du roi et de la reine, que par sa confiance en lui-même, en sa pénétration, en sa toute-

---

celui du roi ne lui fut pas confié. Beaucoup de bons esprits désiraient cet éloignement de la reine comme le seul moyen de sauver le roi, elle-même et la monarchie. »

[1] Éd. Barrière, p. 291.

[2] Cette thèse, mais étendue aux ennemis de la royauté, est celle que soutient M. le comte de Sèze dans son *Histoire de l'événement de Varennes*, où il a groupé très ingénieusement, mais trop systématiquement, tous les arguments à l'appui. Son livre, très spécieux par beaucoup de points, tant qu'il ne s'agit que de démontrer la connivence intéressée des ennemis du roi dans sa fuite et la façon dont ils feignaient de ne rien voir pour le prendre dans leur embuscade, devient absolument insoutenable dès qu'il est conduit, par les nécessités de la thèse, à vouloir établir que le piège avait été tendu d'avance à Varennes même.

[3] *Précis historique* de M. de Valori, p. 252-3.

puissance, et enfin par sa visite au château où il trouva tout endormi et fermé, comme par les assurances que lui donna M. de Gouvion, avec une sorte de forfanterie militaire, qu'une souris même ne pourrait passer sans qu'il l'aperçût.

C'est précisément ce que dit dans sa très précieuse *Relation* M. de Fontanges, en ajoutant néanmoins, sous une forme qui enlève toute signification sérieuse à ses paroles, que la reine lui *a paru* croire *quelquefois* qu'il connaissait le projet, mais *sans lui dire* sur quoi elle fondait cette *conjecture*. Il résume parfaitement la question :

« Il est certain que le roi et la reine non seulement n'avaient pas confié leur secret à M. de La Fayette, mais qu'ils avaient toujours cru voir le plus grand intérêt à le lui cacher. Le peu de personnes à qui il avait fallu le confier étaient tellement sûres, qu'il est encore certain qu'aucune d'elles ne l'a trahi. Il n'est cependant pas absolument impossible qu'il eût été pénétré, du moins en partie, par quelques autres, qui ont pu transmettre à M. de La Fayette ou à M. de Gouvion, ce qu'elles savaient et ce qu'elles conjecturaient ; et qu'ainsi l'un et l'autre en aient eu quelques notions plus ou moins précises. Eux seuls auraient pu dire jusqu'à quel point ils étaient instruits, et par quel motif, supposé qu'ils le fussent, ils n'ont pas pris plus de précautions, qui auraient suffi pour empêcher la fuite[1]. »

Ce ne sont pas, à vrai dire, les précautions qui ont manqué. La surveillance, déjà très étroite, avait certainement accru ses rigueurs à cause de la persistance et du redoublement des bruits d'évasion. Il ressort de diverses dépositions qu'on avait pris, le 20 juin, des mesures particulières[2], tout en gardant une entière sécurité, parce qu'il paraissait impossible d'échapper

---

[1] *Mémoires* de Weber, p. 336.
[2] Bimbenet, p. 25 et les *Pièces justificatives* correspondantes. *Mémoire* du comte Louis, p. 67.

aux regards de tant d'espions[1]. Si la vigilance des geôliers a été trompée, ce n'est pas qu'elle se fût relâchée ce soir-là, c'est à cause des moyens combinés depuis longtemps avec habileté par la famille royale, et soustraits à la connaissance de ses ennemis, surtout pour se réunir et passer d'un appartement à l'autre par des issues secrètes, en évitant les voies de communication ordinaires, qui étaient très soigneusement gardées.

Nous voici maintenant arrivés au cœur même du sujet, après en avoir laborieusement déblayé les abords.



Axel de Fersen en 1793
(1719-1794)



[1] Dumont, *Souvenirs*, p. 316.

III

LE VOYAGE

La journée du 20 juin, marquée pour le départ, était arrivée. Dès le matin, on envoya au couvent ou à la campagne les deux jeunes filles placées près du Dauphin et de Madame Royale pour partager leurs jeux. Les habitudes de la cour furent scrupuleusement suivies, afin de n'exciter aucun soupçon.

« Pendant toute la journée, dit Madame Royale[1], mon père et ma mère me parurent très agités et occupés, sans que j'en susse les raisons. Après le dîner, ils nous renvoyèrent, mon frère et moi, dans une chambre, et s'enfermèrent seuls avec ma tante. J'ai su depuis que c'est dans ce moment-là qu'ils informèrent ma tante du projet... À cinq heures, ma mère alla se promener, avec mon frère et moi,... à Tivoli, chez M. Boutin. » Pendant cette promenade au jardin Boutin, qui était un endroit à la mode, Marie-Antoinette prépara vaguement sa fille par quelques phrases qu'elle ne comprit pas. On rentra à 7 heures ; la reine se fit coiffer, puis elle trouva au salon Monsieur, qui devait, la même nuit, s'enfuir de son côté avec un succès complet[2]. Après le départ de Monsieur, un peu après neuf heures, la famille royale se mit à table, où elle resta fort longtemps : ce dernier repas était en même temps la dernière entrevue avant la fuite. Elle ne sortit de table que pour se retirer, vers onze heures, dans ses appartements, où le coucher eut lieu conformément à l'étiquette.

---

[1] *Relation du voyage de Varennes*, au début (dans les *Mémoires* de Weber).

[2] Suivant le duc de Choiseul (*Relation*, p. 29), Monsieur avait déjà failli partir le samedi saint précédent, c'est-à-dire quelques jours après l'émeute du 18 avril, et il ne renonça à ce départ qu'au dernier moment, pour ne pas faire manquer celui du roi, qui lui confia alors son projet.

Le Dauphin était au lit depuis neuf heures et Madame Royale depuis dix, suivant l'usage. On avait donné les ordres aux valets et au commandant de service pour le lendemain[1]. M. de Choiseul, qui attendait à Paris, depuis quelques jours, les ordres de Louis XVI, après être monté en cabriolet vers trois heures, avec Léonard, le coiffeur de la reine, chargé d'emporter les bijoux de Sa Majesté, était parti en avant pour observer la route et rejoindre à Pont-Sommevelle le premier détachement.

Les domestiques à peine retirés, le roi et la reine se lèvent : il était alors environ onze heures et demie. M[me] Brunier, femme du médecin des enfants de France, et M[me] de Neuville, femme du porte-malle de Monsieur, averties du départ avant le coucher seulement, avaient habillé les enfants dont elles étaient les femmes de chambre. Madame fut vêtue d'une robe d'indienne à fleurs d'une simplicité extrême[2]. Le Dauphin fut habillé en petite fille. C'est à tort que M. Bimbenet a voulu contester ce dernier détail, parce qu'il ne figure pas dans la procédure : le silence des témoins sur ce fait, qui peut s'expliquer de plusieurs manières[3], ne saurait prévaloir contre des témoignages positifs et catégoriques, comme celui de Madame Royale dans sa relation : « On habilla mon frère en petite fille ; il était charmant. Comme il tombait de sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire : il me dit qu'il croyait que nous allions jouer la comédie, parce que nous

---

[1] Bimbenet, p. 39-41. Ancelon, p. 28. S'il faut en croire *les Deux amis de la liberté* [Kerverseau et Clavelin], le 19, Marie-Antoinette demandait en souriant à un officier de la Garde nationale de service aux Tuileries, pour mieux détourner les soupçons : « Eh bien, parle-t-on toujours de notre fuite ? » (*Histoire de la Révolution*, t. VI.)

[2] On peut voir le *fac-similé* d'un échantillon de cette robe dans Bimbenet, *Pièces justificatives*, p. 152.

[3] L'explication la plus simple peut-être de cette lacune, qui paraît singulière au premier abord, surtout en comparaison de tous les autres détails où entre chaque interrogatoire, c'est que le Dauphin, qui avait à peine dépassé sa sixième année, était encore dans l'âge où un habillement de petite fille pouvait, aux yeux des témoins comme des juges eux-mêmes, ne point passer pour un déguisement.

étions déguisés. » Ce témoignage est formellement confirmé par celui de Mme de Tourzel[1], qui avait fait confectionner par sa fille Pauline la petite robe et le bonnet dont on se servit en cette circonstance. Ces détails sont de ceux sur lesquels il est impossible d'admettre que Madame Royale et Mme de Tourzel se soient trompées.

Le Dauphin et sa sœur habillés, leurs femmes de chambre les amènent dans le cabinet de la reine, où se trouve également leur gouvernante, Mme de Tourzel. De là tous passent par les issues secrètes ménagées depuis longtemps, à l'appartement abandonné du duc de Villequier, où ils arrivent sans avoir rencontré absolument personne, malgré le luxe de surveillance organisé dans l'intérieur des Tuileries. Par l'appartement du duc de Villequier, on gagne la porte non gardée qui donne sur la cour des Princes. Là stationne un vieux carrosse, dont le cocher est M. de Fersen : la reine y fait monter les enfants avec Mme de Tourzel, et la voiture va attendre au Petit-Carrousel, mais non sans avoir fait un tour sur les quais, tant pour dérouter la surveillance que pour donner au roi et à la reine le temps d'arriver. Malgré cette précaution, on resta trois quarts d'heure (une grande heure, selon Madame Royale, à qui le temps devait paraître long), avant de voir apparaître personne, et M. de Fersen joua à merveille son rôle de cocher avec un camarade qui se trouvait là par hasard. Pendant cette mortelle attente, « nous vîmes passer M. de La Fayette, qui était au coucher de mon père », dit Madame Royale ; ce fut un moment d'alerte. Heureusement La Fayette passa sans rien remarquer. Le sens de la phrase de Madame Royale semble indiquer que La Fayette sortait des Tuileries, et non qu'il y allait,

---

[1] Voir Beauchesne, *Louis XVII*, t. I, p. 92, et Ancelon, p. 29. Le duc de Choiseul, très bien instruit de ces préparatifs de fuite, auxquels il prit une grande part, le dit aussi formellement. (*Relation*, p. 50.)

comme le disent plusieurs historiens. Il y a, du reste, sur ce point, une confusion et une obscurité qui ne seront jamais entièrement éclaircies, et, en général, tous les récits concernant la sortie des Tuileries sont remplis de contradictions et d'erreurs. Après avoir rapproché et contrôlé tous les témoignages, on serait tenté d'admettre que La Fayette alla deux fois aux Tuileries ce soir-là. Il paraît bien certain qu'il assista d'abord au coucher du roi, ce qui expliquerait naturellement le retard de celui-ci, qui n'avait point voulu avoir l'air pressé de terminer l'entretien[1]. Puis, en se retirant, il serait passé chez Bailly, qui l'avait envoyé chercher pour lui communiquer les nouvelles et pressantes dénonciations qu'il avait reçues, et, sans y croire, il serait alors retourné au château, afin de renouveler les consignes et d'avertir le major général Gouvion, qui répondit de tout. Cette visite aux postes et à Gouvion est attestée par nombre de témoignages et par les récits concordants (concordance un peu suspecte, il est vrai) des récits de La Fayette et de Bailly[2], et sa visite au roi, par la relation de Madame Royale et le *Mémoire* de Mme de Tourzel ; mais il semble qu'en revenant aux Tuileries, après son entrevue avec le souverain, il aurait dû tomber au milieu même de l'exécution du projet, et qu'il eût été bien difficile de ne rien voir, à moins de fermer volontairement les yeux. Il est donc plus simple d'admettre que les deux choses aient été faites en une seule et même fois, bien que cette explication ne lève pas toutes les difficultés, et que l'on en vienne à com-

---

[1] Lacretelle, dans son récit, d'ailleurs très peu exact, ajoute un détail qu'on aimerait à croire authentique. Il dit que le roi déguisé était sorti de son appartement, lorsque tout à coup il voulut revenir sur ses pas, en dépit de toutes les représentations, pour écrire quelques mots où il déclarait que son valet de chambre, en l'aidant en cette circonstance, n'avait fait qu'obéir à ses ordres formels. (*Assemblée constituante*, t. II, p. 254.) Cette précaution était bien dans le caractère du roi, et il ne négligea pas de la prendre pour Mme de Tourzel, en lui donnant l'ordre signé d'emmener le Dauphin. (Ancelon, p. 29.)

[2] Voir les *Mémoires* du premier, t. III, p. 76, et *Bailly à ses concitoyens*, à la suite de ses *Mémoires*, t. I.

prendre, sans les partager, les soupçons qui s'élevèrent contre lui[1].

Madame Élisabeth, conduite par un garçon de sa chambre, était venue la première rejoindre la voiture. Le roi arriva ensuite, et la reine se fit attendre assez longtemps pour inspirer de sérieuses inquiétudes. Elle avait voulu sortir la dernière des Tuileries[2]. Mais, en outre, ce qui l'avait plus particulièrement retardée, c'est qu'ayant vu venir elle-même la voiture de La Fayette pendant qu'elle traversait la grande cour du Carrousel, elle s'était jetée, avec le garde du corps qui lui donnait le bras, dans le labyrinthe de ruelles environnantes, où elle s'égara. Son guide connaissait mal ce quartier et l'on n'osait interroger personne si près des Tuileries : on fut donc assez longtemps avant de trouver le coin de la rue de l'Échelle, où stationnait la voiture[3]. Le garde du corps qui accompagnait la reine était M. de Malden ; les deux autres, mandés secrètement avec lui chez le roi dans la soirée, avaient reçu l'ordre, M. de Valori de courir en avant jusqu'à Bondy pour y faire préparer le relais, M. de Moustier d'aller chercher la grande berline et de la conduire à la barrière Saint-Martin.

Chacun était sorti isolément pour ne pas faire groupe et ne point attirer l'attention. La reine et Madame Élisabeth étaient en

---

[1] M. de Beauchesne, ordinairement si exact, fait sortir Bailly des Tuileries deux minutes après La Fayette. Bailly, qui était malade ce jour-là, nie formellement (*Mémoires*, t. I, p. 398) sa visite aux Tuileries, et je crois qu'elle n'est prouvée par aucun témoignage sérieux.

[2] *Mémoire* du comte Louis de Bouillé, p. 90. Ancelon, p. 32.

[3] M. de Fontanges a exagéré cet incident, en montrant la reine et son guide égarés sur la rive gauche de la Seine et errant au hasard dans la rue du Bac. Nous ne relevons pas, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les erreurs du *Précis historique* signé par M. de Valori, erreurs tellement énormes et tellement nombreuses qu'elles enlèvent à son récit toute espèce de valeur. Sur ce point précis de la sortie des Tuileries, voir une longue note de M. Bimbenet, p. 81. M. Bimbenet, qui suit les dépositions pas à pas, n'est point tout à fait d'accord avec nous sur quelques détails secondaires : il semble ne pas admettre qu'elles puissent présenter des lacunes ou des erreurs. Une déposition n'offre pas plus le caractère d'infaillibilité que tout autre témoignage ; il n'est pas rare qu'elle se trompe, involontairement ou même très volontairement, et je ne crois pas qu'elle doive nécessairement l'emporter, quand elle se trouve en face de récits qui réunissent tous les caractères de l'authenticité et de la vraisemblance.

robes du matin, celle-ci en chapeau blanc (ou plutôt gris clair), celle-là en chapeau noir, avec un mantelet de même couleur. Le roi avait un chapeau rond, une perruque, une redingote brune et la canne à la main[1]. On passa sans difficulté. Il n'y avait pas de sentinelle à la porte du duc de Villequier, d'ailleurs habituellement masquée par les voitures qui attendaient les personnes en visite chez M[me] de Tourzel ou chez les membres de la famille royale. On était habitué à voir sortir et circuler à pareille heure les gens de service après la journée finie, et enfin, comme on se le rappelle, on avait pris soin, depuis quelques jours, de préparer les voies au roi en faisant passer et repasser, sous un costume semblable à celui qu'il devait porter lui-même, son quasi-ménechme, le chevalier de Coigny. Aussi, bien que quelques officiers de la Garde nationale se promenassent dans la cour, qui était très éclairée, ne remarquèrent-ils rien, et Louis XVI put pousser impunément le flegme et la tranquillité, dit-on, jusqu'à se baisser en passant près d'une sentinelle pour rattacher la boucle de son soulier.

C'est sans doute pendant que ceci s'accomplissait, que La Fayette, descendu du château ou revenant de chez Bailly, avait avec Gouvion cette entrevue où celui-ci promettait qu'une souris même ne pourrait s'échapper sans qu'il s'en aperçût, et à la suite de laquelle la voiture qui emmenait le commandant de la Garde nationale effrayait si fort la reine dans la cour et Madame Élisabeth au coin de la rue de l'Échelle. Quand Gouvion, le lendemain, affirma qu'il n'avait pas quitté une minute des yeux la porte du duc de Villequier, il faut absolument, si l'on ne veut ex-

---

[1] Dépositions de M[me] de Tourzel, de M. de Malden, etc. *Relation* du duc de Choiseul, p. 50. La relation de Marie-Thérèse-Charlotte de France nous apprend que c'était madame de Tourzel qui passait pour la baronne de Korff, la reine pour madame Rochet, gouvernante des enfants, et le roi pour le valet de chambre Durand ; M[me] Élisabeth était une demoiselle de compagnie, du nom de Rosalie. Quant aux deux enfants, ils s'appelaient Amélie et Aglaé. — Les trois gardes du corps avaient aussi reçu des noms de circonstance : M. de Malden s'appelait Saint-Jean ; M. de Moustier, Melchior, et M. de Valori, François.

pliquer cette assertion par le hardi mensonge d'un homme qui se sent compromis pour avoir manqué de vigilance, ou par une complicité secrète[1], qu'une surveillance aussi assidue n'ait commencé que lorsque le départ était déjà un fait accompli.

Pendant ce temps, M[mes] Brunier et de Neuville s'étaient dirigées à pied vers une voiture préparée sur le quai par les soins de M. de Fersen, et qui les attendait depuis longtemps déjà. Elles y montèrent à minuit environ (probablement un peu plus tôt), et se dirigèrent aussitôt sur Claye.

Dès que les deux femmes de chambre furent montées en voiture, M. de Moustier, qui avait été chargé de veiller d'abord à leur départ, alla chercher rue de Clichy, chez M[me] Sullivan, à l'hôtel de lord Crawford, où elle avait été conduite dans l'après-midi, la berline commandée au nom de la baronne de Korff, la fit atteler de quatre chevaux pris dans l'écurie de M. de Fersen et conduire à la nouvelle barrière du faubourg Saint-Martin. M. de Valori accompagnait la berline, monté sur un cheval anglais, pris dans la soirée même chez un marchand auquel M. de Fersen l'avait acheté quelques jours auparavant, et ce fut seulement un peu après qu'elle fut arrivée à sa destination qu'il se dirigea sur Bondy pour y commander les relais. Il avait été convenu que si, à trois heures et demie, la famille royale n'était pas arrivée à Bondy, il courrait, sans s'arrêter, jusqu'à Pont-Sommevelle, pour avertir le duc de Choiseul de replier et de ramener tous ses détachements[2].

Quand la berline arriva à la barrière, il devait être plus de minuit et demi, puisque M. de Moustier n'avait quitté M[mes] Bru-

---

[1] Toutes ces circonstances sont de celles sur lesquelles ne manque pas de s'appuyer le comte de Sèze, dans son *Histoire de l'événement de Varennes*, pour établir sa thèse d'un piège tendu au roi, et il faut avouer que, sur ce point au moins, l'interprétation est spécieuse.

[2] *Relation* du duc de Choiseul, p. 55. Tous les détails précédents, comme ceux qui suivent, sont établis d'après les dépositions des témoins et les interrogatoires des accusés, rapprochés et contrôlés les uns par les autres. On sait que ces pièces composent la seconde partie du volume de M. Bimbenet ; mais nous ne pouvons y renvoyer à chaque ligne.

nier et de Neuville, sur le quai près des Tuileries, qu'à minuit environ, et qu'il lui avait fallu le temps de se rendre ensuite rue de Clichy et de là à la barrière ; probablement même il était plus près d'une heure que de minuit et demi. Mais elle n'en était pas moins fort en avance. Suivant la déposition du cocher de M. de Fersen, Balthazar Sapel, qui avait été chargé de conduire cette voiture, ce fut seulement vers deux heures ou deux heures et demie du matin, au moment où déjà le jour commençait à poindre, car la nuit choisie pour la fuite se trouvait, par un nouveau hasard qui eût pu avoir de fâcheuses conséquences, la plus courte de l'année, que la berline fut rejointe par la voiture qui contenait toute la famille royale.

D'où provenait un tel retard en un moment si précieux ? On a vu les incidents qui avaient reculé la sortie du roi d'abord, puis celle de la reine. Une autre cause de retard vint de la route suivie par M. de Fersen, lorsque toute la famille royale se trouva réunie dans la voiture du Petit-Carrousel, pour gagner la barrière Saint-Martin. Soit que, comme le dit M. de Fontanges, dont l'assertion a été répétée par la plupart des historiens, « M. de Fersen n'osât mener son carrosse de remise par le plus court chemin, parce qu'il ne connaissait pas assez les rues de Paris pour hasarder de traverser la nuit cette ville immense, dans la plus grande partie de sa largeur », et qu'il « crut plus sûr de descendre par la rue Saint-Honoré et de faire le tour par les vieux boulevards » ; soit que, suivant l'explication donnée par le duc de Choiseul, adoptée par M. Bimbenet[1] et qui paraît plus vraisemblable, — car M. de Fersen, mêlé si activement à tous les détails de la fuite, qu'il dirigea, à son origine, avec autant d'intelligence que de décision, n'était pas homme à avoir négligé d'apprendre l'itinéraire le plus court du Petit-Carrousel à

[1] *Relation*, p. 78-79. *Fuite de Louis XVI*, p. 86 (note).

la Porte Saint-Martin, s'il avait jugé nécessaire de le suivre, et surtout n'était pas homme à s'égarer, comme l'ont dit quelques-uns, — il ait voulu, par excès de précaution, passer en route à son hôtel et à celui de lord Crawford, pour s'assurer du départ des chevaux et de la berline, il est certain qu'il prit le plus long. On traversa la barrière sans encombre, malgré l'embarras causé par une noce et par un rassemblement de soldats et de curieux. Dès que le carrosse de louage fut arrivé près de la berline, on les approcha de telle sorte que la famille royale put passer de la première voiture dans la seconde, sans mettre pied à terre et sans s'exposer à la curiosité du cocher.

Aussitôt la portière fut vivement refermée. M. de Fersen monta sur le siège de la berline, à côté de M. de Moustier, qui s'y trouvait déjà ; M. de Malden s'assit derrière, et le cocher, excité par son maître, prit la route de Bondy en conduisant si rapidement qu'il y arriva en moins d'une demi-heure. Le carrosse de remise avait été abandonné sur la route avec les deux chevaux.

À Bondy, on retrouva M. de Valori, qui avait fait préparer un relais de six chevaux. Ceux de M. de Fersen furent dételés, et son cocher reçut l'ordre de les conduire à Valenciennes, lieu de séjour du régiment dont ce gentilhomme suédois était le colonel. M. de Fersen prit alors congé des voyageurs par ces mots qu'entendit son cocher : « Adieu, Madame de Korff[1]. »

Le comte Louis de Bouillé rapporte, dans son *Mémoire*[2], que M. de Fersen ne se sépara du roi qu'après lui avoir fait de nouvelles et inutiles instances pour obtenir de le suivre. Ce détail n'a rien que de vraisemblable, et l'auteur prétend le tenir, comme tous ceux qu'il donne sur la sortie des Tuileries et de Paris, de M. de Fersen lui-même : aussi, bien qu'il se soit évi-

---

[1] Bimbenet, p. 84-7. *Déposition* de Balthazar Sapel.
[2] P. 92.

demment trompé sur l'endroit où eut lieu cette séparation, qu'il place à Claye (comme M. de Fontanges), sommes-nous tout disposé à l'en croire. Mais il ne put obtenir ce qu'il demandait. On jugea son offre inutile, peut-être même gênante, et les mêmes raisons qui s'étaient opposées à ce que la famille se fît accompagner par le marquis d'Agoult, s'opposèrent aussi à ce qu'elle acceptât le dévouement de M. de Fersen. Il n'y avait plus de vide dans la berline, d'où il eût fallu faire descendre Mme de Tourzel pour lui trouver une place. Ainsi la famille royale se trouva définitivement abandonnée à elle-même, dans cette périlleuse entreprise, n'ayant pour auxiliaires et pour gardiens que trois personnes qu'elle avait à peine connues quelques moments avant le voyage, et à qui leur rôle effacé ne pouvait permettre l'initiative nécessaire en cas de besoin. M. de Fersen monta sur le cheval anglais qui avait amené M. de Valori, et s'en retourna à Paris, où, avant de rentrer chez lui, il alla faire un tour du côté de l'Hôtel de Ville et de l'hôtel de La Fayette, pour s'assurer que tout était tranquille et qu'on ne s'était point encore aperçu du départ ; puis, le jour même, il partit pour Bruxelles.

La berline, attelée de six chevaux, s'élança sur la route de Claye, précédée de deux gardes du corps en courrier, tandis que le troisième était assis sur le siège. Elle rejoignit là les deux femmes de chambre, qui attendaient depuis cinq quarts d'heure. Des pourboires un peu trop larges furent donnés aux postillons, que cette générosité émerveilla. On se remit bientôt en route, en faisant prendre le devant à la voiture qui contenait Mmes Brunier et de Neuville[1]. Il devait être alors un peu plus de trois heures et demie du matin[2], et il faisait grand jour ; mais, à

---

[1] Bimbenet, p. 86-87. *Déposition* de Pierre Le Bas, postillon.

[2] On était à la barrière Saint-Martin vers deux heures ou deux heures et demie, et on n'avait mis qu'une demi-heure à gagner Bondy. En outre, nous savons, par la déposition de Pierre

mesure qu'on s'éloignait de Paris, les alarmes s'effaçaient pour faire place à la confiance et à la joie.

On avait, il est vrai, perdu beaucoup de temps, et, dans toute évasion, les moindres minutes sont précieuses. Récapitulons tous ces retards successifs, qui avaient compromis le succès de la fuite dès ses premiers pas. Le principal et le plus désastreux était celui qui avait reculé de vingt-quatre heures le moment fixé pour le départ, afin d'attendre la fin du service d'une femme de chambre du Dauphin, très démocrate, dont on craignait l'espionnage[1]. Selon le comte Louis de Bouillé, cette même circonstance, jointe au désir d'attendre le payement du mois de la liste civile, avait déjà servi précédemment de prétexte à un retard analogue[2]. Cette résolution, qui ne fut connue du marquis de Bouillé que le 16 juin au matin, apporta, quoi qu'en ait dit le duc de Choiseul[3], une complication et des revirements fâcheux dans les ordres pour le mouvement des troupes destinées à escorter la voiture royale pendant la dernière partie du voyage. Puis, à l'heure même du départ, vinrent successivement le retard du roi, par suite de la visite de La Fayette ; le retard de la reine, égarée dans les ruelles qui environnaient les Tuileries ; le retard de M. de Fersen, dans le trajet du Petit-Carrousel à la Porte Saint-Martin. À tous ces retards M. de Fontanges en ajoute un autre : « Quoique la voiture du roi fût neuve, dit-il, il fallut y faire à Claye quelques réparations, qui firent perdre encore du temps[4]. » Nous devons remarquer toutefois que cette réparation ne se trouve pas mentionnée dans

---

Le Bas, que la voiture des dames Brunier et de Neuville, qu'il conduisait, était arrivée à Claye vers deux heures ou deux heures et demie, et qu'elle avait attendu cinq quarts d'heure (une heure et demie même, d'après l'interrogatoire des deux femmes de chambre).

[1] Ce n'était pas M[me] de Rochereuil, dont il a été question plus haut, puisqu'elle était femme de garde-robe et que son service durait toute l'année.

[2] *Mémoire*, p. 70.

[3] *Relation*, p. 43-4.

[4] *Relation*, dans les *Mémoires* de Weber, p. 334.

les dépositions des témoins ni les interrogatoires des *complices*. Ce même accident se serait renouvelé à plusieurs reprises pendant le cours du voyage, — à Montmirail, selon Beaulieu, Lacretelle et beaucoup d'autres[1] ; à Étoges, selon Montgaillard[2] ; au sortir de Chaintrix ou Chaintry, selon Mme de Tourzel[3]. Il ne faut voir là, sans aucun doute, qu'un seul et même accident, placé par les différents auteurs en trois endroits différents, quoique voisins, ce qui s'explique parfaitement.

Ces causes de périls ne préoccupaient pas assez la famille royale, tout entière au charme de la délivrance. Plus elle s'enfonçait dans la province, qu'on lui avait si souvent représentée comme à l'abri de la contagion parisienne et comme toujours fidèle à la royauté, moins elle se croyait tenue aux précautions et à la hâte primitives. Les témoignages sont formels à cet égard, bien qu'ils s'expriment probablement avec une certaine exagération. Mme de Neuville a remarqué qu'il n'y avait « ni célérité[4], ni demande de célérité dans le service des postes », — ce qui était d'autant plus grave que la durée du voyage du roi, et par suite les ordres donnés aux troupes pour l'attendre dans chaque station, avaient été établis strictement, en supposant le départ à minuit, d'après le nombre d'heures employées quelques jours auparavant par la baronne de Korff dans ce même voyage, et d'après les calculs opérés par MM. de Choiseul et Goguelat. Il eût fallu avoir la précaution de laisser une bien plus grande latitude, en tenant compte de tous les accidents qui pouvaient et devaient, dans l'hypothèse la plus favorable, s'opposer à la marche régulière d'un départ entrepris dans de pareilles conditions. On n'avait suffisamment prévu ni

[1] *Essais historiques*, t. II, p. 496. *Assemblée constituante*, t. II, p. 256.
[2] *Histoire de France depuis la fin du règne de Louis XVI*, t. II.
[3] Ancelon, *La Vérité sur la fuite…*, p. 37.
[4] « Jamais voiture n'a été plus mal », dit le duc de Choiseul dans une note de sa *Relation*, p. 56. Voir aussi le *Mémoire* du comte Louis, p. 94.

les accidents à la voiture, ni les longs retards à la sortie de Paris, et parmi les fugitifs, personne, ce semble, ne songeait à redoubler de vitesse pour les compenser.

Pour les mêmes raisons et toujours par suite du même sentiment, on en vint bien vite à se relâcher des précautions du début. Quoi qu'en dise M. Ancelon[1], il faut bien en croire des dépositions concordantes sur un point où elles n'ont aucun intérêt personnel à tromper. Mme Brunier dit, dans son interrogatoire, « que le roi est descendu à une poste pour satisfaire un besoin... et a parlé à quelqu'un que la répondante croit attaché à la poste » ; M. de Malden ajoute qu'il est descendu plusieurs fois, « et qu'il ne sait s'il a été reconnu, mais qu'il ne se cachait pas » ; M. de Moustier est plus explicite encore : non seulement le roi est descendu plusieurs fois, toujours pour la même cause, au grand jour et *aux postes*, mais « il a parlé à plusieurs personnes qui étaient dans les endroits où on relayait », et, sur la demande du juge d'instruction, il explique que c'étaient des personnes du peuple qui venaient pour voir les passants. M. de Valori répond à la même question « qu'il sait de ses camarades (il courait en avant) que le roi et la reine ont descendu des côtes à pied ; qu'il a vu le roi descendre de voiture, à un relais dont il ignore le nom, pour lâcher de l'eau ; qu'il a resté assez longtemps hors de sa voiture, causant avec beaucoup de monde qui l'entourait et parlant à des passants (*paysans* ?) sur les moissons ; que c'était entre onze heures, midi ». Enfin, le 22 juin, le nommé Claude Tapon, voiturier, venait déposer devant la municipalité de Fontainebleau que la veille, « à quatre heures du matin, étant à Vauderlans, route de Paris à Senlis, il a vu et reconnu le roi descendant de sa voiture, pour faire ses besoins[2] », etc. Qu'on tire tout le parti que

[1] *La Vérité*, p. 37.
[2] Bimbenet, *Pièces justificatives*, p. 79, 100, 111, 121, 182.

l’on voudra de quelques contradictions de détail, qu’on rabatte ce qu’il faut de quelques exagérations évidentes, qu’on appelle à l’aide toutes les explications qu’on jugera convenables, il n’en reste pas moins un ensemble tout à fait significatif et dont il est impossible de ne point tenir compte.

La famille royale devait arriver jusqu’à Châlons sans escorte : elle était laissée à elle-même dans cette première partie de la fuite, dont plus de la moitié, d’après les prévisions, devait s’accomplir pendant la nuit et le petit jour, ou du moins dans ces heures matinales où les rencontres périlleuses et les obstacles étaient loin d’être aussi à craindre. On ne pouvait risquer non plus d’échelonner des troupes sur des points trop rapprochés de Paris. D’ailleurs, à partir de Châlons seulement, on entrait sur le territoire du commandement militaire confié au marquis de Bouillé, et c’est lui que regardait dès lors la sécurité du reste de la fuite. Les escortes avaient été disposées par lui sur les postes principaux de la route, avec mission de se dédoubler et de détacher des divisions pour tous les points où leur présence serait utile, aux jours et aux heures calculés d’après le plan du voyage. Des villes les plus rapprochées de la frontière elles étaient venues remonter sur la ligne de Montmédy à Paris, et chaque poste, après le passage du roi, qu’il devait protéger au besoin dans le cas où il aurait été reconnu, avait à se replier derrière lui pour se réunir aux suivants, en faisant la boule de neige jusqu’à la frontière. Les troupes formeraient ainsi peu à peu, surtout par la réunion au régiment de Royal-Allemand, — à la tête duquel le marquis de Bouillé se tenait à Stenay, tout prêt à marcher à la rencontre du roi, dès que son approche serait signalée, — une armée véritable qu’il n’eût plus été possible d’entamer. C’était une chaîne parfaitement forgée

et où tout se tenait, à la condition que pas un anneau ne manquât.

À Châlons il n'arriva nul incident digne de remarque. Ce qu'on a raconté sur le passage en cette ville semble appartenir à la légende[1], et il n'est question de rien de pareil dans aucune déposition. On n'avait point placé de troupes dans cette ville importante : le seul document qui semble dire le contraire est une lettre du 20 juin, signée de Sauce, le procureur de la commune de Varennes, où il parle du départ de cinquante hussards qui viennent de quitter Varennes pour se rendre à Châlons, en ajoutant qu'il a vu l'ordre. Si ce n'est point là tout simplement une erreur, il faut admettre qu'une circonstance quelconque, probablement un contrordre, est venu les arrêter en route, ou tout au moins que le séjour dans cette ville a été bien momentané, car on n'en voit pas trace au passage des voitures.

On n'était pourtant pas sans inquiétude sur la traversée de Châlons ; mais il avait été réglé par le marquis de Bouillé que, si le roi y était arrêté ou reconnu, il serait secouru par le duc de Choiseul, à la tête du détachement de Pont-Sommevelle : celui-ci devait se porter sur-le-champ avec ses hussards à la délivrance du roi, et en même temps faire avertir les détachements suivants[2].

Pont-Sommevelle était le premier relais après Châlons. Là commençaient les dispositions militaires du marquis de Bouillé. Le détachement de Pont-Sommevelle se composait de quarante hussards de Lauzun, que Goguelat avait reçu l'ordre de prendre sur les cent qui étaient depuis quelques jours canton-

---

[1] Notamment que le roi avait été reconnu par le maître de poste, qui garda le silence (voir les *Mémoires* de Bouillé, p. 262 ; les *Essais historiques* de Beaulieu, t. II, p. 496 ; la relation de Madame Royale et celle de Fontanges, etc.). Ce que nous pouvons dire au moins, c'est que cela n'a jamais été suffisamment *prouvé*.

[2] Lettre du marquis de Bouillé au duc de Choiseul (14 août 1800). *Relation* de Choiseul, p. 62.

nés à Varennes. Le lundi 20, à cinq heures du matin, ces quarante hussards étaient sortis du couvent des Cordeliers, qui leur servait de caserne, pour s'acheminer, sous la conduite du lieutenant Boudet et de M. de Goguelat, à la rencontre du prétendu trésor qu'on attendait[1], tandis que, de son côté, le duc de Choiseul partait de Paris pour venir à sa rencontre jusqu'à Pont-Sommevelle, où tous deux devaient se rejoindre.

Le duc de Choiseul arriva le premier, à onze heures du matin, avec Léonard, et ne trouva devant la maison de poste que son maréchal des logis Aubriot, à qui il avait commandé de revêtir un habit de garde national pour lui amener des chevaux de selle. À midi, Goguelat et les hussards arrivèrent. On fit mettre les chevaux au piquet et donner du pain et du vin aux soldats, qui étaient dans la plus parfaite ignorance de ce qui se passait.

M. de Choiseul avait calculé qu'il fallait treize ou quatorze heures au maximum pour se rendre en poste de Paris à Pont-Sommevelle. Le roi avait dû partir à minuit, mais on admettait une heure de retard ; c'était donc vers trois heures qu'il devait passer, et vers deux heures qu'on attendait le courrier, qui avait reçu l'ordre de précéder la voiture d'une heure au moins. Or à quatre heures le courrier n'avait pas encore paru. L'inquiétude de Choiseul et de Goguelat était grande, les hussards ne savaient que penser de cette longue et vaine attente, et une circonstance vint augmenter encore les embarras de la situation. Les paysans des environs[2] étaient en contestation avec l'ancien seigneur, resté propriétaire de la terre autrefois sei-

[1] Pour le dire en passant, aucun prétexte ne pouvait être plus maladroitement choisi que celui-là, qui semblait fait exprès pour agiter les populations, tout au moins pour éveiller les curiosités, « prétexte d'autant plus déplorable, dit M. de Choiseul, que, parmi les calomnies dont on noircissait la reine, on disait qu'elle faisait passer de l'argent à l'empereur son frère ». (*Relation*, p. 59.)

[2] Pont-Sommevelle, dont presque tous les historiens, y compris M. de Valori lui-même, et sans en excepter M. Bimbenet, ont fait un bourg, n'est, ou du moins n'était alors qu'un simple bâtiment de poste avec auberge, comme l'a remarqué M. Ancelon.

gneuriale ; on les avait menacés de la force armée pour les contraindre à acquitter leurs redevances, et l'arrivée des hussards avait naturellement excité au plus haut point leur attention. Ils crurent qu'ils étaient venus pour agir contre eux, et on les vit se rassembler autour des chevaux et des soldats avec des allures suspectes.

D'heure en heure croissaient, avec les mauvaises dispositions de la foule, les dangers de cette position équivoque. Le duc de Choiseul en fut effrayé. Il crut à la possibilité d'un conflit, qui, dans le cas même où il eût été vainqueur, jetait une grave complication sur le passage des fugitifs et trahissait presque forcément l'*incognito* du roi, qu'il était chargé de protéger. Il se dit sans doute aussi que le voyage avait subi un nouveau retard, qu'un obstacle imprévu s'était présenté ou que l'indécision de Louis XVI l'avait fait reculer au dernier moment[1]. Mais, avant de se décider à quitter son poste, il prit le parti d'envoyer en avant jusqu'à Stenay, quartier général du marquis de Bouillé, son cabriolet, avec son domestique Boucher et le coiffeur Léonard. Celui-ci, qui se trouvait de la sorte fort inopinément transformé en agent actif de l'entreprise, et que le duc de Choiseul avait instruit du secret un peu avant d'arriver à Pont-Sommevelle, était chargé d'abord, en passant à Sainte-Menehould et à Clermont, de remettre aux commandants des détachements, MM. d'Andoins et de Damas, un court billet qui

[1] Il est impossible d'admettre ce que soutient le comte Louis de Bouillé (p. 98), en s'appuyant sur un récit de M. de Fersen et sur la relation de M. de Moustier, à savoir que le duc de Choiseul avait la *certitude* du départ du roi, puisque M. de Valori avait été chargé de lui remettre à Bondy un billet que le roi lui écrivit en montant dans sa berline à la barrière Saint-Martin. Nous avons vu que M. de Valori était parti pour Bondy bien avant que le roi ne fût arrivé à la berline, et d'ailleurs, à ce moment, le duc de Choiseul était déjà loin. Mais il avait été convenu, d'après Choiseul lui-même (p. 55), que si, à trois heures et demie, le roi n'était pas arrivé à Bondy, le courrier qui s'y trouvait (M. de Valori) accourrait jusqu'à Pont-Sommevelle pour l'avertir de replier tous ses détachements. Ainsi, dans le cas de la remise du voyage comme dans le cas contraire, il eût fallu absolument attendre l'arrivée d'un courrier.

annonçait ses inquiétudes et son départ, puis d'avertir de sa position le chevalier de Bouillé à Varennes, et le marquis à Stenay.

Ensuite, il attendit encore environ une heure, dans la plus cruelle anxiété. Mais vers cinq heures et demie, en présence de l'attitude toujours plus hostile de la population, il crut devoir donner l'ordre de la retraite, en prétextant tout haut que le trésor attendu était sans doute passé dans la matinée[1].

Le détachement reprit la route de Varennes, mais par de pénibles chemins de traverse où il s'égara et eut beaucoup à souffrir, et qui allongèrent si bien son trajet qu'il n'arriva dans cette petite ville, comme nous le verrons, qu'après l'arrestation du roi. On ne voulait pas repasser par Sainte-Menehould[2] et Clermont, dont les habitants et les municipalités s'étaient montrés la veille très préoccupés de ces continuels mouvements de troupes ; ce fut une nouvelle maladresse : loin d'éviter les agitations populaires, on les excita au plus haut point par cette espèce de retraite clandestine. En plusieurs lieux le tocsin sonna, les paysans s'armèrent et le détachement eut même à subir une fusillade à la Neuville-au-Pont. Puis, comment M. de Choiseul ne réfléchit-il point qu'en s'éloignant de la grande route, il s'enlevait l'heureuse chance d'être rattrapé par le courrier du roi, s'il n'y avait qu'un léger retard, et de pouvoir ainsi réparer sa faute ?

Une heure après le départ du détachement, les voitures passaient et le roi était fort surpris de ne trouver personne à ce

---

[1] *Relation* du duc de Choiseul, p. 80-4. Je n'ai pas besoin de dire qu'il faut lire particulièrement cette partie de sa relation avec une certaine défiance. Ne se sentant peut-être pas à l'abri de tout reproche, et vivement attaqué sur ce point, il met une grande ardeur à se justifier de son mieux.

[2] M. de Choiseul parle de la *résistance* et même du *refus* qu'il éprouva de la part de Goguelat et de Boudet pour repasser par Sainte-Menehould (p. 65), mais ces deux officiers ont nié cette circonstance, celui-ci dans son *Rapport*, celui-là dans son récit des événements. Du reste, M. de Choiseul lui-même parle plus loin (p. 84) en termes beaucoup plus adoucis de ce prétendu *refus*, qui n'est plus alors qu'un exposé de motifs auquel il se rend.

premier poste, le plus important de tous. Cet abandon de Pont-Sommevelle, malgré les excellentes intentions du duc de Choiseul, a eu probablement les conséquences les plus graves et pouvait même en produire de plus immédiates. Le marquis de Bouillé, qui lui a amèrement reproché cette désobéissance à ses ordres formels, expose ainsi les unes et les autres, dans une lettre qu'il lui adressa, en réponse à quelques observations sur ses *Mémoires* :

« Votre présence à Pont-de-Sommevelle donnait de la tranquillité au roi, qui a été étonné et déconcerté de ne pas vous y trouver. Vous deviez le secourir à Châlons, s'il y était reconnu et arrêté, ainsi que nous le craignions ; j'en étais convenu avec vous et avec M. de Damas dans notre dernière entrevue. Vous deviez protéger sa route en le suivant jusqu'aux autres détachements, que l'exemple du vôtre aurait probablement entraînés. Vous deviez en laisser un sur la croisière du chemin de Sainte-Menehould à Varennes pour arrêter, d'après mes ordres, tous les voyageurs et courriers, ce que vous n'avez pas fait, et ce qui est cause que l'aide de camp de M. de La Fayette est arrivé à Varennes. Vous deviez enfin faire avertir tous les postes du passage du roi, ce qui donnait le temps au relais de Varennes d'être placé à l'entrée de la ville : c'est pour cet objet que M. de Goguelat et vous, aviez des relais de chevaux de selle dans cette ville et sur la route[1]. »

Ajoutons que, suivant M. de Choiseul lui-même[2], le marquis de Bouillé devait avoir donné l'ordre à Goguelat de partir en personne, dès que le premier courrier serait arrivé à Pont-Sommevelle, pour venir l'en avertir à Stenay, en avertissant aussi son fils, le chevalier de Bouillé, qui attendait à Varennes. Afin d'assurer pleinement l'exécution de cet ordre, il avait prévu le cas où le détachement serait obligé de changer de position :

[1] Lettre du 14 août 1800.
[2] *Relation*, p. 61-62.

il était alors enjoint à Goguelat de rester seul, en se déguisant et se cachant au besoin, jusqu'à l'arrivée de la berline. On verra plus loin les conséquences fatales qui résultèrent tout particulièrement de ce départ de Goguelat avant le passage des voitures, en ce qui concernait le relais de Varennes, qu'il était chargé d'aller faire préparer à l'entrée de la ville, et sur la position précise duquel il devait renseigner le roi ou ses courriers. Ainsi le premier anneau de la chaîne venait de casser, et toute la chaîne se trouvait rompue du coup.

Les voitures avaient passé à Châlons à cinq heures, à Pont-Sommevelle vers six heures et demie, elles arrivaient à Sainte-Menehould entre sept heures et demie et huit heures.

La petite ville de Sainte-Menehould était occupée par un détachement de trente dragons[1] du régiment du duc de Choiseul (Monsieur-Dragons), arrivé le matin même, à neuf heures, sous le commandement du capitaine d'Andoins. Les hussards de Lauzun, partis la veille de Varennes, pour se rendre à Pont-Sommevelle, avaient passé la nuit à Sainte-Menehould, qu'ils venaient de quitter depuis deux heures à peine, lorsque l'arrivée de ces nouvelles troupes raviva la défiance des habitants. Cette défiance redoubla bientôt par la conduite du capitaine. On remarqua qu'il était dans une extrême agitation : « Dans le courant du jour, écrit M. d'Andoins lui-même, le désœuvrement m'avait conduit *plusieurs fois* sur les avenues du chemin d'où devait venir le trésor ; *j'avais questionné tous les courriers qui passaient*, et n'avais rien obtenu de satisfaisant[2]. »

---

[1] Il devait y en avoir quarante, d'après les ordres du marquis de Bouillé, mais il n'y en avait en réalité que trente (plus les officiers), comme on le voit par la lettre du capitaine d'Andoins à l'Assemblée nationale, le registre des délibérations de la municipalité de Sainte-Menehould, la *Déclaration* du maréchal des logis Lagache, à la suite de la *Relation* du duc de Choiseul, et le *Rapport* du comte Ch. de Damas, etc. D'Andoins avait mieux aimé réduire sa troupe pour n'emmener que des hommes de confiance.

[2] Lettre à l'Assemblée nationale. Voir aussi Buirette, *Histoire de Sainte-Menehould*, et la *Déclaration* de Lagache.

Ces allées et venues, ces interrogations continuelles ne pouvaient manquer d'exciter au plus haut point l'attention et la surveillance des citoyens, surtout en pareil moment.

À sept heures du soir, les voitures n'étaient pas encore passées. D'Andoins, longtemps indécis, puis avisé par le billet tout au moins imprudent que M. de Choiseul avait remis pour lui à Léonard, se préparait à quitter Sainte-Menehould, car il n'avait pas reçu l'ordre de découcher. Mais, au moment où il allait partir, la berline déboucha devant la poste. Malgré l'impression produite par le séjour des soldats et la conduite de leur chef, la dimension de la voiture et les deux courriers, en veste chamois, qui précédaient le postillon, ne produisirent sur l'instant qu'une sensation médiocre, et on crut généralement que c'était une voiture d'émigrés[1]. Le roi et la reine étaient dans une inquiétude mortelle et ne pouvaient s'expliquer comment ils n'avaient pas encore rencontré un seul soldat ; qu'on juge si cette inquiétude dut se dissiper quand le capitaine d'Andoins, que le fatal billet de son chef avait mis tout en désarroi, s'approcha de la portière avec précaution, mais d'une manière trop respectueuse, en disant à voix basse : « Les mesures sont mal prises, et je m'éloigne pour ne donner aucun soupçon[2]. »

Sur ces entrefaites, et comme on finissait d'atteler les chevaux, le maître de poste Drouet, qui revenait des champs, s'approcha instinctivement de cette grande voiture, autour de laquelle se tenait amassé un cercle de curieux. Les stores étaient demeurés levés, et l'on peut supposer, sans doute, que dans un mouvement irréfléchi, soit pour échanger quelques

[1] *Déclaration* de Lagache. Nous ne marchons dans tout ce récit qu'en nous appuyant pas à pas sur les pièces les plus authentiques, émanant des personnages mêlés directement à chaque épisode.

[2] *Mémoire inédit d'un témoin oculaire* (M[me] de Tourzel), cité par M. Ancelon. Extrait du registre des délibérations de la commune de Sainte-Menehould du 21 juin 91.

mots avec M. d'Andoins ou avec le courrier[1], soit pour vérifier si l'on voyait cette fois apparaître l'escorte promise, le roi, qui dut regretter alors de n'avoir pas emmené avec lui le marquis d'Agoult ou M. de Fersen, mit une seconde la tête à la portière, ou, du moins, se pencha un peu imprudemment. Quoi qu'il en soit, Drouet, qui, pendant qu'il servait au régiment des dragons de Condé, avait eu occasion de voir la reine, crut la reconnaître dans la voiture, et ses soupçons prirent à peu près le caractère de la certitude quand il eut aperçu et comparé à la figure des assignats qu'on venait de lui remettre en payement, le type, d'ailleurs si caractéristique et si connu, du prétendu valet de chambre assis en face de la baronne de Korff.

Plusieurs curieux avaient fait les mêmes remarques et rapidement échangé leurs observations, de sorte que le départ des voitures devint le signal d'une agitation tumultueuse que la tranquillité avec laquelle on avait laissé faire le changement de chevaux ne semblait pas annoncer[2]. « On vit des groupes se former. J'entendis battre la générale et crier : Arrête ! arrête ! Les rues, à l'instant, se remplirent de gens armés[3]. » D'Andoins voulut en vain faire monter sa troupe à cheval, pour suivre les voitures[4] ; il en fut empêché par la Garde nationale, et nous ver-

---

[1] *Rapport* de Drouet.

[2] Ce qui contribua aussi à produire cette agitation, ce fut un incident resté obscur et inexpliqué. Au départ de la voiture, dit le registre des délibérations municipales, un dragon serait accouru à toute bride pour l'accompagner, « lequel aurait lâché en même temps un coup de pistolet qui n'était vraisemblablement que le signal du départ (?), mais qui aurait semblé aux habitants à ce présents un attentat à leur vie ; tellement que le bruit qui s'en serait répandu aurait excité un commencement d'inquiétude qui serait bientôt devenu général », etc. Il n'est pas question de cet incident, ni, par conséquent, de l'influence qu'il aurait exercée, dans la lettre de la municipalité à l'Assemblée nationale.

[3] Lettre de d'Andoins.

[4] En écrivant à l'Assemblée nationale une lettre qui est une justification, et où il tâche de rabaisser son rôle à des proportions insignifiantes, d'Andoins s'est naturellement gardé de mentionner cette circonstance, pour ne point se poser en complice de *l'enlèvement* du roi. Il se contente de dire, dans les termes les plus vagues et les plus affaiblis qu'il peut trouver : « J'allai aux cris. La Garde nationale se présente à moi, me dit », etc. Il en résulte que les historiens qui, par fidélité à un système exclusif, ont suivi cette pièce *officielle* dans le récit des faits, lui prêtent un rôle peu brillant, peu digne d'un officier et surtout d'un officier mis

rons tout à l'heure qu'un seul de ses hommes parvint à s'échapper. Mandé à l'hôtel de ville, qu'il trouva rempli d'une foule animée ; accusé d'être venu avec sa troupe pour protéger le passage du roi, qu'on prétendait avoir reconnu, il répondit par une nouvelle exhibition de ses ordres, déjà montrés le matin, et en affirmant qu'il n'avait pas d'autre mission que d'attendre et d'escorter à son tour le trésor destiné au payement des troupes de la frontière. Pour rassurer le peuple, on exigea qu'il fît déposer, entre les mains des officiers municipaux, les cartouches dont chaque dragon était muni ; il y consentit, mais se refusa[1] au désarmement de ses soldats. On le ramena alors à son auberge, tandis que les dragons restaient consignés dans les écuries, à côté de leurs chevaux. Plus tard, vers onze heures du soir, quand la nouvelle authentique du départ du roi fut arrivée, d'Andoins faillit être victime de la fureur du peuple. On l'injuria, on le menaça, on le coucha en joue, on le jeta en prison avec les officiers placés sous ses ordres, et il y resta cinq jours, après lesquels il fut transféré à Châlons.

Dans la lettre écrite par la municipalité de Sainte-Menehould à l'Assemblée nationale, le 22 juin, à trois heures du matin, on voit clairement le rôle *actif* joué en cette circonstance par Drouet, et il n'est pas inutile d'y appuyer en passant : « À peine ces deux voitures ont-elles été perdues de vue, le sieur Drouet, maître de poste, ayant soupçonné quelque mystère, a cru devoir en *prévenir* la municipalité. Nous nous sommes aussitôt assemblés en l'hôtel commun, et tous nos habitants ont pris les armes... En même temps, nous avons été confirmés dans nos craintes par un exprès qui nous a été en-

---

dans le secret, en lui faisant obtempérer, sans l'ombre d'une résistance ou d'un effort, aux ordres de la municipalité. Il ne faut pas oublier, en lisant la lettre de d'Andoins, qu'il avait été associé à la confidence de la fuite, ce qu'il devait se garder de laisser deviner.

[1] Suivant lui, tandis que, dans le registre des délibérations du conseil, on lit qu'il exigea seulement une sommation par écrit, et que le désarmement eut lieu ensuite.

voyé par le Directoire du département de la Marne. Nous avions déjà chargé le sieur Drouet et un autre de nos habitants de courir après les voitures et de les faire arrêter, s'il pouvait les joindre. »

Ainsi, il est juste de reconnaître, à la décharge de Drouet, qu'il ne prit pas sur lui seul la responsabilité de son acte, et qu'il remplit une mission qui lui fut confiée par une délibération de la municipalité de Sainte-Menehould, rendue à l'unanimité[1]. Mais il ne faut point tirer de là les conséquences exagérées qu'en tire, pour la réhabilitation de Drouet, M. Ancelon, qui s'est constitué son avocat d'office. S'il n'est pas tout à fait certain, il est du moins probable qu'il *prévint* lui-même la municipalité[2], provoqua la délibération qui l'envoyait à la poursuite des voitures, et qu'il *se fit charger* de la mission dont on le chargea. Que Drouet fût ce qu'on appelait alors un royaliste constitutionnel, je ne le nie pas : ce sont aussi des royalistes constitutionnels qui ont arrêté Louis XVI à Varennes, et *reconquis* le monarque qu'on leur *enlevait*. Mais il était de ceux pour qui le second terme effaçait déjà le premier, et qui, constitutionnels la veille de la fuite, mais révolutionnaires avant tout, allaient devenir républicains le lendemain de l'arrestation, en attendant qu'ils devinssent régicides.

---

[1] *Moniteur* du 24 juin 1791.

[2] Dans son *Rapport*, Drouet, pour accroître son importance, n'a rien dit de cette mission, et le registre des délibérations du conseil municipal de Sainte-Menehould ne s'exprime pas tout à fait non plus de la même façon sur ce point que la lettre à l'Assemblée : « Cependant un de nous, officiers municipaux, se serait transporté chez le sieur Drouet pour s'enquérir de ce qu'il aurait pu remarquer d'extraordinaire dans la marche du carrosse, et il aurait trouvé le sieur Drouet fort occupé de cet objet et *se disposant à venir faire part de ses soupçons à la municipalité*, demandant au surplus audit officier municipal, qu'il savait être à même de le satisfaire (Drouet connaissait la reine et non le roi) si le roi n'avait pas le nez long et aquilin... Cet entretien se passait en présence de quelques habitants, *qui applaudissaient à l'idée dudit sieur Drouet*. » Lorsqu'on cherche la vérité absolue, mathématique, dans les moindres détails, elle se cache presque toujours derrière ces variantes qu'on trouve dans les documents les plus authentiques. Mais on peut dire que cette dernière pièce laisse encore apparaître, quoique moins formellement, une certaine initiative de la part de Drouet. Surtout quelle est cette *idée* du sieur Drouet à laquelle applaudissent les habitants, et pourquoi est-ce l'idée de Drouet plutôt que celle de l'officier municipal ?

L'autre habitant de Sainte-Menehould, chargé avec Drouet de la poursuite du roi, était le nommé Guillaume[1], ancien dragon au régiment de la reine, actuellement commis au Directoire de la ville. Tous deux montèrent à cheval et s'élancèrent sur le chemin suivi par les voitures, qui avaient déjà pris une grande avance. Mais le maréchal des logis Lagache, — depuis le général Henry, homme de confiance du duc de Choiseul, — était parvenu seul à s'échapper, en perçant la foule qui voulait le retenir et en recevant quelques légères blessures[2] : « Sorti ainsi de Sainte-Menehould et arrivé sur la hauteur, dit-il dans sa *Déclaration*, je vis, loin devant moi, un homme à cheval allant très vite ; j'imaginai qu'il était envoyé à Clermont à la poursuite du roi ; je pique de nouveau mon cheval, et j'avais gagné un grand tiers du chemin sur lui, lorsque je lui vis prendre un chemin à gauche dans les bois. Je l'y poursuivis avec plus de vitesse, pensant qu'il cherchait à m'éviter, mais je le perdis de vue dans la traverse des bois. » Cet homme était probablement Drouet, sans toutefois qu'on puisse l'assurer positivement[3]. Contraint d'abandonner son projet, Lagache revint alors sur ses pas, pour

---

[1] C'est ce Guillaume que M. Victor Hugo, dans le *Rhin*, a changé en Billaud. C'est bien pis pour M. de Fontanges, qui en fait carrément Billaud-Varennes, « le même qui a été si connu depuis par ses fureurs dans la Convention ». Cette bévue a été répétée par M. Feuillet de Conches dans ses notes sur la *Correspondance de M[me] Élisabeth* (p. 300). D'autres, comme M. de Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, ont cru que Drouet était le même personnage que le futur général Drouet d'Erlon.

[2] Peut-être cet épisode est-il l'explication de l'incident *obscur* que nous avons rapporté plus haut en note, d'après le registre des délibérations de la municipalité, où il aurait été défiguré, comme il arrive si souvent en pareil cas. On entrevoit les analogies.

[3] Il semble que M. Ancelon, qui s'inscrit en faux contre cette *fable*, n'ait pas connu la *Déclaration* très formelle de Lagache, confirmée, mais avec des erreurs et des exagérations, par le marquis de Bouillé (*Mémoires*, p. 263), et naturellement aussi par le comte Louis (*Mémoire*, p. 105) qui ont cru à tort que ce sous-officier avait *reconnu* Drouet et était parti dans le but direct de se mettre à sa poursuite. M. de Damas et surtout Deslon s'expriment en termes plus justes dans leurs *Relations* (p. 225 et p. 170). L'épisode du sous-officier Lagache et celui de l'officier Remy, que nous verrons tout à l'heure, et que M. Ancelon considère comme la source du précédent, sont tout à fait distincts et il n'y a nulle raison de les confondre. On n'est pas fondé à nier ce fait sous le prétexte général qu'« aucun dragon ne put sortir après le départ de Drouet », car il faudrait commencer par prouver que les détails très circonstanciés donnés par Lagache sur la façon dont il s'y prit, sont de pure invention.

aller à Clermont informer le comte de Damas, — seul but qu'il se fût proposé en s'échappant.

Lagache dit qu'il était près de onze heures quand il arriva à Clermont, et il perdit près d'une demi-heure encore avant de pouvoir joindre le comte de Damas. Les voitures étaient déjà passées, mais celui-ci ne lui en dit rien, et il le dépêcha au village d'Auzéville, où était campé un autre détachement de dragons, pour lui ordonner de se rendre le plus promptement possible sur la route de Varennes ; mais là le maréchal des logis fut retenu et empêché de mener sa mission à bon terme[1].

Pendant ce temps, les voitures, devançant Drouet, étaient entrées à Clermont : il était neuf heures et demi ou un peu plus, peut-être dix heures[2]. M. de Damas était arrivé la veille dans cette petite ville, à la tête de cent dragons du régiment de Monsieur, et de quarante du régiment Royal : c'étaient ces derniers qu'on avait logés au village d'Auzéville. Tandis que les détachements envoyés en avant avaient pour prétexte l'escorte d'un trésor, celui du comte de Damas était considéré comme en route pour Mouzon, où son cantonnement était fixé, et séjournant à Clermont. Seulement il en avait détaché trente hommes, sous le commandement de M. de Floirac, qu'il supposait destinés à l'escorte du même trésor[3].

Là, comme partout ailleurs, une certaine agitation, accompagnée de rumeurs vagues, se manifesta dans la municipalité et parmi le peuple, intrigués de cet extraordinaire mouvement de troupes. Les dragons avaient reçu l'ordre de monter à cheval à cinq heures : le comte de Damas attendait avec les

---

[1] *Déclaration* de Lagache, p. 135-9. *Rapport* de Damas, p. 225-6.
[2] *Rapport* de Remy ; Extrait du registre des délibérations du Directoire du district de Clermont. Il n'y a guère que trois lieues de Sainte-Menehould à Clermont, comme de Clermont à Varennes. Le simple rapprochement des heures de passage suffit à démontrer la vérité des dépositions sur le peu de célérité de la marche.
[3] *Rapport* de M. de Damas, p. 208, 215.

officiers sur la grande route, et, à mesure qu'on approchait de la nuit, l'étonnement augmentait parmi les bourgeois et les dragons eux-mêmes, et les commentaires allaient leur train. Vers sept heures et demie, Léonard arrive dans le cabriolet du duc de Choiseul, et remet au commandant le même billet qu'il avait déjà remis à d'Andoins : « Il n'y a pas d'apparence que le trésor passe aujourd'hui. Je pars pour aller rejoindre M. de Bouillé ; vous recevrez demain de nouveaux ordres. » Cependant le comte de Damas attend encore. À neuf heures seulement, dans la crainte d'exciter une fermentation dont les symptômes se déclaraient de plus en plus, il fit desseller et sonner la retraite, ne gardant sur pied que le petit détachement commandé par M. de Floirac. Une demi-heure après, il voit apparaître M. de Valori en courrier, suivi de près par les voitures. Ainsi partout c'était la même chose, et la famille royale arrivait toujours, avec un retard de trois à quatre heures, accru encore par celui du courrier, juste au moment où les troupes, lassées d'une longue attente, venaient de quitter leur poste.

Le relais se fit sans difficulté : la vue de la berline royale ne parut exciter qu'un sentiment de curiosité de la part des bourgeois qui l'aperçurent. M. de Damas, qui se tenait près de la maison de poste, dissimula avec soin, tout en échangeant quelques signes avec le roi et la reine, quelques mots avec M. de Valori et Mme de Tourzel. Au bout de dix minutes, les voitures partirent, et M. de Damas, voyant que les fugitifs n'avaient pas été reconnus, craignant de les trahir et d'exciter l'alarme s'il s'ébranlait aussitôt, à la tête de la petite troupe qui était restée sur pied, pour les accompagner, résolut de leur laisser le temps de dépasser Varennes. Mais on avait épié tous les mouvements du commandant, avant et après le passage des voitures. Rien n'avait échappé à la surveillance, — ni la station près de la

poste, ni ses conférences avec ses officiers, ni sa promenade sur la route de Sainte-Menehould à la rencontre du détachement qui eût dû suivre le roi, ni son entrevue avec le maréchal des logis Lagache, ni l'arrivée d'une ordonnance des hussards de Lauzun, venant de Varennes pour demander des nouvelles, etc. ; — et quand on vit les sous-officiers aller de maison en maison afin d'éveiller les dragons retirés chez les habitants, les esprits, déjà exaltés par une querelle qui venait d'avoir lieu dans les rues et par de fréquentes libations, se prononcèrent vivement contre le départ de la troupe[1]. Celle-ci d'ailleurs, ébranlée par les représentations de la municipalité en écharpe, par le rassemblement de la Garde nationale, les promesses, les reproches et les menaces des habitants qui l'environnaient en tumulte, n'obéissait qu'avec mollesse et hésitation. Tout en se débattant contre les officiers municipaux et les bourgeois, M. de Damas ordonne au quartier-maître Remy, qui s'était formé le premier à cheval avec les fourriers et les dragons du logement, de partir en avant, et de prendre la route de Varennes ventre à terre pour rejoindre les voitures. Remy s'élance à la tête de cinq ou six hommes, force la foule comme l'avait fait Lagache à Sainte-Menehould, mais, ne connaissant pas les chemins, tourne à droite en sortant de Clermont, au lieu de tourner à gauche, court au galop pendant deux heures, et apprend enfin, en interrogeant un roulier, qu'il est près de Verdun, et que, s'il veut gagner Varennes, il lui faut revenir sur ses pas. Il n'y arriva qu'après M. de Damas lui-même, qui, renonçant à enlever sa troupe tout à fait séduite, et croyant du reste que le roi avait eu

---

[1] *Rapport* de Remy à la suite de la *Relation* du duc de Choiseul, p. 143. *Rapport* du comte de Damas, p. 217-27. Cette partie du récit, spécialement relative à la conduite de M. de Damas après le passage de la voiture, aux raisons qui le déterminent à attendre si longtemps et aux obstacles qui l'empêchent d'emmener son détachement, un peu embarrassée dans son *Rapport*, n'est pas beaucoup plus nette dans les autres documents. On peut dire que, sur aucun point, de Pont-Sommevelle à Varennes, les commandants militaires n'ont montré ni la décision ni la netteté d'esprit et de coup d'œil qu'exigeait l'importance de leur mission.

le temps de franchir Varennes, s'était échappé à son tour, avec le capitaine de Floirac, deux maréchaux des logis (Saint-Charles et La Potterie), un adjudant (Foucq) et quelques dragons[1].

Cependant, Drouet et Guillaume étaient arrivés aux portes de Clermont très peu de temps après le roi, ou du moins très peu de temps après son départ. Ils rencontrèrent les postillons de Sainte-Menehould, qui retournaient dans cette ville, et ils les interrogèrent. Ceux-ci répondirent que les voitures venaient de partir, et qu'elles avaient pris la route de Varennes ; d'après M. de Damas, qui assistait à la scène, le courrier assis sur le siège avait eu l'imprudence de crier aux nouveaux postillons, avant de quitter la poste, le nom de Varennes, qui avait été entendu par les postillons de Sainte-Menehould. Ainsi renseignés, Drouet et Guillaume, sans entrer dans Clermont, se jetèrent dans un chemin de traverse, pour gagner Varennes le plus rapidement possible[2].

Tandis que le roi, poursuivi et serré de près dans l'ombre par Drouet, courait sans rien voir, au galop de ses six chevaux, vers la bourgade obscure et paisiblement endormie où la monarchie allait sombrer tout à coup comme dans un abîme, tout manquait à la fois autour de lui, comme si le terrain se fût dérobé sous ses pas. M. de Damas attendait à Clermont que l'arrestation fût un fait accompli, avant de donner inutilement le signal du départ ; M. d'Andoins était retenu avec ses soldats à Sainte-Menehould ; M. de Goguelat et M. de Choiseul, les deux personnages les plus importants, les plus indispensables, les

---

[1] *Idem*. Pièces de la Haute Cour d'Orléans : *Détails relatifs à la conduite de M. Charles de Damas*. Extrait des registres des délibérations du Directoire du district de la Meuse (dans Bimbenet, p. 167-8, 188).

[2] *Rapport* de Drouet à l'Assemblée nationale ; du comte de Damas, etc. « Il ne passa point à Clermont, où je l'aurais arrêté », dit M. de Damas. En supposant qu'il l'eût remarqué et qu'il eût deviné son dessein, il n'est pas bien sûr, d'après ce qui lui arriva lorsqu'il voulut emmener ses dragons, qu'il eût réussi à l'arrêter.

deux chevilles ouvrières de cette partie du trajet, se trouvaient en arrière, égarés à travers champs et à travers bois. Et pour lutter contre le péril de mort qui l'attendait à quelques pas de là dans la nuit, la royauté en était réduite au concours de trois gardes du corps armés de couteaux de chasse et écrasés sous le poids d'une responsabilité que leur dévouement seul pouvait ne pas trouver trop lourde ; de deux jeunes gens, le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt, abandonnés à eux-mêmes et laissés sans ordre ; d'un détachement de hussards conquis d'avance à la cause de la nation, et commandés par un sous-lieutenant de dix-huit ans qui ne manqua pas de perdre la tête à la première nouvelle des événements.

Tels étaient les soutiens que la monarchie en péril allait trouver autour d'elle, dans cette nuit du 21 juin, d'où sortit l'aube sanglante du 21 janvier. Tout était préparé comme à souhait pour le fatal dénouement du drame. Nous allons maintenant précéder les voitures et entrer à Varennes avant elles, afin d'étudier le lieu de la scène et de vous en présenter les acteurs.



François-Florent de Valori
(1763-1822)



IV

L’ARRESTATION

La petite ville de Varennes, aujourd’hui chef-lieu de canton du département de la Meuse, — dépendant, lors de la Révolution, du district de Clermont-en-Barrois, et peuplée d’environ 1.600 habitants, — est traversée par l’Aire, qui la divise en deux parties à peu près égales. Sur la rive gauche s’élève en amphithéâtre la *ville haute*, assemblage de rues étroites et rapides, au milieu desquelles celles du Château et de la Basse-Cour descendent, en se faisant suite, depuis l’entrée de la ville, du côté de Clermont, jusqu’au pont unique jeté sur l’Aire. Sur la rive droite s’étend la *ville basse*. En 1791, Varennes avait à peu près la même physionomie générale qu’aujourd’hui, mais il ne possédait qu’une seule place dans le bas de la ville, remplie en grande partie par un four banal, par des pressoirs et par un large et profond ravin, comblé depuis. Des deux autres qu’on y voit, la première (la place du Château, vulgairement nommée place Verte) était occupée par le Tribunal du bailliage ; la deuxième (la place du Marché ou de l’Hôtel-de-Ville), par une église et un cimetière, que reliait à la rue de la Basse-Cour et à un clocher subsistant encore, une voûte maintenant disparue, longue d’une soixantaine de pieds au plus, et se fermant à deux battants. Il était nécessaire de tracer cette rapide description pour l’intelligence de ce qui va suivre.

Le maire de Varennes, George, récemment nommé député du district à l’Assemblée nationale était remplacé par un officier municipal et par le procureur Sauce. Jusqu’à la nuit du 21 au 22 juin 1791, cette petite bourgade n’avait pas fait grand bruit dans

le monde ; les idées révolutionnaires s'y étaient introduites, comme presque partout. Ainsi le curé avait été débouté de ses fonctions, dès les premiers jours du mois d'avril, pour avoir refusé de prêter le serment ; le directeur du couvent des religieuses et des sœurs de Saint-Charles avait fait de même, de là quelques désordres. Le conseil municipal avait consigné l'expression d'un blâme énergique dans le registre de ses délibérations[1]. Mais c'était là à peu près tout. Les bruits de la capitale trouvaient à peine un faible écho dans cette tranquille bourgade, isolée des grandes routes.

Le duc de Choiseul s'était chargé de former le relais de Varennes avec ses propres écuries : il y avait envoyé six forts et bons chevaux de carrosse pour la voiture du roi, plus deux chevaux de cabriolet pour celle des femmes de chambre, et des chevaux de selle, parmi lesquels s'en trouvaient deux que le roi pouvait monter au besoin. En partant de Metz pour Paris, il avait eu soin de laisser un billet qui autorisait le marquis de Bouillé à disposer de ses équipages, et ordonnait à ses gens de lui obéir comme à lui-même[2].

Quant aux mesures militaires, voici en quoi elles consistaient. Un détachement de cent hussards du 6e régiment, dits hussards de Lauzun, était venu s'établir à Varennes depuis plusieurs jours. On les avait casernés dans le couvent, alors désert, des ci-devant Cordeliers, qui était situé sur la rive gauche de l'Aire, mais dans un endroit un peu écarté. Ce détachement avait d'abord à sa tête trois officiers : le capitaine Deslon, excellent soldat, ferme, intelligent et loyal, sur le compte duquel, par malheur, on avait inspiré quelques préventions au marquis de Bouillé, probablement parce qu'il avait fait

---

[1] Registre des délibérations de la commune, année 1791, *passim*.

[2] *Relation* de Choiseul, p. 65-6, et, à la suite, *Déclaration* de James Brisack et du sieur Thomas.

la guerre d'Amérique ; le lieutenant Boudet[1], et le sous-lieutenant de Rohrig[2]. Par suite des défiances que M. de Bouillé avait conçues et dont il se repentit amèrement plus tard, Goguelat, en passant par Varennes pour se rendre à Pont-Sommevelle, usa des ordres en blanc que lui avait remis le général pour envoyer Deslon à Dun (cinq lieues de Varennes), où se trouvait la seconde partie de son détachement, et le 5e poste de Pont-Sommevelle à Montmédy. Lui-même, comme nous l'avons vu, était parti de Varennes le 20 au matin, emmenant 40 hussards sous le commandement du lieutenant Boudet, — de sorte qu'il ne restait plus dans cette petite ville que soixante soldats, commandés par un jeune sous-lieutenant de dix-huit ans[3].

Plusieurs jours avant l'événement, un certain nombre de circonstances : l'arrivée de cent hussards, le départ des soixante, les récits des voyageurs qui avaient remarqué les mêmes mouvements de troupes dans les localités environnantes, un va-et-vient continuel d'officiers, de voitures et d'équipages, et jusqu'aux bruits répandus à dessein du passage d'un trésor et d'une attaque imminente des Autrichiens à la frontière, avaient jeté quelque trouble et quelque inquiétude dans ce bourg. Cependant, le 20, Goguelat écrivait de Varennes au marquis de Bouillé : « J'ai vu le maire, le commandant de la Garde nationale, qui sont à cent lieues du

---

[1] Comment M. Bimbenet a-t-il pu ignorer le nom de Boudet, qu'il lit *Bondel* dans le procès-verbal de la municipalité de Varennes, et qu'il rectifie par deux fois en disant qu'il faut lire *Blondel* ?

[2] M. de Fontanges l'appelle Rodwell ; Deslon, le comte Louis, M. de Valori, Rohrig ; ailleurs il est nommé Lorric, et ce nom a acquis si peu de notoriété qu'il est difficile de vérifier laquelle de ces versions est la bonne. Je m'en tiens pourtant à Rohrig, qui se retrouve aussi dans deux pièces municipales des 25 et 28 juin, rendant compte de l'examen des malles et effets de Rohrig et Deslon.

[3] *Mémoires* de Bouillé, édition Barrière, note G, p. 395. *Relation* de Choiseul, p. 63. *Relation* de Deslon, à la suite du *Mémoire* du comte Louis, p. 174 (note). Bimbenet, *Pièces justificatives*, lettre de Goguelat à Bouillé, p. 165-6.

voyage » ; et le même jour, Sauce lui-même adressait à l'un de ses amis une lettre qui témoigne de la tranquille confiance, mêlée d'une fierté toute locale, avec laquelle il voyait grandir ainsi l'importance de sa ville[1].

Dès le 17 ou le 18 juin, un domestique était venu descendre, avec des chevaux, à l'hôtel du *Grand Monarque*, le principal de l'endroit, dans la ville basse, à quelques pas du pont. Interrogé par les autorités locales, qui lui demandèrent son passeport et le nom de son maître, il répondit qu'il appartenait à M. de Damas, colonel d'un régiment qui devait bientôt passer par Varennes, où il avait ordre de l'attendre. Le lundi 20, à cinq heures du matin, on vit les quarante hussards destinés au poste de Pont-Sommevelle, partir du couvent des Cordeliers, sous la direction de Goguelat et de Boudet. Le lendemain, 21, on annonça dans la matinée l'arrivée d'un caisson qui serait escorté d'un régiment de dragons, et ce caisson passa en effet avec un carrosse, où l'on crut n'apercevoir que des gens de suite, — mais sans escorte. Les voitures s'arrêtèrent encore au *Grand Monarque*, au milieu d'une population inquiète, ou du moins pleine d'une curiosité malveillante, toute prête à les arrêter pour faire du zèle et se donner un spectacle qui plaît toujours aux masses. Cependant on les laissa partir vers trois heures, mais à regret, et non sans une espèce d'émeute. Le domestique dont nous avons parlé plus haut monta dans le carrosse des gens de suite, et quitta Varennes[2].

Dans l'après-midi de la même journée, deux officiers, dont l'un était le deuxième fils du marquis de Bouillé, capitaine des hussards d'Esterhazy, et l'autre le comte de Raigecourt, capitaine au régiment de Royal-Allemand, vinrent descendre à la même auberge avec un seul hussard d'ordonnance. Pour justi-

[1] Bimbenet, p. 88-9, et *Pièces justificatives*, p. 166.
[2] Second procès-verbal de la municipalité de Varennes.

fier leur présence, ils prirent soin de donner aussi à entendre qu'ils attendaient leur général, le duc de Choiseul, dont le passage était annoncé depuis quelques jours. Leur tâche consistait à surveiller et à préparer le relais[1]. Ils devaient rester au *Grand Monarque* jusqu'à ce que Goguelat, après avoir constaté le passage des voitures à Pont-Sommevelle, vînt les avertir de l'approche du roi, pour se transporter aussitôt avec ce relais, le plus prudemment possible, au lieu du rendez-vous, c'est-à-dire dans une auberge détachée qui se trouvait un peu en avant de la ville, sur la route de Clermont.

Entre quatre et cinq heures du soir, on vit passer une nouvelle voiture, chargée seulement de malles et d'équipages militaires, et vers neuf heures ou neuf heures et demie, celle qui renfermait le domestique Boucher et le coiffeur Léonard. La foule demeurait attroupée devant l'hôtel, et les soupçons, excités de plus en plus, sans atteindre encore à la vérité, en prenaient peu à peu le chemin.

On conçoit avec quelle impatiente anxiété le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt, témoins de ces rassemblements que favorisait un temps magnifique, effrayés eux-mêmes de ce concours de circonstances qui aggravaient le péril, attendaient l'arrivée de Goguelat. L'heure était passée ; mais ils n'osaient prendre sur eux de faire sortir le relais de l'hôtel et de le transporter au lieu fixé d'avance, de peur de soulever inutilement de nouveaux et dangereux orages. Le peuple, qui les surveillait, s'apercevrait à coup sûr de ce mouvement, et une station prolongée des chevaux dans un lieu isolé, en dehors de la ville, ne manquerait pas de mettre le comble à sa défiance. Peut-être le départ de la famille royale s'était-il trouvé retardé

---

[1] Sur tout ce qui concerne le relais, il faut voir les *Déclarations* de Thomas, et surtout de James Brisack, attachés à la maison du duc de Choiseul, ce dernier spécialement à ses écuries.

par quelque raison fortuite : il valait donc mieux ne rien précipiter.

Vers sept heures du soir, ils allèrent se promener au-devant du courrier, jusque près de Neuvilly, village intermédiaire entre Clermont et Varennes ; puis, craignant que, pendant ce temps, Goguelat ne fût arrivé par quelque chemin de traverse, ils revinrent précipitamment sur leurs pas.

En ce moment s'arrêtait à l'hôtel la voiture de Léonard, qu'ils prirent pour celle du roi. Le coiffeur de la reine, qu'ils furent très surpris de trouver si avant dans le secret, acheva de troubler ces jeunes gens par sa conversation agitée[1], ses conseils et ses confidences, et en leur faisant connaître l'avis qu'il avait déjà transmis, de la part du duc de Choiseul, aux commandants de Sainte-Menehould et de Clermont. Léonard ne s'arrêta pas longtemps à Varennes, mais, après avoir semé l'inquiétude et l'agitation sur tous les postes de son parcours, il ne parvint justement qu'après la nouvelle de l'arrestation au seul poste où il eût pu donner un avertissement salutaire, c'est-à-dire à celui de Stenay, où le marquis de Bouillé, avisé par lui des inquiétudes du duc de Choiseul et de son départ précipité de Pont-Sommevelle, n'eût probablement pas manqué de se porter en avant : au sortir de Varennes, on fit prendre à sa voiture le chemin de Verdun, par une erreur qui rappelle celle dont le quartier-maître Remy avait été lui-même victime en quittant Clermont[2].

Dès que Léonard fut parti, le chevalier de Bouillé dépêcha à Clermont, au comte de Damas, l'ordonnance dont nous avons dit un mot plus haut, pour lui donner des informations sûres et

---

[1] Voir cette conversation dans le *Mémoire* du comte Louis (p. 115), d'après le *Rapport* de son frère le chevalier. Cette conversation est confirmée dans ses parties essentielles par l'*Exposé* de M. de Raigecourt (à la suite de ce *Mémoire*), p. 190.

[2] *Mémoire* du comte Louis, p. 126 (note).

précises, et le comte de Raigecourt se rendit chez l’officier de hussards, afin de l’avertir de se tenir prêt, avec tout son détachement, pour la prochaine arrivée du trésor. À cause de son extrême jeunesse, on n’osa lui confier le grand secret ; le marquis de Bouillé avait, d’ailleurs, formellement défendu de le faire. Ensuite tous deux rentrent à l’hôtel. Après avoir défendu aux postillons de quitter l’écurie et de déharnacher leurs chevaux, ils se font arranger des lits, pour écarter tout reste de soupçon, puis montent dans leur chambre, éteignent la lumière, ouvrent la fenêtre, et attendent dans le silence et l’obscurité, prêtant l’oreille à tous les bruits[1].

Quelle que soit l’ardeur naturelle qu’il mette à défendre la conduite de son frère, le comte Louis de Bouillé, dans son *Mémoire*, convient qu’il est malheureux qu’après s’être promenés toute la soirée sur la route, « l’un d’eux n’y soit pas resté à l’entrée de la nuit, et que l’inquiétude même de ne recevoir aucune nouvelle eût dû peut-être les y porter ». Mais il ajoute que la crainte d’être remarqué, « et plus encore la confiance qu’ils avaient d’être avertis par les courriers, leur causa cette sécurité (*sécurité* n’est pas le mot juste) qui peut bien être le sujet d’un regret, mais non celui d’un reproche[2] ». Effectivement, ils avaient cru s’apercevoir qu’on observait avec soin leurs allées et venues ; déjà même un officier municipal les avait interrogés, et dès lors ils jugèrent plus prudent de se tenir tranquilles.

Malgré l’agitation de la journée, les Varennois s’étaient couchés de bonne heure. À dix heures, la plupart dormaient. Seuls, quelques jeunes gens se trouvaient réunis dans l’auberge tenue par Jean Leblanc, au *Bras d’or*, qui s’élevait sur la droite en arrivant de Clermont, à l’issue de la voûte dont j’ai parlé plus haut. C’étaient d’abord le frère de l’hôtelier, Paul Le-

---

[1] *Exposé* du comte de Raigecourt, p. 191-2.
[2] *Mémoire* du comte Louis, p. 117.

blanc, puis Joseph Ponsin et Justin George, fils du maire, capitaine des grenadiers de la Garde nationale ; enfin deux habitants des villages voisins, Thennevin, greffier des Islettes, et Delion, qui se distinguèrent aussi pendant cette nuit mémorable.

La conversation s'était engagée avec chaleur sur le sujet ordinaire de toutes les préoccupations d'alors, et onze heures un quart venaient de sonner. Ils allaient se séparer, quand ils entendirent deux chevaux lancés à bride abattue déboucher par-dessous la voûte et s'arrêter devant les fenêtres de l'auberge. Avant même qu'on ait eu le temps d'accourir pour recevoir les voyageurs, ceux-ci ont sauté à terre ; la porte s'ouvre, et Drouet entre précipitamment[1]. Il tire aussitôt l'aubergiste à part : « Camarade, lui dit-il, es-tu bon patriote ? — Oui, n'en doute pas, répond Jean Leblanc. — Eh bien, mon ami, si cela est, cours vite avertir ce que tu connais d'honnêtes gens ; dis-leur que le roi est en haut de Varennes, qu'il va descendre, et qu'il faut l'arrêter[2]. »

Sur l'interpellation de Drouet, l'aubergiste lui apprend aussi que tous ceux qu'il voit là sont d'excellents patriotes, auxquels on peut se fier comme à lui ; alors il élève la voix, leur annonce que le roi a quitté Paris pour aller chercher les troupes étrangères, qu'il l'a reconnu à Sainte-Menehould, qu'il est parvenu à le devancer de quelques pas, mais qu'il n'y a point une minute à perdre si on veut l'empêcher de passer outre.

---

[1] Pour la partie la plus importante de ce récit, celle qui se passe à Varennes même, en tenant toujours grand compte, comme on le verra, des documents imprimés, j'ai beaucoup puisé dans la tradition orale. Un long séjour sur les lieux, parmi les témoins et même les acteurs du drame, qui vivaient encore il y a vingt ans ou un peu plus, au milieu des souvenirs persistants transmis de bouche en bouche, à portée de recueillir et de vérifier chaque détail non seulement dans les archives de la municipalité, mais dans cette histoire vivante et familière qui est plus complète, sinon toujours plus sûre que celle des livres, m'a permis d'amasser lentement et sûrement mes matériaux.

[2] *Rapport* de Drouet.

On s'occupe aussitôt de prendre les mesures les plus pressantes. « L'aubergiste, officier de la Garde nationale, courut chez M. Sauce, procureur de la commune, qu'il fit lever aussitôt, et lui rendit ce qu'il venait d'apprendre... Le procureur de la commune avertit l'officier municipal qui représentait le maire, député à l'Assemblée nationale. Ayant rencontré le sieur Regnier, homme de loi, qui était également prévenu, il le pria d'aller vite avertir les autres officiers[1]. » Il fallait avant tout barricader le pont, seul passage qui unît la ville haute à la ville basse et permît à la famille royale de continuer son voyage. Drouet se charge de diriger lui-même, avec l'aide de Regnier, cette importante opération : d'après leurs conseils, les habitants des maisons environnantes, éveillés à la hâte, disposent en travers, à chaque extrémité du pont, deux longues charrettes, et vident par-dessus une voiture de meubles qui se trouvait justement près de là.

Désormais on était en sûreté : les fugitifs ne pouvaient plus franchir ce passage sans perdre beaucoup de temps à le déblayer de tous ces obstacles, et sans donner à la foule le loisir de s'amasser en nombre suffisant pour s'opposer à leur départ. Guillaume, Ponsin, J. George, les frères Leblanc et les deux voyageurs Thennevin et Delion, armés de fusils, se tenaient prêts à arrêter les voitures à la sortie de la voûte, sous laquelle elles devaient nécessairement passer. Il était facile d'embarrasser, sous ce passage étroit et obscur, deux voitures lourdement chargées et quelques hommes peu libres de leurs mouvements. « La voûte, dit M. de Sèze[2], ressemblait au guichet d'une ville de guerre. L'auberge était le corps de garde du guichet. » Ils concertèrent entre eux le projet suivant : on demanderait d'abord les passeports, et, une fois qu'on les aurait,

---

[1] Deuxième procès-verbal rédigé par la municipalité de Varennes.
[2] *Histoire de l'événement de Varennes*, p. 94.

on temporiserait autant que possible, sous divers prétextes, jusqu'à ce que le peuple fût en force ; puis on s'occuperait de vérifier l'assertion de Drouet, et l'on agirait en conséquence.

Pendant ce temps le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt se tenaient toujours dans le plus profond silence à la fenêtre de leur chambre, à dix pas à peine du pont, qu'ils ne pouvaient voir pourtant, parce que leurs fenêtres donnaient dans un sens opposé : « Vers minuit, dit le comte de Raigecourt[1], plusieurs personnes passèrent et repassèrent dans la rue, mais sans tumulte, s'arrêtèrent même sous nos fenêtres, mais jamais il ne me fut possible d'entendre de quoi elles parlaient. Environ un grand quart d'heure ou une petite demi-heure après, dans le même instant on sonna le tocsin, on battit la générale et on cria *aux armes* de tous côtés. » Ainsi, on peut dire qu'ils avaient assisté sans bouger aux préparatifs qui se faisaient en quelque sorte sous leurs yeux pour l'arrestation du roi. Le sous-lieutenant de Rohrig ne les soupçonnait pas davantage.

On avait pris soin de convoquer les plus chauds et les plus courageux patriotes ; mais ce noyau était trop faible encore. À chaque seconde, on s'attendait à entendre le roulement des voitures : un moment de retard pouvait faire manquer l'entreprise. Le procureur Sauce imagina un moyen ingénieux d'éveiller en sursaut ses compatriotes endormis du lourd sommeil de la campagne : il choisit les plus âgés de ses jeunes enfants, et les envoya crier *au feu !* par la ville. Le stratagème réussit : les soixante hussards dispersés dans Varennes se hâtent d'accourir sans armes, croyant à un incendie. Aussitôt le major de la Garde nationale, Roland-Drouet, les harangue, leur fait apporter du vin, puis les renvoie sous une escorte adroite-

[1] *Exposé*, p. 192.

ment dissimulée, chargée de les surveiller et de les gagner en même temps, ce qui n'était pas bien difficile. La population commençait à se lever précipitamment, au moment même où les voitures descendaient enfin la rue de la Basse-Cour et se trouvaient arrêtées à la sortie de la voûte.

À ce point de notre récit, nous devons revenir un moment sur nos pas, pour expliquer de quelle façon les royaux fugitifs s'étaient trouvés arrêtés à l'entrée de la ville, comme pour laisser à Drouet le temps de prendre toutes les mesures nécessaires à leur arrestation.

M. de Valori, celui des trois gardes du corps qui précédait les voitures, avait d'abord cru trouver le relais préparé dans le bois d'Argonne, qui s'étend à une demi-lieue de Varennes[1]. Après d'infructueuses recherches, il se décida à pousser jusqu'à la ville, pour s'informer dans les auberges si l'on n'y avait pas commandé un postillon et quatre chevaux. En reprenant la route qu'il avait abandonnée un moment, il entend les voitures rouler à quelques pas derrière lui sur la côte, et ce bruit accroît encore son incertitude. Il se demande s'il doit retourner en arrière pour fouiller le bois de nouveau et parcourir la hauteur à la découverte du relais, ou pénétrer dans Varennes et l'y chercher au hasard de maison en maison, au risque de donner l'alarme et de n'être point prêt à temps pour recevoir la famille royale au lieu du rendez-vous. Cependant il croit saisir de loin un tumulte vague et sourd ; il regarde, et entrevoit des lumières qui circulent, indices alarmants dans une bourgade isolée, à cette heure avancée de la nuit. Parvenu au comble de la perplexité, il se décide alors à revenir au galop vers le roi pour se consulter avec lui :

[1] Il était de Toul, et connaissait un peu le pays.

« Quels ne furent pas, ajoute-t-il, car c'est son récit que nous suivons ici, sa cruelle surprise et son vif désespoir, quand, voulant rendre compte à Sa Majesté, elle lui dit : « François, nous sommes vendus ! Un courrier qui vient de passer a défendu aux postillons d'aller plus loin, et leur a ordonné, *de par la nation*, de dételer, ajoutant qu'ils menaient le roi[1]. » Ce *courrier* ne peut être que Drouet. Quoique celui-ci n'en ait point parlé dans son *Rapport*, le fait n'a rien d'invraisemblable. « Nous arrivâmes à Varennes, a-t-il raconté lui-même, assez tôt pour être auprès du roi avant qu'il partît... Il faisait très noir... Les voitures étaient le long des maisons, et il y avait une dispute entre les postillons et les conducteurs des voitures[2]. » Les postillons ne voulaient pas avancer davantage, et il est très possible qu'en passant, Drouet, qui, en sa qualité de maître de poste de Sainte-Menehould, devait être connu par tous les gens de la poste de Clermont et avoir quelque autorité sur eux, leur ait intimé l'ordre dont parle Valori, pour gagner du temps et pouvoir prendre à la hâte les mesures les plus urgentes[3].

---

[1] *Précis historique*, p. 281.

[2] *Rapport* de Drouet.

[3] Nous n'avons rien dit d'autres rencontres analogues, qui appartiennent à la légende et elles ne sont pas purement et simplement des variantes et des transformations de cet épisode. Telle est celle que raconte M. de Fontanges : « Le roi avait passé Châlons, lorsque, la voiture étant arrêtée un moment sur la grande route, un inconnu vêtu comme un bourgeois s'en approche, met la tête à une des portières, auprès de laquelle était M[me] de Tourzel et dit assez haut : « Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés. » Il s'éloigna tout de suite sans qu'on eût le temps de savoir ni son nom ni ce qu'il était » (p. 341). M[me] Campan rapporte aussi quelque chose de semblable, qu'elle prétend tenir de la reine, mais qu'elle place à deux lieues seulement de Varennes, ce qui tendrait à faire croire encore plus que ce n'est qu'une variante de la rencontre de Drouet : « La reine me raconta que, deux lieues avant d'arriver à Varennes, un inconnu, allant au grand galop, avait passé près de la voiture du roi, en criant quelques mots que le bruit des roues sur le pavé les avait empêchés d'entendre, mais que, depuis l'événement de leur arrestation, en se rappelant le son des paroles de cet inconnu, le roi et elle avaient jugé qu'il leur disait : « Vous êtes reconnus » ou « vous êtes découverts » (p. 399). Dans sa seconde version (p. 474) elle s'exprime d'une manière plus affirmative, mais on voit en se reportant à cette première forme de ses souvenirs, ce qu'il y avait d'hypothétique et d'incertain dans cet épisode. Il se peut très bien que cet inconnu soit simplement un passant, un voyageur dont l'allure précipitée ait paru naturellement suspecte en un moment pareil, et il était tout naturel aussi qu'on interprétât ses paroles, sans les avoir entendues, dans le même sens.

Arrivées sur la hauteur, vers l'entrée de Varennes, les voitures s'étaient arrêtées, et l'on s'étonnait de ne pas voir paraître le relais, qui devait être en cet endroit ou tout près. Les funestes conséquences du départ précipité de Choiseul à Pont-Sommevelle se faisaient alors directement sentir : les courriers n'avaient pu être informés par Goguelat du lieu précis où se tenait le relais, et celui-ci n'avait pu non plus, aussitôt après le passage du roi, comme il avait été convenu, accourir à Varennes pour avertir le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt de porter le relais au point voulu : loin même d'être prévenus, les deux jeunes gens sur qui reposait la direction de ce poste, avaient été jetés encore dans l'incertitude la plus fâcheuse par le coiffeur Léonard. De plus, comme l'a fait

---

Je ne m'arrête pas non plus à la *Déclaration* du sieur James Brisack (attaché à l'écurie du duc de Choiseul, et détaché par lui à Varennes pour le service du relais), où on lit ceci : « Vers les dix heures, je fus me promener sur la place avec mon camarade... Vers les onze heures, nous allions rentrer à l'auberge (du *Grand Monarque*), lorsque nous entendîmes plusieurs coups de fouet et un homme qui criait *ho ! hu ! ho !* J'ai cru d'abord que c'était le courrier de M. de Choiseul. Comme il ne faisait pas de lune, je ne le voyais pas ; il avait déjà traversé la ville, il prenait la route de Stenay ; je l'appelai et m'approchai de lui, et ne le reconnaissant pas pour être M. de Choiseul, je lui demandai ce qu'il voulait. Il me répondit qu'il courait après une voiture, et qu'il appelait du monde pour savoir si on l'avait vu passer. Je lui demandai si la voiture, après laquelle il courait, n'appartenait pas à M. de Choiseul ; il me répondit qu'il ne le croyait pas ; je lui assurai qu'il n'avait passé, depuis dix heures du matin, qu'un cabriolet appartenant à M. de Choiseul ; il me répliqua que ce n'était point cela qu'il cherchait, et que la voiture qu'il demandait était une grande berline, et qu'il ne devait pas y avoir plus d'une demi-heure qu'elle était passée ; je lui ai assuré qu'il pouvait l'attendre, et que j'étais sûr qu'elle n'était pas passée. Après avoir causé à peu près un quart d'heure avec lui, il me quitta et rentra en ville. » On voit du premier coup toutes les invraisemblances de ce récit. Il semble prouvé que Drouet, comme il le dit, avait rencontré les voitures à l'entrée de la ville ; le duc de Choiseul lui-même, en s'appuyant sur ce passage de la *Déclaration* de Brisack (p. 112), dit que c'est pendant ce temps d'arrêt que Drouet passa ; mais comme celui-ci ne pouvait entrer dans la ville que par le point où elles étaient arrêtées, il s'ensuit nécessairement qu'il avait dû les voir et que tout le récit de Brisack est détruit d'avance. En tout cas, on ne peut admettre que Drouet les crût déjà passées et parties sur la route de Stenay, de même qu'on ne peut admettre non plus cette perte d'un quart d'heure passé à causer avec Brisack. La déclaration de ce dernier, d'ailleurs suspecte à un double point de vue, — en général comme toutes celles des gens du duc de Choiseul, que celui-ci a groupées autour de sa *Relation* en guise de pièces justificatives, qu'il ne pouvait manquer d'obtenir d'eux à la première demande, et en particulier par son ton légèrement *hâbleur*, qui éveille sans cesse la défiance, — est en contradiction sur ce point avec tous les documents. Brisack a été dominé par le désir de se donner de l'importance : on le voit surtout par ce qui suit.

justement remarquer le capitaine Deslon[1], le duc de Choiseul et Goguelat, en ralliant et en repliant derrière le roi, après l'avoir vu passer, les détachements de Pont-Sommevelle, de Sainte-Menehould et de Clermont, lui eussent formé une escorte assez considérable pour le mettre à l'abri de tous les événements : à son arrivée à Varennes, il eût eu derrière lui une force d'environ deux cents hommes à cheval[2], plus que suffisante pour empêcher son arrestation et lui frayer un passage dans les premiers moments.

Les postillons étaient descendus et frappaient vainement aux portes des maisons voisines. Le roi se décida alors à envoyer dans l'intérieur de la ville M. de Moustier, qui était assis sur le siège, en le chargeant de lui amener l'officier commandant le détachement de hussards. Tandis que le garde du corps s'éloignait, le roi descend de voiture avec la reine, et, croyant reconnaître la maison isolée qu'on lui avait désignée d'avance comme celle où devait attendre le relais, il y va, dit-on, frapper lui-même. On lui répond qu'on ne sait ce qu'il veut dire. Tous deux se promènent alors pendant quelques minutes aux abords de la rue qui descend dans Varennes, espérant voir du moins paraître un messager chargé d'un avis qui les instruira. Au bout de quelque temps, M. de Moustier revint, accompagné d'un homme qu'il avait rencontré en se rendant près de l'officier de hussards, et qu'il avait jugé propre à donner des renseignements utiles ; cet homme était M. de Préfontaine, chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie, attaché depuis longtemps au prince de Condé et tout dévoué aux intérêts royaux. Madame Royale dit, dans sa courte relation du voyage à Varennes :

---

[1] *Relation de l'événement arrivé à Varennes*, dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, 1823, in-8°, p. 168.

[2] Et non trois cents comme le dit Deslon : il suffit d'additionner les 40 hussards de Pont-Sommevelle aux 30 dragons de Sainte-Menehould, aux 140 de Clermont et d'Auzéville. Mais, en y ajoutant les officiers et les hussards de Varennes, le total montait presque à 300.

« Enfin le courrier revint, il amena avec lui un homme qu'il croyait être dans le secret ; cet homme, je crois, était un espion de La Fayette. Il vint à la voiture en bonnet de nuit et en robe de chambre », etc. C'est évidemment M. de Préfontaine, on n'en peut douter d'après le récit de M. de Moustier, qu'elle prit pour un espion de La Fayette[1]. M. de Préfontaine causa quelque temps à la portière avec son souverain, puis conduisit M. de Moustier chez le commandant des hussards de Lauzun ; mais celui-ci était déjà gardé à vue chez lui, et on ne put parvenir à le joindre[2].

Quant à la reine, elle entra dans la maison de M. de Préfontaine, au bras du troisième courrier, M. de Malden, pour y attendre le résultat des recherches. Mais la position se faisait de plus en plus inquiétante. Les postillons réclamaient à grands cris les relais, se prétendant pressés de repartir, et refusant avec obstination de faire un pas de plus. En vain les gardes du

[1] M. de Moustier a raconté qu'à peine descendu de son siège, ayant aperçu de la lumière dans une seule maison à quelques pas, et voyant une porte entr'ouverte, il s'était présenté pour s'informer ; un homme s'offrit alors à lui, en robe de chambre ; il crut comprendre, à quelques paroles ambiguës de sa part, qu'il avait été mis dans la confidence de la fuite, et, sur l'ordre du roi, l'invita à venir lui parler. Si M. de Moustier ne prend pas M. de Préfontaine pour un espion de La Fayette, il ne le traite guère mieux que Madame Royale, car il déplore amèrement sa pusillanimité et lui reproche de n'avoir fait que peu de choses, et encore avec d'infinies précautions, de peur de se compromettre ; tandis que M. de Valori en parle au contraire en très bons termes et dit qu'on eût pu sauver le roi si on se fût confié à lui. Cet épisode est resté très obscur, mais, en somme, il est sans grande importance. Les descendants du major de Préfontaine, qui habitent encore aujourd'hui Varennes, ont intenté, en 1865, un procès en rectification à M. Alexandre Dumas, qui, dans sa *Route de Varennes*, avait présenté le rôle de leur aïeul sous un aspect fâcheux, en s'appuyant, bien à tort, sur le témoignage de M. de Valori. On peut voir les détails, très intéressants, de cette affaire, dans *Le Droit* des 16 et 17 septembre de la même année. (N. D. A.) Voir aussi le *Journal du Palais*, 26 avril 1865, p. 1112-1116, dont nous reproduisons l'article p. 303 du présent ouvrage. (N. D. É.)

[2] M. de Valori dit dans son *Précis historique*, qu'on ne le trouva point parce qu'aux premiers bruits de l'arrestation du roi, ne sachant que faire, il était parti en hâte pour aller avertir à Stenay le marquis de Bouillé. C'est une erreur évidente, comme il y en a beaucoup trop dans cette relation. Rohrig ne quitta Varennes que bien plus tard : comment eût-il pu le faire avant même que les voitures fussent arrêtées ? Comment eût-il pu juger de l'importance des événements et perdre la tête au point de se sauver, alors qu'il n'y avait guère qu'une demi-douzaine de personnes réunies, et que la ville presque entière était encore plongée dans le sommeil ?

corps essayent d'abord de les gagner par la douceur et de les décider à traverser au moins la ville, dans l'espoir de rencontrer de l'autre côté l'introuvable relais : ils s'y refusent grossièrement. Le maître de poste de Clermont leur avait recommandé de ne pas quitter Varennes sans avoir fait rafraîchir leurs chevaux et, se retranchant derrière l'ordre de leur maître, ils soutenaient qu'en tout cas ces animaux, exténués de fatigue et de besoin, ne pouvaient aller plus avant qu'après avoir repris des forces. On se figure aisément l'anxiété de la famille royale à tous ces retards, à cette discussion qui dégénérait en dispute. Enfin on parvint à les séduire en prodiguant les promesses, et ils se déterminèrent à traverser Varennes, mais on avait perdu trente-cinq minutes environ.

La petite cohorte veillait un peu plus bas. Déjà quelques-uns, parmi les plus impatients, avaient remonté silencieusement la rue à plusieurs reprises, pour épier le débat et avertir leurs compagnons. Tout à coup, on entend rouler les voitures, qui descendent avec rapidité. Chacun se précipite à son poste. Drouet, Guillaume, Thennevin, Delion, les frères Leblanc, Justin Ponsin, Hannonet, un orfèvre nommé Coquillard et le lieutenant-colonel de la Garde nationale, Chevallot, se rangent des deux côtés, à la sortie de la voûte, dont un des battants est fermé, et vis-à-vis l'auberge du *Bras d'or*, tenant en main des fusils armés de leurs baïonnettes.

Le cabriolet des deux femmes de chambre, qui marchait en avant, fut arrêté le premier par les frères Leblanc. Le procureur Sauce s'en approche et demande les passeports ; on lui répond que c'est la seconde voiture qui les a. Il s'y porte aussitôt[1], de-

[1] Cette voiture était extraordinairement chargée, attelée de six chevaux, avec trois cavaliers sur les trois chevaux de main et trois personnes en jaune assises sur le siège. S'il fallait en croire le procès-verbal qui s'exprime ainsi, des trois courriers pas un seul n'aurait été à cheval en avant de la voiture : cependant cette particularité est peu probable, et l'on comprend très bien une confusion de souvenirs sur un point d'aussi médiocre intérêt et dans une scène

mande aux personnes qui se trouvent dans l'intérieur où elles vont : « On lui répondit qu'on allait à Francfort. Il observa qu'on se dévoyait en apprenant que l'on venait de Clermont, qu'au surplus il fallait représenter les passeports. » En même temps il introduisait sa lanterne dans l'intérieur du lourd véhicule, en l'élevant de manière à pouvoir distinguer les figures des voyageurs : la lumière tomba tout d'abord sur le visage d'un homme en perruque et en habit gris, dont, malgré ce déguisement vulgaire, la ressemblance avec le type royal devait frapper surtout un esprit prévenu. Après avoir d'abord essayé d'éluder la demande de Sauce, sous prétexte que la baronne était très pressée, on lui remit le passeport[1] en apprenant son titre de procureur. Drouet fit remarquer qu'il ne portait pas la signature du président de l'Assemblée nationale[2], irrégularité qui donnait une arme contre les voyageurs. Sauce ajouta à son tour qu'il était trop tard pour viser cette pièce, et qu'on ne pourrait le faire avant le lendemain matin ; que, du reste, il y aurait du danger à continuer leur voyage pendant la nuit ; qu'il fallait « descendre de voiture et qu'au jour on verrait ». Vainement la baronne s'indigna de cette mesure arbitraire et se récria contre cette espèce d'arrestation à main armée, alléguant que le moindre retard pouvait amener pour elle des conséquences désastreuses dont la municipalité de Varennes était responsable ; son insistance ne faisait que confirmer de plus en plus les soupçons. Enfin les voyageurs, s'apercevant qu'ils ne ga-

---

aussi tumultueuse, qui se passait en pleine nuit, sous une voûte obscure. Plus loin, dans la même pièce, on lit que la voiture, « chargée au-dehors de cinq à six personnes qui paraissaient suspectes, était suivie de trois ou quatre autres personnes à cheval », ce qui est une exagération énorme. Dans son premier procès-verbal (voir p. 174 du présent ouvrage), la municipalité parlait de *quatre personnes à cheval escortant* les voitures : ces différences viennent à l'appui de notre observation.

[1] Selon le procès-verbal, ce fut le roi lui-même qui le tendit à Sauce, tandis que, d'après le *Rapport* de Drouet, il fut donné par la reine à ses femmes de chambre, qui descendirent à l'auberge pour le faire voir. C'est une variante de peu d'importance.

[2] *Rapport* de Drouet.

gnaient rien par les prières, ni par la discussion, essayèrent de se frayer un passage ; mais, à peine eut-on entendu l'ordre d'avancer que toutes les personnes présentes barrèrent le chemin aux chevaux. Ceux qui étaient armés croisèrent leurs fusils avec résolution, et les plus échauffés crièrent : « Si vous faites un pas de plus, nous tirons. »

Il fallut donc descendre. Sauce invita tous les voyageurs, sans en excepter les courriers, à se rendre chez lui. Il habitait à vingt pas de là, sur la gauche en descendant la rue de la Basse-Cour, une maisonnette où il exerçait son état de chandelier. Cet humble logis, étroit de façade et construit tout en bois, selon l'usage du pays, se composait de deux salles au rez-de-chaussée et de deux chambres au premier étage, l'une donnant sur le devant, c'est-à-dire sur la rue même de la Basse-Cour, la principale *artère* de la ville, et l'autre sur le derrière.

La famille royale demeura un moment dans une des deux salles basses, d'où elle put observer la foule grossissante et achever de se convaincre, à ce mouvement inusité comme aux précautions dont on l'entourait, que son secret était découvert. Pendant ce temps, on préparait à la hâte les chambres hautes, et dès que ces dispositions sommaires furent achevées, on l'introduisit dans celle de derrière, qui formait un asile plus sûr et plus retiré. Sauce fit déposer devant les voyageurs un repas des plus frugals [(*sic* ; *cf.* Littré)], arrosé d'une bouteille de vin du pays. On mit sur un lit les enfants, qui tombaient de fatigue et de sommeil, et qui restèrent endormis, — le Dauphin surtout, — au milieu du tumulte, pendant la plus grande partie des événements. Pour Marie-Antoinette, elle se retira au fond de la chambre, dans le coin le plus obscur, et y demeura assise, son voile abaissé sur les yeux.

Le faible noyau de population alors amassé devant la maison de Sauce, et qui avait suffi pour accomplir l'arrestation sous cette voûte où les voitures étaient comme emprisonnées, eût pu assurément être dissipé sans peine dans ces premières minutes, non seulement par le détachement de M. de Damas, mais peut-être même par les dragons qu'il avait envoyés en avant sous la conduite du quartier-maître Remy. Mais on se mettait rapidement en mesure d'amasser des forces imposantes. Des citoyens de bonne volonté et des cavaliers de la maréchaussée couraient donner l'alarme dans les communes environnantes. Vers deux heures du matin, le Directoire de Clermont étant encore assemblé au lieu ordinaire de ses séances, où il venait de rédiger le procès-verbal des événements de la nuit, fut averti par un courrier, et dépêcha en toute hâte à Varennes un gendarme, qui, après avoir fait le trajet, aller et retour, en moins d'une heure et demie, lui rapporta la confirmation de la nouvelle. Il ordonna aussitôt à un détachement de la Garde nationale de se diriger sur Varennes, pour prêter main-forte aux citoyens, en même temps qu'il envoyait lui-même des courriers à toutes les municipalités du district et aux villes voisines[1], sans oublier le Directoire du département, qui était averti à Bar un peu après huit heures du matin.

Par un billet laconique, Sauce demandait des canons à la municipalité de Clermont. Il envoyait aussi à Verdun, qui se trouve à six grandes lieues de Varennes, ces lignes pressantes : « Vite, partez avec des troupes, du canon et des gardes nationaux. Le roi et sa famille *est* ici. Vite, vite ! à notre secours ! » À cette invitation, arrivée un peu après cinq heures, Verdun répondait par l'envoi des gardes nationaux et des sol-

[1] *Délibération du Directoire du district*, dans Bimbenet, p. 189-90.

dats de ligne, tout en dépêchant de son côté à Metz pour y porter la nouvelle.

En outre, on confiait au chirurgien Mangin, fils d'un député et officier de la Garde nationale, la mission de se rendre à Paris pour apprendre l'événement à l'Assemblée. Il partit vers deux heures du matin avec deux dépêches, dont la première, qu'il faisait viser dans les principales communes à son passage, était une *autorisation* d'aller prévenir l'Assemblée, qu'on suppliait de *tracer* la marche à suivre, et dont la seconde était une note ainsi conçue :

« Le roi fut arrêté à Varennes, en Argonne, le 22 juin 1791, à minuit et quart, par la Garde nationale avertie par MM. Drouet, maître de poste de Sainte-Menehould ; Guillaume, commis au Directoire de Sainte-Menehould ; Poulot-Bellet, officier de grenadiers ; Thevenin, volontaire des Islettes ; Chevallot, lieutenant-colonel de la Garde nationale de Varennes ; George, capitaine des grenadiers ; Ponsin fils, grenadier ; Chevallot, le jeune, grenadier ; Sauce, procureur de la commune ; Leblanc-Bellet, officier de la Garde nationale[1]. »

Cette note avait évidemment été ajoutée après coup, peut-être sur l'initiative de quelqu'un des individus qui y sont désignés, et dont on se hâtait de révéler les noms à l'admiration et à la reconnaissance publiques[2].

---

[1] Bimbenet, *Fuite de Louis XVI*, p. 176.

[2] Aucun des deux procès-verbaux ne dit que le roi fut reconnu par Mangin, comme l'avance M. Ancelon (p. 102). C'est Mangin qui le déclara à l'Assemblée (voir *Le Logographe* du 24 juin), ce qui est bien différent, dans une relation si remplie d'erreurs, malgré sa brièveté, qu'elle fut désavouée comme *absolument inexacte* par ceux même qui l'avaient envoyée. (Registre des délibérations de la municipalité.) Il avait franchi à cheval, en quinze heures, tout en s'arrêtant à Clermont et à Sainte-Menehould pour y recueillir quelques dépêches nouvelles, la distance de soixante lieues qui sépare Varennes de Paris, mais il lui avait fallu deux heures, au milieu de la foule du peuple qui s'empressait autour de lui, pour arriver des barrières jusqu'à l'Assemblée, où il fit son entrée, comme on le voit par *Le Moniteur*, le 22 juin, vers huit heures du soir. Durant plusieurs jours, il ne fut occupé qu'à humer l'encens des Parisiens, à s'enivrer avec extase de sa gloire imprévue. C'est alors que, dans la joie de son cœur, il écrivit à la municipalité de Varennes une lettre-type, que j'ai eu la bonne fortune de découvrir dans les archives, et qui mériterait d'être citée en entier : « Jamais personne,

Ce fut vers ce moment aussi que sonna le tocsin. Le tambour Froment, apprenant ce qui se passait, sans même prendre le temps de s'habiller, parcourut en chemise les rues de la ville, qu'il fit retentir des sons lugubres de la générale. Cependant « la Garde nationale avait formé des postes, on s'occupait à barrer les avenues et à placer des hommes bien armés pour s'opposer au passage intérieur. On se porta sur le chemin de Clermont avec quelques pièces de canon, et on s'occupa à former des barrières avec des pièces de bois, des fagots et des voitures[1] ».

Bientôt les communes voisines commencèrent à arriver ; on vit déboucher par toutes les rues des troupes de paysans, formées d'abord de la population des villages les plus proches, de Cheppy, de Véry, de Montblainville, de Boureuilles, etc., et armées de fusils, de fourches, de faux, de toutes les armes, en un mot, qui leur étaient tombées sous la main. Elles arrivaient pleines d'enthousiasme et d'exaltation, et s'amassaient avec bruit sur la rive gauche de l'Aire, du côté de la maison de Sauce. Celles qui venaient par le bas de la ville franchissaient les barricades du pont. Il ne restait sur la rive droite que le peu d'hommes nécessaires pour garder les avenues et toutes les entrées de Varennes contre les surprises qu'on avait à craindre.

---

disait l'emphatique chirurgien dans ce document curieux, ne fut reçu à l'Assemblée avec plus d'enthousiasme que moi. Tout fatigué que j'étais, je leur ai fait le détail du zèle que nous avons tous apporté pour rendre à la France l'individu qui allait la plonger dans le carnage et la désolation... Vous êtes à jamais immortalisés ! J'ai dîné hier chez notre général, M. La Fayette, qui est venu me sauter au cou. Je ne fais pas cent pas dans Paris que je ne sois assailli et embrassé par des colonels, officiers, patriotes de toutes les espèces et de toutes les classes ; et jusqu'aux vénérables poissardes qui me mordent, au lieu de me lécher... Je vais aujourd'hui dîner chez M. Pallois (Palloy), qui a déjà dépensé cent mille écus pour faire des cadeaux à tous les départements. Il va, à ce qu'il m'a promis, envoyer une Bastille à Varennes, pour le remercier du service inappréciable qu'il vient de rendre à la France entière. Je lui donnerai vos noms, ils y graveront ensuite le mien, s'ils veulent ; cela m'est indifférent, pourvu que vous soyez tous connus... Je voudrais connaître tous les individus qui ont contribué à cette grande action : je ferais faire leur éloge à tous en particulier par tous les journalistes... J'évite bien d'aller au Palais-Royal ; je crois que j'y périrais dans les bras des patriotes. » Voir p. 183 du présent ouvrage.

[1] Deuxième procès-verbal.

On achevait les barricades à l'entrée de la ville, du côté de Clermont, quand tout à coup parut le détachement des quarante hussards de Lauzun qui revenait de Pont-Sommevelle, sous la conduite du lieutenant Boudet, accompagné de Goguelat et du duc de Choiseul. Bien que parti avant le passage des voitures, et malgré les chemins de traverse qu'il avait pris, il n'arrivait, par suite des causes de retard que nous avons fait connaître, qu'assez longtemps après l'arrestation, — trois quarts d'heure selon le marquis de Bouillé et le comte Louis, son fils[1], suivis par Deslon dans sa *Relation* ; une heure et demie suivant le duc de Choiseul lui-même, que l'on croira de préférence sur ce point particulier[2] : « Mon détachement, dit-il, fut arrêté par les cris de *qui vive !* d'un petit poste de Garde nationale ; nous répondîmes : *France, Lauzun-hussards* ; mais, en apercevant un très grand mouvement et même des dispositions hostiles de la part de la Garde nationale, je voulus connaître la position du détachement des soixante hussards que je savais devoir être dans Varennes, et pour cela je demandai à être reconnu par le poste de police de ce même régiment. Comme je m'y obstinais, on alla le chercher, et pendant ce temps j'observai les mouvements des gardes nationaux, qui braquaient sur nous deux pièces de canon et faisaient des abattis d'arbres pour barrer les chemins. » Il est prudent de ne pas trop prendre ce récit à la lettre. Si le duc de Choiseul *s'obstina*, comme il le dit, à vouloir être reconnu avant d'entrer, on n'était pas plus disposé à lui livrer passage avant d'avoir fait reconnaître son détachement, et de l'avoir fait reconnaître non par des hommes du régiment, mais par la gendarmerie[3]. Le comte Louis a même vu dans cet épisode un motif pour reprocher au

[1] *Mémoires* du premier, p. 403 ; *Mémoire* du second, p. 119.
[2] *Relation*, p. 89.
[3] Second procès-verbal de l'arrestation.

duc de Choiseul sa mollesse en face d'un danger dont il avait paru souhaiter l'occasion : il prétend que, d'après les dispositions recueillies sur les lieux, le canon, car il n'en avoue qu'un, ne fut jamais chargé, ce qui est bien possible, et même qu'il était de bois, ce qui paraît plus hasardé, mais est confirmé pourtant par le *Rapport* de Remy, qui ne parle également que d'une seule pièce[1].

En entrant dans Varennes, les hussards furent rencontrés par le procureur de la commune, tandis qu'ils reprenaient leurs rangs. Celui-ci court à eux, leur annonce qu'on croit le roi arrêté et que l'on compte sur leur patriotisme. Ils firent une réponse

[1] À la suite de la *Relation* de Choiseul, p. 145. — Plusieurs points de cet épisode restent assez obscurs : « Il se présenta à l'instant, ajoute le procès-verbal, un homme à cheval qui menaça de forcer le passage ; mais, trouvant de la résistance, il fit un tour et se joignit au détachement de hussards. » D'un autre côté, on lit dans la *Relation* de M. de Choiseul : « Au moment où les quatre hommes du poste de police arrivaient à pied pour me reconnaître, j'entendis à ma droite crier : « Qui vive ? — France. — Quel régiment ? — Monsieur Dragons », et un coup de fusil. Je serrai la main de M. de Goguelat, qui était à cheval à côté de moi et je lui dis : « Tout va bien, voilà les Dragons », et sans attendre davantage, je commandai au trot, et me dégageant à coups de plat de sabre, de deux hommes pendus à la bride de mon cheval... j'entrai dans la ville. » Je n'appuie pas sur cette contradiction singulière du duc de Choiseul qui, après s'être *obstiné* à vouloir être reconnu par le poste du détachement de hussards, afin d'apprendre la position de ce détachement, fait brusquement invasion dans la ville juste au moment où ce poste arrive, et sans attendre une minute de plus pour prendre les renseignements dont il avait si envie : cette contradiction s'explique jusqu'à un certain point par la confiance et l'élan que venait de lui donner l'arrivée d'un renfort inattendu. Je n'ai rapproché ces deux passages que pour montrer combien on semblerait fondé tout d'abord à croire qu'ils se rapportent au même fait. Mais, en y réfléchissant, on voit que, dans le premier, il ne s'agit que d'un seul homme, tandis qu'il s'agit d'un détachement dans le second. Il est probable que cet homme à cheval qui veut forcer l'entrée, dans le procès-verbal, n'est autre que Goguelat (c'est l'opinion de M. Bimbenet, p. 104), lequel obéissait alors à sa nature plus impétueuse et plus hardie, et on conçoit que le duc de Choiseul n'ait pas mentionné ce mouvement, qui semblait condamner sa temporisation. Quant aux dragons qui arrivèrent presque en même temps, et que ne mentionne pas le procès-verbal, c'était la petite troupe, composée de M. de Damas avec le capitaine de Floirac et les quelques sous-officiers et soldats qui les accompagnaient. Le comte de Damas arrivait à Varennes sans rien soupçonner des événements, et il crut d'abord que la barrière était formée par des hussards qu'on avait placés sur la route, après le passage des voitures, pour arrêter les courriers. Le coup de fusil dont parle le duc de Choiseul, est mentionné également par le comte de Damas ; on le tira sur lui pour l'arrêter : « Je dis que j'allais à Stenay ; on insista pour m'empêcher de passer ; je sautai cette barricade et j'entrai dans la ville ; il pouvait être minuit et demi. » (*Rapport*, p. 230.) En calculant d'après les données fournies par le *Rapport* de M. de Damas lui-même, il devait être un peu plus. Quant à la petite troupe du quartier-maître Remy, elle n'arriva que beaucoup plus tard vers quatre heures du matin. (Remy, *Narré fidèle.*)

équivoque, dit le procès-verbal ; la plupart étaient allemands, et il est permis de croire qu'ils ne comprirent même pas. En descendant avec eux, le duc de Choiseul reconnut la voiture du roi, qu'on avait emmenée à l'écart, puis il passa, plus bas, devant la maison de Sauce. Au lieu de la dégager aussitôt par une charge brusque et impétueuse, il préféra pousser jusqu'au quartier[1] avec ses quarante hussards, pour y rejoindre les soixante autres qui devaient s'y trouver sous le commandement du sous-lieutenant Rohrig, et se réunir avec eux aux dragons de Clermont, qu'il croyait entrés derrière lui. Il trouve le quartier vide, sauf les gardes d'écurie, qui lui apprennent que leurs camarades sont dispersés à boire dans la ville et qu'il n'y a pas d'officiers. Aussitôt, après avoir confié au lieutenant Boudet, qui garda soigneusement ce dépôt, la cassette qui renfermait les diamants de Madame Élisabeth, et dépêché son homme de confiance, Aubriot, au marquis de Bouillé, il harangue ses hussards, leur apprend tout, leur fait mettre le sabre en main et remonte au grand trot jusqu'à la maison de Sauce, devant laquelle il les range en bataille. Là, il rencontre le comte de Damas, qui avait pénétré après lui dans la ville, et qui lui apprend la défection de son régiment[2].

Pourquoi le duc de Choiseul n'avait-il pas trouvé un seul officier au quartier des hussards ? Nous avons expliqué comment il n'en était resté qu'un seul, le sous-lieutenant de Rohrig. Or, celui-ci, très jeune, sans aucune expérience militaire et tenu à l'écart du secret, avait perdu la tête à la première nouvelle de l'arrestation. Dans son trouble, au lieu de chercher à agir avec ses hussards, il crut être plus utile en s'échappant pour porter la nouvelle à Bouillé. Ce qu'il y avait de pis, c'est que son ab-

---

[1] *Relation* du duc de Choiseul, p. 90. Second procès-verbal. Le duc de Choiseul ne parle pas de la harangue de Sauce aux hussards.
[2] *Relation* du duc de Choiseul, p. 90-92.

sence laissait la haute main à un simple maréchal des logis, nommé Charlot, dont les sentiments étaient plus que douteux, et auquel on doit certainement attribuer en grande partie l'inaction des hussards, suivie de leur défection[1].

Aux premiers bruits de l'événement, le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt, ne doutant pas que la famille royale ne fût bientôt délivrée par le détachement de hussards caserné à Varennes, ainsi que par les troupes qui avaient dû la suivre à partir des dernières villes, ne songèrent qu'à sauver le relais pour le tenir sans retard à la disposition des fugitifs, aussitôt qu'ils pourraient reprendre leur voyage. Ils résolurent donc de le transporter sur la route de Dun et de Montmédy, à deux ou trois cents pas environ du *Grand Monarque*.

Au moment où ils quittaient l'auberge, le peuple, qui les surveillait, arrêta au passage deux de leurs chevaux et un postillon. Ils allèrent néanmoins s'établir avec le reste à l'endroit choisi et y attendirent quelque temps ; mais voyant le tumulte s'accroître et les populations environnantes accourir de toutes parts, entendant battre la générale et le tocsin sonner, apprenant qu'on formait partout des barricades et des postes de Garde nationale, ils jugèrent que la seule chose qui leur restât à faire, c'était de monter sur leurs chevaux et d'aller avertir le marquis de Bouillé[2]. Il était environ minuit et demi ou une heure moins un quart.

---

[1] Le capitaine Deslon le qualifie *d'infâme traître*. Voir aussi dans Bimbenet, *Pièces justificatives*, p. 210-11, une déclaration des hussards, faite le 23 juin devant la municipalité de Varennes, où ils demandent l'expulsion de *Monsieur Roryke* (qualifié ici de lieutenant, comme dans le *Rapport* de Deslon) et son remplacement par M. Charlot « qui s'est montré voué à la patrie », et dont ils exaltent les vertus civiques. Deslon se trompe en disant que lorsque le duc de Choiseul demanda à être reconnu par les hussards en entrant dans Varennes, Rohrig se présenta seul, et que ce fut seulement après cela qu'il quitta son poste. Le duc de Choiseul n'eût pas manqué de mentionner cette entrevue, si elle avait eu lieu, et le départ de Rohrig s'était accompli en même temps que celui du chevalier de Bouillé et du comte de Raigecourt, dès les premiers moments où l'arrestation avait été connue.

[2] *Exposé* de M. de Raigecourt, p. 193, et *Mémoire* du comte Louis, p. 111. — Je ne sais sur quoi s'appuie M. Bimbenet, pour avancer que le chevalier de Bouillé, avant de quitter Va-

Pendant ce temps, que se passait-il dans la maison de Sauce ? Dès qu'on s'était vu en nombre suffisant, on avait levé le masque, en déclarant aux prisonniers que la ville de Varennes se croyait assez heureuse pour posséder la famille royale dans son enceinte. Le roi et la reine se récrient : Drouet raconte comment il les a reconnus, et fait valoir toutes les circonstances qui ont bien vite changé en certitude ses premiers soupçons. Remarquant l'hésitation des officiers municipaux et des habitants rassemblés dans la chambre, devant les protestations des voyageurs, il redouble d'efforts pour la dominer et la vaincre. Il rappelle les rumeurs qui circulaient depuis longtemps, l'arrivée et le séjour à Varennes des hussards de Lauzun et des deux officiers du *Grand Monarque*, qui semblaient venus pour attendre les voitures, les mouvements de troupes et d'équipages, les escortes semées sur la route, et il demande comment de simples particuliers ont eu le pouvoir de faire partir derrière eux le détachement de Sainte-Menehould, arrêté par le peuple, et de produire un effet analogue à Clermont. Avec de tels motifs et bien d'autres, appuyés d'une

rennes, avait pu communiquer avec le roi et en obtenir un ordre pour M. de Bouillé père et son régiment de Royal-Allemand. Cette particularité, démentie par tout ce qu'on sait des événements et de la conduite du chevalier (qu'on voit quitter le *Grand Monarque* situé assez loin du lieu de l'arrestation et de la maison de Sauce, de l'autre côté du pont barricadé, sans pouvoir deviner en quel moment ni de quelle façon aurait eu lieu l'entrevue), n'est nullement confirmée par la pièce à laquelle il renvoie ; si elle était vraie, il est évident que le départ du chevalier de Bouillé serait à l'abri des reproches qu'on ne lui a point ménagés, mais il est évident aussi que ses défenseurs, et particulièrement son père et son frère aîné, dans leurs *Mémoires*, n'auraient pas négligé ce moyen aussi simple que concluant de le justifier, tandis qu'ils n'en ont pas écrit un mot, qu'ils n'y ont jamais fait l'ombre d'une allusion, même en répondant à des adversaires qui disaient formellement le contraire, ou le faisaient dire au roi. Il suffit, d'ailleurs, de lire l'*Exposé* du comte de Raigecourt, le compagnon du chevalier, pour voir la parfaite impossibilité de ce qu'avance M. Bimbenet, en contradiction avec les amis comme avec les ennemis. C'est surtout M. de Choiseul qui a sévèrement apprécié ce départ précipité, il rapporte une de ses conversations avec le roi en ces termes : « Où donc est le chevalier de Bouillé, M. de Raigecourt, leurs hussards ? — Je n'ai pas seulement aperçu ces Messieurs », dit le roi. Un de nous dit : « Je les croyais tués devant les roues de votre voiture. » Après la publication de sa *Relation* (1822), il s'engagea entre lui et le comte Jules de Bouillé, fils du chevalier, une discussion épistolaire, qui se termina par une rétractation indirecte, mais complète, de M. de Choiseul. Voyez cette discussion à la suite du *Mémoire* du comte Louis, p. 160.

ressemblance si frappante, la plus vulgaire prudence commandait de garder au moins ces voyageurs jusqu'à ce que leur condition et leur qualité fussent nettement éclaircies.

Le temps s'écoulait en ces débats sans qu'on arrivât à une conclusion définitive. Mais la reine, dont la fierté souffrait de cette position, faillit un moment se trahir ; choquée du ton brusque et tranchant de Drouet, froissée de l'altercation mesquine qui se poursuivait entre Sauce et Louis XVI, elle s'échappa jusqu'à dire, en relevant son voile : « Si vous le reconnaissez pour votre roi, traitez-le donc avec plus de respect. » Parole imprudente, qui pouvait passer pour une sorte d'aveu, mais qui n'était pourtant pas encore une preuve décisive.

Au fond, les officiers municipaux étaient contraints de s'avouer que leur acte n'avait d'autre fondement et d'autre garantie que l'affirmation de Drouet, et qu'ils jouaient un rôle, non seulement ridicule, mais vexatoire, si vraiment ces voyageurs étaient de simples particuliers, des étrangers, comme le disait leur passeport, détenus arbitrairement au milieu de la nuit, au risque d'un grave préjudice. Quelques habitants prétendaient bien, il est vrai, reconnaître parfaitement, comme Drouet, le visage du roi, mais il n'y avait aucun fond sérieux à faire sur ces vagues et complaisantes affirmations. Cette fausse situation menaçait donc de se prolonger indéfiniment, quand une des personnes présentes se rappela qu'un juge du Tribunal de Varennes, M. Destez, avait eu occasion, pendant son séjour à Paris, de voir assez souvent le roi et la reine. Le procureur sortit pour aller quérir Destez[1].

C'est en sortant de chez Destez que Sauce rencontra le détachement de hussards qui rentrait et qu'il harangua

[1] *Rapport* de Drouet. Second procès-verbal de la municipalité.

familièrement. Il s'achemina ensuite chez lui avec le juge. Il monte au premier étage, l'introduit dans la chambre, et le met en face des prisonniers : « Ah ! Sire ! » s'écria Destez en s'inclinant. Il avait reconnu aussitôt Louis XVI et Marie-Antoinette. Ce fut le coup de grâce.

Il était désormais inutile de chercher à nier encore : « Eh bien oui », s'écria Louis, en un élan soudain dont l'expression nous a été conservée, « je suis votre roi, voici la reine et la famille royale ! Placé dans la capitale au milieu des poignards et des baïonnettes des factieux, je viens parmi mes fidèles sujets de la province chercher la paix et la liberté dont vous jouissez tous. Je ne pouvais plus rester à Paris sans exposer ma famille et moi à y périr : c'est pour cela que je suis venu vivre parmi vous, dans le sein de mes enfants que je n'abandonne pas ». Et, se laissant aller à sa bonté naturelle, il embrasse et presse dans ses bras les personnes présentes[1]. Il n'y en eut pas un qui ne se sentit touché : « Cette scène attendrissante fit jeter sur lui des regards d'un feu d'amour que ses sujets... ne purent caractériser que par leurs larmes. » Ainsi s'exprime, en son naïf phébus, le second procès-verbal de la municipalité, beaucoup moins explicite pourtant que le premier[2], sur cet étonnant, mais

[1] Cette particularité est très expressément relatée dans les deux procès-verbaux, dont le premier (voir p. 174 du présent ouvrage) ajoute même que « le monarque et son auguste famille », après avoir donné aux citoyens cette preuve d'affection, « daignèrent recevoir la même marque de leur sensibilité vive et familière ».

[2] La différence entre ces deux procès-verbaux est grande, moins pourtant et surtout bien moins significative que ne le dit M. Bimbenet (p. 111-13). Toutefois le second procès-verbal est plus détaillé, plus clair, d'un lyrisme moins naïf et moins expansif que le premier. M. Bimbenet donne de cette différence une explication trop ingénieuse, et à laquelle il serait difficile de trouver l'ombre d'un fondement. Suivant lui, le premier et le plus court des deux procès-verbaux, daté du 23 juin, serait l'œuvre des aides de camp de La Fayette, dont il traduisait les théories constitutionnelles, et l'autre, daté du 27, de la municipalité de Varennes (p. 116-21). M. Bimbenet se serait épargné toute cette discussion, s'il eût connu un document qui lui a échappé parce qu'il ne veut pas en connaître un seul en dehors de ceux qu'il a trouvés dans les archives de la Haute Cour d'Orléans. Quand les officiers municipaux de Varennes eurent rédigé leur premier procès-verbal, si débordant de royalisme, ils l'envoyèrent au Directoire du département pour en demander l'impression. Mais cet étrange contraste entre l'acte qu'ils venaient d'accomplir et le style dont ils se servaient pour le raconter, devait frap-

très sincère échange de démonstrations entre le monarque et ceux qui lui barraient la route pour le faire rebrousser vers l'échafaud. Les municipaux de Varennes étaient, dans toute la force du terme, des royalistes constitutionnels, brûlant de *reconquérir* le roi, qu'on voulait leur *enlever*, et, selon leurs propres expressions, « l'empressement tendre et cependant inquiet et bruyant » que montrait la population, était « celui d'une grande famille qui vient de retrouver son père et craint encore de le perdre ».

Mais parmi ces royalistes constitutionnels bien résolus à ne se point laisser arracher le *palladium* de la sécurité publique, beaucoup étaient mus par la crainte au moins autant que par l'amour, et imbus de l'idée répandue partout, au moyen des journaux et des clubs, que le roi voulait passer à l'étranger, et que sa fuite serait le signal de la guerre civile et de l'invasion de la France. D'ailleurs Drouet était toujours là.

Ce moment de *faiblesse* ne dura donc pas longtemps, et même on sut le faire tourner contre le roi, en profitant de son émotion pour le supplier de retourner sur ses pas, et en lui peignant les malheurs auxquels son départ allait livrer la France ;

---

per des esprits plus pratiques et moins ingénus. Le Directoire leur répondit donc par une lettre qui figure dans les archives de l'Hôtel de Ville de Varennes, et que j'ai déjà publiée ailleurs (voir p. 179 du présent ouvrage). « Messieurs, disait cette lettre, avant de livrer votre procès-verbal à l'impression, nous nous faisons un devoir de vous communiquer la crainte où nous sommes qu'au moment où vous venez de signaler votre patriotisme, quelques expressions de ce procès-verbal ne fassent une ombre au tableau qui doit être mis sous les yeux de la France entière. ... Nous craignons que la peinture de la joie et de l'empressement tendre d'une grande famille qui retrouve son père chéri, ne paraisse exagérée et même déplacée. Ces sentiments, sans doute, ainsi que ceux du respect et de l'amour pour leur roi, sont dans les cœurs de tous les Français. Mais au moment où ce roi, séduit et trompé, les abandonne furtivement, les livre aux horreurs de la guerre civile inévitable et va les précipiter dans un gouffre de malheurs, la consternation et la sombre terreur ne pouvaient guère, à ce qu'il nous semble, laisser place à la joie et aux impressions paisibles et affectueuses... Ces observations, messieurs, nous sont dictées par l'attachement et la reconnaissance si justement dus à votre ville pour le service éclatant qu'elle vient de rendre à la patrie, et par le désir de lui conserver tout le mérite d'un si grand bienfait. »

Ainsi s'explique tout naturellement, et sans avoir besoin de recourir à des hypothèses aussi étrangement hasardées, la rédaction du second procès-verbal.

mais il résista : « Le tableau qu'il se faisait des événements formait un obstacle invincible ; la reine, qui, de son côté, partageait ses inquiétudes, ne s'exprimait pas moins par l'état où elle se trouvait. » Louis XVI harangua ceux qui se pressaient dans la chambre : il exposa le but de son voyage et les motifs qui l'avaient poussé à l'entreprendre, protesta de la pureté de ses intentions et de son dévouement aux intérêts populaires, jura qu'il ne voulait nullement sortir du royaume ni dépasser Montmédy, et alla jusqu'à offrir de se remettre entre les mains de la Garde nationale pour y être conduit par elle. À la rigueur même, il consentait à se rendre partout ailleurs qu'à Paris, dans un lieu où il pût examiner librement la Constitution.

Cependant la maison de Sauce était assiégée par la foule, et chacun voulait voir le roi, malgré les gardes nationaux placés en sentinelle à la porte de la chambre. Parmi ces visiteurs, mal dressés par leur éducation au respect de ces convenances dont la conjoncture faisait un devoir plus sacré, il s'en trouva naturellement quelques-uns qui jugèrent qu'un peu d'insolence devait être l'accompagnement obligé de leur patriotisme. La tradition a conservé une réponse naïvement brutale qui fut adressée par un fendeur de lattes à Louis XVI, au moment où il se répandait en promesses pour obtenir qu'on lui laissât continuer son voyage, et s'engageait à ne pas dépasser la frontière : « Sire, on ne s'y fie pas », s'écria brusquement en son patois ce rude patriote, petit homme aux jambes torses, connu sous le nom de *père* Geraudel. Il fallut expliquer au roi, peu habitué aux dialectes de nos villages, l'exclamation du spartiate. Qu'on juge par cet exemple, choisi entre cent du même genre, de tout ce que la famille royale dut entendre ce jour-là parmi ces paysans émancipés et ivres de leur triomphe, — de tout ce que la fierté de la reine surtout eut à souffrir en silence et avec résignation !

Tout le temps de son séjour à Varennes, Louis XVI paraît avoir compté, sinon sur le concours actif, du moins sur le respect et l'honnêteté naturelle de Sauce. On remarqua qu'il l'entretenait avec prédilection. Il trouvait en lui des formes polies, un cœur bon et facile à toucher, quoique pusillanime et indécis. Les historiens assez nombreux qui ont fait de Sauce un scélérat d'une hypocrisie profonde, cachant sa perfidie sous les beaux dehors d'une émotion menteuse, quittant Louis sous prétexte d'aller veiller à ses intérêts, mais en réalité pour exciter secrètement contre lui la fureur de la foule, — ceux-là n'ont pas connu cette nature placide de bourgeois, capable de remplir en temps ordinaire les fonctions de procureur dans une bourgade de douze à quinze cents âmes, mais qui n'était nullement propre à tenir tête à des circonstances aussi difficiles, et n'avait ni assez de fermeté dans l'esprit ni assez de noirceur dans l'âme pour être capable du rôle qu'on lui a prêté[1]. Les tergiversations, les contradictions même dont on lui a fait un crime, n'étaient point calcul de sa part : c'était embarras et indécision véritables. D'une part son respect réel pour le souverain ; de l'autre, les craintes que lui inspirait sa responsabilité personnelle, aidées des exhortations des patriotes, des menaces, des grands sentiments et des grands mots qu'il entendait autour de lui, amenaient ces revirements, faciles à comprendre dans une pareille nature. Le pauvre homme était ballotté du roi au peuple et du peuple au roi, dans une espèce de flux et de reflux perpétuel ; il aurait bien voulu être agréable aux deux, mais le peuple, auquel il appartenait et qui agissait plus fortement sur lui, devait

[1] Une lettre de lui, citée par M. Bimbenet (p. 88) prouve sa bonhomie et sa naïveté autant que son peu de perspicacité. Mais si l'on veut avoir une idée plus complète encore de l'homme, dont il serait aussi déplacé de faire un héros, comme quelques-uns, qu'un scélérat, comme beaucoup, il faut parcourir, après l'arrestation, le registre de la municipalité de Varennes. (Voir notre article dans le *Correspondant* du 25 avril 1855 [et p. 171 du présent ouvrage].)

nécessairement finir par vaincre. Son importance avait pris tout à coup des proportions colossales. Il y avait de quoi faire tourner une tête plus solide que la sienne, dans ces événements qui venaient de le saisir à l'improviste au fond de sa petite boutique, pour en faire en quelque sorte l'arbitre de la vie du roi et des destinées de la France.

Louis XVI interrogea Sauce avec intérêt sur sa famille, sur ses affaires et son commerce, sur Varennes ; il s'informa de l'état des esprits, des progrès qu'avaient faits les idées révolutionnaires parmi ses compatriotes, et lui demanda s'il y avait des clubs dans la bourgade. Charmé de ses réponses simples et droites, il chercha à le gagner, et lui parla plusieurs fois tout bas en particulier. Mais, quand même Sauce eût voulu le sauver, comment eût-il pu le faire, au milieu de ces masses hostiles et menaçantes ? Il se montra plus d'une fois attendri et, en apparence, prêt à céder, — ce qui explique les illusions conservées jusqu'au dernier moment par le monarque. Mais il finissait par répondre à toutes les sollicitations, qu'il n'était pas le maître et qu'il y allait de sa tête. C'est aussi par ce dernier argument que madame Sauce répondait aux prières de Marie-Antoinette ; car celle-ci ayant cru s'apercevoir que la femme du procureur avait la prépondérance dans le ménage, et abaissant sa fierté par un effort héroïque, avait entrepris de la convaincre. La mère de Sauce, vénérable octogénaire, se montra plus sensible. Touchée d'une pitié profonde, on la vit tomber à genoux, fondant en larmes, et demandant la permission de baiser les mains des enfants[1].

Ce fut à peu près vers une heure du matin que Goguelat d'abord[2], puis le duc de Choiseul et le comte de Damas péné-

---

[1] *Relation* de Choiseul, p. 96. *Mémoires* de Mme Campan, p. 298, 475.

[2] Malgré le récit du duc de Choiseul, il est certain que Goguelat pénétra le premier et seul chez le roi, et que MM. de Choiseul et Damas n'y entrèrent qu'après lui, au lieu d'y entrer

trèrent dans la maison de Sauce pour y voir le roi, qui venait d'être reconnu quelques instants auparavant pas Destez. « Au milieu de cette mauvaise chambre était une table sur laquelle il y avait du pain, quelques verres ; sur un lit dormait le Dauphin épuisé de fatigue ; M[me] de Tourzel, assise près de ce lit, la tête entre ses mains, ayant auprès d'elle M[mes] Brunier et Neuville ; auprès de la fenêtre étaient Madame Élisabeth et Madame Royale. Le roi et la reine debout, causant avec M. Sauce et un ou deux municipaux ; dans le fond, sur des chaises, les trois gardes du corps[1]. »

En voyant entrer ces dévoués serviteurs, les fugitifs sentirent renaître un rayon d'espérance : désormais ils n'étaient plus abandonnés entièrement à la merci de la populace. « Eh bien, quand partons-nous ? » demanda le roi. — « Sire, nous attendons vos ordres[2]. » Peut-être eût il mieux valu ne pas les attendre et ne pas même les demander. Prendre les ordres de Louis XVI, c'était, comme toujours, le plus sûr moyen de le laisser se perdre. Tout le monde d'ailleurs, la municipalité, le major de la Garde nationale, etc., venait prendre pour la forme les ordres du roi, qu'on retenait captif en l'entourant des plus grands égards. Aussi la réflexion détruisit-elle bientôt l'ardeur de ce premier mouvement. En apprenant que le comte de Damas, abandonné par son détachement, avait été forcé de partir de Clermont à peu près seul, et que la plupart des hussards cantonnés à Varennes étaient mêlés aux habitants et déjà séduits, le roi en revint à un système d'expectative. On délibéra

---

avec lui, comme le dit M. de Choiseul, qui a toujours peine à s'effacer. Les deux procès-verbaux, qui même ne parlent tous deux que de la visite de Goguelat, s'accordent sur ce point, et M. de Damas lui-même le reconnaît dans son *Rapport* (p. 231-2).

[1] *Relation* de Choiseul, p. 92.

[2] Le second procès-verbal non seulement ne parle que de l'entrée de Goguelat seul, mais il la place même avant la scène de reconnaissance du roi. Ces deux points ne nous semblent pas pouvoir s'accorder avec les autres particularités de l'arrestation. Les divers documents fourmillent sur ces détails secondaires de différences et de contradictions, entre lesquelles il n'est pas toujours possible de choisir sûrement.

aussi froidement que possible ; on pesa avec anxiété tous les partis. Le comte de Damas ouvrit alors un avis énergique, qui par là même devait aussi plaire à l'esprit aventureux et déterminé de Goguelat ; ce fut de démonter sept hussards, sur les quarante qu'il avait à sa disposition, de mettre sur les chevaux libres le roi, qui tiendrait le Dauphin dans ses bras ; la reine, Madame Élisabeth, Madame Royale, Mme de Tourzel et les deux femmes de chambre, que leur souveraine ne voulait point abandonner ; de se faire jour à l'aide des trente-trois hussards restant, et de poursuivre ainsi à toutes brides jusqu'à la petite ville de Dun, où ils trouveraient le détachement commandé par Deslon. « Mais, dit Louis XVI, répondez-vous que, dans cette lutte inégale, une balle ne viendra pas frapper la reine, ou ma sœur, ou mes enfants ? » Les clameurs de la foule, qui s'élevaient de plus en plus menaçantes, donnaient à cette question une portée terrible[1].

Le roi exposa alors les motifs qui le poussaient à attendre. D'une part il comptait sur les bonnes dispositions de la municipalité. Celle-ci, dès qu'elle l'avait pu, s'était réunie en permanence à l'hôtel de ville : les députations successives qu'elle envoya au roi, et auxquelles s'adjoignirent les notables, avec les officiers de la Garde nationale, se montrèrent toujours respectueuses dans leur attitude et leur langage. Elles étaient venues d'abord, suivant leur expression, prendre les ordres de leur souverain, et celui-ci avait répondu qu'il désirait continuer sa route au plus vite. Plus tard, lorsqu'il eut avoué qu'il était roi, il reçut une députation d'honneur, et ce fut Sauce qui porta la parole pour le complimenter. Il lui dit qu'on délibérait, d'après sa demande, sur les moyens de lui faire poursuivre son voyage jusqu'à Montmédy, et le supplia de permettre à la Garde natio-

[1] *Relation* du duc de Choiseul, p. 93 et 94.

nale de l'accompagner pendant le reste de son trajet[1], proposition que Louis XVI avait déjà prévenue et qu'il adopta sans réclamation, demandant seulement qu'on hâtât le départ. D'un autre côté, il avait appris que le comte de Raigecourt et son compagnon avaient quitté précipitamment Varennes, et il ne doutait nullement qu'ils ne fussent allés avertir à Stenay le marquis de Bouillé, qui ne manquerait pas d'accourir à toute bride, et qui arriverait probablement vers cinq heures du matin ; car Stenay n'est distant de Varennes que de huit à neuf lieues. On se trouverait alors en nombre suffisant pour entreprendre la délivrance des captifs : la population, remplie d'insolence à cette heure, serait intimidée à la vue de ce nouveau renfort, et n'essayerait même pas de résister à des forces si imposantes, composées de soldats fidèles et aguerris.

Il fallait se rendre à de pareilles raisons ou en faire semblant. Cette illusion trouvait d'ailleurs les plus puissants auxiliaires dans la faiblesse de Louis XVI et son insurmontable horreur pour l'effusion du sang. Mais chaque minute écoulée augmentait le péril, sans amener les moyens de salut. Aucun sauveur n'apparaissait, et la municipalité, harcelée jusque dans le lieu de ses séances par la foule et par Drouet, qui ne lui laissait pas un moment de relâche, délibérant au milieu du tumulte et de l'exaltation, ne tarda pas à ravir elle-même au souverain le faible espoir dont il cherchait à se bercer encore, en lui envoyant une troisième députation, chargée de déclarer que le

[1] Il fut réellement et sérieusement question de cela : un moment Sauce y consentit (Bimbenet, p. 113). Dans le premier procès-verbal (voir p. 174 du présent ouvrage), qui fut supprimé sur les observations du Directoire du département, on lisait ceci, au moment où le rédacteur racontait l'introduction de Goguelat près de Louis XVI : « Bon, dit le roi, quand partons-nous ? — Je suis à vos ordres, sire. » Et les ordres furent donnés de concert entre le procureur de la commune et cet officier. » Il est bien certain que le roi, en demandant à partir dès qu'il aperçoit Goguelat, ne demandait pas à partir *pour Paris*, et que ce n'était pas non plus pour ce départ-là que Sauce pouvait donner des ordres *de concert* avec Goguelat. Mais peut-être cette confusion était-elle entretenue à dessein par la municipalité jusqu'au moment décisif.

peuple s’opposait formellement à la continuation de son voyage et exigeait qu’on le ramenât à Paris.

À deux heures du matin, à peu près au moment où se terminait cette conversation entre le roi et les trois officiers supérieurs, les paysans des villages voisins étaient déjà arrivés, au nombre d’environ cinq mille, et trois heures après on en comptait le double. Le commandant de la Garde nationale de Neuvilly, M. de Signémont, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Chartres-infanterie et lieutenant-colonel des grenadiers royaux de la Lorraine, avait dirigé habilement toutes les opérations militaires. Goguelat put se convaincre, en poussant une reconnaissance minutieuse à travers la ville, que les barricades, placées sur le pont et sur diverses entrées de Varennes, étaient bien faites et bien gardées ; qu’il y avait des postes avancés à toutes les issues ; que la Garde nationale, distribuée de façon à pouvoir surveiller et suivre de près les mouvements des hussards, s’étendait depuis la maison du procureur jusque sur la route de Paris, en une double ligne qui allait se prolongeant de plus en plus par l’arrivée successive des paysans d’alentour. On avait disposé deux canons sans affûts près du pont pour en défendre le passage en même temps que celui des rues adjacentes ; les deux autres, pointés d’abord à l’entrée de la ville haute, en avaient été bientôt retirés pour prendre place à l’extrémité de la rue où se trouvait la famille royale. De cette façon, le détachement de hussards, posté sous les fenêtres de Sauce, se trouvait entre deux feux, et l’on pouvait, suivant l’expression du procès-verbal, le balayer tout entier de la première décharge. « On avait, à cet effet, fait ouvrir toutes les portes des maisons, pour faciliter la retraite des gardes nationaux, et qu’ils pussent se défendre avantageusement. » Il est bon de rabattre quelque chose de cette pompe

belliqueuse : les canons rangés près du pont n’étaient que de petites pièces de quatre, et l’on avait tout au plus assez de munitions pour les charger ; mais du moins les dispositions avaient été faites avec intelligence.

Goguelat en prit quelques-unes de son côté. Il plaça six hussards près de ces batteries, avec ordre de les surveiller, et osa, tout incertain qu’il fût de l’obéissance de ses soldats, leur commander de dissiper des attroupements sur quelques points : ils le firent, par un reste d’habitude, dominés encore par cette voix énergique. Mais la multitude, irritée de plus en plus, accueillit ces démonstrations menaçantes avec une colère de mauvais augure. Drouet, entre autres, se rencontrait partout sur le passage de l’aide de camp, prêt à s’opposer à toutes les tentatives, et celui-ci rapporte, dans sa *Relation*, qu’il lui cria : « Vous voulez avoir le roi, vous ne l’aurez que mort. » Goguelat faillit même payer son dévouement de sa vie : un rassemblement très nombreux s’était réuni autour des voitures, surtout autour de celle de la famille royale, qui semblait faite à souhait pour attirer les regards. Voulant les dégager pour les tenir prêtes à tout événement, Goguelat essaya de disperser les curieux par la force, et ne réussit qu’à mettre le comble à l’exaspération. Roland, le major de la Garde nationale de Varennes, s’avance vers lui, et lui fait des représentations fort vives, auxquelles il répond avec plus de vivacité encore. Roland saisit alors son cheval par la bride et crie à ceux qui l’entourent de l’arrêter. « L’aide de camp lui jura qu’il passerait ; que, sur sa tête, il aurait le roi, et qu’il allait tout faire sabrer et saccager ; il fit un mouvement pour lui porter un coup de sabre. Le major, voyant sa vie en danger, tira son pistolet et *s’en servit*. » La balle alla s’aplatir sur l’os de la clavicule de Goguelat : il paraît même, d’après une version qui n’est pas bien certaine, qu’un

second coup de feu partit aussitôt, soit de la même main, soit d'une autre, mais ne fit que l'effleurer. Le cheval de l'aide de camp se cabre et jette à terre son maître, qu'on relève légèrement blessé ; on le transporta dans une salle de l'auberge du *Bras d'or*, où il se fit poser un très simple appareil[1].

On juge de l'anxiété de la famille royale en entendant retentir ce coup de feu : elle pensa sans doute que le fruit de tant de prudence et de modération était perdu, et que la lutte venait de s'engager. Choiseul descend, s'informe, voit Roland chaudement félicité par les patriotes. Il remonte aussitôt, et, pour calmer l'inquiétude de Louis XVI, lui donne une explication insignifiante, mais en se réservant de raconter secrètement à la reine, dont il connaissait toute la fermeté d'âme, ce grave incident, qui pouvait avoir des conséquences si funestes.

On put craindre un moment, en effet, que ce coup de feu ne devînt le signal du combat ; cependant les hussards, déjà ébranlés, non seulement ne bougèrent point, mais, un instant après, abandonnés à eux-mêmes tandis qu'on pansait la blessure de Goguelat, ils déclarèrent, aux applaudissements unanimes de la foule, qu'ils feraient tout ce qu'on voudrait, et demandèrent pour les commander un officier de la Garde nationale.

Ainsi fut complétée la défection des hussards. Le peuple se mêla dans leurs rangs pour fraterniser avec eux. Le bruit des clameurs joyeuses monta jusqu'à la famille royale. On crut le moment favorable pour engager le monarque à se montrer à la foule. Lorsqu'il apparut à la fenêtre, ayant à ses côtés la reine, il

---

[1] On ne comprend pas que M[me] Campan, dans ses deux versions de l'événement de Varennes, semble accuser Goguelat de faiblesse ou de pusillanimité, en lui reprochant d'avoir dit au roi que l'affaire serait *chaude*, s'il voulait passer par force (p. 298, 474). Je ne parle pas des autres fautes graves qu'elle lui impute au nom de la reine, et dont il ne doit pas être seul à porter la responsabilité ; mais sur ce point particulier, si l'on a un reproche à lui faire, c'est plutôt d'avoir agi avec trop de brusquerie et de témérité, pour racheter le tort qu'il avait eu d'abord de ne point charger la foule en arrivant.

fut accueilli par une explosion de cris de *Vive le roi ! Vive la nation !* auxquels se joignait toutefois celui de *Vive Lauzun !* comme pour le préserver d'une dernière illusion, en l'avertissant de la défection des soldats, qu'il voyait du reste confondus dans la multitude, entourés, pressés, embrassés par la masse de paysans armés qui s'écrasaient dans la rue de la Basse-Cour[1].

Il est à remarquer que, ni dans cet instant ni dans aucun autre de cette nuit, parmi tous les cris du peuple, on n'en entendit un seul qui saluât la reine. Victime d'une impopularité constante, non seulement elle recueillit pour sa part fort peu des témoignages de sympathie qui, pendant la durée de l'arrestation, ne firent défaut ni à Louis XVI ni à sa famille ; mais, en prêtant l'oreille aux rumeurs de la multitude, elle eût pu entendre circuler sur plus d'une bouche l'injurieuse et vulgaire imprécation : *À bas l'Autrichienne !* tant étaient répandus et profondément enracinés les préjugés contre cette malheureuse princesse.

Dans la foule on criait encore : *À Paris !* ou : *À Verdun*[2] *!* Avec sa douceur habituelle, le roi s'adressait à ceux qui l'entouraient, répétant qu'il ne voulait pas quitter la France, qu'il ne dépasserait pas Montmédy ; promettant, suivant la tradition, qu'il reviendrait à Varennes et qu'il aurait toujours à cœur la prospérité de cette bourgade, qui deviendrait par ses soins une ville florissante. Cette entrevue entre la royauté captive et le peuple souverain se prolongea quelques minutes, puis la fenêtre se referma.

---

[1] Le quartier-maître Remy, qui arriva à Varennes vers quatre heures du matin, écrit dans son *Narré fidèle*, en racontant ce qu'il a vu : « Des hussards de Lauzun, à cheval sur la place et sans officiers, buvaient du vin tour à tour dans une cruche, criant, avant et après boire : « Vive la nation ! » et n'en perdaient pas pour cela leur alignement. »

[2] Verdun, chef-lieu de l'arrondissement dont le canton de Varennes fait partie, est la ville forte la plus rapprochée.

« Ce fut dans ce moment que le sort de la crise parut se décider. Il ne fut plus question alors que de presser le départ du roi[1]. » Le peuple, la Garde nationale, la municipalité, sentaient que chaque minute de retard accroissait leur danger, en donnant une chance de plus à la délivrance des fugitifs. Du reste on se trouvait maintenant en assez grand nombre pour former une escorte capable de protéger le retour à Paris. Mais le roi persistait toujours dans le système dilatoire, concentrant avec obstination ses dernières espérances sur les secours dont il attendait l'arrivée.

Vers cinq heures et demie, l'abattement des prisonniers était parvenu à son comble, lorsqu'un nouvel événement vint y faire diversion et relever un peu leur courage.

En passant à Dun vers trois heures du matin, pour se rendre à Stenay, le chevalier de Bouillé et Ch. de Raigecourt avaient trouvé le capitaine Deslon, instruit de la fuite au dernier moment par le marquis de Bouillé, à cheval avec sa troupe ; en vain leur fit-il les questions les plus pressantes : ceux-ci restèrent fidèles, un peu inopportunément peut-être, au secret qu'on leur avait ordonné. Ils étaient suivis de près par Rohrig, qui craignait également de trop se livrer à Deslon[2] ; mais celui-ci, qui était son commandant, lui demanda compte de la désertion de son poste, et Rohrig ne put se dispenser de lui répondre. Bien qu'il l'eût fait en termes trop vagues, Deslon comprit tout[3] ; il comprit aussi que son premier devoir était de voler au secours du roi ; et laissant trente-six hommes pour entretenir la communication de Dun à Stenay, avec le reste de son détachement, composé de soixante cavaliers, il s'élança sur la route de Va-

---

[1] Second procès-verbal.

[2] *Relation* de Deslon. Les préventions injustes conçues contre la loyauté de cet officier étaient sans doute la principale cause de cette discrétion.

[3] Suivant la *Relation* du duc de Choiseul et celle d'Aubriot, c'est par ce dernier que Deslon aurait été averti : il est plus naturel d'en croire Deslon lui-même.

rennes. Il était quatre heures du matin, et il arriva un peu avant six heures, ayant franchi dans ce court intervalle l'espace de cinq lieues.

À l'entrée de la ville, du côté opposé à celui par où était entré le roi, il la trouva barricadée. Voyant qu'il ne pouvait songer à forcer le passage, il se résigna à parlementer avec le commandant supérieur des gardes nationales, M. de Signémont ; il en obtint la permission d'entrer seul et la promesse de parler au roi sans témoins, et de sortir ensuite librement de Varennes. Deslon exigea un otage, qu'il déposa entre les mains de ses hussards, puis il franchit la barrière. Son but était surtout d'examiner de près toutes les dispositions que le peuple avait prises, d'en étudier le côté faible, de découvrir sur quels points devait porter une attaque à laquelle il était bien décidé ; enfin, d'avertir le roi que la délivrance approchait et de l'encourager à la résistance.

Pendant ce trajet, il se convainquit de ses propres yeux, comme l'avaient déjà fait Choiseul et Goguelat, que les barricades étaient trop fortes et trop multipliées pour qu'il lui fût possible de les emporter avec si peu de monde. Introduit près de son souverain, il lui dit d'abord son nom et sa qualité, et ajouta qu'il venait prendre ses ordres, — phrase banale que celui-ci avait entendue bien des fois cette nuit, et qui, dans les circonstances, avait l'air d'une raillerie cruelle. Choiseul, Goguelat, Damas, le major de la Garde nationale, la municipalité, etc., étaient déjà venus *prendre les ordres* de ce monarque captif au milieu de ses sujets. Aussi répondit-il avec amertume aux paroles de Deslon : « Mes ordres ! Je suis prisonnier et n'en ai point à donner. »

La conversation s'engagea alors entre eux ; M. de Signémont voulait y assister, mais Deslon lui rappela énergiquement

sa promesse, et il finit, non sans quelques réclamations, par se retirer. Cet intrépide officier renouvela alors la proposition du comte de Choiseul, et offrit d'ouvrir un passage à la famille royale, à la tête des quelques soldats restés fidèles et avec le secours de son propre détachement. Mais Louis XVI était de plus en plus résolu à fuir tous les moyens violents, et il répugnait à verser pour son salut le sang du moindre et du plus indigne de ses sujets ; il se borna donc à lui demander des renseignements sur ce qu'il avait remarqué dans les rues de Varennes et sur les dispositions populaires. Les réponses de Deslon, pleines de franchise, ne contribuèrent pas sans doute à le rassurer.

Après cette courte et infructueuse entrevue, les portes de la chambre se rouvrirent aux curieux. Au moment où le capitaine allait se retirer, il s'adressa en allemand à la reine, pour l'engager vivement à trouver quelque moyen de retard ; elle lui répondit dans la même langue, en se plaignant des outrages qu'ils avaient eu à subir et en lui demandant quand arriverait Bouillé. Mais les assistants commençaient à se montrer inquiets et à murmurer de cette conversation qu'ils ne pouvaient comprendre. « On nous écoute, dit la reine en retenant à peine ses larmes ; ne me parlez pas. » Les cris : « Point d'allemand ! » se firent entendre, et le roi lui-même les engagea à se taire, par prudence[1].

Deslon assure, et M. de Choiseul ainsi que M. de Fontanges le confirment, qu'en regagnant son détachement il dépêcha un brigadier au lieutenant Boudet, pour lui dire d'attaquer au-dedans tandis qu'il le seconderait au-dehors. Le brigadier revint, sans avoir pu joindre cet officier, qui était gardé à vue dans l'ancien couvent des Cordeliers, et il ne resta plus à

[1] *Relations* de Deslon, p. 178 ; de Choiseul, p. 100-101 ; de Damas, p. 237 ; de Fontanges, p. 356.

Deslon qu'à attendre dans l'inaction l'arrivée du Royal-Allemand.

Ainsi il y avait alors, réunis à Varennes, les soixante hussards de Lauzun qui y étaient restés casernés ; les quarante hussards du même régiment, revenus de Pont-Sommevelle une heure et demie après l'arrestation et rentrés dans la ville, avec Choiseul, Goguelat et Boudet ; la petite troupe composée de quelques dragons (nulle part on n'en indique le nombre, mais il ne paraît pas qu'il y en ait eu plus de trois ou quatre), de trois sous-officiers et du capitaine de Floirac, qui avait quitté Clermont avec le comte de Damas ; la demi-douzaine d'hommes du quartier-maître Remy, enfin les soixante hussards de Deslon[1], en tout environ cent quatre-vingts hommes, tant officiers que soldats, mais éparpillés ou réduits, sans direction, sans commandement, à une inaction absolue dans une conjoncture si grave. Tout le monde se remuait, mais personne n'agissait en réalité, et il n'y eut pas une seule tentative sérieuse, pas un effort d'ensemble pas une lutte pour opérer la délivrance du roi. Néanmoins il faut bien se garder de conclure, avec l'injurieuse ironie d'un récent historien de la fuite de Louis XVI : « Tels étaient les serviteurs fidèles, dévoués et courageux auxquels le sort de la famille royale était confié, pendant le trajet de Paris à la frontière[2]. » Sans doute, les chefs chargés de la responsabilité du succès ne se sont pas montrés à la hauteur des circonstances. On peut trouver même, en voyant la manière dont, après l'échec de l'entreprise, ils se défendirent de toute connaissance du complot et de toute participation à son accomplissement, s'efforçant de dissimuler ou d'atténuer leur rôle,

---

[1] Le duc de Choiseul dit cent (*Relation*, p. 100), parce qu'il croit que Deslon avait amené son détachement entier, mais celui-ci nous a lui-même appris qu'il avait laissé trente-six hommes.
[2] Bimbenet, p. 217.

et dont vingt ans après, dès que la Restauration fut venue, ils se hâtèrent d'en revendiquer l'honneur en grossissant leur part de gloire aux dépens des autres, on peut trouver, dis-je, que cette conduite n'a pas toute la fierté, toute la dignité désirables. Mais il est impossible de mettre en question leur fidélité, leur dévouement et même leur courage.

Il était six heures du matin, aucun parti décisif n'avait encore été pris, quand on annonça l'arrivée de Bayon et de Romeuf, porteurs des ordres de l'Assemblée nationale[1]. Mais, pour expliquer leur arrivée, il est nécessaire de rentrer un moment à Paris, et d'examiner ce qui avait suivi le départ de la famille royale.

Le valet de chambre Lemoine s'était aperçu le premier, en entrant dans la chambre du roi, le 22 juin, à sept heures du matin, que le lit était vide. La nouvelle de la fuite passa bien vite du château à la ville. Le peuple, irrité, envahit aussitôt les Tuileries, en maltraitant les hommes de service ; on parvint à l'en faire sortir, et les officiers municipaux apposèrent les scellés partout, en constituant des gardiens, et s'emparèrent des clefs[2]. L'irritation populaire se manifesta surtout contre La Fayette, contre son aide de camp Gouvion, chargé de la garde intérieure des Tuileries, et contre M. d'Aumont, qui commandait, au moment de la fuite, la division du château. Elle s'en prit également à Bailly, aux députés et aux journalistes connus par leur royalisme, par exemple à Royou, rédacteur de *L'Ami du roi*, dont on alla briser les presses. Les dénonciations se mirent à pleuvoir au Comité des recherches, et la fuite était à peine connue depuis quelques heures qu'on criait déjà dans les rues le *Grand*

---

[1] Par une incroyable étourderie, M. de Valori les fait arriver à dix heures et demie du matin, retardant de plus de trois heures le retour du roi à Paris.

[2] Le juge d'instruction près la Haute Cour d'Orléans a recueilli les dépositions du Suisse et de plusieurs serviteurs du château, qu'on peut voir parmi les *Pièces justificatives* de Bimbenet, p. 13-20.

départ du roi. L’Assemblée, réunie en toute hâte, écouta en silence la lecture de la longue *Déclaration* laissée par Louis XVI en partant, et qui lui avait été communiquée par M. de La Porte, intendant de la liste civile ; elle manda M. de Gouvion pour recevoir sa déposition, et, après avoir rendu le décret relatif à l’enlèvement du roi, reprit son ordre du jour avec une dignité toute romaine, qui cachait beaucoup d’inquiétude, d’agitation et de divisions. Les partis s’observaient en silence, le côté droit heureux de la délivrance du roi, le côté gauche commençant à redouter le retour et les représailles ; les constitutionnels atterrés, les orléanistes et les républicains se réunissant aux *aristocrates* pour s’applaudir de cette fuite, bien qu’à un point de vue fort différent, ceux-ci parce qu’elle sauvait le roi, ceux-là parce qu’elle les en débarrassait[1].

Au premier moment, Bayon, personnage qui se qualifiait d’ingénieur, et qui était chef du 7e bataillon de la 2e division de la Garde nationale, pour faire du zèle et se mettre en évidence, sollicite des ordres du maire de Paris, et s’élance sur la route de Châlons, accompagné de quelques citoyens ardents, entre autres du patriote Palloy. S’il fallait en croire la *Pétition* qu’il adressa un peu plus tard à l’Assemblée, Bayon aurait fait en six heures et demie les trente-six, ou plutôt les quarante lieues qui séparent Paris de Châlons, ce qui est bien invraisemblable, et de là, écrasé de fatigue, aurait envoyé un émissaire à Sainte-Menehould, pour « provoquer le zèle patriotique du sieur Drouet », en lui annonçant le prochain passage du roi, qu’il serait parvenu à devancer, quoique parti plus de huit heures

[1] Il n’entre pas dans notre plan d’appuyer sur les effets produits par la fuite du roi. On pourra consulter là-dessus les *Mémoires* de La Fayette, t. III, p. 77-9, 80-3, 96 ; de Weber, ou plutôt la *Relation* de M. de Fontanges, dans Weber, p. 340 ; celle de M. de Choiseul, p. 35 ; les *Souvenirs* de Dumont, p. 316, 348, 350 ; l’*Histoire de France depuis la Révolution*, de Toulongeon, t. I, p. 185, 192 ; la *Correspondance secrète inédite*, éditée par M. de Lescure, t. II, p. 536, et surtout les journaux du temps.

après lui[1]. Cependant La Fayette, de son côté, sentant la nécessité de prendre de rapides mesures pour désarmer les colères et les soupçons du peuple, avait dépêché son aide de camp, M. de Romeuf, sur la route de Valenciennes, avec l'ordre d'apprendre partout sur son passage l'enlèvement du roi, « et d'ordonner à tous les amis du bien public de mettre obstacle à son passage ». Romeuf, arrêté par les défiances populaires au moment où il sortait de Paris, fut amené prisonnier jusqu'aux portes de l'Assemblée, pour y être reconnu et y rendre compte de sa conduite. Il en sortit bientôt après, porteur du décret de l'Assemblée nationale. À la barrière, une sorte de clameur publique, qui dénonce le passage de deux voitures à six chevaux par la ville de Meaux pendant la nuit précédente, le force de prendre cette route. Il avait alors quatre heures de retard sur Bayon. On peut croire que La Fayette, en ce moment où la fuite du roi était un fait accompli, tenait moins à atteindre le roi qu'à faire preuve de zèle et à détourner de sa personne tout reproche de connivence ou de négligence. De son côté, Romeuf, particulièrement attaché par son chef au service de la reine, qui l'avait comblé de marques de bienveillance[2], n'eût pas mieux

---

[1] Voir cette *Pétition*, à la suite de l'*Histoire de l'événement de Varennes* par de Sèze, et aussi le *Rapport* de Romeuf à l'Assemblée nationale. M. de Sèze, prenant à la lettre ces assertions que rien ne garantit, y a vu un nouvel argument à l'appui de sa thèse et une nouvelle preuve des pièges tendus sur la route du roi, car un voyage aussi rapide n'aurait pu s'exécuter, semble-t-il, qu'autant que les relais étaient préparés d'avance. Bayon fut guidé sur la voie qu'il suivit par divers indices et par des bruits répandus depuis longtemps ; il voyagea très bon train, animé par l'ardeur de se signaler dans une circonstance si mémorable, mais rien ne prouve sa présence à Châlons vers trois heures de l'après-midi, comme il voudrait le faire croire, non plus que son avertissement à Drouet. On voit, par la *Lettre des officiers municipaux de Sainte-Menehould au président de l'Assemblée*, 22 juin, 3 heures du matin (Bimbenet, *Pièces justificatives*, p. 187), qu'il ne passa à Sainte-Menehould que vers deux heures du matin de la nuit suivante. Il est vrai qu'il avait été retenu à Châlons par l'arrestation du marquis de Briges, premier écuyer du roi, qui, à la nouvelle de la fuite, était parti pour aller rejoindre son maître ; mais on sait que M. de Briges, informé très tard de la fuite, et parti de Paris vers midi seulement, ne fut à Châlons qu'à la nuit tombante, au plus tôt : il est très probable que l'arrivée de Bayon avait précédé la sienne, mais pas d'un nombre d'heures égal à l'antériorité de son propre départ, car M. de Briges était monté sur l'un des coureurs les plus rapides de la grande écurie.

[2] *Relations* de M. de Fontanges, dans Weber, p. 339 ; de M. de Choiseul, p. 102.

demandé sans doute que de lui laisser le temps d'arriver jusqu'à la frontière. Mais dès qu'il se fut rencontré à Châlons avec Bayon, qui s'y trouvait encore, on ne sait trop pourquoi ni comment, il dut subir, sous peine de se compromettre, l'influence du zèle ardent de celui-ci et rivaliser d'empressement avec lui[1]. La négligence du duc de Choiseul, qui, en quittant Pont-Sommevelle à l'improviste, n'avait point posé les détachements convenus pour intercepter les courriers envoyés de Paris, leur permit de passer partout ; et d'ailleurs il faut bien reconnaître que, dans l'état des choses, ces précautions n'eussent pu atteindre leur but.

Les deux envoyés s'avancèrent entre les files de la Garde nationale, échelonnées, à partir de la maison de Sauce, sur la route de Paris : la commune reçut et vérifia leurs pouvoirs, qui portaient ordre à toute municipalité de prêter main-forte pour ramener le roi à Paris ; après quoi ils furent introduits dans la maison du procureur. Bayon entra seul d'abord dans la chambre occupée par les captifs ; tout dans sa personne, la sueur qui couvrait son visage, ses cheveux en désordre, ses habits souillés de poussière, portait la trace visible de la fatigue et de la précipitation du voyage. Dès les premiers mots, son agitation se trahit par la fièvre de sa parole : « Sire, s'écria-t-il d'une voix haletante et entrecoupée, tout Paris s'égorge... Nos femmes, nos enfants... Sire... l'intérêt de l'État !... » Ce ne fut que par degrés qu'il put venir à bout de s'expliquer clairement. Aussitôt qu'il eut parlé du décret de l'Assemblée nationale, Louis XVI demanda à le voir ; mais c'était son compagnon qui l'avait entre les mains, et il était resté dans la pièce voisine, at-

---

[1] Tous, ou a peu près tous les écrivains royalistes traitent aussi bien M. de Romeuf qu'ils traitent mal Bayon. Voir en particulier MM. de Damas, p. 238-9 ; de Choiseul, 101-6 ; de Fontanges, 353-4.

tendant sans doute, pour se présenter, qu'il eût recouvré un peu plus de calme et de sang-froid.

Romeuf approcha les larmes aux yeux, plein d'embarras, de confusion et de douleur. À sa vue, la reine éclata d'abord en reproches indignés contre La Fayette et contre lui. Le jeune aide de camp justifia son général, en répondant que, loin d'être l'auteur de l'arrestation, il en était regardé par le peuple comme le complice et qu'il avait failli être la victime de la fuite. Il protesta que, s'il avait personnellement consenti à se charger des ordres de l'Assemblée nationale, c'est qu'il s'était cru certain de ne pouvoir atteindre la famille royale avant qu'elle fût parvenue en lieu de sûreté, ce qui fût arrivé en effet sans ce fatal concours d'accidents, qu'il ne lui était pas possible de prévoir. Il était déterminé d'ailleurs à aider la fortune, en leur donnant, par ses lenteurs calculées, le temps de se mettre à l'abri de sa poursuite. Mais les événements avaient détruit l'effet de cette condescendance. Enfin, indépendamment de tous ces motifs, La Fayette et lui-même avaient pensé qu'en de telles circonstances il serait moins pénible pour la famille royale d'avoir à ses côtés un homme sur le respect et le dévouement duquel elle sût pouvoir entièrement compter[1].

Ces explications étaient données à voix basse, et la reine allait s'apaiser, quand Romeuf, sur sa demande, lui remit le décret de l'Assemblée. Louis s'approcha aussitôt pour le parcourir en même temps : « Il n'y a plus de roi en France, dit-il, avec sa résignation ordinaire. » — « Les insolents ! » cria la reine, à qui l'indignation fit oublier toute prudence ; et elle rejeta le papier, qui alla tomber sur le lit où sommeillait le Dauphin : « Je ne

[1] *Relation* de M. de Fontanges. (Weber, p. 354.)

veux pas qu'il souille le lit de mon fils », reprit-elle, en le saisissant de nouveau pour le jeter à terre[1].

Le roi demanda alors qu'on le laissât un moment seul avec les deux envoyés, faveur qui lui fut accordée, malgré quelques protestations. On ne sait rien de cette conférence intime, sinon que l'infortuné monarque les supplia de lui faire gagner un peu de temps et de ne pas trop presser son départ ; car, malgré son découragement, il n'avait pas encore perdu tout espoir de voir arriver le marquis de Bouillé. Romeuf n'eût pas mieux demandé que de se prêter à ce désir ; mais il avait dans son compagnon un surveillant soupçonneux qui paralysait toute sa bonne volonté. Néanmoins Bayon promit au roi de le seconder ; mais il ne feignit de le faire que pour l'abuser plus sûrement. « Avec le patriote Palloy[2], il ranimait sous main le peuple[3], dont l'impatience, aiguisée par la crainte, éclatait en imprécations et en cris de fureur où toute ombre de respect avait disparu : « Faisons-le partir de force ! — Nous le traînerons pas les pieds dans la voiture ! »

Il était à redouter que de telles paroles ne fussent le préliminaire d'actes violents, commis par quelques forcenés. Aussi la municipalité, le tribunal qui la secondait, le juge de paix qui avait été mandé spécialement par le roi, et la plupart des ci-

---

[1] Cette scène est racontée par deux témoins oculaires et un confident de la reine, — M. de Damas, p. 238 ; M. de Choiseul, p. 104 ; M. de Fontanges, p. 354 : elle n'est donc pas douteuse ; mais M. de Choiseul dit qu'elle excita un grand murmure parmi tous les assistants et qu'il se hâta de ramasser le papier pour le remettre sur la table, tandis que M. de Damas ne fait aucune allusion à l'effet produit sur les personnes présentes, et que M. de Fontanges donne formellement à entendre que la scène se passa à l'écart et, pour ainsi dire, entre M. de Romeuf et la reine.

[2] Notons en passant l'activité dévorante de ce patriote, qui s'était acquis une renommée spéciale en achetant les décombres de la Bastille et en faisant fabriquer à ses frais, avec les pierres de la fameuse forteresse, 83 petites Bastilles qu'il envoya aux chefs-lieux des 83 départements. Il est à Paris le 21 juin au matin ; on le trouve à Varennes dans la nuit du 21 au 22, vers cinq heures du matin, animant la foule ; on le retrouve à la barre de l'Assemblée le 23 à midi, venant confirmer le récit très inexact du chirurgien Mangin, qu'il embrasse devant les représentants.

[3] *Rapport* de Damas, p. 239, et surtout *Relation* de Choiseul, p. 104-5.

toyens redoublèrent-ils leurs instances. Évidemment le roi ne pouvait résister davantage, et bien qu'il répétât : « Encore un moment ! Il n'est donc pas possible d'attendre les onze heures ? » le retour à Paris fut dès ce moment considéré comme résolu. On fit servir à déjeuner à la famille royale et aux femmes de chambre, puis on prépara quelques provisions de voyage pour mettre dans les voitures. Louis néanmoins usa jusqu'au bout, pour reculer l'instant fatal, de toutes les ressources qui se présentèrent à son esprit. Le Dauphin et Madame Royale dormaient toujours, il se mit à dormir aussi, ou du moins à en faire semblant[1].

Cependant Bouillé n'arrivait pas. Afin de gagner encore un peu de temps et de seconder son souverain, la première femme de chambre du Dauphin, Mme de Neuville, s'avise alors d'un stratagème que les circonstances rendaient parfaitement vraisemblable. Elle se roule tout à coup sur sa chaise, simulant une violente attaque de colique. Marie-Antoinette s'approche, alarmée ; un léger serrement de main l'avertit à la dérobée. Se prêtant aussitôt à cette ruse de guerre, elle déclare qu'il lui est impossible d'abandonner ainsi sa compagne de voyage, et qu'elle ne partira pas sans elle. Il fallut mander le médecin, qui s'empressa de lui administrer des secours[2].

La situation ne pouvait se prolonger plus longtemps. On avait épuisé tous les moyens dilatoires, et rien n'annonçait l'approche du secours attendu. Le roi éveillé, les instances redoublèrent. Les cris du peuple montaient avec une intensité terrible, et les députations se succédaient coup sur coup. Louis parut à la fenêtre sans calmer la foule. Il demanda à rester seul

---

[1] Second procès-verbal de la municipalité de Varennes.

[2] Mme Campan, *Mémoires*, p. 298, 475. Le procès-verbal de la municipalité et le *Rapport* de M. de Damas mentionnent aussi cette indisposition subite, mais sans paraître soupçonner la ruse, et vraiment il était bien naturel qu'une femme se trouvât mal après de telles fatigues et de telles agitations.

un moment avec sa famille, et ce fut sans doute dans cette entrevue où, pour la première fois, après une longue nuit d'angoisses, ils pouvaient enfin se communiquer librement leurs pensées, qu'ils reconnurent l'impossibilité de se dérober plus longtemps à l'expression de la volonté populaire[1].

Déjà les voitures avaient été préparées et amenées vers la maison de Sauce. Les Varennois fournirent les équipages et les chevaux nécessaires, indépendamment des chevaux de poste ; on forma l'escorte, à laquelle se joignirent volontairement bon nombre de gardes nationaux, désireux d'accompagner leurs prisonniers et d'aller faire parade de leur triomphe jusqu'aux villages voisins. Avant de partir, la reine recommanda chaleureusement à Romeuf de protéger MM. de Choiseul, de Damas et de Goguelat contre la vengeance de la population, puis la famille royale descendit l'étroit et sombre escalier qui conduisait de la chambre haute dans la boutique de Sauce, et de là passa dans la rue, où étaient rangées les voitures. Le duc de Choiseul donnait le bras à Marie-Antoinette, et le comte de Damas à Madame Élisabeth. Aussitôt qu'ils parurent, un tonnerre d'acclamations s'éleva de toutes les bouches, et ce fut aux cris mille fois répétés de *Vive le roi ! vive la nation !* qu'ils montèrent en voiture.

Les gardes du corps étaient sur le siège, non pas liés, ni enchaînés comme on l'a dit[2], mais surveillés de près, de la façon la plus menaçante, et plus tard gardés à vue par deux grenadiers qui se tenaient de chaque côté, la baïonnette au fu-

[1] Second procès-verbal.
[2] *Mémoire* du comte Louis, p. 135 ; M. de Fontanges, p. 365 ; M[me] Campan, p. 476. Aucun de ces trois narrateurs n'a vu par lui-même, et les témoins oculaires ne disent rien de cette circonstance, qui est formellement démentie par M. de Valori (*Précis historique*, p. 312), et par une note des commissaires de l'Assemblée nationale, publiée dans le *Moniteur* du 28 juin 91.

sil, sur des banquettes placées un peu au-dessous du siège. Choiseul ferma la portière, et les chevaux fendirent la multitude.

Il était alors environ sept heures et demie du matin.



François de Goguelat
(1746-1831)



V

LE RETOUR

À peine les voitures s'étaient-elles ébranlées, que la fureur de la foule se tourna contre les *complices* de la fuite. Après avoir fermé la portière, le duc de Choiseul était monté précipitamment sur son cheval, que le roi avait fait amener près de la voiture, mais l'étroitesse de la rue et l'affluence du peuple l'ayant forcé de rester en arrière, en un clin d'œil il fut entouré et abattu. On s'en empare, ainsi que du comte de Damas, du capitaine de Floirac, et, un peu plus tard, du quartier-maître Remy. On arrêta aussi momentanément les sous-officiers et les soldats qui avaient accompagné ce dernier et le comte de Damas, puis James Brisack, attaché à l'écurie du duc de Choiseul, mais ils furent mis en liberté le lendemain matin, pendant qu'on emmenait les autres prisonniers à Verdun[1].

Goguelat fut d'abord plus heureux. Malgré sa blessure et l'animation toute particulière de la foule contre lui, il parvint à s'échapper. Pendant cinq jours, il erra dans les villages voisins, espérant pouvoir gagner la frontière à l'aide d'un déguisement ; mais il fut arrêté le 27 aux environs de Mézières, et jeté en prison pour être mis en jugement avec les autres fauteurs de l'enlèvement du roi[2].

M. de Romeuf n'avait pas oublié sa promesse à la reine. Il fit tous ses efforts pour empêcher l'arrestation, couvrit ces fidèles serviteurs de son corps, détourna les coups qu'on leur

---

[1] *Narré fidèle* de Remy, p. 147-150. *Relation* de Choiseul, p. 106. Extrait du registre de la municipalité de Varennes, des 22 et 23 juin.
[2] Bimbenet, *Fuite de Louis XVI*, p. 202-3.

portait et en reçut plusieurs qui leur étaient destinés. Arrêté lui-même et emprisonné, il passa la nuit avec eux dans un petit cachot en très mauvais état, situé à quelques pas de la maison de Sauce et de l'auberge du *Bras d'or*, où, pendant toute la nuit, l'existence des prisonniers fut menacée par une multitude furibonde qui introduisait des fusils par les soupiraux et chercha même, dit-on, à mettre le feu à la prison. Les volontaires arrivés de Verdun, les municipaux et les gendarmes les protégèrent de leur mieux, jusqu'au lendemain matin, où M. de Romeuf fut remis en liberté[1].

Les officiers municipaux de la ville accompagnèrent leur prisonnier jusqu'à Clermont[2], et peut-être fussent-ils allés jusqu'à Paris, si les rumeurs alarmantes qui se répandirent alors touchant l'approche des troupes étrangères, ne les avaient décidés à retourner parmi leurs concitoyens, pour protéger Varennes au besoin contre les dangers extérieurs. Ils remirent donc leur dépôt entre les mains de la municipalité de Clermont, sous l'escorte d'un petit détachement de la Garde nationale varennoise, chargé de l'accompagner jusqu'au terme, puis ils revinrent sur leurs pas[3]. Mais c'était là un de ces bruits sans

---

[1] *Rapport* de M. de Damas, p. 240. *Relation* de M. de Choiseul, p. 106, et, à la suite, sa *Déclaration*, p. 174. *Narré fidèle* de Remy, p. 149. *Déclaration* de James Brisack, p. 162.

[2] Premier procès-verbal, p. 254.

[3] Drouet était au premier rang de ces surveillants : il n'avait point voulu lâcher sa proie. Paul Leblanc, Chevallot, Delion et quelques autres héros de l'arrestation escortèrent aussi la voiture jusqu'à Paris. À la portière de la reine se tenait, de Varennes jusqu'à Notre-Dame de l'Épine, près Châlons, un certain citoyen Bichet, *mouche du coche* qui se donna beaucoup de mal pour faire croire à son importance, et fit signer en sa faveur, après l'événement, un grand nombre de certificats par tous les hommes qui s'y étaient trouvés mêlés. M. Bimbenet a essayé d'en faire un personnage, et, par une des plus singulières illusions d'optique, il a voulu voir dans ces certificats, qui, s'ils avaient une valeur sérieuse, signifieraient plutôt le contraire, la preuve que ce Bichet, dont le nom ne valait vraiment pas la peine d'être prononcé, fut le sauveur du roi, qu'il se dévoua pour le protéger, etc., etc. Une fois sur cette pente, il ne tarit pas, il exalte la conduite chevaleresque de ce « personnage mystérieux » ; il en fait une sorte de chevalier de Rougeville ou de baron de Batz (p. 130-1). On ne peut assez s'étonner des facultés d'induction que déploie d'une façon très inattendue, en deux ou trois rencontres, M. Bimbenet, d'ordinaire circonspect jusqu'à la sécheresse : il ne s'écarte jamais de ses documents, mais il lui arrive d'y voir des choses extraordinaires.

fondement réel qui étaient passés depuis quelque temps à l'état chronique, et dont Bouillé a donné l'explication dans ses *Mémoires*[1].

Il y avait à peine un quart d'heure que le roi avait quitté Varennes, « qu'il parut au-dessus de nos vignes et prêt à descendre dans la ville, à la distance d'un demi-quart de lieue, un fort détachement de Royal-Allemand, dont le corps du régiment s'était arrêté à Charpentry, à la distance d'une lieue, et qui se rapprochait de celui des hussards (amenés par le capitaine Deslon), qui avait fait sa retraite à environ deux cents pas de la ville. Nous n'étions plus alors en forces ; environ quatre mille hommes de la Garde nationale de Varennes et des environs accompagnaient le roi sur la route de Clermont. Cette apparition jeta la consternation et l'effroi parmi tout le reste des citoyens, qui n'avaient à craindre que le massacre et le pillage[2] ».

Ce détachement parti en avant sous le commandement du chevalier de Bouillé et du capitaine de Guntzer, était celui qui occupait Mouzay ou Mouza, très gros village entre Dun et Stenay. Il apprit de Deslon qu'il arrivait trop tard. Néanmoins, au bout d'un instant, on vit le chevalier, à la tête d'un peloton de hussards, se porter vivement du côté de la rivière, « comme pour couper le devant à la marche du roi[3] ». Ils passèrent le premier bras, dit Deslon, mais l'autre était trop profond[4]. Ce que le capitaine Deslon a pris pour un second bras de la rivière était un canal, peu large, mais aux bords escarpés, et qu'on ne pouvait songer à franchir, surtout avec des chevaux. Ils durent alors

[1] P. 254. Après l'arrestation du roi, le registre des délibérations de la municipalité de Varennes porte des traces continuelles de ces mêmes rumeurs, toujours démenties et toujours renouvelées. Voir notre *Étude sur quelques documents inédits relatifs à l'arrestation de Louis XVI*, dans le *Correspondant* du 25 avril 1855 [et p. 171 du présent ouvrage].
[2] Second procès-verbal.
[3] *Idem.*
[4] *Rapport* de Deslon. *Rapport* de M. Aubriot, à la suite de la *Relation* de Choiseul, p. 155-6.

se résigner à attendre, dans une inaction absolue, l'arrivée du marquis de Bouillé avec son régiment.

D'où venait le retard de celui-ci en une circonstance si pressante ? Le comte de Raigecourt et le chevalier de Bouillé étaient partis de Varennes vers minuit et demi ou une heure moins le quart du matin. De Varennes à Stenay il y a moins de neuf lieues ; ils mirent près de quatre heures à franchir cette courte distance, ce qui s'explique par l'obscurité et le mauvais état d'une partie de la route, qu'ils ne connaissaient peut-être point parfaitement. Dans son inquiétude, et pour se tenir plus à portée des nouvelles, le marquis de Bouillé, en compagnie de son fils aîné et de quelques officiers, était allé passer la nuit à la porte de Dun. Il venait de regagner Stenay au petit jour quand il vit accourir à lui, au galop de leurs chevaux, les deux officiers qu'il avait postés à Varennes et le commandant de l'escadron de hussards qui s'y trouvait établi. Il était environ quatre heures et demie du matin[1]. Le marquis de Bouillé prend aussitôt ses mesures en conséquence. Il envoie l'ordre au régiment de Royal-Allemand de monter à cheval et de venir le rejoindre hors la ville ; mais, bien que ce régiment eût été averti la veille de se tenir prêt pour la pointe du jour, bien que les chevaux eussent dû être sellés d'avance, cet ordre ne fut exécuté qu'avec une lenteur extraordinaire. En vain le comte Louis revint à plusieurs reprises presser le commandant, dont la vivacité était loin de répondre à la sienne ; il fallut près de trois quarts d'heure au régiment pour sortir de la ville[2].

---

[1] C'est l'heure que donnent le marquis et le comte dans leurs *Mémoires*. Il n'était que quatre heures ou quatre heures un quart, selon l'*Exposé* du comte de Raigecourt confirmé par un procès-verbal de M. de Bouillé lui-même (voir à la suite de ses *Mémoires*, édition Barrière, p. 494) qui dit : « Il était alors près de quatre heures du matin. »

[2] *Mémoires* du marquis de Bouillé, p. 258, et du comte Louis, p. 125-6. Il fallut même « une mortelle heure », selon l'*Exposé de la conduite du marquis de Bouillé*, à la suite de ses *Mémoires*, p. 412. Ce commandant était M. de Mandel, à qui le secret du voyage avait été confié la veille et dont la conduite parut suspecte en cette circonstance. La négligence de cet officier, « dont je ne chercherai pas à pénétrer les intentions », dit le comte Louis, « eut

Cinq heures avaient sonné lorsque ce régiment parut enfin. Le marquis de Bouillé se met à sa tête, le harangue, lui apprend l'arrestation du roi, le trouve dans d'excellentes dispositions, distribue 400 louis aux soldats, et s'avance sur Varennes au grand trot.

Il arriva entre neuf heures et neuf heures et demie, et la vue de son régiment jeta dans le trouble le plus profond le peu d'habitants qui étaient restés à Varennes[1]. Il trouve les hussards de Deslon et son détachement[2] arrêtés à l'entrée de la ville, et apprend que le roi, depuis près de deux heures, a repris la route de Paris. Malgré la douleur qu'il éprouvait d'arriver trop tard, il n'avait rien prévu de pareil, « ne pouvant s'imaginer que la municipalité osât forcer le roi à partir pour Paris, supposant qu'au moins on aurait exécuté l'ordre qu'il avait donné de ne laisser passer aucun courrier sur la route de Clermont et de Varennes, après le passage du roi, et que l'Assemblée nationale n'aurait pu y faire parvenir des ordres ».

Dans son désespoir, il voulait d'abord tenter les derniers efforts. Mais on s'opposa à un projet devenu impraticable, en lui

---

toutes les apparences et tous les effets les plus défavorables ». (*Mémoires*, p. 88, 125.) Ces soupçons se trouvent confirmés par une pièce officielle, où l'on voit M. de Mandel (qui venait d'être arrêté par la Garde nationale d'un petit village au moment où il *paraissait* prendre le chemin de l'étranger), vivement réclamé par ses sous-officiers et ses soldats, comme un patriote et un fidèle serviteur de la nation qui a prévenu un grand malheur, en *retardant* de tout son pouvoir le départ du régiment de Stenay. (Bimbenet, p. 199.)

[1] *Rapport* de Remy.

[2] Bouillé rapporte, dans ses *Mémoires* (p. 259), qu'il rencontra ce détachement près de Varennes, arrêté à l'entrée d'un bois par des gardes nationaux qui le *fusillaient*, et qu'il dispersa. Cette circonstance paraît inadmissible, d'abord parce qu'il n'y a pas le moindre bois de ce côté de Varennes à une assez grande distance, puis parce qu'on ne la retrouve dans aucune relation, pas plus que dans un seul des documents et surtout des procès-verbaux, qui n'eussent pas manqué de la raconter, pour s'en faire un titre de plus, en montrant qu'il y avait eu une vraie lutte à soutenir. Le comte Louis place mieux ce bois « à une lieue environ de Dun ». L'un et l'autre racontent qu'ils délivrèrent leurs soldats qu'ils croyaient déjà dans l'intérieur de Varennes, et le marquis ajoute qu'il se mit à leur tête, en devançant le reste du régiment. Cependant il est bien certain qu'il était déjà arrivé un détachement avec le chevalier de Bouillé, vers huit heures, peu de temps après le départ du roi : si ce n'était pas celui-là, on ne sait lequel ce pourrait être, à moins que le chevalier de Bouillé n'eût lui-même précédé le détachement de Mouzay avec quelques soldats.

disant qu'il n'était plus guère possible d'atteindre maintenant les voitures, qui avaient trop d'avance, qu'elles étaient du reste protégées par une escorte innombrable qui ne se laisserait pas facilement arracher sa proie, et qu'au moment du départ on avait vu la route entière se couvrir de gardes nationales qui rejoignaient le cortège. À cette heure encore, on pouvait découvrir de tous côtés les populations des communes les plus éloignées, qui ne cessaient d'arriver au secours de Varennes, et on annonçait que les garnisons de Metz et de Verdun étaient en route avec du canon. En tout cas, ne voulant pas perdre un temps précieux à forcer les barricades des rues et du pont, il chargea quelques cavaliers d'explorer la rivière au-dessus et au-dessous de la bourgade pour y découvrir un gué : ils n'en trouvèrent pas, et, au bout de quelque temps, Bouillé, voyant qu'il n'y avait plus rien à faire, se décida à reconduire ses troupes à Stenay, d'où il passa aussitôt la frontière[1].

Nous nous bornerons à mentionner sommairement les principales étapes du retour à Paris, dont les incidents ont été racontés tant de fois et fournissent peu matière à la discussion.

On avait fait marcher la voiture le plus vite possible jusqu'à Clermont, dans la crainte de recevoir sur ses derrières l'attaque des troupes de Bouillé. L'escorte, au nombre d'environ 6.000 citoyens, y compris les femmes[2], sous les ordres de Bayon et de M. de Signémont, restait toujours à peu près aussi considérable, car ceux qui partaient étaient abondamment remplacés par les nouveaux venus, accourant de tous les villages voisins de la route[3]. Vers le milieu du trajet de Varennes à Clermont on rencontra les administrateurs, le procureur-syndic

[1] *Mémoires* du marquis de Bouillé, p. 261, et appendice. *Mémoire* du comte Louis, p. 130-1.
[2] Extrait du registre des délibérations du Directoire de Clermont, à la suite de la *Relation* de Choiseul, p. 194.
[3] Valori, *Précis*, p. 293.

et les secrétaires de cette ville, qui allaient en corps porter au roi les vœux des citoyens pour son retour. À Clermont, les dragons du comte de Damas furent chargés de se joindre à l'escorte jusqu'à Sainte-Menehould[1].

Sainte-Menehould fit au roi un accueil digne de la patrie de Drouet ; la populace de la ville et des environs manifesta les sentiments les plus exaltés sur le passage des voitures. Ici il y a contradiction dans les rapports des témoins : suivant Mme de Tourzel, citée par M. Ancelon[2], le roi eut à subir de la part du maire une mercuriale sous forme de discours, qu'il réfuta avec douceur ; puis il déjeuna à l'hôtel de ville, et dut se montrer à la foule avec Marie-Antoinette et le Dauphin. Au contraire, suivant le récit de M. de Moustier, confirmé indirectement par celui de M. de Valori, on passa par Sainte-Menehould sans s'y arrêter[3] ; seulement M. de Moustier paraît croire que ce fut parce qu'on craignait l'esprit royaliste de cette ville qui, à la suite d'un incendie, avait été rebâtie presque entièrement par les soins du monarque[4], ce qui ne s'accorde guère avec les détails donnés par les autres témoins.

S'il y eut un temps d'arrêt à Sainte-Menehould, comme cela est le plus probable[5], il fut court, car, quoique les voitures, au milieu de cette foule immense qui les entourait, marchassent avec une lenteur extrême, on sortait de la ville vers trois heures de l'après-midi. Ce fut en ce moment, à une faible distance de Sainte-Menehould, qu'eut lieu le massacre du marquis de Dampierre, qui a été presque partout inexactement raconté. Rempli de douleur par tout ce qu'il voyait, le marquis s'était joint

---

1 Extrait du registre des délibérations du Directoire de Clermont, dans Choiseul, p. 194.
2 *La Vérité sur la fuite…*, p. 129.
3 *Relation* de Moustier, p. 28. *Précis* de Valori, p. 297.
4 De Sèze, *Histoire de l'événement de Varennes*, p. 155.
5 Certains documents authentiques le prouvent, par exemple un passage de la pièce cotée 160 dans Bimbenet, p. 207.

au cortège, résolu à ne plus quitter le roi, mais il ne paraît pas qu'il eût pu s'approcher de la voiture, comme on l'a dit, pour lui parler. Il était à cheval, avec la croix de Saint-Louis sur sa poitrine. Reconnu dans la foule par des ennemis particuliers, et désigné comme *aristocrate* aux vengeances populaires, il fut assailli aussitôt ; il était parvenu à se dégager et quittait précipitamment la route quand on lui tira un coup de fusil qui lui brisa les reins. Il fut rejoint aussitôt et jeté à bas de son cheval par l'assassin et d'autres furieux, qui se mirent à le traîner vers la voiture, pour l'achever sous les yeux du roi : « Qu'est-ce, demanda celui-ci, remarquant le tumulte extraordinaire qui se produisait autour de lui. — Rien, lui répondit-on, c'est un fou que l'on tue. » Mais en l'entraînant, on rencontra un fossé profond où il roula pesamment, et où on l'acheva avec les raffinements de cruauté les plus atroces[1].

On était à onze heures et demie du soir à Châlons, où le roi fit son entrée sous l'escorte des gardes nationales réunies de Varennes, Clermont, Sainte-Menehould et d'une partie de celle de Châlons qui était allée au-devant du cortège[2] jusqu'à une lieue de la ville précédente. Châlons sembla prendre à tâche de consoler Louis XVI par son accueil respectueux et compatissant. Mais, par un jeu cruel de la fortune, la reine se retrouva captive dans les bâtiments de l'ancienne intendance, où, vingt années avant, elle avait été reçue en triomphe, à son arrivée en

[1] Récit de M. de Dampierre fils, dans la *Revue de la Marne* du 4 mai 1843, et *Mémoire inédit d'un témoin oculaire*, dans Ancelon, p. 130. De ce récit authentique, il résulte que M. de Dampierre ne tira pas un coup de fusil ou de pistolet, contre ceux qui le poursuivaient. M. de Valori, particulièrement, a fait de ce douloureux épisode un récit dramatique, mais romanesque : il prétend que la foule porta sa tête et ses membres au bout de piques et vint en faire trophée à la portière du roi (on lit la même chose dans beaucoup d'auteurs : Louis Blanc, *Histoire de la Révolution* ; Feuillet de Conches, *Correspondance de Madame Élisabeth*, p. 301 ; Bimbenet, p. 131, etc.) et s'il fallait l'en croire, cette tête aurait même figuré ainsi pendant presque tout le reste du voyage ; mais, dit M. Ancelon (p. 135), « le procès-verbal d'inhumation, d'accord avec notre témoin oculaire (M[me] de Tourzel), prouve que l'on s'est au moins abstenu de cette odieuse profanation ».

[2] *Lettre des administrateurs à l'Assemblée nationale*, dans Bimbenet, p. 221.

France. Mme de Tourzel nous révèle que, parmi les autorités locales, il s'en trouva d'assez dévouées pour offrir au roi de le sauver pendant la nuit, au moyen d'un escalier dérobé, inconnu au reste de la population, qui débouchait dans la chambre du Dauphin : on ne pouvait sauver que lui seul, et il refusa, épouvanté des conséquences qu'entraînerait son évasion pour la reine et pour sa famille[1].

La famille royale coucha à Châlons. Le lendemain jeudi, 23 juin, était le jour de la Fête-Dieu. Pendant que le roi entendait la messe, la cour et les bâtiments de l'intendance, la chapelle même où avait lieu l'office divin, furent violemment envahis par une bande de volontaires arrivés de Reims qui exigèrent le départ avec force menaces et vociférations[2]. Il fallut obéir et se remettre en route, au milieu de ces surveillants farouches, dont la chaleur et la fatigue accroissaient encore les mauvaises dispositions, et qui ne répondaient aux avances du roi ou de la reine que par de grossières injures. À Épernay, l'accueil fut mauvais. Le président du district prononça une harangue pleine de reproches, et l'attitude de la population fut à l'unisson. Les prisonniers avaient déjeuné à Châlons avant leur départ ; ils dînèrent à Épernay, dans un hôtel de la ville (l'hôtel de Rohan). Cazotte, qui demeurait à une lieue de là, au petit village de Pierry, avait envoyé son fils, commandant de la Garde nationale du canton, pour protéger le roi autant qu'il le pourrait. Celui-ci se rendit à Épernay, à la tête d'une troupe de paysans, se tint à la portière de la voiture entre la foule furieuse et la famille royale, lui fit, avec quelques autres, un rempart de son corps

---

[1] *Mémoire d'un témoin oculaire*, dans Ancelon, p. 141. L'accueil exceptionnel de la ville de Châlons se trouve constaté partout, et Valori, particulièrement, y appuie avec l'ordinaire fadeur et toutes les images banales de son style. Tous les préparatifs faits pour recevoir le roi sont relevés dans *l'État des dépenses* que le comte de Sèze a inséré à la suite de son livre (p. 214).

[2] *Précis* de Valori, p. 142. *Relation* de Moustier, p. 37. *Témoignage d'un royaliste*, par Scev. Cazotte, p. 26. Ancelon, *La Vérité…*, p. 303-4.

quand elle traversa la cour pour entrer dans l'hôtel, contint le peuple pendant le repas et parvint, grâce à l'ascendant de son caractère et de son nom, à son influence, à son dévouement actif et intelligent, à écarter le malheur qu'on craignait[1].

« Allez, ma petite belle, on vous en fera voir bien d'autres », tel fut l'adieu qu'une des mégères d'Épernay jeta à la reine au moment où elle montait en voiture.

Ce qui avait accru l'irritation des habitants d'Épernay, c'était le bruit répandu que « des ennemis du bien public s'étaient déjà emparés de Varennes, que cette petite ville était à feu et à sang, et que les ennemis se portaient en avant et menaçaient Sainte-Menehould[2] ». Jusqu'à l'arrivée du roi à Paris, ces rumeurs, presque toutes plus ridicules et plus impossibles les unes que les autres, ne cessèrent de se renouveler. De toutes parts le tocsin sonnait, les gardes nationales venaient border la route, les paysans accouraient, armés de faux, de haches, de croissants, de fourches, de bâtons ferrés, et la panique se traduisait par un redoublement de colère, de cris et quelquefois d'outrages.

Entre Épernay et Dormans, à Boursault, la voiture royale fut rejointe par les commissaires de l'Assemblée nationale. Ils étaient trois : Pétion, Latour-Maubourg, Barnave, choisis de manière à représenter les diverses nuances des partis qui constituaient la gauche de l'Assemblée. Le colonel Mathieu Dumas, chargé de prendre le commandement de l'escorte et de faire exécuter les ordres des commissaires, les accompagnait. Ils étaient partis de Paris à quatre heures du matin, ils joignirent le roi vers le soir. Le cortège s'arrêta ; Pétion donna lecture du décret dont il était porteur, puis il monta dans la voiture royale avec Barnave, tandis que Latour-Maubourg montait dans celle

---

[1] Scévole Cazotte, *Témoignage d'un royaliste*, p. 27-35.
[2] Extrait du registre des délibérations de la municipalité d'Épernay.

des femmes de chambre. Il fallut prendre les enfants entre les genoux, et l'on peut juger de la gêne horrible que devaient éprouver ces huit personnes entassées les unes sur les autres, par une chaleur étouffante, les stores de la voiture levés et les vitres baissées pour ne point dérober à la foule la vue du roi[1].

À peine les commissaires étaient-ils arrivés que l'utilité de leur présence se fit sentir. La foule était sur le point de massacrer un pauvre curé de campagne, qui avait voulu s'approcher de la voiture ; l'intervention de Barnave empêcha cet assassinat[2]. On sait que le roi et la reine n'eurent qu'à se louer de la conduite de Barnave et des respectueux égards qu'il ne cessa de leur témoigner : tous les historiens originaux, et M[me] Élisabeth elle-même dans sa *Correspondance*[3], sont unanimes sur ce point. On sait aussi qu'il n'en fut pas de même pour Pétion, dont la suffisance, le sot orgueil, l'affectation de républicanisme austère et farouche, les impertinences calculées firent beaucoup souffrir la famille royale pendant le reste du voyage. Il est juste pourtant de rappeler à sa décharge le mot de Madame Élisabeth, auquel nous renvoyions tout à l'heure ; mais ce mot

---

[1] On a dit que M[me] de Tourzel était descendue pour monter avec Latour-Maubourg dans la voiture des femmes de chambre, ou dans celle qui avait amené les commissaires (M. de Fontanges, dans Weber, p. 360). Pétion dit formellement le contraire à plusieurs reprises, dans sa *Relation* (voir p. 209 du présent ouvrage), conservée aux Archives, et publiée pour la première fois par M. Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, t. I) ; on voit aussi la fausseté de cette assertion par le récit de M[me] de Tourzel elle-même dans son *Mémoire* inédit.

[2] Suivant d'autres, ce prêtre fut sauvé par l'arrivée des commissaires, qui détourna l'attention : tel paraît être le récit de M[me] de Tourzel, autant qu'on peut le comprendre par un passage du livre de M. Ancelon (*La Vérité sur la fuite…*, p. 149), où il n'est pas toujours facile de discerner nettement ce qui est de M[me] de Tourzel et ce qui est de lui. Ce point pourrait sembler indirectement confirmé par la relation de Pétion où, d'une part, il n'est pas du tout question de cet épisode et où, de l'autre, il est parlé de l'émotion et de l'agitation éprouvées par la famille royale au moment de l'arrivée des commissaires, et des vives prières qu'elle leur adresse précipitamment pour qu'ils s'opposent aux vengeances du peuple et protègent tous ceux qui l'ont accompagnée ; mais il faut reconnaître que ce passage n'est pas concluant. M. de Fontanges (dans Weber, p. 364) et M[me] Campan (p. 296) s'accordent à mettre cet incident après l'arrivée des commissaires et à attribuer le salut du prêtre à l'intervention de Barnave. Quant à Valori, avec son inexactitude ordinaire, il dit que le prêtre fut massacré.

[3] Lettre à M[me] de Bombelles, du 10 juillet 91 : « Ils ont été bien, surtout Barnave », dit-elle en parlant des commissaires.

indulgent ne peut contrebalancer les témoignages positifs, au premier rang desquels il faut compter le *Mémoire* de Mme de Tourzel et le récit de Pétion lui-même, où, d'après les sentiments qu'il professe, l'importance qu'il se donne, les réflexions qu'il fait et la grossièreté de quelques-unes de ces appréciations, on devine quelle dut être sa tenue[1].

On arriva entre minuit et une heure à Dormans, où l'on descendit dans une mauvaise auberge. Le roi passa la nuit dans un fauteuil. Il fut impossible de dormir à cause du bruit fait par les cris, les chants et les danses des gardes nationaux et de tous les habitants des environs, qui ne cessèrent de boire et de se réjouir. On repartit le 24, entre cinq et six heures du matin, et, après un voyage que l'ardeur du soleil, la foule et la poussière avaient rendu plus accablant que jamais, on arriva pour dîner à La Ferté-sous-Jouarre, où la famille royale fut reçue dans la maison du maire, avec les attentions les plus respectueuses et les plus délicates[2]. Le voyage fut repris vers quatre heures (pour prendre un terme moyen entre les divers récits), et on alla coucher à Meaux[3], chez l'évêque constitutionnel. On en

---

[1] Le *Retour de Varennes*, de Pétion (voir p. 209 du présent ouvrage), est en son genre un incomparable chef-d'œuvre, qui suffirait à lui seul pour faire juger le caractère et l'intelligence de ce majestueux Jocrisse de la Révolution. La vanité naïve de ce *bellâtre*, enivré par des succès divers et par une popularité déjà presque sans exemple, et qui se croit irrésistible dans tous les sens du mot, amène sous sa plume des confidences qui, comme on l'a dit, s'élèvent au sublime de la niaiserie. En parlant de la conversation qui eut lieu alors entre Barnave et la reine et de l'influence que cette entrevue exerça sur lui (*Mémoire* de Mme de Tourzel cité par M. Ancelon), il résulte que ce fut Madame Élisabeth plutôt que la reine qui fit les frais de cette conversation, dont le résumé est d'un grand intérêt (p. 152-57). On a accusé Marie-Antoinette d'avoir voulu séduire Barnave, et celui-ci, dans ses *Mémoires*, a rappelé cette circonstance, « qui a fourni à l'infâme calomnie tant de prétextes ». Pétion, de son côté, accuse Madame Élisabeth d'avoir cherché à le séduire, mais parce qu'elle était séduite elle-même. *Accuser* n'est pas le mot propre : c'est là une faiblesse qu'il comprend et pour laquelle il se montre magnanime. Il sait trop le pouvoir de ses *charmes* pour mettre en doute la fascination qu'ils exercent. Jamais la fatuité d'un sot n'a rien produit de comparable à ce passage de sa relation, écrit avec un lyrisme grotesque, et qui atteint à de telles profondeurs de ridicule qu'il désarme l'indignation.

[2] Le *Retour* de Pétion, dans Mortimer-Ternaux, t. I, p. 363 ; de Sèze, p. 160 ; Ancelon, 161-2.

[3] Je n'ai pas mentionné la rencontre du député Kervélégan, qui, dans la foule, s'approcha de la voiture pour parler à Pétion, en affectant de rester couvert devant le roi et la reine, sans leur prêter la moindre attention, et en s'exprimant sur leur compte avec une grossièreté

partit le 25, à six heures du matin, et cette fois on ne devait plus descendre de voiture jusqu'à Paris.

Cette dernière étape dura douze heures consécutives. À mesure qu'on approchait de Paris, le danger devenait plus grand. Des bandes furieuses venaient se joindre à l'escorte, en annonçant les intentions les plus sinistres. Entre Livry et Bondy, un aide de camp de La Fayette fut blessé en défendant la berline royale contre une invasion de forcenés. À Pantin, une violente contestation entre la Garde nationale à pied de Paris et les cavaliers qui se disputaient le poste d'honneur autour de la voiture, faillit amener des résultats funestes : les grenadiers l'emportèrent et la marche se continua sans obstacle, mais très lentement. Le cortège fit le tour des murs pour entrer par la porte de la Conférence[1].

Les Champs-Élysées étaient remplis de monde ; la foule se pressait jusque sur les toits et sur les arbres. Tous avaient le chapeau sur la tête et gardaient le plus profond silence, par suite d'un mot d'ordre strictement exécuté. On lisait sur des placards : « Quiconque applaudira le roi aura des coups de bâton ; quiconque l'insultera sera pendu. » Les moindres apparences de respect étaient sévèrement réprimées : des garçons perruquiers qui n'avaient point de chapeaux furent obligés de se couvrir la tête avec leurs cravates[2]. Seul un membre de l'Assemblée, M. de Guilhermy, découvert et incliné sur le passage du roi, en signe de respect, eut le courage de lancer son chapeau dans la foule, pour répondre à des injonctions qu'il

---

inouïe. Cette rencontre, placée par Pétion lui-même au sortir de La Ferté, est reculée par Mme de Tourzel, dont le témoignage est moins sûr, jusqu'au trajet entre Meaux et Claye. Valori en parle aussi, mais, fidèle à ses habitudes, il place cette scène à Châlons (p. 305), car ce député breton, qu'il désigne seulement par son initiale de K, ne peut être que M. de Kervélégan.

[1] Pétion, *Retour de Varennes*, p. 368-9. De Sèze, *Histoire de l'événement de Varennes*, p. 160.

[2] *Correspondance secrète inédite*, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 535.

méprisait. Cependant, de temps à autre, ce grand silence était interrompu par le cri de *Vive la nation !* La Garde nationale portait ses fusils la crosse en haut, comme dans une cérémonie de deuil.

On entra dans le jardin des Tuileries par le pont tournant, qui fut fermé après le passage de la voiture et de son escorte, mais qui avait été ouvert à tous jusque-là. Le jardin était rempli de monde. Une partie des députés, parmi lesquels on remarqua le duc d'Orléans, sortit de la salle pour être témoin du spectacle. La consigne était alors bien oubliée ; les injures, les imprécations, les menaces les plus atroces, surtout contre la reine et les trois gardes du corps, retentissaient de toutes parts. La vie de ces derniers, qui avait été souvent menacée déjà pendant le retour, courut les plus graves dangers lorsque la voiture s'arrêta au pied de la terrasse qui séparait le château du jardin, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à les soustraire à la rage populaire, au milieu de l'effroyable confusion du moment. La reine n'avait cessé de s'occuper d'eux, et de les recommander particulièrement à Barnave, qui les fit transporter en sûreté au château, en attendant qu'il fût statué sur leur sort. Mais on craignait plus encore pour elle-même et pour le roi, pendant qu'ils traverseraient la terrasse en descendant de voiture. La Fayette parvint à former, de la portière à l'entrée du château, une double haie de gardes nationales, qui servit de barrière à la populace. Tous passèrent sains et saufs, le Dauphin porté sur les bras ; la reine, reçue à sa sortie de voiture et entraînée par le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, qu'elle considérait comme ses ennemis personnels, mais qui profitèrent généreusement de la popularité conquise par leurs opinions pour la protéger. Quelques minutes après, le roi, rentré dans ses appartements, s'abandonnait aux soins de ses valets

avec sa tranquillité ordinaire, comme s'il fût revenu d'une partie de chasse[1].

Telles furent, en résumé, les principales circonstances de l'arrestation du roi. Tout avait concouru fatalement à cette catastrophe, et ce ne fut, à partir du départ et même en remontant plus haut, qu'un long enchaînement de malheurs et de maladresses, qui semblaient combinés à plaisir, et dont chacun devait suffire pour amener ce triste dénouement. Bien loin de s'étonner que l'infortuné monarque ait échoué à quelques lieues du port, au moment où il n'avait plus qu'un petit nombre de pas à faire pour atteindre le salut, il faudrait s'étonner au contraire qu'il n'ait pas été arrêté dès les premières villes qu'il traversa. Les accidents, les embarras, les obstacles se succédaient coup sur coup ; à mesure qu'on avait échappé à un péril, un autre se présentait aussitôt ; souvent il eût suffi, pour le surmonter, d'un heureux hasard, d'une circonstance minime et insignifiante par elle-même, qui ne se présenta point, d'une mesure naturelle et facile à laquelle personne ne songea.

La fuite et l'arrestation de Louis XVI firent faire un pas énorme à l'idée révolutionnaire et républicaine. Rien n'est plus instructif à ce point de vue que la lecture des journaux du temps et celle des innombrables adresses de félicitations qui furent envoyées à Varennes de tous les points de la France, et qui sont conservées dans les archives municipales de cette ville, où j'ai pu les parcourir. Pour les *Amis de la Constitution* de Paris, le roi est encore « le premier fonctionnaire de l'État ». Dans

---

[1] Pétion, *Retour de Varennes*. Le journal de Louis XVI, trouvé dans l'armoire de fer et cité dans la *Revue rétrospective* de 1831, résume la fuite en un style d'une sérénité incroyable : « *Mardi* 21. Départ à minuit de Paris. Arrivé et arrêté à Varennes-en-Argonne, à onze heures du soir. — *Mercredi* 22. Départ de Varennes. Déjeuné à Sainte-Menehould. Arrivé à dix heures à Châlons, y soupé et couché. — *Jeudi* 23. Dîné à Épernay. Trouvé les commissaires de l'Assemblée auprès de Port-à-Binson. Arrivé à onze heures à Dormans ; y soupé, dormi trois heures dans un fauteuil. — *Samedi* 25. Arrivé à Paris à huit heures, sans s'arrêter. » C'est tout. Ailleurs, la fuite se trouve portée sous ce titre : « Voyages en 1791 ; cinq jours. »

l'adresse de la ville d'Orléans, il n'est plus qu'une *image*, un *fantôme* « couvert des magnifiques lambeaux du despotisme et environné des hommages de la servitude » ; et le rédacteur, qui se souvient de ses classiques, compare poétiquement la royauté à la lune, adorée par les hordes sauvages. Les théories *constitutionnelles* sont poussées plus loin encore par bien d'autres, et presque partout on découvre aisément, à travers les timidités, les réticences, l'embarras de l'expression, les incertitudes et les tâtonnements d'une pensée qui s'effraye d'elle-même, ce que beaucoup d'esprits osaient dès lors rêver et concevoir[1].

Une véritable explosion de l'opinion républicaine se produisit dans les journaux. Des feuilles relativement modérées, comme la *Chronique de Paris*, *Le Courrier de Versailles* de Gorsas, passaient brusquement à l'hostilité la plus déclarée, traitaient le roi de *traître*, de *monstre*, de *bûche royale*, et faisaient entendre des cris de proscription contre ses défenseurs et contre toute la presse royaliste. Le jour même de la rentrée à Paris, Fréron écrivait dans *L'Orateur du peuple*, sous l'empire des bruits d'invasion qui circulaient toujours : « S'il est vrai que les Autrichiens aient passé la Meuse et que le sang français ruisselle sur les frontières, Louis XVI doit perdre la tête sur un échafaud et la reine doit, comme Frédégonde (l'érudition de Fréron n'est pas à la hauteur de son patriotisme), être traînée dans les rues de Paris à la queue d'un cheval entier. » Ces paroles atroces étaient encore dépassées, s'il est possible, par la violence méprisante avec laquelle s'exprime Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant* sur le compte de « ce rustre couronné dont les pièges avaient été aussi grossiers que la personne ». Le 25 juin, Bonneville com-

---

[1] Voir notre *Étude sur quelques documents inédits relatifs à l'arrestation de Louis XVI*, dans le *Correspondant* du 25 avril 1855 [et p. 171 du présent ouvrage].

mençait sa *Bouche de fer* par ces mots : « POINT DE ROI ! POINT DE ROI ! voilà le cri général », et, le 26, racontant la scène du retour à Paris, il s'écriait : « Représentants du peuple, vous n'avez plus à délibérer : le peuple libre et souverain s'est couvert en regardant avec mépris le ci-devant roi. Voilà enfin un plébiscite : la République est sanctionnée ! » Brissot, dans *Le Patriote*, poussait ardemment à l'adoption d'une Constitution républicaine. Les journaux qui, comme *L'Ami du roi*, de l'abbé Royou, prenaient courageusement la défense de Louis XVI, étaient non seulement débordés, mais dénoncés, menacés, désignés aux colères de la populace. Et celle-ci partageait toutes les passions dont la presse révolutionnaire se faisait l'organe.

Pendant qu'on criait dans les rues la *Grande partie de plaisir de Louis XVI sur la frontière, avortée à Varennes*, et une foule d'autres *plaquettes* injurieuses, on faisait, dans les rassemblements du Palais-Royal, la motion d'exposer le monarque pendant trois jours, si on le ramenait, à la risée publique, le mouchoir rouge sur la tête, de le conduire ensuite par étapes jusqu'aux frontières, et, arrivé là, de lui donner « du pied au cul ». Une affiche ignoble, placardée dans les Tuileries, et que Camille Desmoulins admirait comme un témoignage de la gaieté française, s'exprimait ainsi : « Un gros cochon s'est enfui des Tuileries ; on prévient ceux qui le rencontreront de le ramener à son gîte : ils auront une récompense modique », et quelques jours après circulait une caricature représentant la rentrée des cochons dans l'étable[1].

Dès qu'il avait appris le départ, le peuple s'était répandu par les rues, effaçant partout le nom et l'image du roi, substituant le mot *national* au mot *royal* sur les murs, les inscriptions, les en-

---

[1] Hatin, *Histoire de la presse*, t. V, p. 351 ; t. VII, p. 160. Il n'est pas bien sûr, heureusement, que l'affiche des Tuileries soit autre chose qu'une invention de Cam. Desmoulins.

seignes. Des pétitions pour la déchéance furent lancées et se couvrirent de signatures. Des gens allaient disant de groupe en groupe : « Nous avons passé la nuit sans roi, et pourtant nous avons bien dormi. » L'humiliation meurtrière de la royauté s'acheva par cette scène de la rentrée à Paris, où l'on vit le monarque nominal ramené comme un forçat en rupture de ban, sous l'escorte de ses geôliers armés et des commissaires de l'Assemblée réellement souveraine. En vain du Rosoy, dans la *Gazette de Paris*, essaya-t-il de constituer un bataillon sacré de royalistes, qui s'offraient en otages pour Louis XVI et donnaient leur liberté comme caution pour racheter la sienne : le roi, une fois réintégré dans sa prison, n'en devait plus sortir que pour aller au Temple, et de là à l'échafaud. Le 21 janvier 1793 était déjà visible dans le 21 juin 1791.



Antoine Barnave
(1761-1793)



ÉTUDE
SUR QUELQUES DOCUMENTS INÉDITS
RELATIFS À
L'ARRESTATION DE LOUIS XVI
À VARENNES

De tous les événements qui signalèrent les premières années de la Révolution, l'arrestation de Louis XVI à Varennes, dans la nuit du 21 au 22 juin 1791, fut, à coup sûr, le plus important par les conséquences qu'il entraîna : ce fut, à proprement parler, le coup de grâce de la monarchie ; à partir de ce jour, elle sentit bien elle-même qu'elle ne se relèverait pas de sa chute, et que cette tentative avortée, la livrant sans défense aux fureurs du peuple et de l'Assemblée nationale, allait servir de prétexte à des vengeances dont on ne pourrait arrêter le cours.

Cette grande catastrophe a eu jusqu'à présent bien des narrateurs. Indépendamment des histoires générales, plusieurs mémoires particuliers, écrits par des personnages qui s'y sont trouvés plus ou moins directement mêlés, ou qui avaient été à même de recueillir sur ce grave sujet quelques renseignements curieux, en ont raconté les détails et les dramatiques péripéties. Mais ce n'est pas dans les récits des historiens de la Révolution, qui sont presque tous fort courts, et passent avec rapidité sur les faits proprement dits, qu'on doit chercher la vérité complète et, si j'ose dire, authentique. Outre une partialité évidente qui les égare en divers sens, on peut reprocher à la plupart

d’entre eux, même aux plus fidèles, des assertions vagues et peu fondées, et de nombreuses erreurs de détail, presque inévitables du reste pour quiconque n’avait pu puiser aux sources originales des documents et de la tradition, et se bornait à résumer d’autres récits, déjà peu sûrs par eux-mêmes. Quant aux mémoires spéciaux, ils sont en grand nombre : sans parler des détails donnés par Drouet, le maître de poste de Sainte-Menehould, à la barre de la Constituante, et de la relation si naïve et si touchante qu’a laissée en quelques pages Madame Royale, nous devons les principaux au marquis et au comte Louis de Bouillé, aux comtes de Damas, de Choiseul et de Raigecourt, à M. de Fontanges, à l’aide de camp Goguelat, à MM. de Valori et de Moustier, deux des gardes du corps qui accompagnaient le roi dans sa fuite. Mais ces relations même, écrites par des hommes dont les uns n’avaient joué aucun rôle direct, ni comme acteurs, ni comme témoins, dans l’arrestation de Louis XVI, dont les autres, arrivés pour la plupart sur les lieux quelques heures seulement avant le retour à Paris, n’avaient pu, au milieu du trouble et de la confusion, observer avec sang-froid ni dans leur ensemble les événements au milieu desquels ils se trouvaient jetés, fourmillent d’erreurs grossières et de contradictions de toute sorte, qu’il serait beaucoup trop long de redresser ici. Préoccupés d’ailleurs avant tout de s’attribuer la plus belle part, de faire valoir leur dévouement, de rejeter la faute les uns sur les autres, en un mot d’accuser et de se défendre, ils ont fait beaucoup plus des apologies personnelles et de vrais plaidoyers que des mémoires historiques ; et celui qui voudrait chercher la vérité définitive dans l’étude et la comparaison de tous ces documents, si précieux du reste à tant de titres divers, risquerait fort d’accroître son embarras et son incertitude.

J'ai donc pensé qu'on accueillerait avec quelque faveur la publication d'un certain nombre de pièces inédites, qui sont, je crois, de nature à répandre quelque lumière sur cette catastrophe, et à en éclaircir de plus en plus les détails. Dans ces derniers temps on s'est beaucoup préoccupé de remonter en toutes choses aux sources originales : on a fouillé les archives de fond en comble, remué les vieux parchemins, collectionné même des paperasses jetées au rebut, et l'on a découvert jusque dans la garde des volumes gothiques et dans les gargousses de nos arsenaux, de nombreux renseignements d'une haute valeur historique. Or, en furetant moi-même, il y a quelques mois, dans les archives de la petite ville de Varennes, j'ai trouvé et recueilli précieusement, parmi les papiers et sur les registres de la municipalité, quelques documents qui m'ont paru, sinon toujours d'une très grande importance, car je veux me garder de toute exagération ambitieuse, du moins curieux pour la plupart, et dignes d'intérêt aux yeux surtout de quiconque s'occupe de cette période de notre histoire nationale.

Après ce court préambule, qu'on me permette d'entrer tout de suite en matière.

I

Dès le 23 juin, c'est-à-dire le lendemain même du retour de Louis XVI à Paris, les officiers municipaux, assemblés en séance extraordinaire, adoptèrent la rédaction d'un premier procès-verbal, relatant en substance les principaux détails de l'arrestation. Cette pièce se trouve dans le registre de la commune, immédiatement après une autre délibération portant pour titre : *Choses nécessaires pour la procession de la Fête-Dieu*, 19 juin. On voit que le contraste est tranché, et la transition

aussi brusque que possible. Rien, dans les pages précédentes du registre, ne pouvait faire prévoir l'acte par lequel allait *s'immortaliser* la ville de Varennes : on n'y voit pas la moindre trace des préoccupations politiques, ni des soupçons inquiets, qui, néanmoins, tenaient depuis quelque temps en éveil la plus grande partie de la population. Tout au plus l'influence des idées du jour s'y manifeste-t-elle en un petit nombre d'endroits, au sujet du *fanatisme* de deux prêtres et des sœurs de Saint-Charles, qui avaient refusé le serment, à la grande indignation des patriotes. C'était la première fois que les colonnes du pacifique in-folio consacrées jusqu'alors à de chétives questions d'intérêt local, s'ouvraient à une pièce de cette nature et de cette portée. Je vais rapporter ici *textuellement* ce premier procès-verbal qui est resté inédit, on verra pourquoi, bien que nombre de courriers expédiés en toute hâte à Varennes, aussitôt après l'événement, en aient emporté des copies manuscrites sur divers points. J'y joindrai quelques notes, en guise d'explications sommaires.

« Ce jourd'hui, 23 juin 1791, la municipalité et le conseil général de la commune de Varennes assemblés ont délibéré et rédigé le procès-verbal qui suit, pour être adressé à l'Assemblée nationale.

Il est des scènes qui se peignent mieux au sentiment qu'à la pensée, et dont l'expression même affaiblit la vive énergie. Telle est celle dont cette ville vient d'être le théâtre.

Le mardi, 21 juin, à 11 heures du soir, le procureur de la commune[1] est tout à coup averti par un courrier de Sainte-Menehould[2], que deux voitures qu'on avait inutilement tenté d'arrêter à Clermont, vont arriver à Varennes, et qu'on les croit chargées d'un dépôt *bien cher à tous les cœurs français*[3].

---

[1] Sauce. Le maire, George, qui était député du Clermontois à l'Assemblée, se trouvait alors à Paris.
[2] C'était le maître de poste Drouet, accompagné de son camarade Guillaume.
[3] On devine dans quel motif je souligne cette phrase et d'autres analogues.

Ces voitures étant arrivées presqu'au même instant, le procureur de la commune paraît et demande les passeports. On lui en présente un contresigné Montmorin et donné sous le nom de la baronne de Kroff[1] et sa famille, allant à Francfort.

La nuit était sombre, et les citoyens déjà en mouvement pour déférer aux inquiétudes publiques. Le procureur de la commune observa donc à ces personnes encore inconnues qui étaient dans les deux voitures, que l'émotion du moment, les ténèbres de la nuit, et leur sûreté même s'opposaient à ce qu'elles continuassent leur route, et en même temps il les engagea à se rendre chez lui.

Ces personnes étaient au nombre de onze, dont cinq dans une voiture, et quatre à cheval, les escortant.

Descendues chez le procureur de la commune, elles déclarèrent que leur intention était de se rendre, non pas à Francfort, mais à Montmédy ; *et, comme si les cœurs français, habitués à chérir leur roi, dussent encore le deviner, sur les démonstrations d'amour et de respect que nous nous empressions de lui donner* : « Oui, je suis le roi, dit-il ; voilà la reine et la famille royale, je viens vivre parmi vous, dans le sein de mes enfants que je n'abandonne pas. »

L'attendrissement, l'émotion de toutes les personnes présentes se joignant à celle du roi, le monarque et son auguste famille daignèrent presser dans leurs bras tous les citoyens qui se trouvaient dans l'appartement, et recevoir d'eux la même marque de leur sensibilité vive et familière.

Arrive dans le moment un particulier se disant aide de camp de M. de Bouilly (*sic*), et demandant à parler au roi.

Introduit par le procureur de la commune et interrogé par le roi de son nom : « Je suis Coquelas[2], dit-il. — Bon, dit le roi, quand partons-nous ? — Je suis à vos ordres, sire. » Et les ordres furent donnés de concert entre le procureur de la commune et cet officier.

Le roi cependant témoignait l'empressement de partir, et demandait à plusieurs reprises si les chevaux étaient prêts. Une foule de citoyens de toutes les communes voisines s'était dans l'intervalle rendue à Va-

[1] *Sic*. Il y a *Korfs*, dans le second procès-verbal.
[2] Goguelat.

rennes, et la nouvelle de l'arrivée du roi portée rapidement dans les cantons même les plus éloignés, tous se précipitaient vers lui *avec toute la joie, l'empressement tendre et cependant inquiet et bruyant d'une grande famille qui vient de retrouver son père et craint encore de le perdre*[1].

Les officiers municipaux n'eurent qu'à montrer aux yeux du roi cette scène d'attendrissement et d'inquiétude pour émouvoir la sensibilité de son cœur. Ils lui représentaient *qu'aimé de son peuple, son trône était dans tous les cœurs*, son nom dans toutes les bouches, mais que sa résidence était à Paris où l'appelaient les vœux inquiets et pressants des provinces mêmes ; que, dans ces moments de discorde et d'alarmes, l'empire redemandait son chef, et tous les citoyens *leur père* ; que le salut de l'État tenait à l'achèvement de la Constitution, et la Constitution elle-même à son retour ; *qu'heureux par ses vertus, les Français voulaient l'être encore par son bonheur personnel*, et que son cœur *sensible et bon* n'en trouverait jamais le gage que dans la jouissance qu'il en partagerait inséparablement avec eux.

Dans l'intervalle était arrivé un détachement du régiment de Lauzun-hussards replié sur Varennes[2] ; et, nous aimons à le dire, ces soldats citoyens ne témoignèrent à leurs frères d'armes que les dispositions les plus paisibles, les plus amicales. Il paraît qu'un autre parti de Lauzun, détaché de Dun, et le régiment de Royal-Allemand, en garnison à Stenay, devaient se porter vers Varennes, et ces mouvements ajoutaient aux inquiétudes publiques[3].

Sur les demandes réitérées du roi, la municipalité délibérait en conseil général, lorsqu'arrivèrent deux aides de camp de M. de La Fayette[4],

---

[1] Les paysans des villages voisins étaient arrivés au nombre de cinq mille environ vers deux heures du matin, et se montaient à plus de dix mille vers cinq heures ; mais leur empressement était beaucoup plus *inquiet* et *bruyant* que *tendre.*

[2] C'étaient quarante hussards, commandés par le sous-lieutenant Boudet, qui, le lundi 20 juin, s'étaient détachés de Varennes, sous prétexte d'aller au-devant d'un trésor, mais qui en réalité s'étaient rendus à Pont-Sommevelle pour y attendre le passage du roi. Ils l'attendirent vainement, et rentrèrent dans Varennes quelques moments après l'arrestation.

[3] Ces troupes arrivèrent en effet, les premières, vers 5 heures du matin, sous les ordres du capitaine Deslon ; les secondes, sous les ordres de Bouillé, vers 9 heures seulement ; mais elles ne pénétrèrent pas dans la ville.

[4] Il eût été plus juste de dire un aide de camp de La Fayette, M. de Romeuf, et un envoyé de l'Assemblée nationale, M. Baillon.

porteurs du décret de l'Assemblée, ou plutôt des vœux de la France entière pour le retour du monarque.

Tous les citoyens alors, redoublant d'instances et de supplications auprès de Sa Majesté, parvinrent à l'émouvoir sur les malheurs sanglants dont son départ allait être le signal, sur le bonheur dont son retour serait le gage et sur le tribut d'amour dont Paris, l'Assemblée nationale et la France entière paieraient à l'envi ce *nouvel acte de son amour pour ses peuples*. Cédant enfin à ces émotions douces et pressantes, le roi, la famille royale consentirent à partir, et vers six heures et demie du matin et au milieu de ces acclamations publiques qui sont si douces à recevoir quand elles sont tout à la fois le cri de la liberté et de l'amour, le roi partit, accompagné d'une foule considérable de citoyens et de gardes nationales, destinés bien moins à protéger sa marche qu'à honorer le triomphe de sa sensibilité. Les officiers municipaux l'accompagnèrent jusqu'à Clermont, rendirent compte de tout au district et à la municipalité de cette ville, dont le zèle, en cette occasion comme dans toutes les autres, avait si parfaitement secondé ses mesures de prudence et de patriotisme.

La municipalité se plaît encore à rendre à celui des gardes nationales l'hommage de reconnaissance le mieux mérité et le plus vrai ; elle voudrait pouvoir féliciter particulièrement chacune d'elles, mais dans l'impossibilité de les nommer toutes, tant elles étaient nombreuses, elle n'en désignera aucune, persuadée qu'à des âmes libres et françaises il suffit aujourd'hui de bien faire, comme autrefois de bien dire.

Mais, la municipalité ne peut se dispenser de l'observer avec autant d'étonnement que de satisfaction : au milieu de ce rassemblement rapide de tant de citoyens arrivant en foule de tant d'endroits différents, il n'est arrivé, dans la crise longue et douloureuse de cette nuit et du lendemain, qu'un seul accident, et il n'est pas grave[1] : fruit heureux de cette liberté, fondée sur la moralité et la loi, que nous devons à l'Assemblée nationale. Nous ne pouvons mieux la payer de ses bienfaits qu'en

[1] Le procès-verbal fait probablement allusion ici au coup de pistolet tiré par Roland, le major de la Garde nationale, contre Goguelat, qui voulait donner l'ordre aux hussards de charger la foule. La balle s'aplatit contre la clavicule, et Goguelat en fut quitte pour une chute de cheval et une blessure sans importance.

l’assurant que nous en jouissons déjà. Sa récompense la plus touchante peut-être est dans nos cœurs, mais la plus noble et la plus belle sans doute sera dans son ouvrage même. »

Suivent seize signatures fort peu illustres, à l’exception toutefois de celle de Sauce, qui, à partir de ce moment, est devenu, bon gré mal gré, un personnage historique.

Ce procès-verbal, qui a trouvé le moyen d’être à la fois beaucoup trop court et beaucoup trop long, n’apprend pas grand’chose. Écrit dans un français des plus équivoques, il fait plus d’honneur à la bonne volonté et aux efforts évidents qu’à l’habileté de son rédacteur : on dirait l’œuvre d’un rhéteur empêché, croyant nécessaire, pour montrer qu’il a lu Rousseau et les feuilles publiques, de redire jusqu’à satiété les mots de vertu, de sensibilité, de liberté : ces expressions et d’autres du même genre reviennent sans cesse en un jargon emphatique et obscur, flottant entre deux sentiments contraires qui l’inspirent tour à tour. C’est par là, plus que par le récit des faits, que cette pièce est vraiment curieuse ; à ce point de vue, elle est bien l’expression naïve et fidèle des dispositions de la municipalité elle-même et de la conduite qu’elle tint pendant cette nuit mémorable. On le voit, ces hommes n’étaient pas si farouches qu’on eût pu le croire. Dirait-on, à lire cet honnête procès-verbal, que ce sont là ceux qui viennent de forcer Louis XVI à rebrousser chemin vers l’échafaud ? Il y a bien de l’enthousiasme et de l’émotion royalistes dans les cœurs de ces révolutionnaires ; bien des protestations de respect, d’amour et de dévouement filial sur les lèvres de ces Brutus, comme on allait les appeler bientôt de tous les points de la France, de manière à finir sans doute par les persuader eux-mêmes. Quoique la municipalité se fût toujours montrée pleine d’égards et de convenances pour l’illustre fugitif, on ne se serait certes

pas attendu à trouver ces expressions attendries, à peine tempérées par quelques phrases timides à l'adresse de l'Assemblée nationale, sous la plume de ces bourgeois qui avaient su résister avec tant de décision aux prières et aux ordres de leur souverain ; que ni ses larmes, ni ses paroles amicales et pressantes n'avaient pu ébranler, et qui, en définitive, l'avaient contraint à reprendre, comme un prisonnier public, au milieu d'une escorte ignominieuse, la route de Paris, ou plutôt la route de son cachot. Cette contradiction m'a paru bonne à noter, comme indication historique : elle éclaire l'époque, et montre les circonstances sous leur vrai jour ; elle aide à apprécier comme ils doivent l'être les hommes et les faits du moment. On remarquera néanmoins que dans toutes ces protestations de respect et d'amour, il n'est nullement question de la reine, que son impopularité poursuivait partout.

Après avoir rédigé ce procès-verbal, les officiers municipaux l'envoyèrent au Directoire du département, en en demandant l'impression. Mais cet étrange et inopportun contraste entre les actes et les paroles ne pouvait manquer de frapper des esprits plus *logiques* et plus *éclairés*, et peu de jours après ils reçurent la réponse suivante :

« Bar, le 26 juin 1791.

Messieurs,

Avant de livrer votre procès-verbal à l'impression, nous nous faisons un devoir de vous communiquer la crainte où nous sommes qu'au moment où vous venez de signaler votre patriotisme, quelques expressions de ce procès-verbal ne fassent une ombre au tableau qui doit en être mis sous les yeux de la France entière.

Un procès-verbal, Messieurs, doit être un récit vrai et circonstancié des faits : sa forme ne comporte guère d'ornements oratoires, et nous craignons que la peinture que vous faites dans le vôtre de la joie et de

l’empressement tendre d’une grande famille qui retrouve son père chéri, ne paraisse un peu exagérée et même déplacée.

Ces sentiments sans doute, ainsi que ceux du respect et de l’amour pour leur roi, sont dans les cœurs de tous les Français. Mais au moment où ce roi, séduit et trompé, les abandonne furtivement, les livre aux horreurs d’une guerre civile inévitable et va les précipiter dans un gouffre de malheurs, la consternation et la sombre terreur ne pouvaient guère, à ce qu’il nous semble, laisser place à la joie et aux impressions paisibles et affectueuses ; et vous le faites assez entendre vous-mêmes quand vous dites dans le procès-verbal que *la crise de cette nuit fut longue et douloureuse*.

Ces observations, Messieurs, nous sont dictées par l’attachement et la reconnaissance si justement dus à votre ville pour le service éclatant qu’elle vient de rendre à la patrie, et par le désir de lui conserver tout le mérite d’un si grand bienfait. »

La municipalité de Varennes, qui n’était guère plus forte sur la définition que sur la rédaction des procès-verbaux, mais qui désirait *conserver tout le mérite* de son exploit, accepta la leçon sans mot dire, et s’y soumit humblement. Le premier procès-verbal resta enfoui dans le registre des délibérations de la commune ; et après un nouveau conciliabule, elle donna naissance, le 27 juin, à un autre compte rendu, cette fois plus long, plus circonstancié et visant moins au pathétique que le premier. Elle s’y bornait à peu près au récit des faits, non toutefois sans s’émanciper encore en plusieurs endroits jusqu’à retomber dans la faute qu’on lui avait reprochée, par un reste de vieux levain royaliste dont elle ne pouvait entièrement se défaire, et qui débordait tout à coup sans qu’elle s’en aperçût. Ainsi, après que le roi, reconnu par un juge du tribunal, eût enfin avoué son identité : « Par une explosion de son âme tendre et paternelle, dit ce second procès-verbal, il embrassa tous ceux qui l’entouraient. Cette scène attendrissante fit jeter sur lui des re-

gards d'un feu d'amour que ses sujets connurent et sentirent pour la première fois et qu'ils ne purent caractériser que par leurs larmes » (*sic*). Plus loin, cette pièce parle encore « de l'expression vive des sentiments d'amour des citoyens ». Mais elle finit par une phrase presque martiale, où ces braves paysans endoctrinés par les représentations du Directoire, et sentant de plus en plus les fumées du patriotisme leur monter à la tête, commencent à se poser en héros, à se draper sur un piédestal, comme il sied à des hommes qu'on admire, et à chanter l'*Et nunc intelligite*, à ceux qui les contemplent : « Cet événement apprend à nos voisins que le seul bonheur des Français est de vivre sous une Constitution libre ; que le plus cher à leur cœur eût été de mourir pour la défendre, et s'il nous est permis de le dire, pour la sauver. »

Ce nouveau procès-verbal fut adopté par le Directoire du département. Nous ne le rapporterons pas ici, parce qu'il a été imprimé alors, et distribué dans toute la France. On n'avait fait qu'un petit nombre de légers changements à la rédaction de la municipalité, pour rectifier des tournures défectueuses ; et, rien que par les phrases que nous en avons détachées, on peut voir qu'il en avait grand besoin. Quoique meilleur que le précédent, il est en effet, à maints endroits, incorrect, obscur, très difficile à comprendre, et présente même des apparences de contradiction, qui ne sont en réalité que les maladresses d'une plume inhabile et sans expérience. Malgré ces défauts, c'est une pièce précieuse et qui n'a point été assez consultée, sans doute parce qu'elle est devenue rare. Si elle se trompe quelquefois dans ses appréciations, et même dans le récit des quelques faits qui se sont accomplis en dehors de la ville, du moins, pour tout ce qui s'est passé à Varennes même, elle offre les plus complètes garanties de véracité. Rédigée avec un ca-

ractère officiel, cinq jours après l'événement, par les principaux personnages qui y avaient pris part, c'est-à-dire par les conseillers municipaux, les juges, le commissaire du roi, l'accusateur public du tribunal et les officiers de la Garde nationale, et revêtue d'une quarantaine de signatures, cette pièce fut lue publiquement, avant d'être envoyée au Directoire, en présence de tous les Varennois assemblés, pour que chacun pût faire telle observation qu'il jugerait convenable. Ce fut avec le plus grand succès qu'elle subit cette épreuve, et elle obtint l'assentiment de tous ses auditeurs.

Je trouve ce procès-verbal précédé, dans le registre, d'une protestation contre différents récits, consignés dans les feuilles publiques, et contre l'exposé « absolument inexact » fait par le chirurgien Mangin à la Constituante. Ce chirurgien, homme de nature exaltée, chaud patriote, prompt à l'enthousiasme, avait été l'homme le plus heureux, et s'était cru peut-être aussi l'homme le plus important du monde. Il avait été dépêché par la municipalité de Varennes, dans la nuit de l'arrestation, un peu avant deux heures du matin, à l'Assemblée, où il avait fait son entrée, comme on le voit par *Le Moniteur*, vers huit heures du soir. Il était porteur de quelques dépêches auxquelles, sur sa route, il en avait joint d'autres de Clermont et de Sainte-Menehould. N'ayant pu voir qu'une très minime partie des événements, il avait fait un récit peu fidèle, où son imagination avait joué le principal rôle : légèrement *hâbleur* par tempérament, si l'on veut bien me passer ce terme, il était encore porté à l'exagération par vanité personnelle, par jouissance de patriotisme et d'amour-propre, par le désir instinctif de grandir ses concitoyens et de se grandir lui-même. Aussi, pendant plusieurs jours, ne fut-il occupé qu'à s'enivrer de l'encens que lui brûlaient les Parisiens, et à s'abandonner avec extase aux

chaleureuses félicitations qu'il recevait de toutes parts. Ce fut alors que, dans la joie de son cœur, il écrivit à la municipalité de Varennes la lettre suivante, dont on me permettra de supprimer les fautes d'orthographe et de redresser la ponctuation capricieuse, mais en me gardant bien de toucher d'une façon quelconque au précieux tissu du texte.

« Paris, ce 23 juin 1791.

Messieurs,

Je n'ai pu vous rendre compte plus tôt du résultat de ma mission près de l'Assemblée à laquelle j'ai appris *le premier*[1] l'arrestation du roi à Varennes. J'ai mis quinze heures de course pour parvenir aux barrières[2], et deux heures des barrières à l'Assemblée, par les obstacles que le peuple mettait à mon passage, pour s'informer des nouvelles que j'apportais. Jamais personne ne fut reçu à l'Assemblée avec plus d'enthousiasme que moi. Tout fatigué que j'étais, je leur ai fait le détail du zèle que nous avons tous apporté pour rendre à la France *l'individu* qui allait la plonger *dans le carnage et la désolation*[3]. Je n'ai pas omis la plus petite circonstance pour faire rendre à Varennes et à son canton toute la reconnaissance qu'il mérite. Vous êtes à jamais immortalisés.

J'ai dîné hier chez notre général, M. Lafayette, qui est venu me sauter au col. Je ne fais pas cent pas dans Paris que je ne sois assailli et embrassé par des colonels, officiers, patriotes de toutes les espèces et de toutes les classes ; et jusqu'aux vénérables poissardes qui me mordent, au lieu de me lécher. Je n'ai pas oublié de donner le nom du maître de poste de Sainte-Menehould, de Poulot, Leblanc, et de Joseph Ponsin[4] qui m'ont dit avoir été les premiers à l'arrêter. Enfin le temps ne me

[1] Voilà sa gloire à lui, et il a grand soin de la faire ressortir.
[2] Il y a soixante lieues de Varennes à Paris. C'est bravement couru !
[3] Voilà un ton bien différent de celui des procès-verbaux : c'est le langage d'un patriote fort avancé. Mangin s'était frotté aux Parisiens, et ce contact en avait fait un autre homme. Il est vrai qu'il n'avait pas à garder, dans une lettre intime et familière, le décorum qu'exige une pièce officielle.
[4] Leblanc était le maître de l'auberge du *Bras d'or*, devant laquelle fut arrêtée la voiture du roi. Son frère, Paul (Poulot), et le jeune Ponsin, qui étaient alors dans cette auberge occupés à jouer aux cartes, se trouvèrent tout à point pour arrêter les voitures.

permet pas de vous faire un plus long détail des louanges que l'on donne à Varennes.

Je vais aujourd'hui dîner chez M. Palois[1], qui a déjà dépensé cent mille écus pour faire des cadeaux à tous les départements. Il va, à ce qu'il m'a promis, envoyer une Bastille à Varennes, pour le remercier du service inappréciable qu'il vient de rendre à la France entière ; je lui donnerai vos noms ainsi que ceux de Poulot et Ponsin, et du maître de poste ; ils y graveront ensuite le mien, s'ils veulent, cela m'est indifférent, pourvu que vous soyez tous connus. Je vais tâcher de voir M. George que je n'ai pu trouver hier, afin de lui apprendre aussi comme MM. ses fils se sont comportés[2]. Je voudrais connaître tous les individus qui ont contribué à cette grande action ; je ferai faire leur éloge à tous en particulier par tous les journalistes, afin que toute la France n'ignore pas combien mes concitoyens sont patriotes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

MANGIN.

Je ne sais si mon pauvre cheval est crevé : je n'ai mis que trois quarts d'heure pour gagner Clermont ; il est tombé à mon arrivée sur la litière. J'en suis d'avance tout consolé par la joie que je ressens d'entendre célébrer Varennes.

J'ai essayé, dès hier, de me remettre en route : je n'ai jamais pu y parvenir. Je tâcherai cependant demain de prendre la diligence, car, pour courir en bidet, mes fesses ne me le permettent pas.

J'évite bien d'aller au Palais-Royal : je crois que j'y périrais dans les bras des patriotes. »

Voilà un fougueux citoyen surpris en déshabillé, dans toute la naïveté de ses impressions et de ses espérances. Je ne sais si je me trompe, mais cette lettre me paraît fort intéressante et

---

[1] Ce sieur Palois ou Palloy avait suivi les commissaires de l'Assemblée nationale, et était arrivé à Varennes, avant que le roi en fût reparti : « M. Baillon, dit le comte de Choiseul dans sa *Relation*, allait de rang en rang avec un M. Palloy et d'autres, qui arrivaient à tous moments de Paris. »

[2] J'ai déjà dit que M. George, maire de Varennes, était député du Clermontois à l'Assemblée nationale. Son fils, Justin, avait été un des héros de l'arrestation.

fort caractéristique, avec son enthousiasme délirant, ses hyperboles et ses gasconnades, entassées de la meilleure foi du monde ; avec cette soif généreuse d'immortalité et ces *post-scriptum* qui n'en finissent pas. C'est une page d'histoire intime qui a bien son prix, et que pourrait citer peut-être le futur Suétone de cette terrible époque. On a vu que la municipalité de Varennes se montra peu sensible aux procédés aimables de Mangin, et qu'en dépit de tout ce qu'il avait fait, avec tant de désintéressement, pour la gloire de la ville, elle crut devoir protester assez vertement contre l'infidélité des rapports de son mandataire, comme plus tard encore elle protesta contre plusieurs *Mémoires* particuliers journellement adressés aux comités parisiens par quelques individus qui cherchaient à usurper, dans l'honneur de l'arrestation, une part à laquelle ils n'avaient aucun droit.

On doit bien penser qu'il y eut beaucoup d'autres lettres échangées à la même époque entre la commune de Varennes et les communes voisines. Celles-ci envoient demander des nouvelles, des renseignements, des instructions, ou bien elles offrent des secours. Je laisse de côté celles qui sont tout à fait insignifiantes, pour m'arrêter à quelques-unes qui pourront donner au lecteur une idée du mouvement et de l'agitation occasionnés par la fuite du roi, et mettre sous ses yeux un certain nombre de détails peu connus, dont plusieurs ont leur importance et leur utilité. Toutes ces lettres sont adressées aux officiers municipaux de Varennes.

« Autry, le 22 juin, à 6 heures du matin.

Messieurs,

Le sieur Vanan de votre ville vient de répandre ici l'alarme[1], vraie ou fausse, que le roi et la reine étaient chez vous et se disposaient à aller joindre les troupes étrangères. Nous recevons en même temps un avis du maire de Servon qui annonce avoir pareil avis du maire de Vienne-le-Château[2], *que le roi et la reine sont passés à Sainte-Menehould*. Tout cela est-il vrai ou non ? Nous vous dépêchons un exprès, et nous vous prions de nous en assurer. Nous allons préparer nos forces pour les réunir aux vôtres, et où vous nous indiquerez. »

Ainsi le roi avait été bien positivement reconnu à Sainte-Menehould, probablement par d'autres encore que par Drouet, comme du reste l'assure M. de Valori, dans son *Précis historique*, et déjà même, ce qui est un point important, l'alarme avait été donnée dans les communes voisines avant qu'on n'apprît la nouvelle de son arrestation, et elle était arrivée de Sainte-Menehould à Autry, qui en est distant de 5 à 6 lieues, en même temps qu'elle y arrivait de Varennes.

Le même jour la municipalité recevait trois autres lettres également importantes à divers titres.

« Stenay, le 22 juin.

Messieurs,

La sortie inattendue et précipitée de notre garnison, ce jourd'hui, les cinq heures du matin, avec armes et bagages, ayant à sa tête M. de Bouillé, avait causé beaucoup d'inquiétude à tous nos citoyens : ce n'a été que dans le courant de la journée que nous avons appris qu'elle avait dirigé sa marche vers Varennes, et, suivant toute apparence, pour

---

[1] Aussitôt après l'arrestation, des courriers avaient été expédiés, ou étaient partis d'eux-mêmes, pour aller avertir les localités environnantes.

[2] Autry, Servon et Vienne-le-Château sont des villages ou bourgades situés dans un rayon de trois à quatre lieues environ de Varennes.

protéger l'évasion du roi que l'on nous a dit être arrêté chez vous et par votre courage. Nous avons aussitôt fait partir nos gardes nationales pour prêter leur secours, mais, ayant rencontré le régiment de Royal-Allemand, ils ont retourné et sont rentrés, ainsi que le régiment, ayant toujours à sa tête M. de Bouillé, qui a changé de cheval au Palais-Royal, auberge hors de la ville, et qui est parti de suite pour Orval, suivant le rapport. »

Cette lettre a l'avantage de préciser l'heure du départ du marquis de Bouillé, sans toutefois expliquer la cause de son retour subit à Stenay. On sait qu'il a eu à se défendre contre les attaques fort vives de ceux qui lui demandaient compte de l'inexplicable retard qu'il avait mis à marcher sur Varennes, à la tête de son régiment. On peut comparer cette lettre au passage de ses *Mémoires* où il raconte le même fait, mais avec quelques variantes, et sans dire un mot du mouvement rétrograde dont il est question ici et qui fut sans doute une des causes de ce retard qu'on lui a tant reproché.

« Verdun, 22 juin.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que le régiment de Castella est arrivé ce jourd'hui à neuf heures à Étain[1], devant se rendre de là à Montmédy, suivant l'ordre qu'il a reçu à Metz. Les chasseurs de Flandres sont également partis de Metz pour se rendre du même côté. Ces régiments et ceux qui sont maintenant en mouvement dans nos environs, ne se réuniront-ils pas pour vous enlever votre prise, et ne serait-il pas prudent de faire l'impossible pour la faire retourner à Paris ?

Nous sommes vos frères, etc.

Des Suisses, venant d'Étain, nous informent que la destination du régiment est pour Carignan, Stenay et Montmédy, et qu'il est parti hier de Metz à cinq heures du soir. »

---

[1] Petite ville située à deux lieues de Verdun.

« Verdun, 22 juin, 5 heures de relevée.

Messieurs,

Nous vous informons que le régiment de Castella suisse qui est arrivé aujourd'hui à Étain, venant de Metz, est reparti de la dite ville d'Étain dans l'après-midi, et a pris la route de Damvillers. La lettre des officiers municipaux d'Étain nous annonce aussi qu'ils attendent le régiment de Nassau demain matin. On pense que, de Damvillers, ces régiments se porteront sur Varennes, en passant par Dun ou Consenvoye. Les administrateurs de notre district viennent de faire passer les ordres à cette dernière communauté de garder le pont et d'envoyer le même avis à Dun, en le communiquant de proche en proche. Vous voyez, Messieurs, qu'il est instant de prendre un parti, et comme nous vous le disions par notre précédente, le plus prudent sans doute serait celui de faire rétrograder le convoi. Nos communautés ont ordre d'entretenir une correspondance de village en village, jusqu'à ce qu'on puisse se décider. »

On voit qu'à cinq heures du soir la municipalité de Verdun, qui avait été si vite informée de l'arrestation, n'avait pas encore connaissance du départ, quoiqu'il y eût alors plus de neuf heures que le roi eût quitté Varennes, et que six ou sept lieues à peine séparent cette dernière ville de Verdun. La raison en est trop facile à comprendre pour qu'il soit besoin de l'exposer ici.

D'autres lettres du même jour annoncent l'envoi de messagers, pour s'enquérir de l'événement. D'autres informent les officiers municipaux de Varennes, qui se trouvaient naturellement transformés en juges suprêmes de tout ce qui se rapportait, de près ou de loin, à l'arrestation de Louis XVI, qu'on a mis la main sur des courriers pour examiner leurs dépêches. La plupart témoignent qu'on faisait bonne garde autour de la ville, et qu'on avait établi une inquisition vigilante dans un rayon

de plusieurs lieues aux environs. Je ne puis résister au plaisir de transcrire ici, comme échantillon unique, le petit billet d'un maire patriote, mais peu lettré, dont le zèle est bien capable de faire oublier la déplorable orthographe.

« Gênes[1], ce 22 juin.

Messieurs,

Après avoir l'honneur de vous saluer, je vous envoie un homme du régiment de Royal-Allemand, que j'ai fait arrêter en passant dans notre village. Il *s'a* déclaré déserteur pour le bien de notre patrie, et qu'il ne voulait pas faire comme ses commandants. C'est pourquoi *que* je vous l'envoie pour l'examiner vous-mêmes, et pour en disposer suivant que vous le jugerez convenable. »

Ce ne fut pas là la seule défection de ce genre. On sait que les hussards de Lauzun, cantonnés dans la ville, s'étaient laissés séduire, et qu'ils avaient passé du côté du peuple, les uns dès le début des événements, les autres au moment décisif. Je trouve encore dans les archives deux *laissez-passer* accordés à des hussards qui se sont montrés en braves patriotes, pour rejoindre leur détachement à Varennes.

Je citerai en outre, pour ne rien laisser perdre de tout ce qui peut avoir tant soit peu d'importance, un extrait des délibérations du Directoire des Ardennes, daté du 22 juin, six heures du soir. Cette pièce porte diverses mesures à prendre, par suite de la nouvelle de l'arrestation qui vient d'arriver, en même temps que l'avis de la fuite du roi et de sa famille, transmis du district de Reims. Le Directoire arrête qu'on fera marcher des détachements de la Garde nationale et des troupes de ligne vers les lieux où l'on pourrait craindre l'arrivée des forces destinées à

[1] Petit village à quelques lieues de Varennes.

protéger l’enlèvement des prisonniers, spécialement vers Dun, Jametz et Damvillers.

Ces dernières pièces, du reste assez peu intéressantes, je l’avoue, montrent du moins avec quel ensemble et quelle vigueur toutes les municipalités étaient disposées à agir pour seconder la municipalité de Varennes, aussi bien que la merveilleuse promptitude avec laquelle le bruit de l’arrestation s’était répandu au loin. Il y a quelque chose d’incompréhensible et de vraiment surhumain, on l’a souvent remarqué, dans la façon mystérieuse dont la nouvelle des grandes catastrophes se transmet de ville en ville. C’est comme une voix répandue dans l’air, qui court, rase le sol, et retentit tout à coup à de vastes distances, sans qu’on puisse savoir qui l’a fait entendre. La renommée est bien alors cette déesse aux cent langues, du poète latin, qui va aussi vite que la pensée, et dont la rapidité s’accroît à chaque pas qu’elle fait en avant.

Mais les deux documents qu’il me reste à extraire du registre de la commune, avant de passer à un ordre de pièces tout différent, ont, je crois, un peu plus d’importance, et peuvent contribuer, pour leur humble part, à jeter quelque jour sur l’événement. Le premier est conçu en ces termes :

« Cejourd’hui, 24 juin 1791, la municipalité assemblée, il a été dit qu’il était intéressant de s’assurer des papiers qui pouvaient être ès-mains des chefs du détachement de Lauzun, posé en cette ville, et qui pouvaient être relatifs à leur destination, comme devant être employés au passage de Sa Majesté et de la famille royale. En conséquence, il a été détaché un commissaire, accompagné d’un détachement de la Garde nationale, pour se transporter près du sieur Boudet, commandant ledit détachement[1]. Quoi fait, et ledit commissaire de retour, il a rapporté

---

[1] Voici de quelle manière ce détachement se trouvait sous les ordres d’un simple sous-lieutenant. Il avait d’abord pour chef le capitaine Deslon ; mais Bouillé, à qui on avait inspiré, bien à tort, des doutes sur la fidélité de cet officier, jugea à propos de l’éloigner de Varennes,

qu'après avoir prévenu ledit sieur Boudet de sa mission, et requis de lui les déclarations relatives au dépôt dont il pouvait être chargé des papiers concernant leur marche sur le passage du roi, il lui avait déclaré n'avoir dans ses mains que les ordres relatifs au départ d'un détachement de quarante hommes et à sa marche, qu'il lui avait remis ès-mains. Le 1er, daté de Montmédy le 18 juin présent mois, signé Bouillé, portant ordre à un lieutenant, à un maréchal des logis et quarante hommes dudit détachement de partir de cette ville le 20 juin présent mois, pour se rendre à Pont-de-Sommevelle, sur la route avant Châlons-sur-Marne, et d'y attendre un convoi d'argent pour la subsistance des troupes, et de l'escorter jusqu'à Sainte-Menehould ; qu'il lui serait remis par l'officier qui les conduisait. Les hussards et les chevaux seraient logés de gré à gré dans les auberges ; les frais seraient remboursés à l'officier commandant le détachement, et il sera payé à chaque homme quinze sols par jour au-delà de la paye pour tenir lieu d'étape, et la dépense pour la nourriture des chevaux serait faite par le commandant du détachement, et lui serait remboursée.

Le second, daté de Stenay, du 20 de ce mois, signé Bouillé, portant que le commandant du détachement à Pont-Sommevelle en partirait, aussitôt cet ordre reçu, pour se rendre à Varennes le 21 juin, et y attendre de nouveaux ordres pour la conduite du trésor qu'il était chargé d'escorter.

Qu'indépendamment de cette représentation, il avait été fait perquisition exacte, et il ne s'est retrouvé aucun papier relatif à cet objet ; pourquoi ils s'étaient retirés, après lui avoir laissé décharge de la remise des deux ordres.

En conséquence, il a été arrêté qu'envoi serait fait desdits deux ordres à l'Assemblée nationale, pour, par elle, aviser du parti que sa sagesse lui permettra. »

— lieu qu'on regardait comme dangereux pour le passage du roi, parce qu'il n'y avait point de poste et qu'il fallait y établir un relais, — et de l'envoyer à Dun. Il fut remplacé par le jeune de Rodwell (ou Lorric, ou Rohric, car il n'est pas une seule relation qui n'écrive ce nom peu connu d'une façon différente), lequel, n'ayant pas été mis au courant, parce qu'on n'osait se confier à son inexpérience, perdit la tête aux premiers bruits, et n'eut rien de plus pressé que de quitter son poste, pour aller avertir en toute hâte, à Stenay, le marquis de Bouillé. Après son départ, le premier chef était le sous-lieutenant Boudet.

Je cite également l'autre pièce, telle qu'elle est, avec ses noms propres estropiés, et sa rédaction trop souvent obscure et équivoque, par excès d'incorrection.

« Cejourd'hui 28 juin 1791, du matin (*sic*), la municipalité étant assemblée, il a été dit par le procureur de la commune qu'en conséquence de la missive adressée à la commune de Sainte-Menehould pour l'élargissement et renvoi des hussards du détachement de Varennes, qui avaient été arrêtés, et du retour de ces hussards en cette ville, le jour d'hier, dans la nuit, ayant été reconnus par la garde, il s'est trouvé de leur nombre un hussard du troisième régiment, ci-devant Estrazy (Esterhazy), avec son cheval et équipage, conduisant en main un cheval d'escadron ; que, comme ce hussard nous paraît avoir été employé à l'escorte du roi pour favoriser sa fuite, il était nécessaire d'avoir de lui les renseignements dont il pouvait être instruit ; en conséquence, il l'avait fait consigner et requérait qu'il se présentât à la municipalité pour rendre compte de sa conduite depuis le moment de son départ du régiment.

Sur quoi, statuant et ayant égard aux réquisitions du procureur de la commune, il a été arrêté que ledit hussard du troisième régiment serait appelé. Quoi fait et lui comparant, il lui a été fait lecture des réquisitions ci-dessus faites ; à quoi il a répondu qu'il se nommait Nicolas Vagner, hussard du troisième régiment, compagnie de corvée en garnison à Sedan ; qu'il en est sorti le 16, par les ordres du sieur Fossy, lieutenant-colonel, pour se rendre à Sainte-Menehould avec un cheval de main appartenant audit Fossy ; qu'il y est arrivé le dimanche 19, et est descendu au Soleil-d'Or, qui lui était indiqué ; qu'il était chargé d'une lettre de la part dudit Fossy, pour remettre à une personne qui se présenterait à lui dans ladite auberge. Le lendemain lundi, vers les trois heures du soir, il s'est présenté une personne habillée en redingote bleue, qui a demandé à lui parler ; que, s'étant approché de lui, ce dernier s'informa s'il n'était point chargé de lui remettre une lettre ; qu'il répondit qu'il était chargé d'une lettre, de la part de son lieutenant-colonel, pour le sieur Coglas (Goguelat), aide de camp de M. de Bouillé. Il lui dit que c'était pour lui ; il la lui remit de suite, et il monta dans une chambre pour la lire ; le lende-

main, il reçut des ordres du domestique de cet officier, qui lui dit que son maître était l'aide de camp de M. de Bouillé, de seller son cheval et celui qu'il avait amené, ce qu'il fit ; puis, un instant après, on le prévint que le sieur Coglas monterait un cheval de hussard d'un détachement de Lauzun, qui était arrivé de la veille à Sainte-Menehould, et qui devait partir le même matin pour Pont-Sommevelle[1], et qu'il tiendrait des chevaux prêts pour trois heures après midi, pour venir coucher à Clermont ; que ledit sieur Coglas partit avec ledit détachement de Lauzun, et il ne l'a point revu depuis ce moment ; que, vers les neuf heures du matin, il était arrivé un détachement de Royal-Dragon, composé de quarante-quatre hommes, compris le capitaine et le lieutenant, qui ont descendu dans la même auberge que lui ; que, depuis le moment de l'arrivée et jusqu'au soir, les deux officiers n'ont pas cessé de se promener sur la route de Châlons ; que, vers huit heures du soir, étant au-devant de l'auberge et causant avec ces dragons, ils virent arriver un cabriolet attelé de trois chevaux et une grosse voiture attelée de six, qui s'arrêtèrent à la porte qui était à côté pour changer de chevaux ; qu'il s'est approché de ces voitures, et ils regardaient s'ils pouvaient apercevoir ce qui était dedans ; que le capitaine s'est approché et les a chassés, en leur défendant de regarder, et ordonna à ses dragons d'aller souper lestement ; que ces dragons lui observèrent qu'ils pouvaient regarder et qu'ils ne faisaient point de mal ; cependant ils se retirèrent pour souper. À peine étaient-ils retirés qu'il vint ordonner à ses dragons de monter à cheval ; que tous ces mouvements précipités excitèrent une rumeur dans la ville : quelques particuliers qui se trouvèrent là s'opposèrent à la sortie de ces dragons ; le tumulte devint considérable et tous furent arrêtés, si on en excepte un maréchal des logis en chef qui s'est sauvé dans le premier moment. Cette rumeur fut occasionnée sur le bruit qui s'était répandu que ces voitures renfermaient le roi et sa famille ; les dragons n'ayant fait aucune résistance et s'étant rangés du côté du peuple, les officiers furent seuls arrêtés et constitués prisonniers ; qu'à son égard, il fut consigné, et deux jours après on lui donna un logement en ville avec

---

[1] C'était le détachement de quarante hussards qui avait quitté Varennes le lundi 20, comme je l'ai déjà dit, sous les ordres de Boudet.

l’étape ; qu’il n’a d’autre connaissance ni renseignement sur le fait du roi et de sa famille, et a signé

Vagner. »

Je laisse de côté bon nombre d’autres pièces portant témoignage des craintes continuelles qui, après le départ du roi, assaillirent la population du pays et celle de Varennes en particulier. Cette petite ville, se croyant devenue désormais le point de mire de la haine des *aristocrates*, et se pensant menacée à la fois par les ennemis du dedans et par ceux du dehors, voulait garder, pour sa défense, son détachement de hussards, malgré les ordres des commissaires de l’Assemblée nationale, qui eurent beaucoup de peine à lui persuader d’obéir. Des bruits d’invasion, qui n’étaient fondés sur aucun fait réel, couraient alors sur les frontières de l’Est. On allait même jusqu’à dire que les troupes autrichiennes s’avançaient sur la Meuse ; on citait les points où elles étaient campées ; la panique se propageait avec la rapidité de l’éclair, les gardes nationales se rassemblaient en toute hâte ; et, après tout ce fracas, il se trouvait qu’on n’avait pas aperçu le moindre soldat ennemi, sans qu’on pût remonter à la source de ces étranges rumeurs. Ce fut un bruit pareil qui, après le départ du roi, fit rebrousser chemin à la municipalité de Varennes : elle devait d’abord accompagner son captif jusqu’à Paris pour le déposer elle-même entre les mains de l’Assemblée ; mais elle n’alla pas plus loin que Clermont, et se crut obligée de revenir veiller à la sûreté de ses concitoyens. On peut voir, dans les *Mémoires* du marquis de Bouillé, quelle était la première origine de ces paniques multipliées. C’était lui-même qui, de son commandement de Metz, avait pris soin, quelque temps avant le voyage de Louis XVI, de répandre l’alarme dans les départements voisins, en y propageant par ses affidés le bruit d’un prétendu mouvement des

troupes autrichiennes. Cette tactique se rattachait à un système de mesures qu'il avait combinées et fait agréer au roi : elles devaient lui fournir un prétexte plausible de rassembler les forces dont il avait besoin pour protéger l'évasion, et de les concentrer du côté de la frontière du Luxembourg et de Montmédy, comme pour faire face à toute tentative de l'ennemi. On a vu que ces bruits avaient trouvé créance dans des esprits toujours prompts à s'alarmer, et qui croyaient que leur récent exploit venait de doubler le péril dont ils étaient menacés.

II

Mais ce qu'il y a de plus curieux peut-être parmi toutes ces pièces, c'est la grosse liasse d'adresses de félicitations, qui de tous les points de la France, des plus grandes villes comme des plus inconnues, affluèrent à Varennes après l'arrestation. Ces adresses, écrites presque toutes par les sociétés des *Amis de la Constitution*, qui depuis furent les Jacobins, sont au nombre d'une centaine, pour ne parler que de celles-là seulement qui se sont trouvées conservées jusqu'aujourd'hui. On ne s'attend pas sans doute que je les donne ici les unes après les autres : ce serait un travail de copiste par trop fastidieux pour le lecteur comme pour moi, et dont l'utilité ne rachèterait pas suffisamment l'ennui. Du reste, la plupart de ces lettres se ressemblent beaucoup ; elles se réunissent dans les mêmes formules, le même ton et l'expression des mêmes sentiments. Je me bornerai donc à en extraire les passages les plus saillants à divers titres, ceux surtout qui me sembleront le mieux refléter l'esprit public et la marche des idées d'alors.

La première pièce, fort courte et signée du nom de Bailly, est un remerciement de la municipalité de Paris pour l'envoi du

procès-verbal, accompagné de félicitations sur la belle conduite de la ville de Varennes. Elle est écrite d'un ton froidement officiel, dont la sécheresse contraste étrangement avec le lyrisme de presque toutes les autres, où la sensibilité et la reconnaissance vont parfois jusqu'au sublime de la niaiserie : « Ville et peuple à jamais célèbres dans les fastes de l'histoire, s'écrient le Directoire et le procureur-syndic du district de Saint-Dizier, les bénédictions de tous les siècles vous attendent ; et si dans l'avenir la faux du temps détruisait Varennes, au point qu'il n'en restât plus aucune trace, l'œil humide de pleurs, nos derniers neveux à genoux sur la place qu'aura occupée son enceinte, s'écrieront avec transport : C'est là qu'était Varennes ; c'est là qu'ont vécu des hommes dignes d'être libres ; c'est là que fut arrêté dans sa fuite un roi parjure à ses serments. »

Voilà de l'admiration qui atteint à l'extase. Il y en a qui délirent tout à fait, et entonnent à pleine voix les plus fougueux, les plus désordonnés dithyrambes : telle est entre autres l'adresse des *Amis de la Constitution* de Reims, qui avaient sans doute à cœur de racheter la mauvaise réputation de leur ville, où l'on sacrait les *tyrans*. Partout ce sont des hymnes, de l'encens, des prostrations, des adulations de bonne foi, mais tellement hyperboliques qu'en les lisant aujourd'hui de sang-froid, à quelque parti qu'on appartienne, on ne peut s'empêcher d'en sourire avec quelque pitié. Ici on compare les habitants de Varennes, qui ne se doutaient point assurément d'être de si grands personnages, à ces *Romains qui ne pâlissaient pas devant la pourpre des rois* ; à Brutus, à Horatius Coclès, à Scevola, aux plus glorieux consuls, aux plus austères et aux plus vaillants Spartiates ; là, on leur décerne le nom de *pères*, de sauveurs de la patrie ; plus loin on leur adjuge sans façon l'immortalité. Les *Amis* de Calais prouvent par une comparaison méthodique,

que les Varennois doivent être mis bien au-dessus d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons ; et ils ajoutent que, désormais, quand un citoyen aura bien mérité de la patrie, on dira : « Il était digne d'être né à Varennes. »

On avait envoyé une de ces lettres de félicitations à la commune de Varennes-le-Grand, dans l'Allier : après l'avoir ouverte, les officiers municipaux reconnurent l'erreur, et en l'expédiant aux véritables destinataires, ils y joignirent une adresse personnelle, où ils offraient la radiation de leur nom de Varennes, *pour s'être enfumés de l'encens qui brûlait sur les autels d'un autre*. Ils supplient du moins la petite bourgade de la Meuse de s'appeler désormais Varennes-le-Grand, titre dont ils lui cèdent l'honneur comme à la plus digne, et ils donnent eux-mêmes l'exemple les premiers sur la suscription de leur lettre.

Mais tout cela ne vaut pas encore, à mon gré, la pièce émanée des *dames patriotes* de Tonneins, qui est, comme on sait, la patrie de madame Cottin[1]. Ce précieux manuscrit se termine par une phrase martiale : « Mieux vaux mourir que d'être esclaves », s'écrient ces femmes fortes, et elles déposent au-dessous une trentaine de signatures plébéiennes, d'une écriture fort primitive. Je ne sais si je me trompe, mais cette étude que d'autres trouveront peut-être d'une minutie puérile et sans intérêt, est pour moi une source de révélations curieuses, où je crois saisir sur le fait, dans toute sa franchise intime, le mouvement ou plutôt la fièvre qui agitait alors les esprits et les cœurs.

D'autres communes envoient des députations d'honneur ; plusieurs annoncent officiellement qu'elles ont écrit les noms des héros de l'arrestation sur leurs registres, et Sèvres, entre autres, fait savoir qu'elle a décerné cette gloire à Drouet comme

[1] Sophie Cottin, née Ristaud ou Risteau, femme de lettres (1770-1807). (N. D. É.)

à un des bienfaiteurs de la nation. Saint-Jean-de-Losne et Perpignan accompagnent leurs lettres de couronnes civiques. Les *Amis de la Constitution* de Paris offrent à la municipalité et à la Garde nationale des lettres d'affiliation : « Ils ont cru, disent-ils, devoir transmettre à la postérité les noms des Français dont le courage a servi si utilement la patrie : ils ont arrêté que ces noms seraient gravés sur une pierre qui serait placée dans le lieu de leurs séances, et dont la vue entretiendra dans tous les cœurs le souvenir d'une action aussi glorieuse que mémorable. Cette pierre est sortie des décombres de la Bastille ; et c'est ainsi que ce qui faisait le plus solide appui du despotisme, deviendra par la seule inscription de ces noms, un monument durable élevé à la liberté. »

On sent souvent percer, sous les félicitations, une sorte de jalousie contre le hasard heureux qui a favorisé Varennes en cette circonstance. On voit que certains patriotes portent envie à cette gloire récente. Pourquoi la fortune n'a-t-elle pas voulu que ce bonheur-là échût à leur ville ? Ils s'en fussent montrés également dignes par leur courage et leur grandeur d'âme.

En général l'enthousiasme et l'admiration vont si loin qu'ils débordent jusque dans les formules de la lettre. La plupart débutent ainsi : « Frères, amis et citoyens libres, Très chers frères, Louables concitoyens, Braves camarades, Citoyens vertueux, Immortels citoyens, Vrais héros de la patrie, Vertueuse municipalité », etc., et finissent à peu près de la même manière. On y retrouve, encore plus que dans le procès-verbal de la commune de Varennes, ces mots de *vertu*, de *nature*, de *cœur sensible*, qui remplissent tous les écrits contemporains : il n'en est pas une, pour ainsi dire, qui se soit dérobée au galimatias emphatique et boursoufflé de l'époque, de sorte qu'à voir se représenter sans cesse les mêmes formules et les mêmes idées,

à lire ces phrases sonores, montrant toujours la même pompe et cachant toujours le même vide, on dirait les amplifications maladroites et prétentieuses de quelque élève de rhétorique, plein d'ardeur et de lecture et tout imprégné du *Contrat social*. J'y ai rencontré même des dissertations et de grands étalages de théories qui visent fort haut, et où le rédacteur de la lettre semble n'avoir d'autre but que de chercher à prouver, à propos ou hors de propos, dans une occasion solennelle qui ne se présentera pas souvent, sa capacité politique et philosophique. Écoutez l'adresse de Saint-Puy (Gers) : « Ils avaient pensé, ces détracteurs du droit des nations, que le peuple formait la partie la moins essentielle du royaume, et que les citoyens étaient faits pour le gouvernement et non le gouvernement pour les citoyens. Ils ont erré, ces ennemis de l'homme, dans leurs principes ; ils ont erré ces vexateurs du peuple, dans les conséquences de leurs principes ; ils ont erré, ces aristocrates, ces fauteurs du despotisme, lorsque, mesurant la puissance d'un peuple libre sur ce qu'il faisait esclave, ils ont cru pouvoir l'asservir et l'abrutir. Mais qu'ils apprennent que la liberté est un gage de la nature… L'homme, s'unissant à tout, n'obéit pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. Pardonnez, Messieurs, cette digression : elle est dictée par l'indignation qui nous anime à la vue des forfaits commis contre la société. » Cette dernière phrase est inappréciable, et je la recommande à tous ceux qui font usage de l'épisode, poète épiques ou autres.

Les théories qui se trouvent exposées à huis clos dans ces adresses, sont souvent des plus hardies et des plus avancées : les idées, jusqu'alors contenues dans des bornes plus timides, maintenant surexcitées outre mesure par l'humiliation de la royauté, ont fait un pas en avant et se produisent dans toute

leur audace. Le procès-verbal de la municipalité de Varennes, destiné à l'impression, s'était, soit prudence, soit respect réel et sincère, soit indécision circonspecte, arrêté à un terme mitoyen qu'il n'osa franchir, même après avoir été stimulé par les représentations du Directoire de la Meuse : il semblait que la majesté royale eût encore gardé son prestige pour ces hommes qui venaient, sans s'en douter à coup sûr, et sans prévoir en aucune façon ni la portée ni les conséquences de leur acte, de lui porter la plus terrible atteinte. Ici, il n'en est pas de même. Un observateur attentif peut y étudier et y saisir dans son travail le progrès immense qu'avait fait accomplir à l'idée révolutionnaire la fuite et l'arrestation de Louis XVI ; il peut y découvrir, à travers les allusions, les timidités, les réticences, le vague de l'expression, les incertitudes et les tâtonnements d'une pensée qui s'effraye d'elle-même et ne se dévoile pas tout entière, peut-être parce qu'elle ne se connaît pas encore et qu'elle n'a point conscience de sa propre audace, ce que dès lors les esprits osaient rêver et entrevoir. Sans doute il y a plusieurs de ces lettres qui parlent du roi avec égards, avec respect même et quelquefois sur le ton de l'amour et du dévouement, en se rejetant par compensation, d'après la tactique ordinaire, sur les perfides conseillers qui l'ont égaré ; mais le plus souvent cette dernière apparence de respect dont beaucoup ne songent même pas à se couvrir, cache un fond de révolte assez transparent pour frapper les plus aveugles. Dans quelques-unes, le monarque est fort maltraité ; on en parle tantôt avec colère, tantôt avec un dédain superbe et méprisant. Le chirurgien Mangin avait débuté en appelant Louis XVI « l'individu qui allait plonger la France dans le carnage et la désolation ». Les signataires des adresses à la commune de Varennes vont encore plus loin pour la plupart, et on trouve continuellement sous leurs plumes

des phrases comme celles-ci, qui devaient reparaître si souvent dans les journaux et les pamphlets de la Révolution : *roi parjure à ses serments, majesté perfide, insensé fugitif, le trône despotique d'un tyran, la désertion d'un roi parjure, fuyard inhabile à régner*, etc. Y a-t-il bien loin de là au réquisitoire de la Convention et à l'échafaud du 21 janvier ?

Les *Amis de la Constitution* de Paris, qui devaient être naturellement les plus avancés, semblent avoir prévenu et deviné les théories constitutionnelles modernes, en donnant à Louis XVI le titre de *premier fonctionnaire de l'État*. Je détache de l'adresse de la ville d'Orléans, un passage qui m'a semblé caractéristique à ce point de vue : « Effrayés d'avoir à soumettre une nation pleine de héros, les ennemis de la patrie avaient essayé d'y semer l'épouvante, en lui enlevant une *image* qu'ils croyaient être le palladium du salut commun, et l'unique appui de notre Constitution. Insensés, quel eût été le fruit de leurs manœuvres ? Peut-être ce *fantôme*, qu'ils auraient couvert des magnifiques lambeaux du despotisme et environné des hommages de la servitude, aurait-il glacé le courage de quelques faibles patriotes ; peut-être quelques Français, encore à demi-sauvages, *comme ces hordes que la lune, en se perdant dans les nuages, jette dans la consternation*, auraient-ils tourné contre eux-mêmes leurs propres armes ; mais la foule des Francs, moins superstitieuse et moins pusillanime, sans contester à *l'image royale* les respects qui lui sont dus quand elle est placée dans son sanctuaire, se seraient tournés vers une divinité bien plus sacrée, divinité dont émane toute puissance, la nation. » Voilà, on en conviendra, une étrange et délicate manière de concevoir l'autorité royale, qui se trouve réduite, dans cet ingénieux système, à sa plus simple expression, renfermée dans un rôle de personnage muet, de fétiche immobile et in-

sensible, amenée enfin à n'être plus qu'un je ne sais quoi de vague et d'insaisissable, flottant entre le rêve et la réalité comme la lune de Virgile :

> Qualem primo qui surgere mense
> Aut videt aut vidisse putat per nubila lunam.

Ce qui domine dans les pièces dont nous nous occupons, c'est, pour parler leur emphatique langage, *le saint enthousiasme de la liberté*, et l'amour de la *sainte Constitution*. Les esprits étaient alors dans la lune de miel du nouveau régime auquel la France s'essayait depuis deux ans à peine ; c'est ce qui donne à leur patriotisme, à ce sentiment toujours digne de respect jusque dans ses travers, un ton d'enivrement si comique et d'exaltation si ridicule dont le ridicule s'accroît encore d'une singulière façon par l'emphase du style et les bévues des rédacteurs. La ville de Radonvilliers débute majestueusement par ces deux vers :

> Celui qui met un frein à la fureur des flots
> Sait aussi des méchants arrêter les complots.

Et cet exorde solennel donne suffisamment l'idée de cette adresse curieuse que n'eût pas désavouée M. Prudhomme, et où il est parlé « de la discorde agitant son terrible flambeau ». Mais que dire de la distraction des officiers municipaux de Saint-Gengoux-le-Royal (Saône-et-Loire), qui commencent en ces termes : « Si le *village d'Arc* est devenu fameux pour avoir donné le jour à la femme courageuse qui délivra la France d'un ennemi redoutable, combien plus célèbre ne sera pas la ville de Varennes, qui vient d'arrêter la course fugitive d'un roi qui tra-

hissait son peuple et violait ses serments ? » On se rappelle la fable de La Fontaine :

> Notre singe prit pour ce coup
> Le nom d'un port pour un nom d'homme.

Quel dommage d'enlever à ces messieurs une si belle entrée en matière, en les avertissant qu'ils ont confondu le nom de la famille avec le nom du village ! Malheureusement ils ont semblé prendre à tâche dans toute leur lettre d'appuyer sur cette malencontreuse erreur, et d'y revenir sans cesse : « C'est le hasard, disent-ils, qui fit naître Jeanne à Arc ; Jeanne est le seul individu fameux que produisit le village », etc. On ne saurait guère se montrer plus complètement ridicule, mais l'intention est bonne, et l'intention rachète bien des choses.

Personne n'est oublié dans cet hymne de reconnaissance entonné de toutes parts à la louange des héros de ce grand événement. La plupart insistent [sic] particulièrement, en estropiant d'une manière déplorable les noms propres, que les feuilles publiques avaient défigurés elles-mêmes dans la précipitation du premier moment, sur les éloges dus à Paul Leblanc et à J. Ponsin, « ces deux jeunes héros que le Ciel semble avoir envoyés sur la terre pour servir d'exemple à tous les amis de la liberté », à Leblanc aîné, à George fils, à Guillaume, à Mangin, surtout à Sauce et encore plus à Drouet : il y a même quelques lettres adressées spécialement à ces quatre derniers personnages, et plusieurs recommandent aussi de faire passer leur adresse au détachement qui a mis bas les armes, lorsque son commandant lui ordonnait de charger le peuple.

Parfois les signatures elles-mêmes ne sont pas moins précieuses que tout le reste. Au milieu d'une multitude d'autres, on en trouve quelques-unes dans le genre de celles-ci : *Guillaume,*

tambour-major ; *A. Lahaude, sergent de la Garde nationale*, et dans un beau paraphe gracieusement arrondi : *ennemi juré de Bouillé*. Il n'est pas rare d'en voir, parmi ces pièces, qui soient signées du curé du lieu et de ses vicaires ; et quelquefois même, le curé est le président du club qui envoie l'adresse. Mais je n'ai rencontré que deux signatures vraiment historiques : celle de Bailly dont j'ai déjà parlé, pour la municipalité de Paris, et celle de Guadet, pour les *Amis de la Constitution* de Bordeaux, à moins qu'on ne veuille y joindre, parmi les noms qui ont joué un rôle secondaire dans la Révolution, et se sont acquis alors une célébrité subalterne, fort oubliée aujourd'hui, ceux d'Anthoine, de Salle, de Bouche, et de quelques autres. L'adresse de Clamecy, l'une des plus fougueuses en son lyrisme patriotique, porte la signature de Dupin, un nom devenu fameux depuis.

Il fallut payer cette gloire[1]. Je trouve, dans les registres des délibérations de la municipalité (1er sept. 1791) que le total des ports de lettres et paquets reçus au sujet de l'arrestation par la commune, depuis le 22 juin jusqu'à cette date, se montait à 103 livres 12 sols, et celui des lettres reçues par la Garde nationale, à 65 livres 14 sols. Total, 169 livres 6 sols. Ce n'est pas trop cher, on l'avouera : ils en avaient bien eu pour leur argent.

L'Assemblée nationale accorda des récompenses pécuniaires aux Varennois qui s'étaient le plus distingués dans l'événement, mais chacun lutta de désintéressement plus ou moins volontaire, et abandonna à la ville, soit en totalité, soit dans la plus grande partie, la somme qu'on lui avait allouée. Il suffisait que l'un eût commencé, pour que l'autre se crût obligé d'en faire autant ; et, du reste, la foule des héros obscurs qui s'étaient dévoués avec le même patriotisme que les autres,

[1] À cette époque, les correspondances voyageaient aux frais des destinataires. (N. D. É.)

n'aurait pas vu d'un bon œil qu'ils profitassent d'une faveur à laquelle ils se croyaient des droits non moins légitimes. Ces renoncements successifs, dont le registre porte le témoignage, furent suivis de plusieurs déclarations signées collectivement par un très grand nombre de Varennois, pour repousser toute espèce de récompense pécuniaire relative à la part qu'ils avaient prise à l'arrestation. Du moins on rémunéra ces braves comme ils le méritaient, en leur distribuant des fusils d'honneur.

Quant au procureur de la commune, Sauce, — le seul avec Drouet dont l'histoire ait conservé le souvenir, — il fut bien tracassé par la suite, et ses ingrats compatriotes ne paraissent pas lui avoir tenu grand compte de sa belle conduite. Le registre est rempli de ses lamentations et de ses doléances ; il se plaint à plusieurs reprises des embarras qu'on lui suscite, et des haines qui se sont élevées contre lui ; il déclare qu'il est menacé par des ennemis implacables, et met sa vie, sa famille et ses propriétés sous la sauvegarde de la loi. À voir la fréquence et la nature de ces recours à la protection de l'autorité, on dirait l'idée fixe d'un maniaque ; il semble que le pauvre *chandelier*, dont la faible cervelle avait été frappée dès lors d'un coup supérieur à ses forces, ne rêvait plus qu'embûches et précipices, persuadé qu'on ne pouvait lui pardonner sa gloire, et que les aristocrates étaient déterminés à ne pas laisser vivre plus longtemps un si terrible révolutionnaire.

Sauce déclare aussi qu'il s'est vu porté sur les papiers publics pour une récompense pécuniaire, mais sans avoir fait la moindre sollicitation. Quoi qu'on en dise, il n'a encore rien reçu, et s'il tourne [touche ?] la somme dont on parle, il se fera un devoir de déposer entre les mains des officiers municipaux trois mille livres (sur dix mille). Plus loin, il proteste qu'il n'entend rien réclamer des dix mille livres qui lui ont été décernées par la re-

connaissance de l'Assemblée nationale. On voit que sa générosité s'est bien accrue dans l'intervalle d'une déclaration à l'autre, et il est permis de croire que la peur et la prudence y avaient plus de part que le désintéressement. Toutefois l'apparente magnanimité de cet abandon ne désarma pas ses ennemis ; ils restèrent impitoyables. La trace de leurs accusations et de leurs menaces reparaît à chaque page du manuscrit, et Sauce, qui se croit traqué de toutes parts, élève des réclamations éperdues et appelle au secours d'une voix éplorée. Dans le dernier compte qu'il avait rendu comme trésorier de la commune, on avait remarqué qu'il comprenait différents frais relatifs à l'arrestation du roi, tandis qu'il était certain d'autre part qu'en sa qualité d'ancien procureur (titre dont il lui avait fallu se démettre en optant pour les fonctions de greffier de la justice de paix), il avait donné au district de Clermont un mémoire qui devait embrasser tous les frais et faux frais de cette arrestation, et dont il avait été payé. Dès lors il devenait *intéressant*, suivant l'impression de la municipalité, de s'assurer qu'il n'y avait pas de doubles emplois dans ces deux pièces, et l'on décréta qu'on enverrait prendre communication du mémoire et des quittances expédiés par Sauce au district. — Plus loin encore, on voit que l'examen des comptes rendus par le même à la ville, pour son administration de 1786 à 1791, y avait fait relever de *doubles emplois, de fausses quittances et une infinité d'erreurs*, et qu'en conséquence on demandait au département l'autorisation de poursuivre la restitution des dites sommes. C'était bien la peine, vraiment, de s'être immortalisé !

La ville de Varennes connut, elle aussi, les dangers et les embarras qu'entraîne la gloire après elle. Depuis l'arrestation, et surtout pendant les premiers mois qui suivent, elle est continuellement troublée, soit par les excès des patriotes, — à qui

l'orgueil du civisme est monté à la tête, et que leur zèle naturel, encore accru et enflammé jusqu'au délire par les éloges de la France tout entière, pousse à des actes exagérés, à des démonstrations violentes[1], — par les prétentions et la turbulence des jeunes gens, qui ne veulent pas déchoir après avoir joué un rôle si actif dans la Révolution, par des placards incendiaires, et même par des attroupements et des émeutes, soit enfin, comme nous l'avons déjà vu, par les bruits d'invasion étrangère, par la crainte des vengeances et des représailles. Ces héros au petit pied éprouvèrent à leurs dépens la vérité de la maxime du poète :

La fortune nous vend ce qu'on croit qu'elle donne.

Mais tout cela n'a plus guère qu'un intérêt purement local. Si je me suis arrêté pourtant sur ces derniers faits, c'est qu'il m'a paru qu'ils renfermaient aussi leur utilité et leur enseignement, et que, bien qu'ils ne pussent être d'un grand secours à l'histoire proprement dite, le chroniqueur et le moraliste, le philosophe et l'observateur, y pouvaient rencontrer un sujet de réflexions et d'études. Ce sera là mon excuse si je m'y suis trop longuement étendu : j'espère obtenir grâce surtout aux yeux de ceux qui auront trouvé, dans les quelques documents que j'ai analysés ou transcrits, ce que j'ai cru y trouver moi-même : une source bien modeste, il est vrai, mais une source sûre et jusqu'alors inconnue, où désormais pourront puiser les futurs narrateurs de la fuite et de l'arrestation de Louis XVI, et quel-

[1] Ainsi, dès le 26 juin 1791, on fut obligé de faire sortir les religieuses de leur couvent, à cause de quelques dégâts commis par les gardes nationaux, qui étaient irrités de ce qu'à la Fête-Dieu elles avaient refusé de se présenter, suivant l'usage, dans le chœur de leur église, pour y recevoir la procession. Un peu plus tard, à la date du 17 juillet, je trouve une ordonnance de la municipalité, qui, sur les réclamations pressantes des gardes nationaux, prescrit de saisir et de brûler sur la place *L'Ami du roi* et autres feuilles aristocratiques reçues par diverses personnes de la ville.

quefois aussi, peut-être, les futurs historiens de notre première Révolution.



Jérôme Pétion de Villeneuve
(1756-1794)
Crayon d'Auguste Sandoz.



ANNEXE 1

LE RETOUR DE VARENNES

Raconté par Jérôme Pétion de Villeneuve[1]

(1791-1793)

« Je fus nommé avec Maubourg et Barnave, pour aller au-devant du roi et des personnes qui l'accompagnaient.

Cette nomination avait été faite sur la présentation des comités de constitution et militaire réunis.

Je ne fis d'abord aucune attention à la manière dont cette ambassade était composée ; depuis longtemps je n'avais aucune liaison avec Barnave, je n'avais jamais fréquenté Maubourg.

Maubourg connaissait beaucoup madame de Tourzel, et on ne peut se dissimuler que Barnave avait déjà conçu des projets. Ils crurent très politique de se mettre sous l'abri d'un homme qui était connu pour l'ennemi de toute intrigue et l'ami des bonnes mœurs et de la vertu.

Deux heures après ma nomination, je me rendis chez M. Maubourg, lieu du rendez-vous.

À peine y fus-je entré que Duport arriva, que La Fayette arriva ; je ne fus pas peu surpris de voir Duport et La Fayette

---

[1] L'authenticité de ce récit ne saurait être révoquée en doute. La pièce originale a été saisie dans les papiers mêmes de Pétion, au moment de sa fuite après le 31 mai 1793 : elle est entièrement écrite de sa main ; nous en avons respecté jusqu'aux fautes d'orthographe. (Mortimer-Ternaux, *Histoire de la Terreur*, tome 1.)

causer ensemble familièrement, amicalement. Je savais qu'ils se détestaient et leur coalition n'était pas encore publique. Arriva aussi un homme que j'ai toujours estimé, M. Tracy.

On s'entretint beaucoup des partis qu'on prendrait envers le roi ; chacun disait que « ce gros cochon-là était fort embarrassant. L'enfermera-t-on ? disait l'un ; régnera-t-il ? disait l'autre ; lui donnera-t-on un conseil ? ».

La Fayette faisait des plaisanteries, ricanait ; Duport s'expliquait peu, au milieu d'une espèce d'abandon, j'apercevais clairement beaucoup de contrainte. Je ne me laissai point aller avec des gens qui visiblement jouaient *serré* et qui déjà sans doute s'étaient fait un plan de conduite.

Barnave se fit attendre très longtemps. Nous ne partîmes qu'à quatre heures du matin.

Nous éprouvâmes à la barrière un petit retard, parce qu'on ne laissait passer personne, et je vis le moment où nous serions obligés de rétrograder.

M. Dumas était avec nous. Nous fûmes le prendre chez lui.

L'Assemblée, également sur la présentation des comités, lui avait confié le commandement général de toutes les forces que nous jugerions utile et nécessaire de requérir.

Cette nomination n'est pas indifférente. M. Dumas était la créature des Lameth.

Nous voilà donc partis par un très bon temps. Les postillons, qui savaient l'objet de notre voyage, nous conduisaient avec la plus grande rapidité.

Dans les villages, dans les bourgs, dans les villes, partout sur notre passage, on nous donnait des témoignages de joie, d'amitié et de respect.

Dans tout le cours de la route, nous n'arrêtâmes que le temps nécessaire pour manger promptement un morceau. À La

Ferté-sous-Jouarre, une procession ralentit un instant notre marche : nous mîmes pied à terre, nous gagnâmes une auberge pour déjeuner. Les officiers municipaux vinrent nous y joindre ; un grand nombre de citoyens nous entourèrent ; nous ne couchâmes point.

Arrivés à Dormans où nous nous disposions à dîner, des courriers vinrent nous dire que le roi était parti le matin de Châlons et qu'il devait être près d'Épernay ; d'autres assurèrent qu'il avait été suivi dans sa marche par les troupes de Bouillé et qu'il allait d'un instant à l'autre être enlevé. Plusieurs, pour confirmer ce fait, soutinrent avoir vu de la cavalerie *traverser dans les bois*.

Rien ne nous paraissait plus naturel que cette nouvelle tentative de M. de Bouillé ; avec son caractère connu, « il voudra, disions-nous, plutôt périr que de l'abandonner ».

Cependant le roi avançait dans l'intérieur ; il laissait déjà derrière lui Châlons, et il nous paraissait difficile de tenter un coup de main et surtout de réussir ; de sorte qu'en combinant toutes les circonstances nous penchions davantage à croire que M. de Bouillé *n'hasarderait par une housarderie* semblable, qui pouvait d'ailleurs compromettre la personne du roi.

Nous ne nous donnâmes que le temps de manger debout un morceau, de boire un coup, et nous nous mîmes en marche.

Mes compagnons de voyage avaient usé avec moi dans tout le cours du voyage de beaucoup de discrétion et de réserve ; nous avions parlé de choses indifférentes. Il n'y avait eu qu'un seul instant qui avait éveillé en moi quelques soupçons. On avait remis sur le tapis la question de savoir ce qu'on ferait du roi. Maubourg avait dit : « Il est bien difficile de prononcer ; c'est une bête qui s'est laissé entraîner ; il est bien malheureux, en vérité, il fait pitié. » Barnave observait qu'en effet on pouvait

le regarder comme un imbécile : « Qu'en pensez-vous, me dit-il, Pétion ? » Et dans le même moment il fit un signe à Maubourg, mais de ces signes d'intelligence pour celui à qui on le fait et de défiance pour celui de qui on ne veut pas être vu ; cependant, il était possible que, connaissant l'austérité et l'inflexibilité de mes principes, il ne voulait dire autre chose sinon : Pétion va condamner avec toute la rigueur de la loi et comme si c'était un simple citoyen.

Je répondis néanmoins que je ne m'écartais pas de l'idée de le traiter comme un imbécile, incapable d'occuper le trône, qui avait besoin d'un tuteur, que ce tuteur pouvait être un conseil national. Là-dessus des objections, des réponses, des répliques ; nous parlâmes de la régence, de la difficulté du choix d'un régent.

M. Dumas n'était pas dans la même voiture que nous. Sortant de Dormans, M. Dumas examinait tous les endroits comme un général d'armée. « Si M. de Bouillé arrive, disait-il, il ne peut prendre que par là ; on peut l'arrêter à cette hauteur et ce défilé ; sa cavalerie ne peut plus manœuvrer. » Il fit même une disposition militaire. Il donna ordre à la Garde nationale d'un bourg de prendre tel et tel poste.

Ces précautions paraissaient non seulement inutiles, mais ridicules. Nous nous en divertîmes, et je dois dire que M. Dumas lui-même s'en amusait. Il n'en paraissait pas moins sérieux avec les habitants des campagnes qui s'attendaient sérieusement à combattre.

Le zèle qui animait ces bonnes gens était vraiment admirable ; ils accouraient de toutes parts, vieillards, femmes et enfants : les uns avec des broches, avec des faux, les autres avec des bâtons, des sabres, des mauvais fusils, ils allaient comme à la noce ; des maris embrassaient leurs femmes leur

disant : « Eh bien ! s'il le faut, nous irons à la frontière tuer ces gueux, ces j… f…..-là ; ah ! nous l'aurons, ils ont beau faire. » — Ils couraient aussi vite que la voiture ; ils applaudissaient, ils criaient : Vive la nation ! j'étais émerveillé, attendri de ce sublime spectacle.

Les courriers se multipliaient, se pressaient, nous disaient : Le Roi approche. À une lieue, une lieue et demie d'Épernay, sur une très belle route, nous apercevons de loin un nuage de poussière, nous entendons un grand bruit ; plusieurs personnes approchent de notre voiture et nous crient : Voilà le roi ! Nous faisons ralentir le pas des chevaux ; nous avançons ; nous apercevons un groupe immense ; nous mettons pied à terre. La voiture du roi s'arrête, nous allons au-devant ; l'huissier nous précède et le cérémonial s'observe d'une manière imposante. Aussitôt qu'on nous aperçoit, on s'écrie : *Voilà les députés de l'Assemblée nationale !* On s'empresse de nous faire place partout ; on donne des *signals* d'ordre et de silence. Le cortège était superbe : des gardes nationales à cheval, à pied, avec uniforme, sans uniforme, des armes de toute espèce ; le soleil sur son déclin réfléchissait sa lumière sur ce bel ensemble, au milieu d'une paisible campagne ; la grande circonstance, je ne sais, tout cela était imposant et faisait naître des idées qui ne se calculent pas ; *mais que le sentiment était diversifié et exagéré !* Je ne puis peindre le respect dont nous fûmes environnés. Quel ascendant puissant, me disais-je, a cette Assemblée ! quel mouvement elle a imprimé ! que ne peut-elle pas faire ! Comme elle serait coupable de ne pas répondre à cette confiance sans bornes, à cet amour si touchant !

Au milieu des chevaux, du cliquetis des armes, des applaudissements de la foule que l'empressement attirait, que la crainte de nous presser éloignait, nous arrivâmes à la portière

de la voiture. Elle s'ouvrit sur-le-champ. Des bruits confus en sortaient. La reine, Madame Élisabeth paraissaient vivement émues, éplorées : « Messieurs, dirent-elles avec précipitation, avec oppression, les larmes aux yeux ; messieurs ! Ah ! monsieur Maubourg ! en lui prenant la main en grâce ; ah ! monsieur, prenant aussi la main à Barnave ; ah ! monsieur, Madame Élisabeth appuyant seulement la main sur la mienne, qu'aucun malheur n'arrive, que les gens qui nous ont accompagnés ne soient pas victimes, qu'on n'attente pas à leurs jours ! Le roi n'a point voulu sortir de France ! — Non, messieurs, dit le roi, en parlant avec volubilité, je ne sortais pas, je l'ai déclaré, cela est vrai. » Cette scène fut vive, ne dura qu'une minute ; mais comme cette minute me frappe ! Maubourg répondit ; je répondis par des : *Ah !* par des mots insignifiants et quelques signes de dignité sans dureté, de douceur sans afféterie, et, brisant ce colloque, prenant le caractère de notre mission, je l'annonçai au roi en peu de mots et je lui lus le décret dont j'étais porteur. Le plus grand silence régnait dans cet instant.

Passant de l'autre côté de la voiture, je demandai du silence, je l'obtins et je donnai aux citoyens lecture de ce décret ; il fut applaudi. M. Dumas prit à l'instant le commandement de toutes les gardes qui jusqu'à ce moment avaient accompagné le roi. Il y eut de la part de ces gardes une soumission admirable. C'était avec joie qu'elles reconnaissaient le chef militaire qui se plaçait à leur tête ; l'Assemblée l'avait désigné ; il semblait que c'était pour eux un objet sacré.

Nous dîmes au roi qu'il était dans les convenances que nous prissions place dans sa voiture. Barnave et moi nous y entrâmes. À peine *y eurent nous mis* le premier pied que nous dîmes au roi : « Mais, Sire, nous allons vous gêner, vous in-

commoder ; il est impossible que nous trouvions place ici. » Le roi nous répondit : « Je désire qu'aucune des personnes qui m'ont accompagné ne sorte, je vous prie de vous asseoir, nous allons nous presser, vous trouverez place. »

Le roi, la reine, le prince royal étaient sur le derrière, Madame Élisabeth, madame de Tourzel et Madame étaient sur le devant. La reine prit le prince sur ses genoux, Barnave se plaça entre le roi et la reine, madame de Tourzel mit Madame entre ses jambes, et je me plaçai entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel.

Nous n'avions pas fait dix pas qu'on nous renouvelle les protestations que le roi ne voulait pas sortir du royaume et qu'on nous témoigne les plus vives inquiétudes sur le sort des trois gardes du corps qui étaient sur le siège de la voiture. Les paroles se pressaient, se croisaient ; chacun disait la même chose ; il semblait que c'était le mot du *gué* ; mais il n'y avait aucune mesure, aucune dignité dans cette conversation, et je n'aperçus surtout sur aucune des figures cette grandeur souvent *très imprimante* que donne le malheur à des âmes élevées.

Le premier caquetage passé, j'aperçus un air de simplicité et de famille qui me plut ; il n'y avait plus là de représentation royale, il existait une aisance et *une bonne hommie domestique* : la reine appelait Madame Élisabeth ma petite sœur, Madame Élisabeth lui répondait de même. Madame Élisabeth appelait le roi mon frère, la reine faisait danser le prince sur ses genoux. Madame, quoique plus réservée, jouait avec son frère ; le roi regardait tout cela avec un air assez satisfait, quoique peu ému et peu sensible.

J'aperçus, en levant les yeux au ciel de la voiture, un chapeau galonné dans le filet ; c'était, je n'en doute pas, celui que

le roi avait dans son déguisement, et j'avoue que je fus révolté qu'on eût laissé subsister cette trace qui rappelait une action dont on devait être empressé et jaloux d'anéantir jusqu'au plus léger souvenir. Involontairement, je portais de temps à autre mes regards sur le chapeau ; j'ignore si on s'en aperçut.

J'examinai aussi le costume des voyageurs. Il était impossible qu'il fût plus mesquin. Le roi avait un habit brun peluché, du linge fort sale ; les femmes avaient de petites robes très communes et du matin.

Le roi parla d'un accident qui venait d'arriver à un seigneur qui venait d'être égorgé, et il en paraissait très affecté. La reine répétait que c'était abominable, qu'il faisait beaucoup de bien dans sa paroisse et que c'étaient ses propres habitants qui l'avaient assassiné.

Un autre fait l'affectait beaucoup : elle se plaignait amèrement des soupçons qu'on avait manifestés dans la route contre elle. « Pourriez-vous le croire ? nous disait-elle ; je vais pour donner une cuisse de volaille à un garde national qui paraissait nous suivre avec quelque attachement ; eh bien, on crie au garde national : « Ne mangez pas, défiez-vous ! » en faisant entendre que cette volaille pouvait être empoisonnée. Oh ! j'avoue que j'ai été indignée de ce soupçon, et à l'instant j'ai distribué de cette volaille à mes enfants, j'en ai mangé moi-même. »

Cette histoire à peine finie : « Messieurs, nous dit-elle, nous avons été ce matin à la messe à Châlons, mais une messe constitutionnelle. » Madame Élisabeth appuya, le roi ne dit un mot. Je ne pus pas m'empêcher de répondre que cela était bien, que ces messes étaient les seules que le roi dût entendre ; mais j'avoue que je fus très mécontent de ce genre de persiflage et dans les circonstances où le roi se trouvait.

La reine et Madame Élisabeth revenaient sans cesse aux gardes du corps qui étaient sur le siège de la voiture, et témoignaient les plus vives inquiétudes.

« Quant à moi, dit madame de Tourzel, qui avait gardé jusqu'alors le silence, mais avec un ton résolu et très sec, j'ai fait mon devoir en accompagnant le roi et en ne quittant pas les enfants qui m'ont été confiés. On fera de moi tout ce qu'on voudra, mais je ne me reproche rien. Si c'était à recommencer, je recommencerais encore. »

Le roi parlait très peu, et la conversation devint plus particulière ; la reine *parlat* à Barnave et Madame Élisabeth me *parla*, mais comme si on se fût distribué les rôles en se disant : Chargez-vous de votre voisin, je vais me charger du mien.

Madame Élisabeth me fixait avec des yeux attendris, avec cet air de langueur que le malheur donne et qui inspire un assez vif intérêt. Nos yeux se rencontraient quelquefois avec une espèce d'intelligence et d'attraction, la nuit se *fermait*, la lune commençait à répandre *cette* clarté douce. Madame Élisabeth prit Madame sur ses genoux, elle la plaça ensuite moitié sur son genou, moitié sur le mien ; sa tête fut soutenue par ma main, puis par la sienne. Madame s'endormit, j'allongeai mon bras, Madame Élisabeth allongea le sien sur le mien. Nos bras étaient enlacés, le mien touchait sous son *esele*. Je sentais des mouvements qui se précipitaient, une chaleur qui traversait les vêtements ; les regards de Madame Élisabeth me semblaient plus touchants. J'apercevais un certain abandon dans son maintien, ses yeux étaient humides, la mélancolie se mêlait à une espèce de volupté. Je puis me tromper, on peut facilement confondre la sensibilité du malheur avec la sensibilité du plaisir ; mais je pense que si nous eussions été seuls, que si, comme par enchantement, tout le monde eût disparu, elle se

serait laissé aller dans mes bras et se serait abandonnée aux mouvements de la nature.

Je fus tellement frappé de cet état que je me disais : Quoi ! serait-ce un artifice pour m'acheter à ce prix ? Madame Élisabeth serait-elle convenue de sacrifier son honneur pour me faire perdre le mien ? Oui, à la cour rien ne coûte, on est capable de tout ; la reine a pu arranger le plan. Et puis, considérant cet air de naturel, l'amour-propre aussi m'insinuant que je pouvais lui plaire, qu'elle était dans cet âge où les passions se font sentir, je me persuadais, et j'y trouvais du plaisir, que des émotions vives la tourmentaient, qu'elle désirait elle-même que nous fussions sans témoins, que je lui *fis* ces douces instances, ces caresses délicates qui vainquent la pudeur sans l'offenser et qui amènent la défaite sans que la délicatesse s'en alarme, où le trouble et la nature sont seuls complices.

Nous allions lentement ; un peuple nombreux nous accompagnait. Madame Élisabeth m'entretenait des gardes du corps qui les avaient accompagnés ; elle m'en parlait avec un intérêt tendre ; sa voix avait je ne sais quoi de flatteur. Elle entrecoupait quelquefois *ces* mots de manière à me troubler. Je lui répondais avec une égale douceur, mais cependant sans faiblesse, avec un genre d'austérité qui n'avait rien de farouche ; je me gardais bien de compromettre mon caractère ; je donnais tout ce qu'il fallait à la position dans laquelle je croyais la voir, mais sans néanmoins donner assez pour qu'elle pût penser, même soupçonner, que *rien altérât* jamais mon opinion, et je pense qu'elle le sentit à merveille, qu'elle vit que les tentations les plus séduisantes seraient inutiles, car je remarquais un certain refroidissement, une certaine sévérité qui tient souvent chez les femmes à l'amour-propre irrité.

Nous arrivions insensiblement à Dormans. J'observai plusieurs fois Barnave, et quoique la *demie clarté* qui régnait ne me permît pas de distinguer avec une grande précision, son maintien avec la reine me paraissait honnête, réservé, et la conversation ne me semblait pas mystérieuse.

Nous entrâmes à Dormans entre minuit et une heure ; nous descendîmes dans l'auberge où nous avions mangé un morceau, et cette auberge, quoique très passable pour un petit endroit, n'était guère propre à recevoir la famille royale.

J'avoue cependant que je n'étais pas fâché que la cour connût ce que c'était qu'une auberge ordinaire.

Le roi descendit de voiture, et nous descendîmes successivement ; il n'y eut aucun cri de : Vive le roi ! et on criait toujours : Vive la Nation ! vive l'Assemblée nationale ! quelquefois : Vive Barnave ! vive Pétion ! Cela eut lieu pendant toute la route.

Nous montâmes dans les chambres hautes ; des sentinelles furent posées à l'instant à toutes les portes. Le roi, la reine, Madame Élisabeth, le prince, Madame, madame de Tourzel soupèrent ensemble ; MM. Maubourg, Barnave, Dumas et moi nous soupâmes dans un autre appartement ; nous fîmes nos dépêches pour l'Assemblée nationale ; je me mis dans un lit à trois heures du matin ; Barnave vint coucher dans le même lit. Déjà j'étais endormi. Nous nous levâmes à cinq heures.

Le roi était seul dans une chambre où il y avait un mauvais lit d'auberge. Il passa la nuit dans un fauteuil.

Il était difficile de dormir dans l'auberge, car les gardes nationales et tous les habitants des environs étaient autour à chanter, à boire et danser des rondes.

Avant de partir, MM. Dumas, Barnave, Maubourg et moi, nous passâmes en revue les gardes nationales ; nous fûmes très bien accueillis.

Nous montâmes en voiture entre cinq et six heures, et je me plaçai cette fois entre le roi et la reine. Nous étions fort mal à l'aise. Le jeune prince venait sur mes genoux, jouait avec moi ; il était fort gai et surtout fort remuant.

Le roi cherchait à causer. Il me fit d'abord de ces questions oiseuses pour entrer ensuite en matière. Il me demanda si j'étais marié, je lui dis que oui ; il me demanda si j'avais des enfants, je lui dis que j'en avais un qui était plus âgé que son fils. Je lui disais de temps en temps : « Regardez ces paysages, comme ils sont beaux ! » Nous étions en effet sur des coteaux admirables où la vue était variée, étendue ; la Marne coulait à nos pieds. « Quel beau pays, m'écriai-je, que la France ! il n'est pas dans le monde de royaume qui puisse lui être comparé. » Je lâchais ces idées à dessein ; j'examinais quelle impression elles faisaient sur la physionomie du roi ; mais sa figure est toujours froide, inanimée d'une manière vraiment désolante, et, à vrai dire, cette masse de chair est insensible.

Il voulut me parler des Anglais, de leur industrie, du génie commercial de cette nation. Il articula une ou deux phrases, ensuite il s'embarrassa, s'en aperçut et rougit. Cette difficulté à s'exprimer lui donne une timidité dont je m'aperçus plusieurs fois. Ceux qui ne le connaissent pas seraient tentés de prendre cette timidité pour de la stupidité ; mais on se tromperait : il est très rare qu'il lui échappe une chose déplacée, et je ne lui ai pas entendu dire une sottise.

Il s'appliquait beaucoup à parcourir des cartes géographiques qu'il avait, et il disait : « Nous sommes dans tel département, dans tel district, dans tel endroit. »

La reine causa aussi avec moi d'une manière *unie* et familière ; elle me parla aussi de l'éducation de ses enfants. Elle en parla en mère de famille et en femme assez instruite. Elle exposa des principes très justes en éducation. Elle dit qu'il fallait éloigner de l'oreille des princes toute flatterie, qu'il ne fallait jamais leur dire que la vérité. Mais j'ai su depuis que c'était le jargon de mode dans toutes les cours de l'Europe. Une femme très éclairée me rapportait qu'elle avait vu et assez familièrement cinq ou six princesses qui toutes lui avaient tenu le même langage, sans pour cela s'occuper une minute de l'éducation de leurs enfants.

Au surplus, je ne fus pas longtemps à m'apercevoir que tout ce qu'elle me disait était extrêmement superficiel, et il ne lui échappait aucune idée forte ni de caractère ; elle n'avait, dans aucun sens, ni l'air, ni l'attitude de sa position.

Je vis bien cependant qu'elle désirait qu'on lui crût du caractère ; elle répétait assez souvent qu'il fallait en avoir, et il se présenta une circonstance où elle me fit voir qu'elle le faisait consister en si peu de chose que je demeurai convaincu qu'elle n'en avait pas.

Les glaces étaient toujours baissées ; nous étions cuits par le soleil et étouffés par la poussière ; mais le peuple des campagnes, les gardes nationales nous suivant processionnellement, il était impossible de faire autrement, parce qu'on voulait voir le roi.

Cependant la reine saisit un moment pour baisser le *sthort*. Elle mangeait alors une cuisse de pigeon. Le peuple murmure ; Madame Élisabeth *fut pour le lever*, la reine s'y oppose en disant : « Non, il faut du caractère. » Elle saisit l'instant *mathématique* où le peuple ne se plaignait plus pour lever elle-même le *sthort* et pour faire croire qu'elle ne le levait pas parce

qu’on l’avait demandé ; elle jeta par la portière l’os de la cuisse de pigeon et elle répéta ces propres expressions : « Il faut avoir du caractère jusqu’au bout. »

Cette circonstance est minutieuse, mais je ne puis pas dire combien elle m’a frappé.

À l’entrée de La Ferté-sous-Jouarre, nous trouvâmes un grand concours de citoyens qui criaient : « Vive la Nation ! vive l’Assemblée nationale ! vive Barnave ! vive Pétion ! » J’apercevais que ces cris faisaient une impression désagréable à la reine, surtout à Madame Élisabeth. Le roi y paraissait insensible, et l’embarras qui régnait sur leurs figures m’embarrassait moi-même.

Le maire de La Ferté-sous-Jouarre nous avait fait prévenir qu’il recevrait le roi, et le roi avait accepté cette offre. La maison du maire est extrêmement jolie, la Marne en baigne les murs. Le jardin qui accompagne cette maison est bien distribué, bien soigné, et la terrasse qui est sur le bord de la rivière est agréable.

Je me promenai avec Madame Élisabeth sur cette terrasse avant le dîner, et là je lui parlai avec toute la franchise et la véracité de mon caractère ; je lui représentai combien le roi était mal entouré, mal conseillé ; je lui parlai de tous les intrigants, de toutes les manœuvres de la cour avec la dignité d’un homme libre et le dédain d’un homme sage. Je mis de la force, de la persuasion dans l’expression de mes sentiments, et l’indignation de la vertu lui rendit sensible et attachant le langage de la raison ; elle parut attentive à ce que je lui disais ; elle en parut touchée ; elle se plaisait à mon entretien, et je me plaisais à l’entretenir. Je serais bien surpris si elle n’avait pas une belle et bonne âme, quoique très imbue des préjugés de naissance et gâtée par les vices d’une éducation de cour.

Barnave causa un instant avec la reine, mais, à ce qu'il me parut, d'une manière assez indifférente.

Le roi vint lui-même sur la terrasse nous engager à dîner avec lui. Nous conférâmes, MM. Maubourg, Barnave et moi, pour savoir si nous accepterions. « Cette familiarité, dit l'un, pourrait paraître suspecte. — Comme ce n'est pas l'étiquette, dit l'autre, on pourrait croire que c'est à l'occasion de la situation malheureuse qu'il nous a invités. » Nous convînmes de refuser, et nous fûmes lui dire que nous avions besoin de nous retirer pour notre correspondance, ce qui nous empêchait de répondre à l'honneur qu'il nous faisait.

On servit le roi ainsi que sa famille dans une salle séparée ; on nous servit dans une autre. Les repas furent splendides. Nous nous mîmes à cinq heures en marche. En sortant de La Ferté, il y eut du mouvement et du bruit autour de la voiture. Les citoyens forçaient la Garde nationale, la Garde nationale voulait empêcher d'approcher. Je vis un de nos députés, Kervelegan, qui perçait la foule, qui s'échauffait avec les gardes nationaux qui cherchaient à l'écarter et qui approcha de la portière en jurant, en disant : « Pour une brute comme celle-là, voilà bien du train. » J'avançai ma tête hors de la portière pour lui parler ; il était très échauffé ; il me dit : « Sont-ils tous là ? Prenez garde, car on parle encore de les enlever ; vous êtes là environnés de gens bien insolents ! » Il se retira et la reine me dit d'un air très piqué et un peu effrayé : « Voilà un homme bien malhonnête ! » Je lui répondis qu'il se fâchait contre la garde qui avait agi brusquement à son égard. Elle me parut craindre, et le jeune prince jeta deux ou trois cris de frayeur.

Cependant nous cheminions tranquillement. La reine, à côté de qui j'étais, m'adressa fréquemment la parole, et j'eus occasion de lui dire avec toute franchise ce que l'on pensait de

la cour, ce que l'on disait de tous les intrigants qui fréquentaient le château.

Nous parlâmes de l'Assemblée nationale, du côté droit, du côté gauche, de Malouet, de Maury, de Cazalès, mais avec cette aisance que l'on met avec ses amis. Je ne me gênai en aucune manière ; je lui rapportai plusieurs propos qu'on ne cessait de tenir à la cour, qui devenaient publics et qui indisposaient beaucoup le peuple ; je lui citai les journaux que lisait le roi. Le roi, qui entendait très bien toute cette conversation, me dit : « Je vous assure que je ne lis pas plus l'*Ami du roi* que Marat. »

La reine paraissait prendre le plus vif intérêt à cette discussion ; elle l'excitait, elle l'animait, elle faisait des réflexions assez fines, assez méchantes.

« Tout cela est fort bon, me dit-elle ; on blâme beaucoup le roi, mais on ne sait pas assez dans quelle position il se trouve ; on lui fait à chaque instant des récits qui se contredisent, il ne sait que croire ; on lui donne successivement des conseils qui se croisent et se détruisent, il ne sait que faire : comme on le rend malheureux, sa position n'est pas tenable ; on ne l'entretient en même temps que des malheurs particuliers, que de meurtres ; c'est tout cela qui l'a déterminé à quitter la capitale. La couronne, m'ajouta-t-elle, est en suspens sur sa tête. Vous n'ignorez pas qu'il y a un parti qui ne veut pas de roi, que ce parti grossit de jour en jour. »

Je crus très distinctement apercevoir l'intention de la reine en laissant échapper ces derniers mots ; pour mieux dire, je ne pu pas me méprendre sur l'application qu'elle voulait en faire.

« Eh bien ! lui dis-je, Madame, je vais vous parler avec toute franchise, et je pense que je ne vous serai pas suspect. Je suis un de ceux que l'on désigne sous le titre de républicains

et, si vous le voulez, un des chefs de ce parti. Par principe, par *sentiment*, je préfère le gouvernement républicain à tout autre. Il serait trop long de développer ici mon idée, car il est telle ou telle république que j'aimerais moins que le despotisme d'un seul. Mais il n'est que trop vrai, je ne demande pas que vous en conveniez, mais il n'est que trop vrai que presque partout les rois ont fait le malheur des hommes ; qu'ils ont regardé leurs semblables comme leur propriété ; qu'entourés de courtisans, de flatteurs, ils échappent rarement aux vices de leur éducation première. Mais, madame, est-il exact de dire qu'il existe maintenant un parti républicain qui veuille renverser la Constitution actuelle pour en élever une autre sur ses ruines ? On se plaît à le répandre pour avoir le prétexte de former également un autre parti hors la Constitution, un parti royaliste non constitutionnel, pour exciter des troubles intérieurs. Le piège est trop grossier. On ne peut pas, de bonne foi, se persuader que le parti appelé républicain soit redoutable ; il est composé d'hommes sages, d'hommes à principes d'honneur, qui savent calculer et qui ne hasarderaient pas un bouleversement général qui pourrait conduire plus facilement au despotisme qu'à la liberté.

Ah ! Madame, que le roi eût été bien conduit, s'il eût favorisé sincèrement la révolution ! Les troubles qui nous agitent n'existeraient pas, et déjà la Constitution marcherait, les ennemis du dehors nous respecteraient ; le peuple n'est que trop porté à chérir et idolâtrer ses rois. »

Je ne puis dire avec quelle énergie, avec quelle abondance *d'âme* je lui parlai ; j'étais animé par les circonstances et surtout par l'idée que les germes de la vérité que je jetais pourraient fructifier, que la reine se souviendrait de ce moment d'entretien.

Je m'expliquai enfin très clairement sur l'évasion du roi. La reine, Madame Élisabeth répétaient souvent que le roi avait été

libre de voyager dans le royaume, que son intention n'avait jamais été d'en sortir.

« Permettez-moi, disais-je à la reine, de ne pas pénétrer dans cette intention. Je suppose que le roi se fût arrêté d'abord sur la frontière ; il se serait mis dans une position à passer d'un instant à l'autre chez l'étranger ; il se serait, peut-être, trouvé forcé de le faire, et puis, d'ailleurs, le roi n'a pas pu se dissimuler que son absence pouvait occasionner les plus grands désordres. Le moindre inconvénient de son éloignement de l'Assemblée nationale était d'arrêter *tout court* la marche des affaires. »

Je ne me permis pas néanmoins une seule fois de laisser entrevoir mon avis sur le genre de peine que je croirais applicable à un délit de cette nature.

À mon tour, je mis quelque affectation à rappeler le beau calme qui avait existé dans Paris à la nouvelle du départ du roi. Ni la reine, ni Madame Élisabeth ne répondirent jamais un mot sur cela. Elles ne dirent pas que rien n'était plus heureux ; je crus même apercevoir qu'elles en étaient très piquées ; elles eurent au moins la bonne foi de ne pas paraître contentes.

Nous arrivâmes à Meaux de bonne heure. Le roi, sa famille et nous, nous descendîmes à l'évêché. L'évêque était constitutionnel, ce qui ne dut pas beaucoup plaire au roi ; mais il ne donna aucun signe de mécontentement. Des sentinelles furent posées à toutes les issues.

Le roi soupa très peu, se retira de bonne heure dans son appartement. Comme il n'avait pas de linge, il emprunta une chemise à l'huissier qui nous accompagnait.

Nous nous fîmes servir dans nos chambres ; nous mangeâmes à la hâte un morceau et nous fîmes nos dépêches. Nous partîmes de Meaux à six heures du matin.

Je repris ma place première, entre Madame Élisabeth et madame de Tourzel, et Barnave se plaça entre le roi et la reine. Jamais journée ne fut plus longue et plus fatigante. La chaleur fut extrême et des tourbillons de poussière nous enveloppaient. Le roi m'offrit et me versa à boire plusieurs fois. Nous restâmes douze heures entières en voiture sans descendre un moment. Ce qui me surprit beaucoup, c'est que la reine, Mademoiselle, Madame Élisabeth et madame de Tourzel ne manifestèrent aucun besoin.

Le jeune prince lâcha deux ou trois fois de l'eau. C'était le roi lui-même qui lui déboutonna sa culotte et qui le faisait pisser dans une espèce de grande tasse d'argent. Barnave tint cette tasse une fois.

On a prétendu que la voiture renfermait des espèces de commodités à l'anglaise. Cela peut être, mais je ne m'en suis pas aperçu. Une chose que je remarquai, c'est que Mademoiselle se mit constamment sur mes genoux sans en sortir, tandis qu'auparavant elle s'était placée tantôt sur madame de Tourzel, tantôt sur Madame Élisabeth.

Je pensai que cet arrangement était concerté ; qu'étant sur moi on la regardait comme dans un asile sûr et sacré que le peuple, en cas de mouvement, respecterait.

Nous marchâmes tranquillement jusqu'à Pantin. La cavalerie qui nous avait accompagnés depuis Meaux et un détachement de celle de Paris nous servaient d'escorte et environnaient la voiture.

Lorsque la Garde nationale à pied nous eut joints, un peu au-dessus de Pantin, il y eut un mouvement qui menaçait d'avoir des suites.

Les grenadiers faisaient reculer les chevaux, les cavaliers résistaient ; les chasseurs se réunissaient aux grenadiers pour

éloigner la cavalerie. La mêlée devint vive ; on lâcha de gros mots, on allait en venir aux mains ; les baïonnettes roulaient autour de la voiture, dont les glaces étaient baissées. Il était très possible qu'au milieu de ce tumulte des gens malintentionnés portassent quelques coups à la reine. J'apercevais des soldats qui paraissaient très irrités, qui la regardaient de fort mauvais œil. Bientôt elle fut apostrophée : « La b….. de g…., la p….., criaient des hommes échauffés, elle a beau nous montrer son enfant, on sait bien qu'il n'est pas de lui. » Le roi entendit très distinctement ces propos. Le jeune prince, effrayé du bruit, du cliquetis des armes, jeta quelques cris d'effroi ; la reine le retint, les larmes lui roulaient dans les yeux.

Barnave et moi, voyant que la chose pouvait devenir sérieuse, nous mîmes la tête aux portières ; nous haranguâmes, on nous témoigna de la confiance. Les grenadiers nous dirent : « Ne craignez rien, il n'arrivera aucun mal, nous en répondons, mais le poste d'honneur nous appartient. » C'était en effet une querelle de prééminence, mais qui pouvait s'envenimer et qui aurait pu conduire à des excès.

Lorsque ces postes furent une fois remplis par les grenadiers, il n'y eut plus de dispute ; nous marchions sans obstacles, à la vérité très lentement. Au lieu d'entrer dans Paris par la porte Saint-Denis nous fîmes le tour des murs et nous passâmes par la porte de la Conférence.

Le concours du peuple était immense, et il semblait que tout Paris et ses environs étaient réunis dans les Champs-Élysées. Jamais un spectacle plus imposant ne s'est présenté aux regards des hommes. Les toits des maisons étaient couverts d'hommes, de femmes et d'enfants ; les barrières en étaient hérissées, les arbres en étaient remplis ; tout le monde avait le chapeau sur la tête, le silence le plus majestueux ré-

gnait ; la Garde nationale portait le fusil la crosse en haut. Ce calme énergique était quelquefois interrompu par les cris : Vive la Nation ! Le nom de Barnave et le mien étaient quelquefois mêlés à ces cris, ce qui faisait l'impression la plus douloureuse à Madame Élisabeth surtout. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que nulle part je n'entendis proférer une parole désobligeante contre le roi ; on se contentait de crier : Vive la Nation !

Nous passâmes sur le pont tournant, qui fut fermé aussitôt, ce qui coupa le passage ; il y avait néanmoins beaucoup de monde dans les Tuileries, des gardes nationaux surtout. Une partie des députés sortit de la salle pour être témoin du spectacle. On remarqua M. d'Orléans, ce qui parut au moins inconsidéré. Arrivés en face de la grille d'entrée du château et au pied de la première terrasse, je crus qu'il allait se passer une scène sanglante. Les gardes nationaux se pressaient autour de la voiture sans ordre et sans vouloir rien entendre. Les gardes du corps qui étaient sur le siège excitaient l'indignation, la rage des spectateurs. On leur présentait des baïonnettes avec les menaces et les imprécations les plus terribles. Je vis le moment où ils allaient être immolés sous nos yeux. Je m'élance de tout mon corps hors de la portière ; j'invoque la loi ; je m'élève contre l'attentat affreux qui va déshonorer les citoyens ; je leur dis qu'ils peuvent descendre ; je le leur commande avec un empire qui en impose ; on s'en empare assez brusquement, mais on les protège et il ne leur est fait aucun mal.

Des députés fendent la foule, arrivent, nous secondent, exhortent, parlent au nom de la loi.

M. de La Fayette, dans le même moment, paraît à cheval au milieu des baïonnettes, s'exprime avec chaleur ; le calme ne se rétablit pas, mais il est facile de voir qu'il n'existe aucune intention malfaisante.

On ouvre les portières ; le roi sort, on garde le silence ; la reine sort, on murmure avec assez de violence ; les enfants sont reçus avec bonté, même avec attendrissement ; je laisse passer tout le monde, les députés accompagnaient, je clos la marche. Déjà la grille était fermée ; je suis très froissé avant de pouvoir entrer. Un garde me prend au collet et allait me donner une bourrade, ne me connaissant pas, lorsqu'il est arrêté tout à coup, on décline mon nom, il me fait mille excuses. Je monte dans les appartements. Le roi et sa famille étaient là dans la pièce qui précède la chambre à coucher du roi, comme de simples voyageurs fatigués, assez mal en ordre, appuyés sur des meubles.

Une scène très originale et très piquante, c'est que *Corollaire*[1], s'approchant du roi et prenant le ton doctoral, mitigé cependant par un peu de bonté, le réprimandait comme un écolier. « N'avez-vous pas fait là, lui disait-il, une belle équipée ? Ce que c'est que d'être mal environné ! Vous êtes bon, vous êtes aimé ; voyez quelle affaire vous avez là ! » Et puis il s'attendrissait ; on ne peut se faire une idée de cette bizarre mercuriale ; il faut *l'avoir vue pour la croire*.

Quelques minutes écoulées, nous passâmes, Maubourg, Barnave et moi, dans l'appartement du roi ; la reine, Madame Élisabeth y passèrent également. Déjà tous les valets y étaient rendus dans leur costume d'usage. Il semblait que le roi revenait d'une partie de chasse ; on lui fit la toilette. En voyant le roi, en le contemplant, jamais on n'aurait pu deviner tout ce qui venait de se passer : il était tout aussi *flegme*, tout aussi tranquille que *si rien eût été*. Il se mit sur-le-champ en représentation ; tous ceux qui l'entouraient ne paraissaient pas seulement penser qu'il fût survenu des événements qui avaient éloigné le roi

---

[1] Note en marge, d'une autre écriture : *C'est sans doute Coroller du Moustoir, député de la province de Bretagne*.

pendant plusieurs jours et qui le ramenaient. J'étais confondu de ce que je voyais.

Nous dîmes au roi qu'il était nécessaire qu'il nous donnât les noms des trois gardes du corps ; ce qu'il fit.

Comme j'étais excédé de fatigue et que je *haltais* de soif, je priai Madame Élisabeth de vouloir bien me faire donner des rafraîchissements, ce qui fut fait à l'instant. Nous n'eûmes que le temps de boire deux ou trois verres de bière. Nous nous rendîmes ensuite auprès des gardes du corps, que nous mîmes dans un état d'arrestation. Nous donnâmes ordre à M. de La Fayette de faire garder à vue madame de Tourzel ; nous confiâmes à sa garde la personne du roi. Il nous dit qu'il ne pouvait répondre de rien s'il ne pouvait mettre des sentinelles jusque dans sa chambre. Il nous fit sentir la nécessité que l'Assemblée s'expliquât clairement, positivement à ce sujet. Nous le quittâmes en lui disant que c'était juste, et nous fûmes sur-le-champ à l'Assemblée pour lui rendre un compte succinct de notre mission. »



Jean Chrisosthome Guillaume
(1772-1840)



ARRIVÉE DE LA FAMILLE ROYALE AUX TUILERIES

le 25 juin 1791





Gravure publiée dans
Les Révolutions de Paris, n° 103, 1791.

ANNEXE 2

LOUIS XVI À VARENNES

Récit d'un diplomate étranger[1]

Par Jean-Loup de Virieu-Beauvoir

(1903)

« Paris, 27 juin 1791.

Cette dépêche, en réponse à celle de V. E. du 11 juin, sera peut-être une des plus intéressantes depuis le commencement de la fatale Révolution française. Je suppose que, par le courrier de Turin, V. E. aura reçu l'avis du départ de la famille royale et celle de son arrestation, dans un lieu appelé Varennes, à peu de distance de Clermont-en-Argonne. La famille royale de France, la plus malheureuse de celles qui règnent, est revenue à Paris samedi soir, entourée de plus de cinquante mille gardes nationaux. Elle est prisonnière aux Tuileries, comme coupable des plus grands crimes.

Nous ferons notre possible pour informer V. E. de ce qui suivra, mais je dois écrire avec prudence. Le comte de Montmorin a été dénoncé pour avoir donné à la famille royale un passeport, sous un nom supposé ! Ce ministre s'est justifié de l'accusation, mais il s'en est peu fallu qu'il ne devînt la victime de la fureur populaire. Je doute beaucoup qu'il veuille rester à

[1] Initialement publié en 1903 par le vicomte de Grouchy, ce récit est dû au bailli de Virieu, « chargé d'affaire du duché de Parme, auprès de la cour de France ».

son poste. On parle beaucoup d’une coalition générale de toutes les puissances pour faire la guerre à la France.

On a reçu la nouvelle de l’arrivée de Monsieur et Madame à Bruxelles.

L’évasion de la famille royale, dont l’Europe entière avait été instruite par des bruits avant-coureurs, n’était pas même soupçonnée à Paris. Dans les journaux de Londres, on annonçait que le départ aurait lieu à la fin du mois de juin, et les Parisiens ignoraient ce qui se préparait chez eux. On accusait Marat et Desmoulins de répandre en vain l’alarme dans le public.

Le mardi 21, vers neuf heures du matin, trois coups de canon se firent entendre ; le tocsin sonna, et on apprit que le roi, la reine, Madame Royale, le Dauphin, Madame Élisabeth, n’étaient plus aux Tuileries ; le comte et la comtesse de Provence avaient aussi abandonné le Luxembourg.

On accourt aussitôt au château. Les sentinelles n’ont pas la force de s’opposer à cette multitude, elle se jette dans les appartements, et fouille jusque dans les plus petits coins. On foule au pied les meubles, on se vautre dans le lit de la reine, on met en pièces les portraits de Leurs Majestés, on enlève les papiers, on brise tout…

Les domestiques, les gens du château sont interrogés ! Ils ne savent que répondre : les Cent-Suisses sont plus morts que vifs… On s’accorde seulement sur un point, c’est que l’évasion a eu lieu entre une et deux heures du matin. Les uns disent qu’on est passé par le pont tournant et qu’on a gagné les sentinelles ; les autres, qu’au moyen de fausses clefs, on est descendu dans l’appartement de M. de Villequier. Celui-ci assure qu’on est descendu par le pavillon de Flore, la galerie du Louvre, le jardin de l’Infante ; celui-là, qu’on est descendu par

l'égout du pont Royal, qu'on a massacré les sentinelles, qu'un bateau a reçu les personnes royales et les a menées jusqu'à Saint-Cloud, où M. de Fersen, officier suédois, les attendait avec des voitures et de bons chevaux.

Des groupes se forment dans les Tuileries, dans toutes les cours du château, sur les ponts, au Palais-Royal, dans les places, dans les rues. On se propose de courir aux barrières, de ne laisser sortir personne. Des gens sensés prêchent le calme, et pourtant l'hôtel de M. de Montmorin est assiégé, M. de Chabrillan, capitaine des corps de Monsieur, ne peut sortir du Luxembourg, MM. de Cazalès et de Clermont-Tonnerre sont arrêtés par le peuple. M. de La Fayette l'est aussi. On arrache la croix et on déchire l'uniforme du duc d'Aumont, parce qu'il est soupçonné, commandant ce jour-là la Garde nationale aux Tuileries, d'avoir favorisé l'évasion de la famille royale.

À l'Assemblée, le président, M. Alexandre de Beauharnais, jeune homme de 27 à 28 ans, annonce la nouvelle que lui a transmise le maire de Paris. On prend toutes les mesures nécessaires pour parer au danger. On envoie des officiers municipaux, avec des écharpes tricolores, prêcher la tranquillité !

Bientôt, M. de Laporte, intendant de la liste civile, apporte une déclaration du roi, qu'il dit avoir reçue d'un domestique de Sa Majesté ; un des secrétaires en fait la lecture.

L'Assemblée reconnaît l'écriture, la signature, fait signer et parapher ce document tant par M. de Laporte que par son président. Elle fait dire aux ministres étrangers de ne rien craindre, de se fier à la loyauté de la nation française ; elle envoie protéger le Garde-Meubles, et s'assure que le roi n'en a pas emporté les diamants de la couronne.

Tout cela s'est passé depuis 9 heures du matin, mardi, jusqu'à 10 heures, mercredi. La plus grande tranquillité a régné dans la capitale ; le peuple ne s'est pas permis d'autre excès que d'effacer partout les noms de roi, de reine, de Monsieur, le mot royal, d'abattre les portraits et les bustes de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de François-Xavier.

L'Assemblée était en permanence ; un courrier arriva mercredi à dix heures du soir annoncer l'arrestation du roi, de la reine, de leurs enfants, de Madame Élisabeth, et des personnes de leur suite. Voici les détails qu'on en donne :

Le maire de Sainte-Menehould, voyant arriver une voiture escortée de hussards de Lauzun et de dragons et accompagnée de quelques personnes servant de courriers, mais ayant une autre mine que n'en ont d'ordinaire les laquais, conçut des soupçons sur la chaise de poste jusqu'à Clermont. Au relai, il remarqua que personne ne montra sa figure aux portières. Ses soupçons augmentent ; les courriers disent qu'ils vont à Verdun, et cependant ils prennent la route de Varennes qui est à gauche. Le maire comprend alors que la voiture contenait des gens suspects. Il monte à cheval, et, par un chemin détourné, il arrive à Varennes, et il crie dans toutes les rues, qu'on arrête une voiture qui va passer. En effet, elle paraît un moment après ; deux jeunes gens, Paul Leblanc et Joseph Poutaut, s'opposent seuls à son passage. Ils couchent en joue le carrosse. Les hussards menacent de leurs armes ; les gardes nationaux déclarent qu'ils vont tirer dans la voiture ! Cette contenance hardie, cette menace qui met en danger la vie de Leurs Majestés, font tomber les armes des mains des hussards, les fouets des mains des courriers qui frappaient les chevaux de toutes leurs forces. Les voyageurs se rendent.

La Garde nationale, étant arrivée en nombre, environne la voiture, et oblige les personnes qui sont dedans à descendre. En même temps, on arrête le détachement qui ne fait aucune résistance. Le procureur général de la commune fait entrer chez lui les personnes arrêtées et leur fait apporter les rafraîchissements qu'elles avaient demandés. Les passeports sont présentés, et l'on voit d'abord que c'est bien la baronne de Korff qui se rend à Francfort, avec ses deux enfants, leur gouvernante, un valet de chambre et deux domestiques. Mais le fils de M. Mougin, député à l'Assemblée nationale, qui était venu à Paris avec les fédérés, entre en ce moment et reconnaît aussitôt le roi et sa famille. Il le déclare à ses voisins qui déploient à l'instant le plus grand zèle pour s'opposer à leur départ et écarter des officiers de hussards et de dragons qui essayaient de le favoriser. On court de village en village annoncer cette nouvelle, et bientôt plus de 4.000 hommes de Garde nationale sont auprès du roi, et les cavaliers se joignent à eux.

Un second courrier vint peu après annoncer à l'Assemblée que la Garde nationale de Sainte-Menehould avait fait mettre bas les armes au régiment de hussards, en garnison dans cette ville.

Un troisième annonça que les gardes nationales des environs de Varennes avaient juré de ne jamais permettre la fuite du roi, ni de laisser attenter à sa personne.

La salle de l'Assemblée retentit pendant un quart d'heure de violents applaudissements, et en moins d'une heure cette nouvelle fut connue dans Paris.

Les députés décrétèrent à l'instant que la royauté, appartenant à la Nation, elle ne doit pas être avilie, qu'ainsi, on rendra au roi les marques de respect dû à son caractère, que les barrières de Paris seront fermées à l'instant, et que personne n'en

sortirait sans un passeport du président, et enfin que MM. Barnave, de Latour-Maubourg et Pétion partiraient à l'instant avec tout pouvoir pour ramener le roi.

L'intervalle entre le mercredi soir et l'arrivée à Paris fut employé par l'Assemblée à recevoir les serments des commandants des bataillons des gardes nationales de Paris, celui du faubourg Saint-Antoine et des gens de la halle, qui promettaient d'empêcher que rien ne soit attenté contre le roi ou les personnes royales ; ces serments, auxquels les Suisses et les Cent-Suisses ont joint le leur, a [*sic*] produit sur les spectateurs une commotion touchante. Pendant que la colonne défilait dans l'Assemblée, entrant par une porte, sortant par l'autre, les trompettes, les clairons, les cors et les timbales ont fait retentir les voûtes d'une musique guerrière, les officiers du génie et de l'artillerie ont prêté aussi leur serment ; on lit des adresses de municipalités de provinces. On recevait constamment des nouvelles de la marche du roi, on décrétait l'arrestation de MM. de Damas et de Choiseul et de deux autres officiers de M. de Barillé ; on mandait M. de Montmorin, pour qu'il s'explique sur le passeport du roi.

Samedi, il fut décrété qu'aussitôt l'arrivée des personnes royales, il serait donné à chacune une garde particulière, que M. de La Fayette répondrait de leur sûreté, qu'il serait nommé un gouverneur au Dauphin, que tous ceux qui auront accompagné la famille royale dans sa fuite seraient mis en état d'arrestation et interrogés, que le roi et la reine seraient entendus dans leurs déclarations. Des députés de la gauche, tels que Robespierre et Rewbel, ne veulent plus qu'on conserve Louis XVI sur le trône ; ils penchent vers un gouvernement républicain.

Voici, par ailleurs, des détails sur l'arrivée de Leurs Majestés. Nous avons été témoin oculaire d'une partie de ce que nous allons raconter.

L'entrée aux Tuileries, par le pont tournant et les Champs-Élysées, a eu lieu vers 8 heures, samedi, après le dîner. La voiture était tellement entourée de piquets et de baïonnettes qu'on ne pouvait pas voir les personnes royales, d'autant que les vitres de la voiture étaient fort étroites. La reine avait le Dauphin sur ses genoux, sur le devant de la voiture, Madame Élisabeth et Madame Royale. Sur le siège du cocher, les trois courriers qu'on a dit MM. le duc d'Agout, major aux gardes du corps, le duc de Guiche et M. de La Tour du Pin qui sont des gardes du corps ; ils étaient enchaînés et trois gardes nationaux se tenaient à leurs pieds ; une nombreuse cavalerie et 12 pièces de canon suivaient.

Une seconde voiture renfermait madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, et deux autres députés ; dans une troisième, Thierry, valet de chambre du roi. Ensuite, deux voitures couvertes de branches d'arbres, où étaient les gardes nationaux de Varennes qui ont arrêté la famille royale.

La marche était lente, les gardes nationaux de Paris, qui formaient la haie tout le long des Champs-Élysées, tenaient les armes bas. Le peuple, le chapeau sur la tête, gardait un morne silence, qu'il n'a rompu que pour applaudir aux personnes qui contenaient les voitures aux branches d'arbres, aux forts de la halle, aux charbonniers, aux ouvriers du faubourg Saint-Antoine qui étaient à la suite des gardes nationales, et portaient toutes sortes d'armes.

Personne d'autres que les gardes nationaux qui entouraient les voitures ne devait entrer avec eux dans le jardin des Tuileries ; mais une partie du peuple y a pénétré ; aussi a-t-on eu de

la peine à sauver les trois gardes du corps de la fureur populaire. Le plus grand des trois, M. de Valori, a fait une violente résistance aux soldats qui le portaient sur l'escalier. Il poussait des cris de désespoir.

Le roi fut conduit dans son appartement. Son visage ne changea pas. La reine rentra dans le sien. Elle était défaite, se soutenant à peine ; mais elle avait conservé sa fierté, elle était encore reine. Le petit Dauphin, d'une beauté angélique, a offert un spectacle touchant.

Les députés Dupont et Montmorency portaient cet auguste rejeton. Ce bel enfant promenait à l'entour de lui des yeux inquiets, cherchant ses parents, et semblait demander : « Pourquoi m'avez-vous séparé de mon père et de ma mère ? Pourquoi m'appelez-vous le soutien de la France ? l'espérance des Français ? Pourquoi ces applaudissements pour moi, pourquoi ce silence pour mon père ? »

On a licencié les gardes du corps ; on garde à vue les personnes royales. M. de Bouillé s'est sauvé à Luxembourg ; Paris continue à être tranquille. Les processions de la Fête-Dieu ont eu lieu comme à l'ordinaire. Sa Majesté a déclaré avoir passé au milieu des sentinelles sans être reconnue, que Monsieur n'a jamais connu son projet, que ce n'est qu'à dix heures et demie du soir qu'il lui a ordonné de le suivre. En effet, on a trouvé au Luxembourg deux petites caisses remplies d'or, ce qui prouve que le comte de Provence n'a pas eu le temps de faire tous ses paquets. »

« Paris, 8 juillet 1791.

Ma dernière dépêche n'a pas été expédiée par la voie ordinaire, à cause des désordres de la secrétairerie ; j'espère, cependant, qu'elle sera arrivée à sa destination, de même que

les différents récits sur le départ, l'arrestation et le retour de la famille royale. Cette dernière se trouve maintenant encore véritablement prisonnière, gardée à vue, dans le palais des Tuileries, et si étroitement que pas même le corps diplomatique n'est admis auprès d'elle. Tous les ministres et ambassadeurs des pays étrangers ont écrit à leur cour. Beaucoup sont déjà pourvus de l'autorisation de pouvoir se retirer et, parmi ceux-ci, il y a l'ambassadeur d'Espagne qui est encore indécis sur le parti qu'il prendra. Ils sont tous dans l'attente des événements.

Toutes nos lettres de créance sont pour le roi de France ; aucun des ministres étrangers ne reconnaît l'Assemblée nationale, ni ne veut traiter d'affaires avec elle. Voilà l'état présent des choses et tout présage de nouvelles bourrasques.

Avant toute chose, je ferai observer que les trois gardes du corps n'étaient pas enchaînés, que M. Thierry, valet de chambre du roi, n'était pas de sa suite, et que M. Pétion était placé dans la voiture du roi entre Madame Royale et Madame Élisabeth. M. de Latour-Maubourg était à cheval.

Voici ce que le roi a dit à MM. d'André, Tronchet et Duport, qui avaient été désignés pour lui demander les motifs de son départ :

« Je vois, par l'objet de votre mission, que ce n'est point un interrogatoire que l'on prétend me faire subir et je veux bien répondre au désir de l'Assemblée nationale ; les motifs de mon départ sont les outrages et les menaces que l'on a faits à moi et à ma famille, le 16 avril dernier. Depuis ce temps, plusieurs écrivains ont renouvelé leurs insultes et elles sont restées impunies. J'ai cru qu'il n'était pas possible que ma famille restât à Paris avec sûreté et décence. Voyant que je ne pouvais pas sortir de Paris pendant le jour, j'ai résolu d'en sortir la nuit, et secrètement. Jamais mon intention n'a été de quitter le

royaume et je ne me suis concerté ni avec les puissances étrangères, ni avec mes parents. Je devais me rendre à Montmédy ; mes logis y étaient préparés. J'avais choisi cette place parce que ma famille pouvait y être en sûreté et que, me trouvant sur la frontière, je pouvais empêcher une invasion en France et me porter partout où il aurait fallu. Mon voyage avait pour objet de faire cesser l'argument que l'on a élevé contre la Constitution, résultant de ma liberté à Paris. Si j'avais eu l'intention de sortir du royaume, je n'aurais pas publié mon mémoire avant d'en sortir. Une autre preuve de mon intention est que je n'avais dans ma voiture que 13.000 livres en argent et 560.000 en assignats. Mon frère est à l'étranger, mais il devait venir me rejoindre en France… J'ai reconnu, dans le cours de mon voyage, que l'opinion publique est décidée en faveur de la Révolution, mais aussi qu'il est nécessaire de renforcer les autorités constituées. S. M. déclare, en outre, que les gardes du corps ignoraient le but de ce voyage, que Monsieur ne l'avait appris que peu d'heures avant le départ et qu'il en avait été de même pour madame de Tourzel. »

La déclaration de la reine est conçue à peu près en ces termes :

« Le roi devant partir avec ses enfants, rien n'aurait pu m'empêcher de les suivre : je leur ai assez prouvé mon attachement depuis deux ans. S'il avait voulu quitter le royaume, j'aurais employé toute ma force pour le retenir. Monsieur et Madame devaient nous joindre, mais ils ont pris une autre route, afin de ne point manquer de chevaux de poste. Nous sommes sortis des Tuileries par l'appartement de M. de Villequier, séparément et à plusieurs reprises. »

La déclaration du roi a déplu aux aristocrates parce qu'il y avoue que l'opinion publique est décidée en faveur de la Révo-

lution. Elle a non moins déplu aux démocrates : la raison en saute aux yeux. Celle de la reine leur a déplu aussi, et ils s'écriaient : « Peut-on mentir à ce point-là ! »

Les adresses que l'on reçoit chaque jour des départements prouvent que les provinces pensent comme Paris, que les nouvelles maximes ont gagné tout le royaume, que tous les Français veulent la Révolution, que tous sont indignés de la dernière démarche qu'on a conseillée à Louis XVI. Nous observerons que, désormais, en parlant de lui, on ne se sert plus de la qualification de roi et que si l'Assemblée se laissait entraîner par le torrent de l'opinion publique, elle déclarerait Louis XVI incapable de régner.

Il faut être au milieu des Français pour concevoir leur indignation. En parlant de leur roi, ils ne se servent que des mots de lâche, bête, etc. Le titre de roi n'est plus pour eux titre sacré.

La reine est traitée de même et pis encore, puisqu'on la regarde comme l'auteur de ce complot et de tous ceux qui ont été éventés. On ne rencontre plus ces Français, qui, jadis, étaient idolâtres de leurs rois, ceux qui baisaient et jusqu'au cheval et aux bottes du courrier qui apportait de Metz la nouvelle de la guérison de Louis XV. Les Parisiens semblent pourtant avoir concentré leurs affections sur le Dauphin ; on le promène tous les jours et on le montre de la terrasse du bord de l'eau au peuple qui est sur le quai et qui l'applaudit. On le nomme l'Espérance de la France. Le roi, la reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Élisabeth sont gardés à vue. Les salles des Tuileries sont pleines de soldats ; toutes les portes intérieures sont ouvertes, et des officiers les gardent. Leurs Majestés se voient, mais on les accompagne, on ne les quitte pas. On a muré toutes les petites portes extérieures du château : on ne laisse ouverte qu'une des portes principales des grandes

cours ; encore n'est-elle qu'entrouverte. La garde est doublée. On ne laisse entrer personne ; bref, les démocrates même disent qu'à présent la famille royale est prisonnière. Les aristocrates sont plongés dans la plus vive douleur, à la vue de tant de rigueurs, et les démocrates modérés gémissent qu'on soit obligé de les exercer.

L'Assemblée nationale est très embarrassée et sa position est, sans doute, très embarrassante. Il paraît qu'elle se dispose à employer la plus grande indulgence possible et à jeter un voile sur le passé. On assure que, dès que la Constitution sera achevée, l'Assemblée la présentera à S. M. pour qu'Elle la sanctionne. S'il l'accepte, Louis XVI continuera à être le roi des Français. S'il refuse, le Dauphin sera nommé à sa place et on lui donnera un conseil de régence. Ce sont là des ouï-dire. Il a déjà paru une longue liste de personnes que la voix publique désigne pour être gouverneurs de M. le Dauphin. On y lit les noms de messieurs de Montmorin, d'Harcourt, Pastoret, Condorcet, Lacépède, Cerutti. On voudrait que ce fût M. de Lacépède, à cause de sa douceur.

On s'arme ; de nombreux jeunes gens sont partis pour les frontières ; la liste des volontaires dépasse cent mille hommes. Des vieillards, des femmes, envoyaient à l'Assemblée de l'argent pour payer un, deux hommes. Le régiment en garnison à Givet a destiné l'argent qui lui était dû pour sa solde à la réparation des fortifications de cette ville ; c'est un sacrifice de 12.000 francs. Le patriotisme le plus vrai se montre, quel qu'en soit l'esprit déterminant. Il existe même à Paris.

L'Assemblée a décrété que le premier drapeau du Ier bataillon des régiments d'infanterie française ou étrangère au service de France, qui était blanc, portera les trois couleurs nationales. On effacera de tous les drapeaux les armoiries ou autres

marques féodales. On y laissera subsister les marques qui rappellent les actions glorieuses. Le premier drapeau portera cette devise : « Discipline et force à la loi. » Il en sera de même du guidon de la cavalerie ; les cravates de tous les drapeaux, guidons et enseignes seront aux trois couleurs.

Messieurs de Choiseul et de Damas sont arrivés et ont été enfermés à l'Abbaye. On arrête des complices ; on sévit, on déploie tout le pouvoir qu'on a pour avoir entre les mains les coopérateurs de l'évasion de la famille royale.

M. Charles de Lameth a été nommé à la Présidence. »



Comte Louis Joseph de Bouillé
1769-1850





Marquis François Claude de Bouillé
(1739-1800)
Père du comte Louis de Bouillé.

ANNEXE 3

L’ESPRIT PUBLIC

DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

AU MOMENT

DE L’ARRESTATION DE LOUIS XVI À VARENNES

(21 juin 1791)

Par André Lesort

(1905-1906)

Bien que la fuite de Louis XVI ait été l’« un des rares événements de la Révolution qui émurent toute la nation, qui furent connus et sentis de tous[1] », il semble que les historiens se soient jusqu’à présent bien peu préoccupés de connaître les diverses impressions qu’elle a pu faire sur l’esprit public dans les provinces[2]. Et en quelle partie du pays cette étude de l’opinion pouvait-elle présenter un intérêt plus piquant que dans la région même où le souverain fut arrêté et où le voisinage de la frontière devait rendre le patriotisme plus inquiet ? Mon désir eût été de recueillir dans les papiers du département et des districts, aujourd’hui réunis aux Archives départementales de la Meuse, et dans les archives des communes rurales tous les éléments de cette étude, mais, bien éloigné maintenant du pays lorrain, je dois renoncer à l’espoir de la conduire jamais au

[1] Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, Paris, 1901, gr. in-8°, p. 118.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 141-146.

terme et me borner à mettre en lumière les quelques notes que j'avais glanées de ci de là et dont je suis le premier à reconnaître et à déplorer toute l'insuffisance ; il m'a cependant paru qu'elles ne devaient pas rester inconnues, et toute mon ambition serait qu'elles engageassent quelque érudit meusien à reprendre dans son ensemble et à terminer cette enquête à peine esquissée.

Il est hors de doute que tout mouvement militaire un peu important jetait les esprits dans le plus grand trouble : près d'un an plus tôt, à la fin de juillet 1790, le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, ayant demandé pour son gouvernement l'autorisation de faire passer sur le territoire français un corps de troupes qui se rendait du Luxembourg en Belgique, une vive panique s'empara des habitants du pays que les Autrichiens devaient traverser et Dubois de Crancé se fit à la tribune, le 27 juillet, l'écho des commérages qui avaient cours dans la population des Ardennes[1]. De fait, l'empereur Léopold massait ses armées dans les Pays-Bas, mais c'était beaucoup moins dans l'intention de prêter main-forte à Louis XVI contre le peuple français que dans le but de maîtriser la Révolution chez ses propres sujets[2] ; cependant on avait intercepté une lettre adressée par le comte de Mercy à la reine, lettre dans laquelle il était fait allusion à un projet d'annexion de la Lorraine et de l'Alsace à l'empire d'Autriche[3], et peut-être n'est-elle pas demeurée secrète et la connaissance qu'en a pu avoir le public a-t-elle contribué à accroître l'affolement. Toujours est-il qu'en diverses localités du département de la Meuse, à Étain notamment, il fut distribué des fusils à la Garde nationale au début du mois de

[1] Alb. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, II, 91-92.
[2] *Id.*, *ibid.*, II, 142.
[3] *Id.*, *ibid.*, II, 185. D'Arneth et Geffroy, *Marie-Antoinette*, p. 147 (note).

juin 1791[1]. En même temps, le Directoire du département envoyait des commissaires pour constater l'état de la frontière ; le 20 juin, à Stenay, ils étaient tristement édifiés sur la situation du 15e régiment de cavalerie, ci-devant Royal-Allemand, qui tenait garnison dans cette ville : M. de Bouillé avait fait d'abondantes distributions d'argent, il en était résulté de graves désordres qui avaient duré tant que ces subsides n'étaient pas épuisés, et une grande partie des officiers s'étaient enfuis[2]. Il y avait aussi dans toute la région, de Montmédy à Sainte-Menehould, de Stenay à Verdun, des mouvements de troupes, qui, effectués en vertu d'ordres obscurs et contradictoires, semblaient fort louches aux officiers qui n'avaient pas été mis au courant du projet royal, et il n'est pas douteux que plusieurs d'entre eux firent partager leur mécontentement et leur inquiétude aux paysans qui les hébergeaient[3].

Si les populations meusiennes désapprouvaient l'émigration des officiers et la conduite de Bouillé, si elles redoutaient l'invasion autrichienne, il paraît bien certain que leur fidélité au roi était demeurée dans toute son intégrité et qu'elles étaient encore prêtes, le 20 juin 1791, à souscrire aux touchantes déclarations de confiance et d'attachement que, deux ans et demi plus tôt, le tiers du bailliage de Bar-le-Duc avait placées au début de son cahier de doléances[4] : « L'amour de Louis XVI, y était-il dit, est devenu l'unique sentiment des Français ; ses peuples des campagnes semblent avoir oublié tous leurs maux pour s'abandonner aux transports que ses bontés font naître… »

---

[1] Arch. de la Meuse, L 328 (prov.), fol. 108 v°.
[2] Arch. comm. de Stenay ; délibérations du conseil municipal du 20 juin 1791.
[3] Arch. comm. de Commercy ; délibérations du conseil municipal, séance du 29 juin : déposition de M. de Meillonnas, major du 1er régiment de dragons, et lettre écrite à Cellier, maire de Commercy, par le maréchal des logis Lagache, du même régiment.
[4] *Cahier général des plaintes et doléances du Tiers-État du bailliage de Bar-le-Duc*, s. l. n. d. (Bar-le-Duc, 1789), in-8°.

Le parti républicain, sans crédit auprès des paysans, à peine représenté dans certains grands centres, n'existait guère que dans la capitale, où il comptait surtout quelques lettrés, quelques gazetiers et les habitués du salon de Mme Robert[1] ; le roi, en dehors même de la popularité personnelle dont il jouissait, demeurait toujours aux yeux du pays l'incarnation même de la patrie, qui semblait ne pouvoir exister sans lui. C'est la première pensée qui se présente à l'esprit de tout le monde, dès que se répand l'incroyable nouvelle de sa fuite : « la patrie est en danger par la nouvelle la plus affligeante qui vient de parvenir sur le départ du roi », viennent dire à la municipalité de Laimont Ficatier et Garnier, membres de la Société des Amis de la Constitution de Bar-le-Duc[2] ; les gardes nationaux de Beaulieu, avertis par le district de Clermont, partent à 4 heures du matin avec le maire de la commune, « bien résolus de venger, s'il eût été de nécessité, l'attentat commis contre la patrie » par les émigrés, « ennemis de la Constitution », qui avaient conçu le noir projet d'enlever le souverain et « d'allumer la guerre civile dans toute la France[3] ». C'est toujours le même sentiment qu'expriment le président du district de Clermont, Devillay, en témoignant « à Leurs Majestés les sentiments des citoyens et les alarmes qu'avait répandues la seule idée de leur départ[4] », et le maire de Sainte-Menehould, Dupin, quand, au retour de la famille royale, il lui débite un discours « sur les alarmes que Sa Majesté avait causées à la nation en écoutant des conseillers indignes de son estime et que condamnait son propre coeur[5] ».

---

[1] Aulard, *op. cit.*, p. 81-113.
[2] Arch. comm. de Laimont ; reg. des délibérations, 23 juin 1791.
[3] Arch. comm. de Beaulieu ; reg. des délibérations, 23 juin 1791.
[4] G. Lenotre, *Le Retour de Varennes*, dans la *Revue des deux mondes*, 5e période, t. XVI (mai-juin 1904), p. 158.
[5] *Id.*, *ibid.*, p. 161.

Il importe donc au salut de la patrie d'arrêter le souverain dans sa fuite, de l'arracher aux mains des émigrés, ses ennemis et ceux de la nation, et d'assurer son retour à Paris. De commune à commune, on envoie des messagers pour s'informer mutuellement du péril et, soulevées par un irrésistible élan de patriotisme, les gardes nationales de toute la région encombrent les routes qui conduisent à Varennes, où elles vont « protéger la personne du roi et assurer son retour au sein de la France[1] ». Peu à peu cependant les esprits s'échauffent, les plus exaltés commencent à parler un langage violent, et, si les opinions demeurent encore assez divisées[2], la presque unanimité des spectateurs s'entend pour crier « À Paris, à Paris, ou nous le fusillerons dans sa voiture[3] », et les gardes nationaux de Montblainville ne sont pas les seuls, il s'en faut de beaucoup, à vouloir énergiquement que Louis XVI retourne dans la capitale « mort ou vif[4] ». Suivant la piquante expression de M. Albert Sorel, « ces révolutionnaires faisaient acte de foi au souverain en le violentant[5] ».

Toutefois, l'événement de Varennes devait diminuer considérablement la sympathie que professait la nation pour son roi : si l'on en voulait une preuve saisissante, il suffirait de comparer les deux procès-verbaux qui en ont été insérés dans le registre des délibérations de la petite commune de Beaulieu-en-Argonne ; tandis que celui du 23 juin, comme on l'a déjà vu, accuse les émigrés d'avoir voulu attenter à la patrie en enlevant de force le souverain, le procès-verbal transcrit le 14 juillet loue

---

[1] Arch. comm. de Sommeilles ; délibérations du conseil municipal, séance du 22 juin.

[2] Procès du général Radet, réponse de l'accusé à l'interrogatoire subi devant Mennehant, juge au Tribunal du district de Clermont, le 27 frimaire an II ; dossier du Tribunal criminel du département, aux Archives de la Meuse, série L.

[3] Même dossier ; déposition de Noël Meunier, serrurier à Varennes, devant Marquis, juge au Tribunal criminel (13 pluviôse an II).

[4] *Ibid.*, interrogatoire de Radet, par le juge de paix de Varennes (23 frimaire an II).

[5] Alb. Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, IV, 118.

le zèle des gardes nationaux appelés à Varennes « pour le fait d'arrêter le roi, la reine et la famille royale, qui abandonnaient la patrie pour s'unir aux ennemis de la Constitution[1] ». De là, à croire que Louis XVI pactisait avec l'Autriche contre la patrie, il n'y avait qu'un pas : on le franchit, et, dès trois heures du matin, le 22 juin, on criait dans les rues de Montfaucon, à quelques kilomètres de Varennes : « Aux armes, aux armes, le roy, la reine et les enfants de France sont en marche pour l'Empire[2] ! » Peu à peu, le pays se détachera du souverain et cessera de lui reconnaître l'autorité souveraine pour ne plus l'attribuer qu'à l'Assemblée[3] ; cet état d'esprit est déjà bien marqué dans l'adresse envoyée le 8 juillet aux membres de l'Assemblée nationale par le district de Bar pour les féliciter de leur conduite admirable de la journée du 21 juin dernier ; désormais, continue l'adresse, « assuré de trouver en vous pour longtemps ses héros protecteurs du 23 juin, du 4 août, du 6 octobre 1789 et du 21 juin 1791, chaque Français peut goûter sans sollicitude le calme et la tranquillité que vous seuls ne goûtez pas[4] ». L'évolution est arrivée à son terme : le roi passe d'abord aux yeux de la foule pour la victime d'un guet-apens organisé par les émigrés ; peu après, il est suspecté de connivence avec ceux qu'on avait la veille considérés comme ses ennemis, puis il est accusé de conspirer avec les émigrés et les Autrichiens contre la liberté de la nation ; enfin, ce n'est plus en lui, mais dans l'Assemblée nationale, que le pays met sa confiance ; aux yeux des citoyens, le gouvernement n'est plus entre les mains du roi, mais entre celles des représentants du peuple. Il a fallu moins de trois semaines pour que cette évolution fût accomplie.

[1] Arch. comm. de Beaulieu ; reg. des délibérations, 14 juillet 1791.
[2] Arch. comm. de Montfaucon-en-Argonne ; reg. des délibérations, 24 juin 1791.
[3] Voy. à ce sujet Aulard, *op. cit.*, p. 81-113.
[4] Arch. de la Meuse, L 252 (prov.), fol. 78.

Quand on connaît l'état de trouble et d'inquiétude où se trouvait l'opinion publique à la veille de l'arrestation du roi, on peut facilement se figurer l'affolement général qui le suivit et les rumeurs insensées qui se répandirent dans les campagnes. Tandis que Louis XVI passe la nuit à Sainte-Menehould, chez le maire, les habitants, croyant la forêt d'Argonne remplie de cavaliers de Bouillé prêts à les assaillir, se précipitent dans les rues en criant : « Nous sommes trahis ! À Châlons, à lons[1] » ; les gens de Varennes avaient déjà quitté le cortège à Clermont, où le bruit courait que ces mêmes cavaliers s'étaient emparés de leur ville et l'avaient incendiée[2] ; à Montfaucon, on apprend que les Autrichiens ont gagné la Meuse, qu'ils menacent la France[3] et que les ponts vont être abattus[4], tandis qu'à Verdun on les croit déjà parvenus jusqu'à Varennes[5]. À Vaucouleurs, c'est-à-dire à l'autre extrémité du département, le Conseil de la commune se réunit à cinq heures du soir le 22 juin, pour prendre connaissance d'une délibération du Directoire du département et d'un avis de la municipalité de Varennes mentionnant « l'arrestation faite en ses murs de personnes de la plus grande considération suspectées tendre à sortir du royaume, et requérant des prompts secours pour soutenir tant les troupes de lignes que les gardes nationales contre des autres troupes qui pourraient secourir les arrêtés » ; la municipalité décide aussitôt d'arrêter tous les voyageurs qui suivent la route conduisant à l'étranger[6], qu'ils soient munis ou non de passeports, et à dix heures du soir, un détachement de

---

[1] G. Lenotre, *loc. cit.*, p. 162.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 159.
[3] Il doit s'agir ici de la vieille tradition qui faisait de la rivière de Meuse la frontière de France et d'Empire.
[4] Arch. comm. de Montfaucon-en-Argonne, *loc. cit.*
[5] Arch. comm. de Triaucourt ; reg. des délibérations, fol. 24 v°, 23 juin 1791.
[6] Si l'on traversait Vaucouleurs pour se rendre à l'étranger, c'était pour se diriger vers le pays de Bade ou la Suisse.

28 gardes nationaux de bonne volonté partait pour Varennes[1]. À Sampigny, localité infiniment plus voisine que Vaucouleurs du théâtre des événements, on est moins bien informé : par la municipalité des Kœurs, laquelle tient la chose de celle de Beauzée (district de Verdun, sur la limite de celui de Clermont auquel appartenait Varennes), on est averti que les ennemis de l'État sont assemblés en foule aux environs de Varennes, et la Garde nationale, aussitôt mobilisée, est chargée de veiller à la sûreté des voitures et des caissons du parc établi dans l'enclos du château et d'installer des postes, la nuit et le jour, aux entrées du village et dans les environs ; on ne sait du reste rien de plus, et il n'est question dans les registres de la municipalité ni du roi, ni des émigrés, ni des Autrichiens, ni de « personnes de qualités », ni même du fameux trésor dont il fut tant parlé alors[2]. Ailleurs, on ne reçoit que des renseignements encore plus imprécis, et l'on semble seulement en proie à des terreurs, qui, pour être vagues, n'en sont peut-être que plus vives ; c'est le cas de Revigny, où, le 23 juin, la municipalité enjoint à toutes les personnes qui détiennent des armes à feu de les prêter à ceux qui sont désignés pour le service des postes établis, « vu le besoin pressant qu'il y a de se tenir en garde contre les ennemis de la patrie et contre tous les malveillants qui pourraient venir faire des invasions dans la commune tant dans le village que sur les propriétés champêtres[3] ». Et pourtant Revigny n'est guère éloigné de Varennes et se trouve sur l'un des chemins qui conduisent de Bar-le-Duc à Sainte-Menehould !

On ne pouvait laisser courir des bruits aussi alarmants et il fallait empêcher la diffusion de ces fausses nouvelles, susceptibles d'entraîner les conséquences les plus fâcheuses pour la

[1] Arch. comm. de Vaucouleurs ; reg. des délibérations, 22 juin 1791.
[2] Arch. comm. de Sampigny ; reg. des délibérations, 24 juin 1791.
[3] Arch. comm. de Revigny ; reg. des délibérations, 23 juin 1791.

tranquillité publique. Le département, qui s'en était préoccupé dès le premier instant, envoya le 23 juin aux districts une circulaire dont la fermeté et la modération contrastent singulièrement avec l'émotion qui, à la même date, remplit les délibérations des municipalités. « Les circonstances alarmantes dans lesquelles nous nous trouvons, y est-il dit, exigent de la part des corps administratifs et des municipalités l'attention la plus suivie. Nous sommes bien assurés que nos gardes nationales voleront au premier signal au secours de la patrie, mais il est de la plus haute importance de ne pas les mettre en mouvement sur des faux bruits et de vaines alarmes que nos ennemis répandraient à dessein… Nous attendons de votre zèle que vous nous instruisiez sans perdre un instant de tout ce qui viendra à votre connaissance relativement aux projets des ennemis de la Patrie, mais nous comptons en même temps assez sur votre prudence pour ne nous instruire que de ce qui vous paraîtra bien certain… Plusieurs municipalités paraissent croire que l'agitation qui nous force tous à nous tenir sur nos gardes doit suspendre les assemblées primaires convoquées pour le 24 de ce mois ; nous nous empressons de détruire cette erreur[1]. » Le lendemain, le département communiquait au district de Bar un avis qu'il avait reçu du Directoire du district de Clermont, portant qu'il n'existait aucun danger relativement aux troupes ennemies et qu'il fallait faire rentrer dans leurs foyers les détachements de gardes nationales qui se rendraient à Clermont ou aux environs[2]. De fait, des ordres avaient été donnés dès le premier moment dans ce sens et la Garde nationale de Vaucouleurs, que nous avons vu partir pour Varennes le soir du 22 juin, avait rencontré à Void deux cavaliers de la maréchaussée chargés

---

[1] Arch. de la Meuse, L 252 (prov.), fol. 77 v°.
[2] *Ibid.*, fol. 78.

de faire rétrograder les gardes nationaux, et, le 23, à dix heures du matin, elle avait regagné la ville[1].

Ces précautions n'étaient pas superflues : il suffira, pour s'en convaincre, de lire plus loin le récit des excès dont eut à souffrir la ville de Montfaucon ; à l'enthousiasme enflammé par le patriotisme et à l'indignation soulevée par la fuite du roi s'étaient mêlées les fumées des vins libéralement distribués aux gardes nationaux dans les villages qu'ils traversaient ; aux patriotes s'étaient mêlés des malfaiteurs de grands chemins, et il fallait mettre fin aux scènes de désordre qui commençaient à se produire de toutes parts. Ce fut l'œuvre des administrateurs du département et des districts, dont le bon sens et la fermeté surent maîtriser les passions déchaînées.

APPENDICES

I

Procès-verbal de la municipalité de Montfaucon-en-Argonne[2]

Du vendredi 24 juin 1791. — *Arrêté du Conseil général de la commune.*

Le bourg de Montfaucon placé sur une montagne fort élevée, tenant le point central des quatre lieues qui séparent la

---

[1] Arch. comm. de Vaucouleurs ; reg. des délibérations, 23 juin 1791.

[2] Au moment de donner le bon à tirer, j'apprends, par une bienveillante communication de M. le pasteur Dannreuther, que ce texte a été récemment publié par notre érudit collègue M. Pionnier, professeur au collège de Verdun, dans son ouvrage, que je n'ai encore pu me procurer, sur la *Révolution à Verdun* ; je ne pense cependant pas qu'on me sache mauvais gré de publier à nouveau ce procès-verbal, que j'ai découvert en 1903, en inspectant les Archives de Montfaucon, et que M. le secrétaire de la mairie a bien voulu copier à mon intention.

rivière d'Aire de celle de la Meuse, ayant de ses observatoires reconnu le 21 de ce mois qu'un calme le plus parfait régnait dans tous les alentours, n'avait pas le plus léger soupçon du trouble ni de l'alarme qui était à ses portes ; et tandis que le peuple, fatigué des travaux de la campagne, prenait un moment de repos, il est arrivé ici un gendarme national envoyé de la part de la municipalité de Varennes à trois heures du matin le 22 criant par les rues : « Aux armes, aux armes, le roi, la reine et les enfants de France sont en marche pour l'Empire ; ils sont déjà à Varennes et on s'oppose à leur passage, vite du secours. »

Ce fait aussi incroyable qu'inattendu a d'abord été regardé comme une fausse alerte ; mais les citoyens de ce lieu, toujours disposés à voler au secours de leurs compatriotes avec autant d'ardeur que de promptitude, ont pris les armes et se sont acheminés vers Varennes distant de deux lieues au crépuscule du jour ; étant arrivés vis-à-vis la ville ils ont aperçu qu'un piquet de hussards placés à l'extérieur en fermaient l'entrée ; notre Garde nationale s'étant fait ouvrir les rangs s'est rendue sur la place et y est restée non seulement jusqu'après le départ du roi, mais encore jusqu'au lendemain à quatre heures après midi, c'est-à-dire jusqu'à ce que la ville fût bien rassurée de ses justes craintes.

D'un autre côté la municipalité a dépêché des messagers aux municipalités voisines pour les engager à envoyer à Varennes des détachements de gardes nationaux pour y donner main-forte, pendant que le gendarme envoyé allongeait sa route du côté de Romagne[1] et Dun[2].

---

[1] Romagne-sous-Montfaucon, arrondissement de Montmédy, canton de Montfaucon.
[2] Dun, arrondissement de Montmédy, chef-lieu de canton.

Au lever du soleil plusieurs personnes armées des villages de Cuisy[1] et de Septsarges[2] se sont rendues ici et en très peu de temps le bourg a été rempli de monde.

La municipalité, instruite que plusieurs milliers d'hommes allaient se réunir à Varennes dans la matinée et craignant que cette petite ville ne puisse pas seule fournir à leurs besoins, a délibéré qu'il était urgent de faire cuire du pain non seulement pour le besoin local, mais aussi pour en secourir les personnes rassemblées dans le voisinage.

Vers les sept heures du matin pendant qu'on était occupé des malheurs qui menaçaient le royaume entier et pendant même que les honnêtes citoyens de ce lieu offraient des secours et des rafraîchissements à tous ceux qui en avaient besoin, il s'est commis par des personnes des municipalités voisines, qu'on a honte de nommer, des pillages, dans différentes maisons de ce lieu, faisant contribuer les uns, enfonçant les portes et cassant les fenêtres des autres, se faisant donner à manger et à boire avec excès, en sorte que ce premier choc a duré presque tout le jour et a été très funeste à plusieurs habitants.

À onze heures du matin on nous apprit que la famille royale arrêtée à Varennes venait de reprendre la route de la capitale avec une forte garde, que malgré cela cette ville était comblée de monde, que nos gens n'en pouvant sortir étaient sur le point de manquer de vivres ; à l'instant on a dépêché un détachement de vingt hommes pour les seconder, avec les vivres et munitions nécessaires pour tous.

---

[1] Cuisy, canton de Montfaucon.
[2] Septsarges, canton de Montfaucon.

Vers midi la garde nationale de Dannevoux[1], celles de Bétincourt[2] et de Damvillers[3] passant par Montfaucon se sont rendues à Varennes.

Soixante-dix gardes nationaux de Sivry-sur-Meuse[4] avec l'état major et deux officiers municipaux s'étant rendus ici, la municipalité s'est empressée de leur procurer les rafraîchissements nécessaires ; après quoi on les a requis de rétrograder pour garder les rives de la Meuse avec les autres municipalités voisines pour empêcher le passage de l'ennemi par ce côté-là.

Dans l'après-midi, des gardes nationaux d'Étray[5], Licey[6], Bréhéville[7] et autres se sont aussi rendus ici et on leur a procuré des logements et des vivres.

Le jour du Saint-Sacrement à deux heures du matin on reçoit un message envoyé en diligence de Drillancourt[8] qui annonce que l'ennemi parvenu sur les bords de la Meuse veut percer en France et qu'on est prêt d'abattre les ponts. En conséquence on donne l'alarme, on rassemble petits et grands armés soit de fusils, soit de fourches et autres instruments défensifs, et sur le point du jour on abandonne ménages et familles, on se rend au village de Consenvoye[9] pour y porter secours et barrer le passage.

Cinq ou six cents hommes du régiment de Castellas avaient séjourné à Samognieux[10] et ses environs, voltigeant, tâtant le gué, et paraissant favoriser l'évasion du roi : ce régiment aper-

[1] Dannevoux, canton de Montfaucon.
[2] Béthincourt, arrondissement de Verdun, canton de Charny.
[3] Damvillers, arrondissement de Montmédy, chef-lieu de canton.
[4] Sivry-sur-Meuse, canton de Montfaucon.
[5] Étraye, canton de Damvillers.
[6] Lissey, canton de Damvillers.
[7] Bréhéville, canton de Damvillers.
[8] Drillancourt, aujourd'hui commune de Gercourt, canton de Montfaucon.
[9] Consenvoye, canton de Montfaucon.
[10] Samogneux, arrondissement de Verdun, canton de Charny.

cevant beaucoup de résistance a pris la fuite du côté de l'Allemagne.

La Garde nationale ou pour mieux dire les braves patriotes de Montfaucon ont tout le jour fait différentes évolutions pour épier la marche des ennemis, malgré que les habitants de Consenvoye, dédaigneux ou peu attentifs, n'offraient ni secours ni défenses.

À midi les citoyens de Montfaucon font capture d'une voiture chargée de munitions et d'une enseigne portant — Régiment de Castellas ; cette voiture fut conduite en deçà de la Meuse ; et comme l'arrestation avait été faite sur le territoire de Consenvoye, on a délaissé à cette municipalité et à la garde de ce lieu le soin de l'escorte jusqu'à sa destination, ou de lui faire prendre la route de Verdun pour y être déchargée et visitée dans les formes.

Le bruit de cette capture ayant attiré un grand nombre de gardes nationaux voisins, on a décidé qu'il serait prudent de se retirer sur les six heures du soir pour marcher au premier ordre du côté de l'attaque, chacun s'étant mutuellement promis une fidélité inviolable : mais Consenvoye n'a pas quitté son foyer et n'a donné aucune marque de patriotisme.

De retour à Montfaucon, le soir du même jour sont arrivés des détachements des Gardes nationales de Senuc[1], La Placardelle[2], Moiremont[3], les Armoises[4], La Berliaire[5], Ténarg[6], Brieulles-s.-Bar[7], Montblain-ville[8], Sivry[9], Buzancy[10] qui ont tel-

[1] Senuc, Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton de Grandpré.
[2] Hameau, commune de Vienne-le-Château (Marne).
[3] Moiremont, Marne, arrondissement et canton de Sainte-Menehould.
[4] Les Armoises, Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton du Chesne.
[5] La Berlière, Ardennes, arrondissement de Vouziers, canton de Buzancy.
[6] Thénorgues, canton de Buzancy.
[7] Brieulles-sur-Bar, canton du Chesne.
[8] Montblainville, Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Varennes.
[9] Sivry-sur-Meuse, Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Montfaucon.
[10] Buzancy, Ardennes, arrondissement de Vouziers, chef-lieu de canton.

lement rempli ce bourg qu'il a été difficile de procurer des logements et des vivres à tous. Des personnes de Varennes et de la gendarmerie de Bar-le-Duc sont arrivées en diligence s'informer de ce qui se passait le long de la Meuse et les ayant assurées du calme, elles ont vite repris leur route.

Tandis que la municipalité était occupée à faire préparer les logements pour le gîte, il s'est commis des pillages et des excès, particulièrement chez les ecclésiastiques, dont le récit seul déshonorerait cette municipalité si elle avait eu assez de force et d'autorité pour en empêcher le progrès.

Le vendredi 24 la garde de Boureuilles[1] et celles de quelques villages voisins se sont rendues ici en sorte que le bourg ayant été le point de réunion de beaucoup de monde a été très fatigué, a fait différentes dépenses et a essuyé des pertes très considérables.

Ces faits étant des plus exacts et sincères, la municipalité et le Conseil de la commune ont arrêté qu'expéditions seraient incessamment envoyées à MM. les députés de l'Assemblée nationale, à MM. du Directoire du département de la Meuse, et du District de Clermont qui seront instamment priés de jeter un coup d'œil favorable sur le dévouement des citoyens de Montfaucon, sur les dépenses multipliées qu'ils ont faites, et sur les pertes signalées qu'ils ont souffertes et qu'ils ne se lasseront jamais de supporter pour leurs frères et patriotes. Délibéré en séance les jour et an que dessus, lecture faite.

Signé : CHAPELIER, BIENAIMÉ, LEFEBVRE, GATELET, JEANJEAN, BONJEAN, LEFEVRE, CHARDIN, DELANDRE, MARTIN, GUILLOTAU, LOMBARD.

(Archives communales de Montfaucon, registre des délibérations.)

---

[1] Boureuilles, Meuse, arrondissement de Verdun, canton de Varennes.

II

Procès-verbal de la municipalité de Triaucourt[1]

Cejourd'hui vingt-deux juin 1791, les cinq heures du matin, en l'assemblée du corps municipal de Triaucourt extraordinairement convoqué en la salle ordinaire de ses séances.

Il a été donné lecture par M. Grimon, maire, d'un avis du Directoire du district de Clermont en date de cejourd'hui les trois heures du matin adressé audit corps municipal, et à lui apporté par un courrier, ledit avis conçu en ces termes : « Nous sommes prévenus, Messieurs, que des personnes de la plus haute distinction viennent d'être arrêtées à Varennes ; cette ville et celle de Clermont sont chargées de troupes chargées de les escorter, et les gardes nationaux de Clermont les ont empêchées de sortir de leur ville. Vite à notre secours ! D'autres troupes sont sur le point d'arriver ; venez donc promptement et surtout à Varennes. La patrie est en danger. »

Le corps municipal dudit Triaucourt, convaincu de l'ardeur qu'on doit apporter en pareille circonstance, a requis à l'instant MM. les officiers de la Garde nationale d'assembler la troupe pour aller prêter main-forte à Varennes et à Clermont, ce qui a eu lieu au même moment par le départ d'un détachement de trente hommes de ladite Garde nationale, commandé par M. le Major, ès mains duquel il a été remis des deniers en suffisance pour leurs frais de subsistance, et sur-le-champ ledit corps municipal a arrêté : 1° qu'il sera dépêché des courriers dans les villages circonvoisins et notamment au Directoire du département de la Meuse à Bar, pour leur faire part dudit avis qui sera

[1] Triaucourt, Meuse, arrondissement de Bar-le-Duc, chef-lieu de canton.

laissé audit Directoire ; et 2° que le même corps municipal restera constamment assemblé jusqu'à ce qu'il ait reçu des avis ultérieurs, soit pour faire multiplier les secours, soit pour calmer les inquiétudes en cas de nouveaux ordres.

La Garde nationale de ce lieu ainsi partie, il est arrivé un instant après un autre courrier qui a remis audit corps municipal une lettre du sieur maire de Passavant[1], datée de cejourd'hui, et dont la teneur suit : « Vite, aux armes, nos chers concitoyens ! Nous sommes tous perdus sans secours mutuel. Notre roi, Louis XVI est arrêté à Varennes, déguisé en femme, ainsi que beaucoup de monde de sa cour. On s'y est battu déjà, il y a quelques personnes de tuées ; nous partons pour secourir la France ; faites de même, sans perdre de temps. C'est à Varennes qu'il y aura un coup décisif pour le bien, comme on doit l'espérer du courage des patriotes. »

Ledit corps municipal a fait part aussitôt de cette lettre à M. le commandant de la Garde nationale, qui, de ce requis, a fait partir sur-le-champ pour Clermont et Varennes un autre détachement de trente-six hommes, et le même corps municipal a arrêté que M. Bauclin, l'un de ses membres, se transportera à l'instant à cheval en ladite ville de Clermont, pour y prendre les informations nécessaires, et, étant de retour sur les quatre heures, il s'est rendu en cette salle et il a fait audit corps municipal, toujours assemblé, le récit suivant : « MM., il n'est que trop vrai que notre roi est en fuite, et qu'il a été arrêté à Varennes avec la reine, le Dauphin, Madame Royale, Madame Élisabeth, et autres, et je vais vous donner les détails de son arrestation tels que j'ai pu me les procurer… Hier, à sept heures et demie du soir, une voiture relayait à la poste de Sainte-Menehould, le sieur Drouet, maître de poste, ayant reconnu la

[1] Passavant, Marne, arrondissement et canton de Sainte-Menehould.

reine qu'il avait vue autrefois, et voyant sur le devant de la voiture un homme dont la ressemblance avec l'effigie du roi empreinte sur un assignat de 50 livres le frappa ; il pensa que c'était la famille royale ; d'ailleurs, l'arrivée subite d'un commandant de dragons qui avait succédé au passage d'un détachement de hussards, sous le prétexte d'accompagner un trésor, l'avait confirmé dans ses soupçons, surtout voyant que le commandant de dragons avait parlé à l'un des postillons avec une très grande vivacité ; cependant, craignant de donner une fausse alerte, il laissa partir les voitures ; mais, comme les dragons se disposaient à monter à cheval, il courut au corps de garde, et bientôt l'on prit d'après sa proposition des mesures telles que l'on empêcha les dragons de partir ; il se mit ensuite avec le sieur Guillaume, commis du Directoire du district de Sainte-Menehould, à la poursuite desdites voitures ; ils apprirent à Clermont, qu'au lieu de la route de Metz, elles avaient pris celle de Varennes, sous la condition expresse faite par le maître de poste que l'on ferait rafraîchir les chevaux à Varennes ; il était 11 heures du soir, il faisait très noir lorsque lesdits sieurs Drouet et Guillaume entrèrent dans la ville, ils aperçurent les voitures qui s'étaient tapies contre les maisons ; le roi avait bien ordonné que les chevaux se rafraîchissent à Varennes, mais on n'avait pu l'obtenir. Le sieur Drouet se tourna vers le sieur Guillaume, son camarade, et lui dit : « Es-tu bon patriote ? — Oui. — Eh bien, le roi est à Varennes ; il va descendre, il faut l'arrêter. Cependant, il ne faut point semer l'alarme que nous n'ayons barricadé les rues. » En conséquence, ils se portèrent vers le chemin où devaient passer les voitures ; ils y entraînèrent une attelée de bœufs ; ils la mirent en travers ; et le chemin en fut tellement embarrassé qu'il était impossible de passer ; ensuite, ils coururent chez le procureur

de la commune ; en peu d'instants, ils se trouvèrent huit hommes de bonne volonté ; le commandant de la Garde nationale, qui était avec eux, s'approcha de la voiture ; il interpella ceux qui étaient renfermés ; la reine répondit qu'elle était infiniment pressée, et qu'elle priait instamment qu'on la laissa (*sic*) passer ; on demanda si elle avait un passeport ; elle répondit qu'elle allait le montrer, mais que ce n'était pas très nécessaire. Cependant elle donna son passeport à deux dames d'honneur qui descendirent chez le procureur de la commune ; il en fut fait lecture. Les personnes qui l'avaient donné dirent qu'elles croyaient que cela suffisait ; on leur répondit que non, parce qu'il n'était signé que du roi, et qu'il devait l'être du président de l'Assemblée nationale. « D'ailleurs, ajouta-t-on, si vous étiez des étrangers, comment auriez-vous assez d'influence pour faire mouvoir un détachement d'hussards ; si vous étiez des étrangers, comment un commandant de dragons se trouverait-il à votre suite, et sur votre passage pour vous accompagner ? » On s'assembla et il fut délibéré que les voyageurs ne partiraient que le lendemain. Tous ceux qui étaient dans la voiture descendirent chez le procureur de la commune. Là, on interrogea le roi, on lui demanda s'il était roi. Il répondit : « Oui, voilà mon épouse, voilà mes enfants et je réclame pour nous les mêmes égards que les Français ont toujours eus pour leurs rois. »

Le peuple accourut aussitôt en foule ; d'un autre côté, le détachement des hussards s'avança aussi. On demanda le roi ; on voulait faire des coups d'autorité, mais on protesta qu'on ne l'enlèverait pas. En conséquence, on fit venir des pièces d'artillerie, deux furent placées dans le haut de la ville, et deux dans le bas, de manière que les hussards se trouvaient entre deux feux. Le commandant des hussards voulut insister pour avoir la garde du roi : on lui répliqua que la Garde nationale

avait arrêté le roi, et qu'elle devait le garder ; comme on insistait encore en menaçant de faire feu, ledit sieur Drouet s'écria : « Canonniers, à vos rangs », la mèche à la main, quoique cependant il n'y eût rien dans les canons ; en un mot, le commandant de la Garde nationale fit si bien que l'on parvint à diviser les hussards. On vit alors que le roi était bien arrêté, et qu'il était en sûreté. Il est reparti pour Paris avec sa suite, et il doit coucher aujourd'hui à Châlons, il est escorté d'un peuple immense en armes. La tranquillité se rétablit, les Gardes nationales ont ordre de rétrograder, et même les deux détachements de celle de ce lieu doivent être maintenant en route. »

Le corps municipal, satisfait de ces nouvelles, a cru devoir en faire part au peuple qui s'était assemblé sur la place à l'arrivée du sieur Bauclin. En conséquence, il s'y est rendu, et M. le maire y ayant fait le même récit que dessus, on entendit de toutes parts des cris de : « Vive la Nation », et sur les huit heures et demie les deux détachements de la Garde nationale étant arrivés et s'étant rangés en bataille sur ladite place, ils ont fait en présence du corps municipal une décharge de mousqueterie en criant aussi : « Vive la Nation. » Ensuite mondit sieur le maire leur témoigne combien il était satisfait du zèle et de l'ardeur qu'ils avaient montrés dans la circonstance, et les engagea à se retirer tranquillement dans leurs foyers, en leur recommandant toutefois de se tenir sur leurs gardes.

Du tout quoi a été fait et dressé le présent procès-verbal…

GRIMON, *maire, etc.*

23 juin.

À onze heures du matin, assemblée du corps municipal convoqué extraordinairement :

… Il a été fait lecture par M. Grimon, maire, d'un avis de la municipalité de Clermont en date de ce jour, portant qu'une troupe d'ennemis s'avançait vers Varennes, et que déjà le combat se donnait entre Villonne[1] et Consenvoye[2], avec instance de voler au secours de nos frères d'armes de ce canton. Le corps municipal, sur cet avis inquiétant, a requis à l'instant M. le commandant de la Garde nationale de faire partir un détachement de sa troupe, lui a fait remettre une somme d'argent entre les mains, et a ordonné à tous les citoyens d'apporter sur la place chacun une miche de pain pour aider à la subsistance du détachement. En conséquence, trente-quatre hommes armés se sont rendus à Clermont pour y recevoir des ordres de la municipalité, et une heure après il est parti une voiture attelée de quatre chevaux contenant les provisions nécessaires pour la nourriture du susdit détachement pendant huit jours, et le même corps municipal a dépêché un courrier à Clermont pour y prendre des informations, et lui en rendre compte sans délais, et il en a aussi dépêché un autre au Directoire du département pour lui faire part de l'avis de la municipalité dudit Clermont, et sur les cinq heures le courrier envoyé en cette ville étant arrivé, il a annoncé audit corps municipal que les bruits alarmants sur les tentatives de l'ennemi sur les frontières ne paraissaient pas se vérifier et semblaient n'avoir eu de fondement que dans l'apparition de régiments ou détachements de troupes de ligne disposés pour protéger la fuite du roi et de sa famille, mais que cependant le détachement de la Garde nationale de ce lieu

---

[1] Vilosnes, Meuse, arrondissement de Montmédy, canton de Dun-sur-Meuse.
[2] Consenvoye, même arrondissement, canton de Montfaucon.

avait dirigé ses pas vers Consenvoye, d'où M. le Major a promis de dépêcher ici un courrier dans le cas où il lui paraîtrait que la chose publique serait en péril, sur quoi le corps municipal a arrêté que jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles certaines dudit détachement, il ne désemparera pas du lieu de ses séances, où il n'a cessé de recevoir et répondre aux courriers que les municipalités voisines lui dépêchaient à toute heure.

Le susdit détachement étant arrivé en ce lieu le vingt-cinq sur les quatre heures de relevée et s'étant rangé en bataille sur la place, le corps municipal s'y est rendu et alors M. le Major, après avoir donné l'accolade à M. le maire, a dit que tout était fort calme tant à Esne[1] qu'à Consenvoye et Verdun, d'où ils sortaient, que ce qui avait donné lieu à la dernière alerte, c'est la nouvelle qu'avait reçu le district et les officiers municipaux de Verdun qu'un parti autrichien était sur Varennes ; en conséquence, ceux-ci ont député aussitôt des courriers pour y pourvoir, mais bientôt ayant appris que le détachement de la Garde nationale qu'ils avaient envoyé revenait avec quatre officiers qu'il avait arrêtés, ils ont fait partir un détachement de cent dragons qui a amené à Verdun MM. Choiseul, Damas, Floriac et Remy. Ces officiers, interrogés, ayant cherché à se disculper, ont exhibé des ordres signés Bouillé, et on a délibéré que ces officiers seraient conduits dans la maison d'arrêt, où ils sont actuellement détenus, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale en ait ordonné l'élargissement ou bien les ait renvoyés à Orléans pour y être jugés par le tribunal provisoire, et ensuite ledit sieur major a remis à mondit sieur le maire les trois certificats des municipalités d'Esne, Consenvoye et Verdun, portant que son détachement s'est bien comporté et qu'il mérite des éloges pour le zèle dont il a paru être animé pour la patrie ; le même corps

---

[1] Esnes, arrondissement de Verdun, canton de Varennes.

municipal de son côté a témoigné audit détachement toute l'étendue de sa reconnaissance en applaudissant à sa démarche vive et prompte, comme étant une preuve de sa bravoure et de son patriotisme, et après quelques évolutions militaires ledit détachement a fait une décharge de mousqueterie devant le corps municipal qui lui a fait servir des rafraîchissements à discrétion ; enfin, ce même détachement a formé des danses sur ladite place en criant : « Vive la Nation ! » pour la défense de laquelle il a juré et promis de se sacrifier.

(Archives communales de Triaucourt, registre des délibérations municipales.)



Jean-Baptiste Sauce
(1755-1825)




Drouet

ANNEXE 4

DROÜET, L'HOMME DE VARENNES

SES DERNIÈRES ANNÉES

Par Ernest Beauguitte

(1901)

Le proche anniversaire de la mort de Louis XVI nous est une occasion de produire quelques documents, les uns tout à fait ignorés, les autres fort peu connus, relatifs à Droüet[1], le maître de poste de Sainte-Menehould, qui, le 21 juin 1791, à Varennes-en-Argonne, arrêta la famille royale.

Singulière destinée que celle de cet homme dont l'acte, selon l'expression même de Napoléon Ier, « changea la face du monde » ! Droüet eut l'existence la plus mouvementée, la plus tourmentée, la plus romanesque. Les coups d'audace toujours le tentèrent ; ils faillirent à diverses reprises lui coûter la vie.

Ceux de ses avatars qui suivirent immédiatement l'événement du 21 juin, nous ne les rappellerons qu'en deux mots. L'arrestation de Louis XVI lui ayant acquis une popularité inouïe, il est élu député suppléant de la Marne à la Législative. Député du même département à la Convention, il prend place sur les bancs de la Montagne, aux côtés de Danton, de Marat, de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just. Lors du procès de Louis XVI, il émet, — naturellement, — les votes les plus rigou-

---

[1] On écrit généralement *Drouet*, mais la véritable orthographe est *Droüet*.

reux. Envoyé en mission à l'armée du Nord, Droüet, le 20 octobre 1793, est fait prisonnier. Les Autrichiens l'enferment dans une cage où il serait mort de faim sans l'aide d'un meunier compatissant. Détenu dans la fameuse forteresse du Spielberg, en Moravie, il tente de s'évader par la fenêtre, très élevée, en tenant ouvert une sorte de parachute fabriqué avec les rideaux de son lit, — et se casse le pied. On le réincarcère. Deux ans plus tard, il est échangé contre la fille de Louis XVI, la liberté lui est rendue. Droüet n'en use que pour conspirer avec Babeuf et former un plan d'insurrection en vue de détruire la Constitution de l'an III. Arrêté, il n'échappe à l'échafaud qu'en s'évadant par un conduit de cheminée, et s'embarque pour les Indes.

Le voici de retour en France, après le 18 fructidor. Désormais sa vie change. Sa tête est plus ferme sur ses épaules. Aux angoisses, aux périls succède la tranquillité. Les honneurs lui viennent, exempts de dangers. Droüet n'est plus représentant du peuple, mais il s'est rallié à l'Empire et s'est fait nommer sous-préfet de sa bonne ville de Sainte-Menehould, berceau d'une popularité plus inquiète qu'inquiétante. Les années coulent, pacifiques et sereines ; Napoléon l'a fait chevalier de la Légion d'honneur. Droüet est un personnage officiel effacé, un administrateur quelconque, noyé dans la foule des fonctionnaires dévoués à César.

Mais, sous-préfet, il est mal à l'aise ; ce n'est pas ce qui lui convient, tant de tranquillité parmi les paperasses. Il veut rentrer dans la politique active ; il y rentre, comme député à cette Chambre de 1815 qui, ouverte le 3 juin, disparaît par la dissolution au bout de quelques semaines.

Notre homme, alors, a cinquante-deux ou cinquante-trois ans. Jusqu'à cet âge, sa vie est connue, bien connue, sauf peut-être en certains détails qui ne manquent pas d'imprévu, de

pittoresque, et qu'un jour peut-être nous raconterons, d'après les papiers de sa famille. Mais elle est peu connue, ou elle l'est mal, de 1816 à la mort de Droüet, survenue en avril 1824.

Or elle est aussi fertile en péripéties qu'elle avait été calme sous le Consulat et l'Empire. Voilà, dès 1816, notre Droüet, le vrai Droüet retrouvé. Il resurgit avec toute son audace et toute sa ruse. À vrai dire il lui faut l'une et l'autre, entières, affinées encore, pour dépister les policiers de la Restauration. Songez que la royauté a repris pied, et fermement ; que de tous les « régicides » survivants, Droüet demeure le plus compromis et le plus dangereux ; que nul effort ne va être épargné pour mettre la main sur sa personne détestée et lui faire cruellement expier l'arrestation de la famille royale, ses votes à la Convention, son ralliement à l'Empire, tout son passé enfin.

Du mystère s'attache à ces dernières années d'exil et de lutte contre le flair de la police — contre la gêne aussi. Et l'intérêt grandit du fait qu'elles sont celles d'un homme dont le nom est universellement connu et que l'Histoire n'a pas le droit de supprimer, voire d'omettre.

*
* *

Victor Fournel, dans *L'Événement de Varennes*, nous dit, qu'exilé, Droüet se cacha sous un pseudonyme à Mâcon et qu'il vécut en cette ville les sept années qui précédèrent sa mort. Un autre érudit, M. Léo Lex, archiviste de Saône-et-Loire, nous raconte aussi l'existence, à Mâcon, du postillon de Sainte-Menehould. Fournel a raison, en partie, et des remerciements sont dus à M. Léo Lex pour sa contribution à la biographie de

Droüet. Nous aurons tout à l'heure l'occasion de recourir à leurs consciencieux travaux.

Mais ni l'un ni l'autre n'a parlé des premières recherches faites par la police, en janvier 1816, — dès avant la promulgation de la loi d'amnistie, — pour s'assurer de la personne de Droüet. Elles furent sérieuses, on le conçoit sans grande peine.

Une ordonnance royale avait été rendue le 24 juillet 1815, qui bannissait de Paris ou traduisait devant un Conseil de guerre les fonctionnaires civils et militaires impliqués dans les événements des Cent-Jours. Drouet était des premiers visés. Il se cacha. Où ? En Suisse ? En Allemagne ? On ne sait. M. Lex assure qu'« il se cacha tout bonnement à Paris ». C'est possible. Paris ne fut-il pas, de tout temps, l'endroit le plus sûr où se dérober aux recherches ?

Quoi qu'il en soit, le 9 janvier 1816, à six heures du matin, avant l'aube, le chef d'escadron Robert, commandant la gendarmerie de la Meuse, se présentait au château de Rambluzin, petit village de ce département. Le château était la propriété d'un certain Courtois, ex-conventionnel, que l'on supposait possesseur de documents intéressants, tels que le testament olographe de Louis XVI (*sic*), le tricot que portait Marie-Antoinette le matin de son supplice, les tresses de cheveux qui avaient été coupées à la reine, etc.

Les vingt-quatre gendarmes du commandant Robert perquisitionnèrent chez Courtois où l'on soupçonnait que se cachait Droüet. Ainsi qu'il appert du rapport adressé par M. de Maussion, préfet de la Meuse, au successeur de Fouché, à Decazes, ministre de la Police générale du royaume, ils ne trouvèrent pas trace du régicide. Mais le commandant affirme qu'au moment où ses hommes se présentèrent chez Courtois,

qui était absent, la literie de la chambre de ce dernier et celle de la chambre voisine étaient chaudes encore.

Si Droüet avait effectivement été l'hôte de son ex-collègue à la Convention, on ne le sut jamais à la Police générale.

Auparavant déjà, on avait recherché le régicide aux portes mêmes de Sainte-Menehould. Il vivait, assuraient les uns, dans des carrières abandonnées, au nord-ouest de la petite ville ; en une grotte taillée dans le roc, au fond du jardin de sa sœur, assuraient les autres.

Les perquisitions faites à Rambluzin ayant été vaines, le commandant Robert fut à nouveau chargé par le préfet de la Meuse de fouiller un autre village, du nom de Lavoye, distant de Rambluzin d'environ trois lieues. Le préfet venait d'être avisé par M. Burnet, sous-préfet de Sainte-Menehould, que Drouet pourrait bien être caché chez le maire de Lavoye, son ami Brichard, médecin et… marchand de bois tout ensemble. Un autre motif encore engageait M. de Maussion à faire perquisitionner à Lavoye : on l'avait informé en effet que Droüet communiquait de cette commune, par les bois, avec le village de Beaulieu où résidait une autre sœur du régicide, Mme Vauthier.

Or, pas plus le 16 mars que le 9 janvier, pas plus à Lavoye et à Beaulieu qu'à Rambluzin, les recherches de la gendarmerie n'amenèrent de résultat. « L'humain gibier traqué, — dit un historien local, M. Labourasse, — se riait, *au-delà de la frontière*, des efforts de ses limiers. »

On voit que les avis diffèrent sensiblement sur le point de savoir quel pays, quel lieu avait choisi Droüet pour dépister les policiers de la Restauration. Je pense, quant à moi, que, menacé par l'ordonnance royale de juillet 1815, signée contre les régicides, l'ancien conventionnel, l'ex-sous-préfet de Sainte-Menehould s'était tenu, caché d'abord, alors que le péril n'était

pas encore très grave, dans la grotte dont nous donnons une reproduction. De là, il se serait rendu à Paris.

*
* *

C’est à Paris que Droüet se procura, dit M. Lex, les papiers — acte de baptême, passeport et diplôme de Rose-Croix — d’un certain Nicolas-Séverin Maërgesse, Maergeaisse ou Mergeaisse (et non Myer, comme l’imprime Larousse), Liégeois d’origine, mais né à Sainte-Menehould, et du même âge que Droüet. On formait, à ce moment même, la légion des Hautes-Alpes. Il s’y engagea et le colonel fit de lui un « maître tailleur et guêtrier ». Droüet passa quelques mois à Briançon. Quand la légion quitta Briançon pour Mâcon, il s’installa dans cette dernière ville. Il venait en effet de démissionner, ou plutôt il avait été réformé par mesure d’économie.

Droüet prit logement chez un sieur Vialet, corroyeur, en compagnie d’une femme de quarante ans, « épaisse et laide », la dame Normand, qu’il donnait pour son épouse, mais qui était la femme séparée d’un officier de santé, attaché au 18e régiment de ligne. La femme Normand était d’origine allemande, née à Kreuznach, près Mayence.

Droüet avait pris le titre de distillateur et d’artiste mécanicien.

Au mois de mars 1817, il proposa à un propriétaire de Saint-Martin-des-Vignes, commune de Charnay,près Mâcon, le sieur Dumoulin, d’entreprendre avec lui et chez lui une fabrique d’eau-de-vie *de sarments et de mélasse*. La société dura six mois ; le contrat fut rompu par Dumoulin qui accusa Droüet de lui avoir emporté en cachette certains outils.

L'ex-sous-préfet de Sainte-Menehould avait mis à profit les relations de son associé. Il s'était fait présenter par lui au maire de Charnay. De ce magistrat municipal il obtint l'attestation qu'il demeurait à Charnay depuis quelques années et qu'il était « parfait honnête homme, jouissant de l'estime de ses concitoyens ». Muni de ce brevet, il se fit délivrer un passeport pour Lyon et les départements de Saône-et-Loire, du Jura et du Doubs. On lui en signa un autre, quelques mois après, pour Lyon, Bourg, Cognac, Lisieux, Charleville et Sèvres. Il en prit un troisième, à Mâcon, pour Lisieux, en août 1822[1].

Durant les premiers mois de son séjour à Mâcon, Droüet s'était lié avec l'ancien adjoint au maire de cette ville, le sieur Goyon, dit *La Nation*. Goyon le présenta à François-Louis de Lamartine, oncle de l'illustre poète, ainsi qu'à divers membres de la Société des lettres, sciences et arts. Droüet (ou plutôt Maërgesse) leur soumit quelques mémoires dont il était l'auteur, entre autres « le plan d'une machine propre à simplifier le creusement des canaux » que M. de Vaulchier du Deschaux, préfet de Saône-et-Loire, jugea digne d'être présenté au gouvernement.

En dehors de ces rares relations littéraires et scientifiques, Maërgesse fréquentait peu de monde. Il passait pour n'être pas communicatif et ne l'était point ; la prudence lui en faisait un devoir.

Dans le courant de février 1824, il tomba malade. Une dame Chalendon en avisa par lettre Mme veuve Husson, de Sainte-Menehould, sœur de Droüet, qui l'année précédente était venue passer quelques jours chez son frère à Mâcon : « Voilà une huitaine de jours, écrivait Mme Chalendon,, que votre frère est malade… Le médecin nous a dit qu'il ne le re-

---

[1] À titre de curiosité donnons le signalement de Droüet d'après ces documents. Taille : 1^{m},76 en 1817 ; 1^{m},773 en 1818 ; 1^{m},77 en 1822 ; front : bas, en 1817, plat en 1818 et 1822.

gardait comme un homme hors de danger. Il est dans ce moment bien faible, mais il a l'estomac bon… Je l'ai ouï dire qu'il ne voulait pas qu'on le fît savoir à personne de sa famille qu'à vous seule. »

Le 11 avril suivant, le malade trépassa.

La femme Normand révéla aussitôt l'identité de Droüet. Mais elle n'avait jamais réussi à se débarrasser de son accent germanique, et d'après ses indications l'acte de décès fut dressé au nom de *Troué*. En voici le texte :

« Du onze avril dix-huit cent vingt-quatre, heure une du soir, acte de décès de Jean-Baptiste Troué, veuf de Debelle… âgé de soixante-deux ans, natif de Menoue, département de la Marne, rentier, demeurant à Mâcon, décédé ce jourd'hui à dix heures du matin dans son domicile situé maison de Louis Thibert[1], rue Municipale, n° 23… Le présent acte rédigé sur la déclaration à nous faite par les sieurs, etc. »

Droüet inhumé dans le cimetière de Mâcon, la femme Normand quitta la ville pour se rendre à Sainte-Menehould où, tout de suite, elle fut arrêtée. Elle avait emporté dans une malle quelques papiers, notamment le brevet de chevalier de la Légion d'honneur délivré à Droüet par Napoléon, sa commission de sous-préfet des notes écrites par le pseudo-Maërgesse sur sa famille.

Que sont devenus ces documents ? Je l'ignore. Les archives de Sainte-Menehould, que j'ai consultées, ne renferment que quelques pièces, sans valeur, nullement curieuses, signées Droüet, sous-préfet.

Seuls les survivants de la famille Droüet eussent pu me renseigner et faciliter, dans une large mesure, la tâche d'un

---

[1] En quittant la maison du sieur Vialet, corroyeur, située sur le quai, Droüet était allé habiter chez Louis Thibert où il occupait une chambre garnie. Ce furent ses deux seuls domiciles à Mâcon.

chercheur impartial. Mais les descendants de celui dont l'audace amena l'arrestation de Louis XVI rougissent de l'ancêtre. Leur porte est close, et leurs lèvres sont muettes pour qui voudrait savoir.



Jean-Baptiste Drouet
(1763-1724)





Maison de Sauce à Varennes

(Photo prise au début du XXe siècle.)

ANNEXE 5

UN ÉPICIER-CHANDELIER

SAUCE, DE VARENNES

Par Ernest Beauguitte

(1901)

J'ai voulu, à l'occasion de l'anniversaire de l'arrestation de Louis XVI à Varennes, revoir la petite ville somnolente où s'accomplirent ces événements du 21 juin 1791 qui, du jour au lendemain, firent de l'obscure bourgade lorraine un lieu à jamais glorieux dans l'histoire[1]. Je tenais à revoir surtout la maison de l'épicier-chandelier Sauce, la petite maison qui abrita quelques heures la famille royale toute tremblante et où vint sombrer la monarchie.

Un tel pèlerinage n'avait pas pour but une curiosité superficielle. Et à vrai dire il n'eût rien offert d'intéressant s'il ne m'avait permis d'apprendre de bizarres choses sur cette maison — qui n'est pas, et pourquoi ? classée parmi nos monuments historiques — ; s'il ne m'avait incité à me renseigner sur ses propriétaires anciens et actuels, à rechercher ce qu'était avant l'arrestation du roi, ce qu'ensuite était devenu ce Sauce auquel, assure-t-on, Louis XVI offrit un million dans l'espoir qu'il le lais-

---

[1] « Supposez — écrit Alexandre Dumas père — Varennes enseveli sous la lave comme Herculanum, ou dans la cendre, comme Pompéi, et le jour le plus important de Varennes ne sera pas celui où il aura péri. Le jour le plus important de Varennes restera le 22 juin 1791, jour où le roi Louis XVI fut arrêté en face du *Bras d'or*. »

serait échapper ; si je n'avais recueilli certains détails pittoresques connus seulement de quelques historiens locaux ; et si enfin plusieurs jours passés à Varennes, à interroger, à m'enquérir, à fouiller les archives ne m'avaient fait découvrir un certain nombre d'erreurs grossières qui émaillent les narrations de nos grands historiens — Thiers, Lamartine, Lacretelle, pour n'en citer que trois.

Si le travail modeste que je donne ici comble une lacune, remet en place les événements et les présente sous leur jour véritable ; s'il projette quelque lumière sur celui qui fut, avec le maître de poste Droüet dont j'ai conté dans *Le Magasin pittoresque*[1] les dernières années, l'artisan incontesté de l'arrestation de Louis XVI, mon voyage à Varennes n'aura pas été vain.

*

* *

C'est à l'aube, une claire aube de juin succédant à la plus sereine, à la plus splendide nuit étoilée, que j'ai revu la maison de Sauce où flottent encore mille souvenirs. Voilà cent dix ans aujourd'hui, une aube pareille se levait dans la verte vallée de l'Aire, sur la prison de la famille royale, sur Varennes empli de la rumeur des gardes nationaux, des paysans armés de faux et de fourches, prévenus par le tocsin, accourus des entours.

Le décor, après plus d'un siècle révolu, a subi quelques modifications.

La voûte sous laquelle Droüet et quelques patriotes, encore attablés à onze heures du soir chez Jean Leblanc, à l'auberge du *Bras d'or*, et prévenus de l'événement par le maître de

---

[1] Voir p. 271 du présent ouvrage.

poste, sommèrent les postillons de la voiture royale de faire halte, sous laquelle les illustres voyageurs furent tenus d'exhiber leurs faux passeports, cette voûte n'est plus. Le Temps a aboli ce témoin.

Mais l'auberge du *Bras d'or* subsiste, se dresse toute proche, devenue pourtant une boutique d'épicerie. Et non loin, dans la rue de la Basse-Cour qui dévale vers une petite place, au n° 281[1], c'est la maison de Jean-Baptiste Sauce, procureur de la commune de Varennes en 1791, qui remplissait les fonctions de maire en l'absence du maire George retenu à Paris par ses fonctions de député du district.

La façade, embellie — un nouveau badigeonnage cependant ne lui ferait pas de mal —, ouvre aujourd'hui sur la rue de belles et larges fenêtres. Mais l'intérieur a été peu ou point transformé ; la disposition des lieux est, depuis 1791, restée à peu près la même. Comme à l'époque de l'arrestation de Louis XVI, la maison se compose de deux pièces au rez-de-chaussée et de deux autres, au premier étage.

C'est dans ces dernières, la plus grande donnant sur la rue, la plus petite sur une cour, que la famille royale passa la nuit entière du 21 au 22 juin. Leurs vieux murs ont vu l'orgueilleuse Marie-Antoinette se jeter aux genoux de Jean-Baptiste Sauce, l'ont ouïe supplier ce petit procureur de village de viser les passeports et d'autoriser le roi de France à gagner Montmédy sans plus de délai. Ils ont vu Louis XVI tour à tour se promener fébrile dans la chambre et s'affaisser anéanti sur un fauteuil ; ils l'ont entendu, arrogant d'abord selon son autorité royale, puis humble, puis plus humble et plus humble encore, à mesure que coulaient les heures et que l'espoir, par miettes, s'en allait. Ils

---

[1] Et non 287, comme l'écrit Alexandre Dumas dans *La Route de Varennes*.

ont vu dormir les enfants de France, tout petits, insouciants, inconscients de la tragédie.

Les faits, ici, dans la maison même où le Destin voulut qu'ils s'accomplissent, me reviennent en mémoire avec une précision singulière et j'évoque cette nuit du 21 au 22 juin.

Minuit sonnera tout à l'heure. La première voiture royale, le cabriolet de Mmes de Neuville et Brunier s'engage sous la voûte de Varennes et passe sans encombre. La seconde, celle où se dérobent Louis XVI et Marie-Antoinette, suit à quelques pas. Dix hommes, Droüet et les patriotes du *Bras d'or*, sautent à la bride des chevaux. Halte-là ! Le roi de France est prisonnier.

La portière s'ouvre. Une courte discussion s'engage. Un homme s'approche de la berline royale, écarte ceux qui ont arrêté l'attelage : c'est l'autorité locale, le procureur de la commune, Sauce.

Il est muni d'une lanterne qu'il élève à la hauteur de la portière, et dont il éclaire les visages des fugitifs ; il demande à Louis XVI son passeport, et tout de suite, annonce qu'il est trop tard pour viser cette pièce. Au jour, on verra.

Cependant, la petite ville s'éveille ; des cris retentissent. Sauce a envoyé ses enfants crier : « Au feu ! » par les rues. Et le tocsin sonne.

Mais le procureur empêche toute violence. Ce n'est pas un révolutionnaire que Sauce ; il n'est pas républicain ; royaliste constitutionnel, patriote, simplement. Certain de l'identité de Louis XVI, il offre à la famille royale sa maison « comme lieu de sûreté ». Il aime son roi, il entend le protéger contre des avanies possibles, mais il ne veut pas qu'il s'échappe ; il fera bonne garde autour de sa personne.

Les fugitifs doivent se résigner. À la voix du tocsin — le tocsin sonna durant plus de deux heures ! — les fugitifs gagnent la

demeure de l'épicier-chandelier. Pauvre maison construite en bois et en terre mêlée de paille hachée. On y entrait par le magasin qui ouvrait sur la rue : ce magasin étroit, une arrière-boutique exiguë, une courette intérieure avec, au fond, une remise, formaient tout le rez-de-chaussée. Ménagé entre les deux pièces du bas, un escalier tournant conduisait à l'étage supérieur : deux chambres ; l'une, petite, irrégulière, prenait jour par une seule fenêtre dans la courette ; l'autre, plus vaste, la grande chambre, la belle chambre de ce logis, ouvrait sur la rue ses deux croisées. Comme on était loin des Tuileries, quittées vingt-quatre heures auparavant par le roi déguisé en intendant, par Marie-Antoinette, par les enfants de France et par les dames d'honneur !

À quoi bon ruser plus longtemps ? Autour de la maison de Sauce gronde la rumeur des gens de Varennes, les crosses des fusils heurtent le sol. De minute en minute, la foule grossit et la rumeur s'enfle. Le roi, qui a voulu douter jusqu'alors, comprend qu'il a été reconnu. Il sourit hypocritement en se jetant dans les bras de Sauce ; il dit, sur un ton qu'il s'efforce de rendre sincère et qui sonne faux : « Oui, je suis votre roi ; placé dans la capitale, au milieu des poignards et des baïonnettes, je viens chercher en province et au milieu de mes fidèles sujets la liberté et la paix. Je ne puis plus rester à Paris sans y mourir, ma famille et moi[1]. » Et, comble à la dissimulation, Louis XVI embrasse tous ceux qui l'entourent : Sauce, la mère, la femme, les enfants de ce dernier, le procureur Destez qui, ayant longtemps séjourné à Paris, le connaissait et avait affirmé à Sauce que c'était bien le roi.

Vaine explosion de soudaine et feinte tendresse ! Louis XVI a beau expliquer qu'on l'abreuve d'amertumes à Paris ; qu'il a

[1] Second procès-verbal de la municipalité de Varennes.

quitté la capitale, mais qu'il n'a pas l'intention d'abandonner la France, les sujets fidèles dont il est le père ; que le but de son voyage est Montmédy ; qu'il ne passera pas la frontière. Personne ne le croit, personne ne se laisse prendre à ses mielleuses paroles. Fermement Sauce déclare au roi qu'il ne le laissera pas continuer sa route avant que la municipalité n'ait délibéré sur son cas.

La chambre où se tiennent le roi et la reine s'emplit de visiteurs, de curieux, sans cesse renouvelés. Quand Louis XVI parle de sa résolution de ne point quitter la France, une voix s'élève narquoise, celle du père Géraudel, un fendeur d'échalas de Varennes, petit homme contrefait, aux jambes tordues et noueuses comme un cep de vigne. Et la voix du père Géraudel jette, dans le rude patois du pays : « Mâ, sire, je n'n'y fiânmes ! » (Mais, sire, nous ne nous fions pas !) C'est la réponse qu'ont sur les lèvres tous les assistants. Le père Géraudel a traduit les sentiments de la population de Varennes.

Alors, devant le désastre, le roi, la reine, Madame Élisabeth ont recours aux moyens suprêmes.

Auprès des enfants de France qui, tout habillés, dorment sur un lit, on conduit la grand-mère de Sauce, une vénérable octogénaire ; on les lui montre, on tente d'émouvoir la pitié de cette vieille femme, dans l'espoir qu'elle engagera son petit-fils le procureur à être clément, à laisser partir les voitures royales.

Cependant Louis XVI, assure la tradition locale, a pris à part celui dont il est l'hôte, ou, pour mieux dire, le prisonnier. Il propose à Sauce sa puissante amitié, il lui promet des honneurs s'il consent à favoriser son départ. Sauce demeure inébranlable. Alors à cet humble procureur qui vit de son métier d'épicier-chandelier, qui a femme et enfants, il offre un million ! N'y a-t-il pas là de quoi griser ce petit paysan ? C'est la fortune

pour les siens et pour lui, l'indépendance pour la vie entière de ceux qu'il aime.

Or Sauce n'hésite point. De telles propositions n'indiquent-elles pas, sous une aveuglante clarté, les secrets desseins du roi de France ? C'est bien la fuite à l'étranger, chez l'ennemi ; c'est l'invasion à brève échéance, la guerre. Et Sauce, noblement, refuse la faveur de Louis XVI, les honneurs, le million.

L'aube est venue. Le tocsin a depuis longtemps déjà cessé, mais dans les rues de Varennes c'est un fourmillement de gardes nationaux, de paysans armés qui réclament à grands cris l'arrestation du roi.

Et M. de Bouillé qui est à huit lieues à peine, à Stenay, et qui n'arrive pas, à la tête de ses troupes, pour la délivrance !

Essayer de la violence ? Tenter de passer, avec les quarante hussards dont disposent MM. de Choiseul, de Damas et de Goguelat ? Mais les hussards boivent avec la foule, dans les auberges de Varennes ; ils se sont mêlés aux patriotes ; on ne peut plus compter sur eux. Et puis que pourraient quarante soldats contre cinq ou six mille hommes armés ?

Non, il faut attendre M. de Bouillé ; le jeune chevalier de Raigecourt est parti à franc étrier pour le prévenir. Un peu de patience ; vers huit heures, M. de Bouillé sera là, avec Royal-Allemand.

Et la foule qui, sans se lasser, vocifère et crie : — À Paris ! le roi, à Paris !

Il faut à tout prix, Louis XVI le sent bien, retarder le moment du départ pour Paris. Il importe de ruser encore, de temporiser, en attendant Bouillé, puisque la fatalité semble s'acharner contre la famille royale[1].

---

[1] En parlant de la destinée fatale de Louis XVI, il me revient en souvenir un fait qui paraîtra aussi étrange aux lecteurs qu'à moi-même.

Louis XVI se jette sur un fauteuil, il simule le sommeil. Madame Royale, elle aussi, sur le lit de Sauce, feint de dormir. Les minutes passent ; Bouillé ne doit pas être loin. Et à mesure que le soleil monte dans le ciel clair, l'espoir renaît chez les prisonniers de Varennes.

Sept heures ! Et M. de Bouillé ne paraît point ! Le voici. Mais non ; c'est M. de Romeuf. Il arrive de Paris, porteur d'un décret de l'Assemblée nationale ordonnant aux fonctionnaires publics, Gardes nationales ou troupes de ligne de prendre toutes les mesures possibles pour arrêter l'*enlèvement* de la famille royale et l'empêcher de continuer sa route.

Cette fois, c'en est fait. Il faut partir, regagner Paris.

Non pourtant sans que Louis XVI ait épuisé les dernières chances de salut. « Encore un instant, dit-il, n'est-il pas possible d'attendre jusqu'à onze heures[1] ? »

Douloureux et humiliant aveu d'impuissance !

Et comme on refuse au roi cette grâce, il se rendort ou plutôt feint de se rendormir vingt minutes[2].

C'est le tour de Mme de Neuville, une dame suivante. Mme de Neuville se trouve mal dans les bras de la reine, à laquelle

---

Nostradamus, dont les prophéties gothiques semblent faites pour les almanachs, a écrit en toutes lettres, 200 ans à l'avance, les noms de Varennes et de Sauce.

Voici en effet ce qu'on peut lire dans les *Vrayes centuries et prophéties de maistre Michel Nostradamus*, imprimées à Amsterdam en 1668 :

CENTURIE NEUFIESME

20. De nuict viendra par la forest de Reines
……………………………………………….
Le moyne noir en gris dedans VARENNES,
Esleu cap cause tempeste, feu sang tranche
34. Par cinq cens un trahyr sera tiltré.
……………………………………………….
Narbon et SAULCE par quartaux avons d'huile.

Explique qui voudra ou qui pourra. Remarquons aussi que la profession de marchand *d'huile* est ici accolée au nom de *Saulce* : or Sauce était épicier. (*Louis XVI, Bouillé et Varennes*, par l'abbé Gabriel, Verdun, 1874.)

[1] Second procès-verbal de la municipalité de Varennes.

[2] Second procès-verbal de la municipalité de Varennes.

elle serre la main pour l'avertir que cette indisposition est simulée. Et Marie-Antoinette de déclarer qu'elle n'abandonnera pas à Varennes la femme dévouée qui l'a suivie, qu'elle ne partira pas sans elle.

Et Bouillé qui n'arrive pas ! Que fait-il donc ?

J'abrège. Le roi demande encore — il est près de huit heures — à s'entretenir quelques moments, seul, avec les siens. On le lui accorde. Mais l'entretien se prolonge, menace de s'éterniser, et au-dehors s'enflent les murmures. Allons ! Cette fois, il faut partir. Les voitures attendent ; la famille royale y monte, les yeux tournés vers Stenay d'où n'est pas venu le salut. Les gardes nationaux servent d'escorte, Sauce à leur tête. En route pour Clermont, en route pour Paris !

Les voitures n'avaient pas fait une demi-lieue, que le marquis de Bouillé et Royal-Allemand, passant comme une trombe à travers les vignes des coteaux de l'Aire, faisaient irruption dans Varennes !

*

* *

Il ne m'appartient pas de réhabiliter Sauce — en admettant que sa mémoire en ait besoin vraiment — et de le défendre contre les attaques dont il fut l'objet de la part des royalistes fervents. Je n'ai guère souci que de conter ce qu'il devint après la nuit historique du 21 au 22 juin 1791.

Je dois dire pourtant que Sauce me paraît avoir rempli, au cours de ces événements mémorables, avec intelligence, avec habileté, et aussi avec cœur, son rôle de syndic et de citoyen. Le roi était son hôte ; il défendit que l'on touchât à sa personne et il ne cessa d'user envers la famille royale, abritée sous son

toit, des plus délicats ménagements. Louis XVI l'en remercia. À quel propos ? Ancelon nous l'apprend dans un ouvrage, très documenté, qui a pour titre : *La Vérité sur la fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes*.

Quand le roi quitta Varennes, Sauce, nous l'avons dit plus haut, l'accompagna. Il avait l'intention de pousser jusqu'à Paris, mais il ne dépassa pas Clermont, distant de Varennes de trois ou quatre lieues, subitement rappelé, par l'exigence de ses fonctions, dans la ville qu'il administrait. De retour chez lui, Sauce s'aperçut que les fugitifs avaient oublié différents objets, entre autres des couverts en vermeil. Il s'empressa de les adresser au ministre de la maison du roi, le priant de lui en accuser réception. En marge de la réponse du ministre, Louis XVI avait écrit de sa main :

Je remercie vivement M. Sauce et sa famille des égards qu'ils ont eus pour moi, je leur en serai reconnaissant toute ma vie. Signé : LOUIS.

Nous verrons tout à l'heure dans quelles conditions Sauce crut devoir détruire cette lettre, toute à l'honneur de celui à qui elle fut adressée.

Qu'advint-il, après le 21 juin 1791, de celui que tous les historiens appellent « le pauvre épicier-chandelier » ? Le pauvre épicier-chandelier ? Certes, Sauce n'était pas riche, mais il jouissait d'une certaine aisance. Je n'en veux pour preuve que ce fait : l'Assemblée nationale avait attribué des récompenses en espèces à « ceux qui avaient bien servi la chose publique, dans les événements du 21 juin 1791 et jours suivants ». La plus forte gratification (après Droüet, porté pour 30.000 livres) échut à Sauce : 20.000 livres. C'était une somme ; Sauce noblement la refusa. Ou, pour être plus exact, il entendit n'en

point profiter ; il distribua les 20.000 livres de l'Assemblée aux gardes nationaux de Varennes.

Les électeurs le récompensèrent d'autre sorte. Sauce fut nommé greffier de la cour de justice criminelle du département de la Meuse, séant à Saint-Mihiel, et établie aux termes de la loi du 16 septembre 1791.

C'était la tranquillité pour la fin de son existence. Mais cette quiétude ne fut qu'apparente.

Quelques mois après les événements du 21 juin, le 3 septembre 1792, à cinq heures du matin, les habitants encore endormis, l'armée du duc de Brunswick, conduite et accueillie par les ennemis intérieurs du nouvel ordre de choses, faisait à Saint-Mihiel sa menaçante entrée. Le sieur Constant, maire de Rouvrois, un petit village des environs, accompagna de gré ou de force les soldats prussiens jusqu'à la place des Halles où, suivant un signal convenu, il indiqua, en frappant du pied d'une manière particulière, la demeure du citoyen Sauce. La maison de Sauce est immédiatement envahie. La noblesse ne pardonnait pas à l'ex-procureur de Varennes d'avoir contribué, pour une large part, à empêcher, l'année précédente, la fuite de Louis XVI.

Heureusement pour lui, à ce moment, Sauce, que l'on voulait fusiller et dont on voulait piller la demeure[1], était absent pour service public. Sa jeune femme, effrayée, se sauva par le jardin ; mais en essayant de gagner la maison voisine et en franchissant un mur mitoyen, elle tomba dans un puits. Les Prussiens eux-mêmes la retirèrent et lui donnèrent les premiers secours. Ce fut en vain : M[me] Sauce, peu de temps après, expira, avec l'enfant qu'elle portait dans son sein. Pourquoi faut-il que toujours s'exerce la malignité publique ? Certains prétendi-

[1] La maison fut en effet saccagée, tandis que le fils cadet de Sauce, arrêté par les Prussiens, était conduit à l'Hôtel de Ville de Saint-Mihiel, le pistolet sous la gorge.

rent que Mme Sauce ne s'était pas noyée accidentellement et qu'elle s'était suicidée, pour échapper à… ses remords.

Quels remords ? Tous les historiens qui ont raconté la fuite de Louis XVI et son arrestation à Varennes sont d'accord, à quelque parti qu'ils appartiennent, pour louer incidemment la courtoisie et la bonne grâce dont fit preuve, à l'égard de la famille royale, la femme du procureur de Varennes, dans la nuit fameuse du 21 au 22 juin 1791.

Vingt-deux ans plus tard, en 1814, les troupes prussiennes, de nouveau, entraient à Saint-Mihiel. Sauce, redoutant une seconde visite domiciliaire, se hâta de brûler une masse de papiers et de documents qui avaient trait aux événements du 21 juin et parmi lesquels figurait la lettre, ou plutôt l'annotation écrite par Louis XVI, en marge d'une lettre, et dont nous parlions tout à l'heure.

Il est infiniment regrettable que ces papiers aient disparu ; ils eussent contribué, sans aucun doute, à projeter une vive lumière sur certains points, demeurés obscurs, de l'arrestation du roi. Il est permis de croire qu'ils nous eussent renseignés sur l'histoire du million. Oui ou non, Louis XVI a-t-il offert pareille somme à Sauce pour le laisser fuir ? La tradition orale le veut ; quelques habitants de Varennes, contemporains de Sauce, assuraient, lors d'une enquête déjà lointaine, le tenir du procureur de la commune lui-même. Mais la tradition orale relève, pour le narrateur consciencieux et fidèle, de la légende plus que de l'histoire. Et ce point des événements de juin 1791 risque fort de rester longtemps dans l'ombre.

Sauce mourut à Saint-Mihiel, le 24 octobre 1825, à l'âge de soixante-dix ans. Sa franchise, sa droiture lui avaient concilié l'estime et l'affection de la ville entière, les nobles exceptés, qui

lui tenaient rigueur de sa conduite en 1791 au point, nous l'avons vu, de conduire les Prussiens au pillage de sa maison.

De sa première femme, Marie-Jeanne Fournel, celle dont nous avons conté la mort tragique, il avait eu trois fils (dont l'un devint lieutenant-colonel) et une fille. Sa deuxième femme, Marie-Barbe Jacquot, qu'il avait épousée en 1793, donna le jour à un fils.

La descendance de Sauce est aujourd'hui éteinte, ou à peu près.

*
* *

Je me suis étonné au début de cet article, que l'ancienne maison de Sauce à Varennes, celle où la famille royale passa la nuit du 21 au 22 juin 1791, ne soit pas classée parmi nos monuments historiques. En vérité, que ne l'est-elle ?

Cette maison est aujourd'hui la propriété du curé-doyen de Varennes qui, dit-on, l'a acquise, il y a quelques années, avec l'intention bien arrêtée d'y faire construire une chapelle expiatoire. L'opinion publique affirme que le gouvernement de la République s'est opposé à l'exécution de ce projet. Il faut croire que l'opinion publique n'est pas trop mal renseignée. Car le doyen de Varennes se contente de loger dans la maison de Sauce le joueur d'orgues de la paroisse. De chapelle expiatoire il semble bien ne plus être question. On me permettra de penser et d'écrire que le besoin ne s'en fait peut-être pas impérieusement sentir.

22 juin 1901.



Estampe populaire anonyme
(Fin XVIIIe siècle.)

ANNEXE 6

TRAGIQUES DESTINS

À PROPOS DE VARENNES

Par Ernest Beauguitte

(1904)

La représentation, au théâtre Sarah-Bernhardt, de *Varennes*, la belle pièce de M. Henri Lavedan, de l'Académie française, et de G. Lenotre qui en sera bientôt, a rappelé l'attention sur un événement, le plus important peut-être de notre histoire, le plus gros de conséquences : l'arrestation de la famille royale à deux pas de la frontière, dans la petite ville de Varennes.

Les faits sont connus, jusque dans leurs plus minuscules détails, et nous en avons parlé maintes fois ici même.

Mais sait-on que quelques-uns des personnages qui jouèrent un rôle dans la nuit fameuse du 21 au 22 juin 1791, qui contribuèrent à « bouleverser la face du monde » — le mot est de Napoléon Ier —, eurent un tragique destin et moururent de mort violente ?

*

* *

Jean-Baptiste Droüet, l'auteur principal de l'arrestation, trépassa, lui, tranquillement à Mâcon, sous un nom d'emprunt, en avril 1824[1]. Et Jean-Baptiste Sauce[2], l'épicier-chandelier devenu, en 1792, greffier en chef du Tribunal criminel de la Meuse, s'éteignit dans son lit, à Saint-Mihiel, le 24 octobre 1825, non pourtant sans avoir été atteint quelque temps du délire de la persécution[3].

Toutefois, le maître de poste de Sainte-Menehould faillit — on l'ignore communément — payer de sa vie son acte audacieux, à Varennes même, durant la nuit si fatale à la royauté. Au moment où le baron de Goguelat[4] (que le procès-verbal de la municipalité de Varennes appelle « l'aide de camp du sieur Bouillé ») fonçait, à la tête de douze hussards, sur les patriotes de la ville, massés aux abords de la maison de Sauce, Droüet s'élança à la tête du cheval de Goguelat. « Je sais, cria-t-il à l'officier, que vous voulez enlever le roi, mais vous ne l'aurez que mort. » Irrité, Goguelat saisit prestement un de ses pistolets. Il allait brûler la cervelle à Droüet, quand il réfléchit que la mort du maître de poste serait infailliblement le signal d'un combat où périraient ses hussards et qui peut-être entraînerait le massacre de toute la famille royale.

Goguelat abaissa son pistolet. Droüet était sauf.

Quant à l'épicier-chandelier, qui remplissait les fonctions de procureur-syndic, il ne courut pas le risque d'être tué ou blessé, en cette nuit. Mais — nous l'avons conté jadis dans le *Magasin pittoresque*[5] — en septembre 1792, les Prussiens envahirent le domicile de Sauce, à Saint-Mihiel, et le saccagèrent. Le greffier du Tribunal criminel était absent pour cause de service public.

---

[1] Voir p. 271 du présent ouvrage.
[2] Et non *Sausse*, comme l'ont écrit la plupart des historiens, Thiers et Guizot en tête.
[3] Voir p. 281 du présent ouvrage.
[4] Goguelat, né à Château-Chinon en 1746, mourut à Paris en 1835.
[5] Voir p. 281 du présent ouvrage.

Mme Sauce, effrayée, s'enfuit, se sauva par le jardin pour tenter de gagner la maison voisine. En franchissant un mur mitoyen, elle tomba dans un puits. Les Prussiens eux-mêmes la retirèrent et lui donnèrent des soins. Ce fut en vain. Deux jours plus tard, la pauvre femme, que la terreur avait complètement affolée, expirait avec l'enfant qu'elle portait dans son sein[1].

Ainsi mourut cette jeune femme qui, à Marie-Antoinette la suppliant d'implorer M. Sauce pour qu'il laissât fuir Louis XVI, répondait avec tant de sens :

— Hé ! Madame, M. Sauce est responsable ; vous pensez à votre mari, moi, je pense au mien.

*

* *

[1] De l'opération dirigée à Saint-Mihiel par l'armée du duc de Brunswick, en septembre 1792, il existe une relation écrite par le général Menu de Minutoli, un des officiers prussiens qui y prirent part. Minutoli n'était que lieutenant en 1792. Il publia sa relation en 1845, seulement un an avant sa mort. D'après lui, les Prussiens avaient appris à Verdun, le 2 septembre, que le maître de poste Droüet était à Saint-Mihiel. Le major Velten, du régiment d'Eben, reçut l'ordre d'enlever Droüet. Pour cela, on lui confia le commandement d'un détachement de cent hussards et de cent fusiliers.

Les officiers chargés de cueillir le maître de poste de Sainte-Menehould rentrèrent bredouilles, naturellement.

Et voici ce qu'écrit Minutoli, qui a confondu Droüet avec Sauce, Mme Sauce avec Mme Droüet :

« Le capitaine de Haas et le lieutenant de Welzien, qui avaient été chargés d'arrêter *Droüet* à son domicile, avaient trouvé le nid vide, car le maître de poste était parti la veille même pour Paris. Mais *sa femme et ses filles* étaient restées. Pendant que le capitaine de Haas faisait fouiller la maison par ses soldats, *Mme Droüet*, cédant à une terreur inexplicable, se jeta dans un puits. Aussitôt informé de cet accident, le capitaine fit apporter une grande échelle qui se trouvait là par bonheur, et donna l'ordre à un vieux sous-officier de hussards de prendre une lanterne et de descendre dans le puits, afin de sauver cette malheureuse, si toutefois c'était possible. Cette tentative audacieuse fut couronnée de succès. *Mme Droüet n'était qu'évanouie. Un médecin fut appelé aussitôt. Il lui prodigua ses soins et la rappela bientôt à la vie*. » (Voir *Petit Temps* du 27 septembre 1903.)

Le soir même, Minutoli partait pour Verdun et, de là, pour Valmy. On comprend aisément que de multiples préoccupations l'aient empêché de s'inquiéter davantage du sort de la pseudo Mme Droüet.

Ce fut aussi dans un puits que trouva la mort un des autres héros de l'arrestation, le principal héros avec Droüet, son bon camarade Guillaume.

Jean-Chrisosthome Guillaume[1] était employé dans les bureaux du directeur du district de Sainte-Menehould quand, le 21 juin 1791, au crépuscule, tandis que sonnait l'Angelus, la berline royale s'arrêta devant la poste aux chevaux de la Villette. Ancien dragon au régiment de la Reine, Guillaume, que Droüet était allé quérir durant la halte de la berline à la poste, reconnut Marie-Antoinette qu'il avait eu l'occasion de voir plusieurs fois au cours de son service militaire.

Tous deux furent chargés par la municipalité de Sainte-Menehould de courir après les voitures qui venaient de filer dans la direction de Clermont-en-Argonne. Montés sur de prestes *bidets*, tous deux arrivèrent à Varennes à onze heures un quart. Droüet et Guillaume ne se quittèrent pas de la nuit.

Au premier, l'Assemblée nationale attribua par la suite une récompense de 30.000 livres. Guillaume, lui, fut gratifié de 10.000 livres. Droüet empocha l'argent. Mais Guillaume ne voulut accepter que *six cents* livres, simplement à titre d'indemnité de voyage[2]. Encore renvoya-t-il, peu de temps après, cette dernière somme pour être distribuée aux invalides. Et pourtant, le commis au district était presque pauvre.

Si nous insistons sur ce point, c'est parce que l'on comprend malaisément que Guillaume, loué par ses concitoyens

---

[1] Une lettre du directeur de la poste aux lettres de Sainte-Menehould, écrite le 23 juin, l'appelle Guillaume de la Hure. Mais *la Hure* était sans doute un sobriquet (le frère de Droüet était connu sous le nom de Droüet *Fumier*). Victor Hugo, dans *Le Rhin*, a changé Guillaume en Billaud, et M. de Fontanges le confond carrément avec Billaud-Varennes. Mais Lamartine a bien cru (*Histoire des Girondins*) que Droüet et le général Drouet d'Erlon étaient un seul et même personnage !

[2] Il avait accompagné le roi ramené à Paris et avait séjourné près d'une semaine dans la capitale.

pour son désintéressement, ait été, sur la fin de sa vie, en butte à l'hostilité des habitants de Sainte-Menehould.

Dans *Le Gaulois*, M. René de Pont-Jest a conté, avec un luxe et une précision de détails qui auraient pour des esprits superficiels toutes les apparences de l'authenticité, la fin misérable de Guillaume honni par sa propre famille, méprisé par les Menechildiens[1], harcelé sans cesse par les gamins qui criaient sur son passage : « *Le Gicide* — le régicide — à l'eau ! à mort *le Gicide !* » Un soir — dit en substance M. de Pont-Jest — qu'il revenait de Sainte-Menehould et regagnait sa maison, sise à trois kilomètres de la ville, il fut criblé de cailloux lancés par des écoliers et blessé. Le lendemain matin, on le trouvait noyé « dans le tonneau d'arrosage de son jardin », récipient qui ne contenait pas plus d'un mètre d'eau ; mais, résolu à ne pas échapper à la mort, Guillaume s'y était jeté la tête la première, n'avait pas tenté de se redresser, et l'asphyxie avait mis fin à son long châtiment.

Tout cela a bien l'air d'une histoire dramatisée à plaisir. La vérité, c'est que Guillaume mourut *accidentellement* le 28 février 1840, à soixante-dix ans, dans la petite maison toute proche de Sainte-Menehould — à cent mètres — où il s'était retiré par amour de la solitude. On l'inhuma le 2 mars et le vicaire l'accompagna au cimetière. L'enterrement eut lieu à neuf heures du soir, mais le convoi fut suivi, à cette heure tardive, par un assez grand nombre de Menechildiens, preuve que Guillaume était loin d'être détesté par ses compatriotes.

Et quant au tonneau d'arrosage contenant un mètre d'eau, c'était un puisard fangeux d'où il était assez difficile de se tirer.

[1] Habitants de Sainte-Menehould.

*
* *

Lorsque Guillaume et Droüet, voyageant de conserve au galop de leurs *bidets*, arrivèrent à Varennes, devançant les voitures royales, une demi-douzaine de patriotes étaient encore attablés à l'auberge du *Bras d'or*, chez Jean Le Blanc, près de la voûte Saint-Gengoult.

Au nombre de ces patriotes, qui aidèrent les deux Menechildiens à barricader le pont sur l'Aire, coupant ainsi la route à la famille royale pour sortir de Varennes, se trouvait l'orfèvre Alexandre Coquillard, de la Garde nationale. Il était présent quand Louis XVI fut arrêté et « fit bonne contenance » — assure le second procès-verbal de la municipalité.

Son concours lui valut une gratification de 6.000 livres, dont il abandonna 3.000 au trésorier de la commune.

Coquillard se tua par accident, sous la Restauration, en 1820 ou 1821, un jour de réjouissance publique. Selon les *Mémoires*, demeurés inédits, d'un Varennois, M. Coulonvaux, « Coquillard ayant, par suite d'ébriété, perdu l'équilibre sur le palier de l'hôtel de ville, fut renversé du haut de l'escalier sous le porche : la mort fut instantanée[1] ».

De la Garde nationale de Varennes également, ce Roland-Drouet[2], le major qui tira un coup de pistolet sur Goguelat, et qui, au témoignage de l'abbé Gabriel, mourut fou. Victor Fournel, qui l'a connu vieillard, nous le représente « passant la plus grande partie de ses journées sur un banc scellé devant sa porte, parlant seul et décrivant avec ses bras des arabesques

---

[1] Victor Fournel, *L'Événement de Varennes.*

[2] Il n'avait d'ailleurs aucun lien de parenté avec Droüet, et n'était pas le beau-frère du maître de poste, comme quelques-uns l'ont écrit.

bizarres, où l'on croyait voir le geste de mettre quelqu'un en joue et de tirer sur lui[1] ».

À toutes ces victimes du Destin, il faut ajouter M. Louis Bigault de Signémont.

C'était un ancien colonel, décoré de la croix de Saint-Louis. Aussitôt instruit de l'arrestation du roi à Varennes, M. de Signémont y était accouru d'un village voisin, Neuvilly, où il résidait. La foule avait immédiatement attribué à cet ex-colonel le commandement général de toutes les Gardes nationales et la direction des mesures militaires prises contre l'évasion possible de la famille royale.

Ce fut lui encore qui commandait l'escorte chargée d'accompagner Louis XVI ramené à Paris. La croix de Saint-Louis, qui étincelait sur sa poitrine, aux feux du soleil levant, au sortir de Varennes, attira sur M. de Signémont l'attention de Mme Élisabeth qui, le montrant au roi, dit avec indignation : « Voilà, mon frère, un homme auquel vous donnez du pain. »

Cet « infâme traître », comme l'appellent certains écrivains royalistes, mourut-il assassiné ou à la suite d'un accident ? On ne sait. Mais cinq ou six ans après l'événement de Varennes, un jour d'hiver, M. de Signémont fut retrouvé dans la forêt d'Argonne. Son cadavre était à moitié dévoré par les loups. Sa femme ne voulut ni le reconnaître, ni le recevoir dans sa maison !



[1] Roland-Drouet avait reçu de l'Assemblée nationale 6.000 livres pour le coup de pistolet qu'il tira sur Goguelat.

1re ANNEE. N° 41. UN NUMERO : 15 CENTIMES. JEUDI 28 JANVIER 1858.

Toute reproduction et traduction sont interdites.



LE

MONTE-CRISTO

JOURNAL HEBDOMADAIRE DE ROMANS, D'HISTOIRE, DE VOYAGES ET DE POÉSIE

PUBLIÉ ET RÉDIGÉ

PAR ALEXANDRE DUMAS, SEUL.

On s'abonne à Paris, au bureau du journal, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 11.

FRANCE :				ÉTRANGER :							
Paris.	Un an. .	8 fr. »» c.		Angleterre. . . .	Un an,	13 fr. »» c.		Piémont.	Un an,	15 fr. »» c.	
—	Six mois.	4	50	Belgique.	Un an,	13	50	Portugal.	Un an,	11	50
Départements. . .	Un an. .	10	»»	Espagne.	Un an,	13	50	Prusse.	Un an,	13	50
—	Six mois.	5	50	Naples.	Un an,	15	»»	Russie.	Un an,	13	50

Les demandes d'abonnements doivent être adressées, *franco*, à M. Delavier, au bureau du journal, avec une valeur sur Paris ou un mandat sur la poste.

CAUSERIE;

CHERS LECTEURS,

Une des choses dont vous n'êtes peut-être point assez convaincus, et dont je tiens à vous convaincre, c'est le scrupule et l'entêtement que je mets dans les recherches historiques qui précèdent ou accompagnent ceux de mes romans qui se rattachent à l'histoire.

Nous allons, en conséquence, pour vous guérir de votre incrédulité, en vous supposant toutefois incrédules, vous raconter comment nous nous y prenons lorsqu'il y a doute dans notre esprit.

Vous vous rappelez peut-être notre roman de la *Comtesse de Charny*. Si vous ne l'avez pas lu, lisez-le ; si vous l'avez lu et que vous l'ayez oublié, relisez-le ; c'est un de nos meilleurs.

Eh bien, lorsque, dans ce roman, j'en fus arrivé à la fuite du roi, je commençai, moi aussi, à relire tout ce que j'avais déjà lu quand j'avais publié mon *Histoire de Louis XVI*.

Et j'avais lu d'abord tous les historiens qui avaient traité le sujet; classons-les par ordre de date, pour ne point faire de jaloux : l'abbé Georges, Lacretelle, Thiers, Michelet, Louis Blanc,

C'est dans cette livraison du *Monte-Cristo* que le roman d'Alexandre Dumas père, ***La Route de Varennes***, commença à paraître. Cette œuvre valut un procès à l'auteur, procès intenté par les descendants de Jean-Baptiste de Bigault de Préfontaine.

ANNEXE 7

PROCÈS

ALEXANDRE DUMAS — BIGAULT DE PRÉFONTAINE

Paris, 26 avril 1865.

L'écrivain qui retrace un événement historique n'est pas tenu, lorsqu'il rencontre un point obscur ou diversement raconté par les relations du temps, de rapporter toutes les versions auxquelles ce point a donné lieu ; il a le droit de choisir celle qui lui paraît la plus sûre, et l'exercice de ce droit, fait avec impartialité, ne peut devenir contre lui le principe d'une action judiciaire de la part des familles qui se prétendent blessées par son récit.

Il n'importe que, rappelant fidèlement les principaux traits de la version à laquelle il croit devoir donner la préférence, et plaçant en présence les divers personnages qui y figurent, il ait cru devoir substituer, pour mettre en relief leur pensée, à la forme impersonnelle du récit celle plus vive et plus saisissante du dialogue.

(Alex. Dumas — C. de Préfontaine.)

Le 2 mars 1864, jugement du Tribunal civil de la Seine, qui statuait en sens contraire ainsi qu'il suit : — « Attendu que dans le livre d'Alexandre Dumas père, intitulé *La Route de Varennes*, les traits principaux de l'attitude du major de Préfontaine, au cours de la nuit du 22 juin 1791, ne sont pas, comme le sup-

pose la demande, entièrement dus à l'imagination de l'auteur ; — Que celui-ci les a tirés presque tous d'une relation publiée en 1815 par le comte de Moustier, l'un des gardes du corps qui accompagnaient le roi et la reine ; mais que Dumas les a donnés comme empruntés à une brochure d'un autre de ces gardes du corps, M. de Valori ; — Que s'il n'y avait eu, de la part de l'écrivain, que cette confusion d'un nom avec un autre nom, ce ne serait pas, pour le demandeur, petit-fils de M. de Préfontaine, un sujet suffisant de plainte ; — Mais attendu que Dumas a introduit dans son récit deux détails qui ne se trouvent ni dans la brochure de M. de Valori, ni dans celle de M. de Moustier, et qui sont, pour la mémoire du major, plus fâcheux encore qu'ils ne le sont dans le récit même du comte de Moustier ; — Attendu, en effet, que, dans M. de Moustier, la scène de la porte refermée au moment où il entrait et forcée par lui, sa prière au maître de la maison d'indiquer le chemin pour sortir de Varennes du côté de Stenay, la réponse de l'interlocuteur : « Je le ferais bien, mais je serais perdu ! », l'insistance de M. de Moustier, réclamant ce service pour une dame, la réplique : « Nous savons bien ce que c'est, ce n'est point une dame », tout cela, du moins, se serait passé hors de la présence de la reine ; — Qu'au contraire, dans le livre d'Alexandre Dumas, la reine est descendue de voiture, a pris le bras de M. de Valori : tous deux s'avancent, la porte se referme ; M. de Valori s'élance et la repousse ; il demande la route de Stenay pour une femme en danger : « Monsieur, répond le gentilhomme, la femme qui est derrière vous n'est pas simplement une femme. » Et, baissant la voix : « C'est la reine » ; — Que la circonstance de cette porte fermée à la face même d'une femme, d'une reine fugitive, constitue une aggravation gratuite du rôle de Préfontaine ; — Attendu que l'autre détail, dont sa mémoire

se trouve chargée par l'imagination de Dumas, c'est le langage qu'il prête à Louis XVI ; après un renseignement obtenu du major, il suppose que le roi lui dit : « Monsieur, je vous remercie ; maintenant vous pouvez rentrer chez vous : personne ne vous a vu, personne ne vous a entendu, il ne vous arrivera donc rien » ; — Attendu que cette apostrophe mêlée de bonté, mais aussi de méprisante ironie, tombant de la bouche du roi, aurait pesé comme une sentence sur la tête du major chevalier de Saint-Louis ; — Attendu que Dumas termine son récit en disant : « Tout le monde ignora cette entrevue, qui serait encore ignorée si M. de Valori ne l'avait, dans sa brochure, racontée dans tous ses détails » ; — Que, dans sa préface, il avait protesté du scrupule apporté par lui dans les recherches historiques accompagnant ceux de ses romans dont la fable se rattache à l'histoire, et avait invoqué l'autorité notamment des mémoires de M. de Valori ; — Attendu que l'erreur même commise dans l'invocation du dernier nom, au lieu du premier, n'est pas indifférente ; qu'elle prêtait à l'un l'apparence d'une exactitude que n'aurait pu avoir l'autre dans les circonstances auxquelles chacun des deux gardes du corps avait diversement pris part ; — Attendu que le témoignage de Valori est honorable pour de Préfontaine, et qu'il importe au petit-fils de celui-ci que ce témoignage soit, comme il y conclut, désormais reproduit à la suite du livre de Dumas ; — Attendu que les inexactitudes de Dumas n'ont pas été commises avec l'intention de nuire ; — Attendu, quant à l'éditeur Michel Lévy, qu'il s'est toujours déclaré prêt à faire toute rectification ordonnée ; — Par ces motifs, condamne Dumas et Michel Lévy à, dans le mois de ce jour, publier à la suite du volume intitulé : *La Route de Varennes*, sur tous les exemplaires leur restant actuellement, une note ainsi rédigée : « En exécution d'un jugement du Tribunal civil de la

Seine, du 2 mars 1864, et comme contrepartie des détails donnés aux pages 162, 163, 164 et 165 de ce volume, concernant M. de Préfontaine, on imprime l'extrait suivant d'une brochure de M. de Valori : — Et un homme respectable, M. de Préfontaine… dont la maison pouvait avec sûreté servir de refuge aux relais préparés pour Sa Majesté, n'avait été ni prévenu ni mis dans le secret. Ce secret pouvait être confié à sa foi, et il eût, sans aucun doute, indiqué les gués et fourni les chevaux pour passer la rivière (de Varennes)… Ce fut devant sa maison que les voitures s'arrêtèrent. La reine descendit de la sienne et s'y fit conduire par M. de Malden ; elle y resta un moment » ; — Fait défense à Dumas et à Michel Lévy de, à l'avenir, mettre en circulation aucun exemplaire de *La Route de Varennes* sans l'addition présente, sous réserve, en faveur du demandeur, de tous droits en cas de contravention constatée ; — Condamne Dumas et Lévy, à titre de dommages-intérêts envers Bigault de Préfontaine, aux dépens, sauf le recours de Michel Lévy contre Dumas. »

Appel par le sieur Alexandre Dumas.

ARRÊT

LA COUR ; — Considérant que l'honneur des familles, quelque respectable qu'il soit, n'a rien de plus à demander à l'histoire que de la bonne foi et de l'exactitude ; — Qu'il n'existe point de vérité que l'histoire n'ait le droit de dire ; que tous les événements de la vie publique sont de son domaine ; que tous les ouvrages qui parlent en son nom jouissent indistinctement des mêmes franchises, en partageant les mêmes devoirs ; — Que l'histoire n'est pas tenue, lorsqu'elle rencontre un point obscur ou diversement raconté par les relations du temps, de rapporter les différentes versions auxquelles il a donné lieu,

mais seulement de choisir avec impartialité celle qui lui paraît la plus sûre, et que, si ce point vient à soulever une controverse, ce n'est pas devant les tribunaux qu'elle peut trouver ses juges ; — Considérant qu'il existe, sur l'anecdote racontée dans le livre intitulé : *La Route de Varennes*, et aujourd'hui débattue entre les parties, deux versions opposées, bien qu'elles émanent l'une et l'autre d'hommes également sincères, MM. de Valori et de Moustier, anciens gardes du corps, qui accompagnèrent la famille royale dans sa fuite ; — Que, d'après Valori, « M. de Préfontaine, gentilhomme anciennement attaché au prince de Condé, et dont la maison, bâtie à l'entrée de Varennes, eût pu avec sécurité servir de refuge aux relais préparés pour le roi, n'avait été ni prévenu, ni mis dans le secret ; que sans aucun doute, s'il y eût été mis, il eût indiqué les gués et fourni même au besoin les chevaux pour passer la rivière ; que ce fut devant sa maison que les voitures s'arrêtèrent, et que la reine, s'y étant fait conduire par M. de Malden, y resta un moment ; — Que le fait, au contraire, qui se dégage de la relation de Moustier, c'est qu'au bruit des voitures au moment où elles atteignirent l'habitation de Préfontaine, une porte s'étant ouverte et une lumière ayant paru, de Moustier s'avança vers cette lumière, repoussa la porte qui se refermait à son approche, et, se trouvant en face de Préfontaine, le pria de lui indiquer la route de Stenay ; mais que Préfontaine, qui avait reconnu ou deviné, sous leur déguisement, le roi et la reine, répondit sans donner le renseignement et en exprimant la crainte de se compromettre ; qu'il se rendit pourtant auprès du roi avec lequel il causa un instant, et qu'ensuite il conduisit de Moustier chez le commandant des hussards de Lauzun ; — Que c'est à cette dernière version que Dumas s'est attaché ; qu'il en rappelle fidèlement les principaux traits, qu'il donne à la

sienne la même physionomie, et qu'on ne peut raisonnablement lui faire un reproche d'avoir préféré à l'autorité de Valori, étranger à l'épisode dont il parle, celle de de Moustier, témoin et acteur de la scène qu'il raconte ; — Que Dumas, il est vrai, moins scrupuleux sur les détails, obéit aux caprices de son imagination, soit en plaçant la reine derrière Valori, quand Préfontaine refuse d'indiquer la route de Stenay, soit en attribuant à Louis XVI, quand Préfontaine quitte la berline royale, des paroles que le prince n'a pas prononcées ; mais que la présence plus ou moins rapprochée de la reine ne change pas le caractère de l'anecdote, et que l'appelant, par les paroles qu'il met dans la bouche du roi, ne fait que reproduire la relation et les appréciations de de Moustier, en tirant sa pensée de la situation, et en substituant à la forme impersonnelle du récit et à l'observation de l'écrivain la forme plus vive et plus saisissante du dialogue ; — Par ces motifs, infirme ; déclare de Préfontaine mal fondé dans sa demande, etc.

Du 26 avril 1865. — C. Paris, 2e ch. — MM. Guillemard, prés. ; Roussel, subst. ; Duverdy et Desèze, av.[1]

[1] C'est une grave et délicate question que celle de savoir jusqu'où s'étendent les franchises et la liberté d'action auxquelles peut avoir droit celui qui entreprend d'écrire l'histoire. Un arrêt de la Cour de Paris, du 17 avril 1858 (P.1860.615), rendu sous la présidence de M. le premier président Delangle, a posé à cet égard, dans les termes les plus nets, des principes qu'il importe de rappeler. Cet arrêt fait très large la part de l'écrivain ; après avoir dit que son droit est de juger avec une entière liberté les hommes et les choses, il va jusqu'à lui reconnaître le droit de manquer impunément, au point de vue de la loi, dans ses appréciations historiques, « de probité, d'impartialité et de vérité », ajoutant qu'il ne relève sous ce rapport que de l'opinion publique. Mais aussi, à cette liberté d'appréciation laissée à l'écrivain, l'arrêt de 1858 met une condition, c'est que « le mensonge n'entrera pas dans son œuvre », et que les faits seront rapportés avec exactitude, sans addition qui les dénature, sans retranchement des circonstances qui les expliquent et en fixent le caractère », de manière enfin que le lecteur, « soit qu'il s'agisse de louer, soit qu'il s'agisse de blâmer, puisse apprécier personnellement et prononcer ». — La doctrine qui ressort de cet arrêt, doctrine parfaitement vraie selon nous, peut donc se résumer ainsi : exactitude complète et scrupuleuse de la part de l'écrivain dans la relation des faits ; liberté absolue pour lui quant à ses appréciations personnelles ; enfin respect (légal, bien entendu) pour ses opinions, quelque fausses, injustes ou passionnées qu'elles puissent être.

Mais à quels signes reconnaîtra-t-on que l'historien a été exact et vrai dans le récit des faits ? — En histoire, il est des faits incontestables ; à cet égard, pas d'incertitude. Il en est d'autres dont la controverse s'est emparée, et au sujet desquels la conduite des person-

nages qui y ont figuré a été, non seulement diversement jugée (ce qui rentrait dans la liberté d'appréciation), mais diversement racontée ; quel sera, quant à ces faits controversés, le devoir de l'historien ? S'il est vrai, comme le dit l'arrêt de 1858, que l'impartialité soit « l'âme de l'histoire » et que le rôle de l'historien soit celui d'un rapporteur avant d'être celui d'un juge, il faudrait en conclure qu'en présence de faits diversement racontés, et alors surtout que ces faits, appartenant à l'histoire contemporaine, touchent à l'honneur de familles encore existantes, l'écrivain doit relater, au moins en abrégé, les différentes versions les plus accréditées, sauf à choisir ensuite celle qui lui conviendra le mieux. Par ce moyen le lecteur saurait que, sur le fait exposé, il y a controverse ; il aurait sous les yeux les pièces du débat, et il pourrait être à même, comme le dit encore l'arrêt de 1858, « de juger personnellement et de prononcer ». C'est en ce sens qu'avait résolu la question, dans l'espèce de notre arrêt, le Tribunal de première instance. — La Cour, au contraire, a pensé que le droit de l'écrivain allait, non seulement jusqu'à choisir entre deux versions celle qui lui paraissait la plus sûre (droit qui ne pouvait lui être contesté), mais même jusqu'à se borner à relater la version par lui choisie, comme point historique, sans être obligé de signaler l'existence de la controverse.

C'est là, ce nous semble, aller bien loin. — Il est vrai qu'à l'exercice de ce droit réservé à l'écrivain, l'arrêt met une condition essentielle, c'est que le choix sera fait par lui *avec impartialité*. Mais comment, en pareil cas, s'affirmera l'impartialité de l'écrivain ? Et puis, en admettant que la passion, les préjugés, ces écueils si dangereux pour l'historien, n'aient eu sur lui aucune prise, et que l'impartialité la plus scrupuleuse ait présidé à son travail et guidé son choix, de quel secours sera, pour les familles que son récit mettra en scène, sa bonne foi personnelle, si, de son œuvre, d'autant plus appréciée qu'on le saura impartial, et dès lors digne de confiance, des faits jusqu'alors controversés ressortent comme certains et incontestables, et si, à la faveur même de sa probité, une narration, peut-être calomnieuse malgré lui, risque de s'imposer au jugement, le plus souvent très superficiel, du public comme une vérité ? En semblable matière, la véritable impartialité, la seule qui puisse mettre à couvert à la fois la conscience de l'écrivain et les personnes intéressées dans son récit, semble être de tout dire, le pour et le contre, ou, tout au moins, de signaler les relations qui contredisent ou modifient celle à laquelle il a cru devoir donner la préférence. Sous ce rapport donc, en obligeant l'écrivain, lorsqu'il s'agit de faits intéressant l'honneur d'une famille et différemment racontés jusqu'alors, à mettre en regard les versions opposées, le jugement de première instance avait fait, à notre avis, une application plus saine et plus équitable des vrais principes que l'arrêt qui l'a infirmé.

Cet arrêt, au reste, ne se borne même pas à reconnaître à l'écrivain le droit de choisir entre deux versions différentes celle qui lui convient le mieux et à la reproduire seule, sans mentionner la controverse ; il admet que cet écrivain peut se laisser aller aux caprices de son imagination, et, pourvu que les principaux traits de telle ou telle scène historique aient été fidèlement rapportés, il décide que les familles intéressées dans cette scène sont sans droit pour se plaindre en justice de ce qu'il se serait montré « moins scrupuleux dans les détails ». — Dans l'espèce, il s'agissait d'un récit duquel ressortait contre un homme dont la famille existe encore, une imputation des plus graves, celle d'infidélité politique et de pusillanimité en présence du malheur, c'est-à-dire de ce qu'en France, quelles que soient les dissidences politiques, on pardonne le moins. Ce récit se rattachait au voyage de Varennes ; de deux versions publiées à une époque presque contemporaine, par deux des gardes du corps qui accompagnaient le roi, l'une compromet gravement l'honneur d'un homme qui avait prêté serment à ce prince comme officier dans l'armée et comme chevalier de Saint-Louis, l'autre attribue au même homme une conduite honorable ; notre arrêt commence par déclarer que l'historien moderne qui a eu ces deux versions sous les yeux a pu choisir la première, celle qui accuse, et la relater seule, sans reproduire l'autre, celle qui justifie ; soit. Mais l'auteur ne s'était pas contenté de raconter le fait simplement, ou en y mêlant ses propres appréciations ; obéissant, comme le dit l'arrêt, aux caprices de son imagination, il avait cru pouvoir, sans doute pour dramatiser sa narration, mettre le roi en scène et faire tomber de sa bouche, sur la tête du serviteur, signalé comme coupable de félonie, des paroles d'une ironie flétris-

sante et qui renfermaient une sentence d'autant plus cruelle qu'en la prononçant, à la veille d'être fait prisonnier, le roi, comme on le disait avec raison, accomplissait en quelque sorte un dernier acte de souveraineté. Or, ces paroles, l'arrêt reconnaît en termes exprès *qu'elles n'ont pas été prononcées* ; et cependant, bien que, dans son premier considérant, il eût posé en principe que les familles ont le droit de demander à l'histoire « *de l'exactitude* », il amnistie l'historien qui insère dans un récit gravement accusateur pour celui qui en est l'objet, des paroles flétrissantes, quoique ces paroles n'aient pas été dites ; et, tout en reconnaissant qu'elles sont une œuvre de l'imagination de l'auteur, il refuse à la famille de la personne flétrie le droit de les faire supprimer du récit présenté au public comme « historique ». — Et pourquoi ? C'est, suivant l'arrêt, parce que l'écrivain « par les paroles qu'il met dans la bouche du roi, ne fait que reproduire la relation et les appréciations de de Moustier, en tirant sa pensée de la situation, et en substituant à la forme impersonnelle du récit et à l'observation de l'écrivain, la forme plus vive et plus saisissante du dialogue ». — Un pareil système risquerait de conduire fort loin. Qu'il puisse être admis en matière de composition théâtrale, et alors qu'il s'agit de ces œuvres légères que le public est peu habitué à prendre au sérieux, cela est déjà beaucoup peut-être, car la vérité des faits et l'honneur des familles nous semblent devoir passer avant le plaisir et les émotions du public ; mais, en matière d'histoire, et surtout d'histoire contemporaine, nous ne comprenons pas les « caprices de l'imagination », nous n'admettons pas que le peu de « scrupule dans les détails » soit couvert par l'exactitude du fond ; nous ne saurions accepter non plus la nécessité de « la forme plus vive et plus saisissante du dialogue » substituée à l'impersonnalité du récit. — Ce que nous comprenons, au contraire, c'est que l'histoire ne doit jamais s'écarter de la vérité et de l'exactitude la plus scrupuleuse soit dans le fond, soit dans les détails. Que l'intérêt dramatique du récit puisse en souffrir, peu importe ; la mission de l'histoire n'est pas d'amuser et d'émouvoir ; l'histoire, comme le dit si bien l'arrêt de 1858, doit « être le plus grave comme le plus utile des enseignements » ; évidemment, ce but si élevé ne peut être atteint qu'à la condition d'une exactitude irréprochable. Mais du moment où, en matière de récits se rattachant à des faits historiques, la fantaisie pourrait avoir ses coudées franches et l'imagination toute liberté pour s'égarer et pour broder sur un fond vrai des détails émouvants peut-être, mais inexacts, alors ce ne serait plus de l'histoire, c'est-à-dire quelque chose de grave, de sérieux, d'instructif, ce serait du roman dit *historique*. Or, ce n'est pas à ce genre d'écrits, qui n'ont d'historique que le nom, que sont réservées les immunités dues au véritable historien.

L'écrivain qui se consacre à l'histoire tient en ses mains, on ne saurait l'oublier, l'honneur des familles qui ont plus ou moins figuré sur une scène élevée. C'est une raison de plus pour lui de s'éloigner en quoi que ce soit de la vérité ; tout écart en ce genre doit être réprimé si cet honneur en souffre, et la moindre réparation que puissent exiger les familles de ceux dont les noms et les actes sont mentionnés d'une manière flétrissante dans un récit, c'est la suppression, de ce récit déjà assez pénible par lui-même, des détails controuvés et purement imaginaires qui le surchargent pour donner, aux dépens de la vérité, une forme plus énergique encore à l'accusation dont il est l'objet. — Nous doutons donc beaucoup que, en présence de l'inexactitude avérée de détails importants du récit dans lequel se trouvait engagé l'honneur d'une famille, notre arrêt, rendu d'ailleurs contrairement aux conclusions du ministère public, ait eu raison de prononcer l'irresponsabilité de l'écrivain.

Voir au reste, sur le droit qui appartient aux familles de réclamer, soit pour elles-mêmes, soit pour l'honneur de leurs ancêtres, l'arrêt précité de 1858. Voir en outre, sur les droits et les devoirs de l'historien, Cass. 24 mai 1860 (P. 1860.596. — S. 1860.1657), et les observations détaillées ; *adde*, Metz, 11 août 1859 (P. 1860.617) ; M. Bonnier, *Tr. des preuves*, t. 1, n. 79 et suiv.

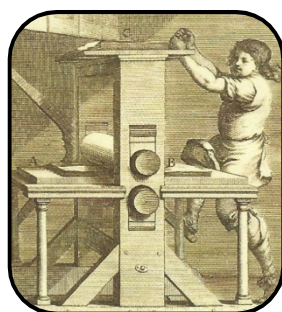
AM. BOULLANGER.

Journal du Palais, 1865.

Composition GFLG-Monaco
Ateliers du *Belvédère*
2018

Dépôt légal : février 2018

ISBN : 978-2-490135-06-6 (édition imprimée)
ISBN : 978-2-490135-05-9 (édition numérique)
ISSN : 2557-8715



ISBN : 978-2-490135-05-9 (édition numérique)
ISSN : 2557-8715